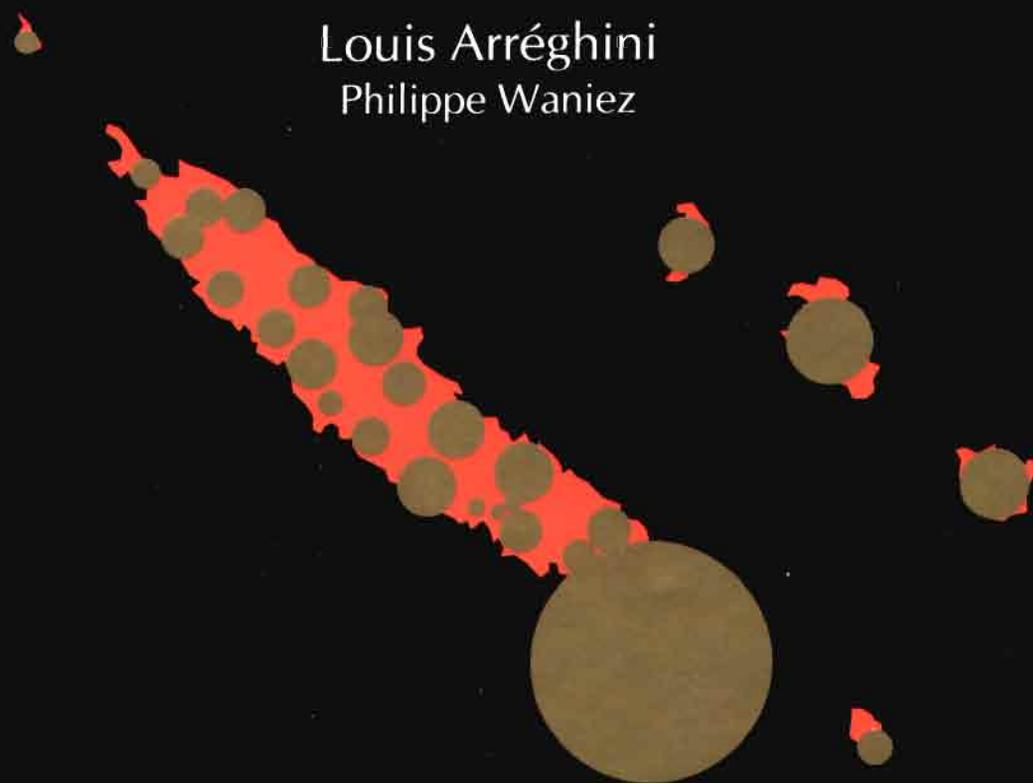


Collection Dynamiques du territoire

LA NOUVELLE- CALÉDONIE AU TOURNANT DES ANNÉES 1990 UN ÉTAT DES LIEUX

Louis Arréghini
Philippe Waniez



Reclus - La Documentation Française **ORSTOM**

**LA NOUVELLE-CALÉDONIE
AU TOURNANT DES ANNÉES 1990
UN ÉTAT DES LIEUX**

Collection Dynamiques du territoire

Ouvrages parus:

Denise PUMAIN, Thérèse SAINT-JULIEN, *Atlas des villes de France*. 176 pages, 117 cartes (1989).

Didier PARIS (sous la direction de), *Nord-Pas-de-Calais, une région d'Europe en mouvement*. 186 pages, 50 cartes (1989).

Anne-Marie LAKOTA, Christian MILELLI (coordinateurs), *Île-de-France, un nouveau territoire*. 276 pages, 60 cartes (1989).

Pierre GROU, *Atlas mondial des multinationales*, t. 1 *L'Espace des multinationales*. 168 pages, 89 cartes (1990).

Madeleine BROCARD, *La Science et les régions. Géoscopie de la France*. 268 pages, 100 figures (1990).

Daniel NOIN, *Atlas de la population mondiale*. 160 pages, 80 cartes (1991).

Claude DUPUY, Christian MILELLI, Julien SAVARY, *Atlas mondial des multinationales*, t. 2 *Stratégies des multinationales*. 220 pages, 114 cartes (1991).

Gérard CAMILLERI, Christine LAZERGES, *Atlas de la criminalité en France*. 160 pages, 80 cartes (1992).

Armand FRÉMONT, Robert HÉRIN, Jacques JOLY, *Atlas de la France universitaire*. 272 pages, 142 cartes (1992).

Roger BRUNET, Robert FERRAS, Hervé THÉRY, *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*. 472 pages (1992).

Yves GUERMOND (coordinateur), *La Haute-Normandie sur deux horizons*. 208 pages, 52 figures (1992).

Collection Dynamiques du territoire

**LA NOUVELLE-CALÉDONIE
AU TOURNANT
DES ANNÉES 1990
UN ÉTAT DES LIEUX**

Louis ARRÉGHINI

Philippe WANIEZ



RECLUS - La Documentation Française -



La Nouvelle-Calédonie au tournant des années 1990. Un état des lieux.
ORSTOM-RECLUS-La Documentation Française, 1993, 196 cartes, 96 graphiques
(Collection Dynamiques du territoire n° 12)
ISBN 2-11-002987-0
DF 52951-6

Cet ouvrage a été conçu et rédigé par:
Louis ARRÉGHINI, allocataire de recherche à l'ORSTOM
Philippe WANIEZ, chargé de recherche à l'ORSTOM
avec la collaboration de:
Éric FAUCHEUX, Cécile GAUDIN, Hervé THÉRY, Michèle THÉRY,
Sylvie TOURNAIRE, Régine VANDUICK

Réalisation technique de la Maison de la Géographie

Directeur de la collection: Hervé THÉRY

Groupement d'Intérêt Public RECLUS, Maison de la Géographie, 17, rue Abbé de l'Épée,
34000 Montpellier, tél. 67 14 58 58, fax 67 72 64 04

La Documentation Française, 29-31 quai Voltaire, 75344 Paris cedex 07, Tél. 40 15 70 00

© GIP RECLUS et La Documentation Française, 1993

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	9
PRÉFACE	11
AVANT-PROPOS	13
FICHE D'IDENTITÉ	19
INTRODUCTION	23
• Le rééquilibrage du territoire	23
• Les recherches économiques et sociales en Nouvelle-Calédonie	25
• La cartographie statistique pour l'aide à la décision	26
1. Des outils d'analyse pour le rééquilibrage	27
1.1. Le système d'information DataCal	27
1.2. Graphiques, cartes et modèles	35
Première partie	
LA POPULATION	41
2. La répartition de la population	43
2.1. La population totale	43
2.2. La population tribale et la population dispersée	44
3. Les structures démographiques	48
3.1. Les ethnies	48
3.2. Les âges	52
3.3. Les sexes	58
3.4. Les états matrimoniaux	58
4. Les migrations	63
4.1. Les migrations internes	63
4.2. Les migrations externes	68
Deuxième partie	
LA POPULATION ACTIVE, L'EMPLOI ET LES QUALIFICATIONS	73
5. La population active et inactive	75
5.1. Les secteurs d'activité	75
5.2. Les catégories socioprofessionnelles	78
5.3. Les statuts professionnels	81

6. La formation et l'emploi	84
6.1. Les niveaux d'études de la population	85
6.2. Les jeunes stagiaires pour le développement	90
6.3. Le chômage	92
Troisième partie	
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	97
7. Les infrastructures et les communications	99
7.1. Le réseau routier	99
7.2. La transversale «Koné-Tiwaka»	100
7.3. Le trafic aérien	102
7.4. Les zones d'activité et l'activité réelle	102
7.5. Le projet de pôle urbain, industriel et portuaire dans la province Nord	104
8. L'agriculture	107
8.1. Le problème foncier	108
8.2. Les exploitations agricoles	108
8.3. Les modes de faire-valoir	110
8.4. L'utilisation du sol: les cultures	115
8.5. Le cheptel	118
9. Les projets de développement en milieu rural	123
9.1. L'état des projets en 1989	123
9.2. Les projets déposés par branche d'activité	126
9.3. L'époque de démarrage du projet	129
9.4. Le financement des projets	130
10. Les industries, les commerces et les services	133
10.1. La formation du produit intérieur brut	133
10.2. Les mines et la métallurgie du nickel	134
10.3. Les services publics et privés en 1989	138
10.4. Les commerces et les marchés	138
10.5. Le tourisme	140
10.6. La pêche	142
Quatrième partie	
POLITIQUE, CONDITIONS DE VIE ET CULTURE	147
11. Les élections	149
11.1. Les types de consultation	149
11.2. Les courants politiques	150
11.3. La géographie électorale	155
12. La santé et l'aide sociale	167
12.1. L'accès aux soins et l'utilisation du système de soins	168
12.2. La morbidité et la mortalité	176
12.3. L'aide sociale et médicale	181

13. Le logement et l'équipement des ménages	186
13.1. Les statuts d'occupation des logements	186
13.2. L'état du bâti	190
13.3. Le niveau de confort des résidences	199
13.4. L'équipement des ménages	202
13.5. Les dimensions socio-économique et culturelle de l'habitat	206
14. Les équipements et les pratiques culturelles	208
14.1. Les équipements socioculturels et sportifs	208
14.2. Culture, société et types de comportement culturel	208
14.3. Un comportement commun aux Calédoniens	212
14.4. Un comportement européen urbain	216
14.5. Tradition et modernité chez le Kanak	216
14.6. Un comportement urbain non européen	220
14.7. Y a-t-il un comportement caldoche?	220
14.8. Le rôle des équipements socioculturels, sportifs et de loisirs	222
CONCLUSION	223
BIBLIOGRAPHIE	226
SOURCES DES CARTES ET DES FIGURES	228
ANNEXE	230

**Les auteurs remercient
en Nouvelle-Calédonie :**

M. Jacques Iékawé, préfet, qui avait accueilli favorablement nos projets et avait facilité nos relations avec les responsables de l'administration de l'État et du Territoire ;

MM. André et Le Poac, ingénieurs au service des mines et de l'énergie ;

M. Bénébig, service de l'urbanisme de la province Sud et ses collaborateurs ;

Mme Berrogain, responsable du service des communes, et ses collaborateurs ;

M. Châtelain, service des travaux publics de la province Sud, et ses collaborateurs ;

M. Max Chivot, agence de développement de la culture kanak ;

M. Corre, responsable du service des archives territoriales, et ses collaborateurs ;

M. Michel Delenne, responsable du laboratoire « Analyses et Synthèses Régionales » à Nouméa ;

Mme di Lucio, Vice-Rectorat, et ses collaborateurs ;

M. Jacques Dralu, Haut-Commissariat, bureau du personnel d'État ;

M. du Couédic de Kergoaler, responsable du service territorial de la marine marchande et des pêches maritimes ;

M. Jean-François Dupon, délégué de l'ORSTOM pour le Pacifique ;

M. Jean Fages, directeur du centre ORSTOM de Nouméa ;

Docteur Michel Germain, responsable de la DTASS, et ses collaborateurs ;

MM. Le Dren et J. Streeter, direction du travail ;

M. Philippe Maesse, responsable de l'ITSEE, et ses collaborateurs ;

M. Martin, service des élections, et ses collaborateurs ;

MM. Micheland et Wladislav, ADRAF, et leurs collaborateurs ;

M. Atélo Moléana, responsable de l'agence pour l'emploi, et ses collaborateurs ;

M. Patrick Pillon, chargé de recherche au centre ORSTOM de Nouméa ;

les membres du laboratoire « Analyses et Synthèses Régionales » pour leurs conseils et leur collaboration : Gilbert David, Valérie Deruelle, Patricia Guillemot, Louis Mapou, Nathalie Roth, Pierre Siapo, François Sodter, Maryline Wagino et Charles Washetine ;

en France métropolitaine:

M. Joël Bonnemaïson, responsable du département «Société, Urbanisation, Développement» de l'ORSTOM;

Mme Violette Brustlein-Waniez, GIP RECLUS;

M. Éric Fauchoux, GIP RECLUS;

Mme Cécile Gaudin, GIP RECLUS;

M. Pierre Gondard, responsable de l'UR 5C;

M. Gérard Salem, chargé de recherche à l'ORSTOM;

M. Alain Saussol, maître de conférences à l'université Paul Valéry de Montpellier;

Mme Sylvie Tournaire, GIP RECLUS;

M. Hervé Théry, directeur du GIP RECLUS de Montpellier;

Mme Régine Vanduick, GIP RECLUS.

Préface

En 1981, les chercheurs de l'ORSTOM publiaient déjà un *Atlas de Nouvelle-Calédonie*. Vaste tâche de synthèse s'il en fut: 53 grandes planches en couleur, commentées et analysées par leurs auteurs, faisant le point des connaissances scientifiques sur la Grande Terre. L'œuvre était monumentale, par sa taille et son poids, mais aussi par sa qualité et sa minutie. Elle restituait la Nouvelle-Calédonie dans l'environnement régional, tant physique qu'humain, du Pacifique Sud-Ouest et par des changements constants de l'échelle de visée, projetait ensuite l'analyse au niveau de la vallée, de la commune, du village calédonien. La simple observation des cartes permettait de saisir les points forts et la fragilité du Territoire; ses chances et peut-être ses malheurs. C'est l'indéniable suprématie de la carte; on ne peut ni distordre ni passer sous silence les réalités. Les lieux ont leur langage...

Mais la tâche avait été épuisante: cinq chercheurs ORSTOM s'y étaient consacrés à plein temps quatre années de suite, 49 auteurs de l'ORSTOM, du CNRS ou d'autres institutions avaient signé les cartes.

De moins en moins d'atlas de ce type sont élaborés. L'atlas, à paraître en juillet 1993, de la Polynésie Française, sous la direction de J.F. Dupon et J. Bonvallot, sera le dernier du genre. Trop lourd, trop cher, d'un autre temps... disent certains. Ce sont pourtant des œuvres d'art, des synthèses qui visent à l'exhaustif, voire à l'éternel. Ils font penser parfois aux fresques de la Chapelle Sixtine à Rome qui, comme on le sait, débute par la vision de Dieu dépouillant le chaos afin de l'ordonner et s'achève par la vision du Jugement Dernier.

Si elle n'est pas abandonnée, la famille des Grands Atlas académiques marque donc le pas. On leur préfère aujourd'hui des atlas plus légers, plus nerveux, portant l'éclairage sur tel ou tel aspect de la réalité, visant moins à l'exhaustif qu'à la saisie instantanée d'une réalité mouvante volontiers partielle. L'informatique moderne appliquée à la cartographie permet notamment ces raccourcis, procédant à des zooms sur des situations qu'il est difficile de saisir en dehors de leur mouvement et qu'il faut présenter dans leur «instant». De ces nouvelles techniques permettant le traitement et l'analyse des données en les couplant à leur représentation spatiale, le GIP Reclus s'est fait une vocation. Sous le regard bienveillant d'Élisée Reclus, la Maison de la Géographie se veut

ainsi l'héritière de la géographie au sens ancien et noble du terme, tout en innovant dans l'animation et l'expression des techniques d'investigation les plus avancées.

Réalisé dans le cadre des accords de recherche noués entre l'ORSTOM et le GIP Reclus, le présent atlas *La Nouvelle-Calédonie au tournant des années 1990, un état des lieux*, succède, sans chercher à l'imiter, à l'atlas de 1980. Il représente en effet l'un des derniers nés de la nouvelle génération des atlas thématiques informatisés et se veut comme un état des lieux de la réalité calédonienne en 1993. Tout autant, il illustre une nouvelle méthode de recherche. Un chercheur géographe, Philippe Waniez, et un géographe informaticien, Louis Arréghini, ont travaillé ensemble sur ce projet pendant trois années, l'un en métropole, l'autre à Nouméa (la messagerie électronique permet aujourd'hui ce type de collaboration), pour aboutir à cet ouvrage. Réalisé en quadrichromie, l'atlas contient 169 cartes, 96 graphiques, des notices brèves et analytiques qui s'en tiennent volontairement aux faits et à la présentation de la réalité telle qu'elle apparaît à la lumière des chiffres et des distributions spatiales.

Les auteurs de l'atlas avaient un double défi à relever: démontrer l'aptitude de la méthode géographique à évaluer des territoires, apporter un éclairage scientifique à une situation politique complexe et toute en mouvement. Une réalisation de ce type devrait, par son objectivité même, aider les acteurs et les responsables politiques ou administratifs au choix des solutions les plus appropriées. Nos auteurs, qui se sont efforcés de présenter la Nouvelle-Calédonie par le biais de la structuration de son territoire, étaient bien conscients de l'importance de l'enjeu. Ils l'ont fait en toute honnêteté. Quatre années après la tragédie d'Ouvéa et la signature des accords de Matignon, cet atlas vient donc à point nommé pour rendre compte du chemin parcouru. Il lance un faisceau de lumière sur l'espace de la Grande Terre, révélant ses déséquilibres, ses défaillances, mais aussi les évolutions possibles, parfois amorcées, vers un rééquilibrage du territoire, base d'une meilleure relation entre les diverses communautés néo-calédoniennes. Peut-être pour la première fois depuis longtemps, ce faisceau reflète-t-il quelques rayons d'espoir.

Joël BONNEMAISON

Responsable du Département Société, Urbanisation, Développement de l'ORSTOM

Avant-propos

À travers ses Territoires d'Outre-Mer, la France ne cesse de se trouver confrontée aux séquelles de son passé colonial. Elle vit une interminable transition, entre les perspectives d'indépendance qu'autorisent le statut territorial et une sujétion économique croissante, induite par l'amplification de transferts proclamés préparatoires à l'indépendance politique. De cette contradiction, la Nouvelle-Calédonie est sans doute exemplaire, par la complexité d'un problème enraciné dans la coutume et dans l'histoire, par l'ampleur des enjeux et parce qu'elle se charge de l'émotivité d'une colonisation de peuplement.

Ce dernier trait ne cesse d'étonner. Comment une nation enracinée dans ses villages, à croissance démographique lente, nullement surpeuplée, naturellement peu encline à exporter ses citoyens vers ses dépendances coloniales, a-t-elle pu jeter son dévolu sur une île des antipodes, deux fois grande comme la Corse et déjà habitée. Ce paradoxe est le produit d'un hasard et d'une chimère.

Le hasard est le débarquement en 1843 d'une poignée de maristes auvergnats venus évangéliser les Canaques. Leurs intentions n'étaient en rien politiques. Au contraire, les Pères rechignaient à mêler les affaires de Dieu et celles de César. Mais bientôt confrontés à des difficultés avec leurs nouveaux paroissiens et craignant une mainmise anglo-protestante sur l'île, ils durent se résoudre à réclamer la protection du pavillon national. Le gouvernement de Louis-Philippe prêta une oreille attentive. Il cherchait un baigne tropical et le contrôle d'une base navale face à Sydney n'était pas pour lui déplaire. Enquête faite, l'ordre de prise de possession fut donné et exécuté le 24 septembre 1853 devant la mission de Balade.

De ce hasard allait naître la chimère d'une colonie de peuplement, copie conforme, modèle réduit de la France paysanne métropolitaine. Il n'en était pas question au début où l'installation souhaitée de colons était un moyen de consolider l'emprise face aux Mélanésiens et surtout aux Anglais. Le peuplement n'était qu'un prolongement et un soutien organique pour la mince garnison. Mais peu à peu et sans que la décision ait jamais été clairement explicitée, au vu de la salubrité de l'île, à saison fraîche et surtout exempte de paludisme, et à l'imitation de l'exemple australien, se forma le projet d'en faire une colonie de peuplement en soi, on dira plus tard une «*France australe*». Tel est le prologue.

Désormais, l'histoire de l'île, son peuplement, l'organisation de son espace s'articulent en trois temps. Le premier, de la prise de possession à la Seconde Guerre mondiale, correspond à celui d'un état colonial discriminatoire et ségrégatif. Le deuxième, entre 1943 et 1974 est celui d'un état néo-colonial voulu moderniste et assimilateur de minorités au nom de l'intégration. Le troisième temps fort est contemporain. Il correspond depuis 1974 à la résurgence de l'identité kanak dressée contre l'état néo-colonial, ouvrant le temps de la confrontation ethnique et de la revendication politique.

De 1853 à 1939, la Nouvelle-Calédonie vit sous le statut colonial qui régit la colonie «blanche» sur fondement d'exclusion et de ségrégation. Une pluralité de clivages croisés, ethniques, sociaux, spatiaux, organisent la division: Nouméa, simple bourgade mais centre monopolistique du pouvoir politique et économique, et la Brousse des colons et des «tribus», isolée, sous-administrée; Kanak, marginalisés dans une agriculture vivrière déclinante, cantonnés dans leurs réserves, socialement relégués dans le statut de l'indigénat, en attente d'une hypothétique extinction; ségrégation aussi entre européens et leurs territoires respectifs libres ou pénitentiaires, agricoles ou pastoraux. Le front pionnier est une collection de sociétés locales sans unité dont les catégories se méprisent ou se jalouent: aristocratie des éleveurs forts de leurs stations latifundiaires et de leurs connexions avec la bourgeoisie nouméenne; parias du Bagne dont on peine à distinguer les forçats-paysans des vallées de colonisation pénale où une administration tatillonne s'évertue à faire produire sur ordre des sociétés d'asociaux; petits colons planteurs de café, arrivés en fin de siècle, pour faire oublier le Bagne, rendre une vertu à l'île et fonder cette «France australe» qu'un demi-siècle d'expériences brouillonnes n'avait pu engendrer. Au bout de cette profusion de tentatives aux résultats inégaux, alors que s'engage le XX^e siècle, le peuplement européen libre de Nouvelle-Calédonie n'atteint pas, Nouméens inclus, 15 000 personnes. Condamnés et libérés du Bagne ne sont pas 6 000. Tous ces «colons», d'origines diverses, se partagent inégalement 250 000 hectares de propriétés et 50 000 hectares de locations domaniales, pour l'essentiel entre les mains de quelques dizaines d'éleveurs. En face, 15 000 Canaques, vaincus, traumatisés, en proie à la dénatalité, végètent sur 120 000 hectares de «réserves».

Entre 1903 et 1939, l'immigration européenne cesse pratiquement et la colonie stagne. L'«État colonial» s'endort dans la routine, prolongeant jusqu'à la guerre des systèmes de production hérités des premiers temps de la colonisation. De part et d'autre, chacun campe sur des positions acquises ou perdues.

Face à cette colonisation qui s'endort, refuse l'immigration, réserve les terres pour ses propres enfants, se prépare, sans bruit, la remise en cause du système. À partir de 1925, la démographie mélanésienne se rétablit. Aux générations du choc succèdent celles de l'adaptation annonçant pour bientôt celles du rajeunissement et de la revendication. Les Mélanésiens qui étaient 15 600 sur la Grande Terre en 1921, dépassent 18 000 en 1936 et seront 23 500 en 1956. Avec la fin du mythe de leur extinction, force est de leur ménager un avenir. On commence par les intégrer à l'économie monétaire en leur imposant la culture du café dans des réserves qu'il faudra songer à agrandir. Et on débat déjà de l'opportunité de leur accorder des droits civiques. En ce sens la dernière décennie de l'avant-guerre est annonciatrice de temps nouveaux.

La Seconde Guerre mondiale, marquée à partir de 1942 par le passage des troupes américaines, crée une rupture et agit en accélérateur des changements économiques, sociaux et mentaux. Elle ponctue le temps de la vieille colonie rurale, archaïque, ségrégative, gérée au bénéfice de la seule communauté européenne. Libérant les engagés asiatiques de la servitude des contrats de main-d'œuvre et les Mélanésiens de l'indigénat, pour leur offrir, par étapes, le droit de cité, elle inaugure l'entrée de l'archipel dans le XX^e siècle. L'économie de guerre a montré l'efficacité de la mécanisation et permis l'accumulation du capital pour un futur développement, imposant de nouveaux modes de consommation et le modèle d'une société déjà industrielle. Alors que s'engagent les trois décennies «glorieuses» d'expansion, d'industrialisation et d'urbanisation qui vont changer le visage de l'île, le maître-mot devient l'assimilation. Le mythe de la «France australe» persiste mais s'adapte. Cette dernière sera pluriethnique tout en restant monoculturelle. Assimilation et intégration deviennent les voies de la promotion offerte aux minorités non-européennes. C'est l'État *néo-colonial* en forme d'«État industriel» au sens que lui donne Galbraith, marqué par l'inflation des services et des technostructures, qui promet à tous croissance et développement et entend dissoudre les antagonismes dans la prospérité (inégalement) partagée.

Sous cette impulsion la Grande Terre se transforme. La Brousse coloniale s'étiole ou se modernise avec le déclin des plantations de café, la mécanisation de l'agriculture céréalière ou maraîchère et un début d'intensification des stations d'élevage. L'exode rural et la nouvelle immigration alimentent la croissance du chef-lieu. Nouméa et ses banlieues passent de 25 000 à 71 000 habitants entre 1945 et 1976. La vieille chimère paysanne se dissout dans l'urbanisation mais réactive l'accaparement foncier en léthargie depuis le début du siècle. Le système des concessions mi-gratuites, mi-onéreuses fait

passer en trente ans la propriété européenne de 270 000 à 380 000 hectares dont la moitié entre les mains de 120 détenteurs. En face, les Kanak écartés du régime des concessions n'ont droit qu'à des agrandissements de réserves attribués «collectivement» à l'ensemble de la «tribu». Mais quand la propriété européenne s'étend de 100 000 hectares, les réserves n'en gagnent que 36 000. Deux poussées antagonistes s'exercent ainsi sur les dernières terres disponibles, qui ne tarderont plus à se trouver au contact.

Derrière le discours égalitaire les discriminations, bien qu'atténuées, subsistent. L'assimilation proclamée a du mal à se concrétiser au-delà du domaine politique et, par suite des pesanteurs ambiantes, reste économiquement et socialement illusoire. L'idéologie nouvelle masque mal la permanence des héritages. Si la première génération politique mélanésienne sut s'en satisfaire, adhérant au slogan de l'«Union calédonienne» naissante «deux couleurs, un seul peuple», il en ira autrement avec la seconde génération, née du système qu'elle va récuser au nom de la revendication identitaire.

Les années d'expansion culminent en 1970 dans un climat de ruée vers l'or fondé sur d'utopiques projets d'investissements industriels, localement connu sous le nom de «Boom économique». Cette caricature d'économie industrielle en pleine folie spéculative débouche sans transition sur le choc pétrolier de 1973 et le début de la crise. Ce renversement va devenir le détonateur de la contestation.

Avec la crise et le marasme s'effondre le mythe de l'expansion et de la prospérité partagée. Le chômage frappe d'abord les Mélanésiens faiblement qualifiés. Les cités-dortoirs, que les décennies de prospérité ont fait pousser autour de Nouméa, se peuplent de jeunes désœuvrés disponibles pour la mobilisation politique. Certains retournent «en tribu» s'abriter dans les replis d'un secteur vivrier, refuge de chômeurs déguisés. La terre oubliée dans la folie du boom devient un enjeu âprement disputé. La revendication d'abord foncière, se charge vite d'une connotation identitaire. On ne réclame plus seulement des terres, mais les terres ancestrales, le patrimoine héréditaire des clans, spolié par le cantonnement. Redoutant une dérive politique de ce qu'il croit être encore un problème foncier, le gouvernement lance une réforme technocratique visant à restituer 100 000 hectares de terres aux Kanak. Mais en admettant le principe de la restitution prioritaire des terres claniques il reconnaît au clan le droit du premier occupant. Il suffira que la revendication mélanésienne s'élargisse du clan à l'ensemble des clans, donc au «peuple kanak», pour qu'elle légitime sa revendication de souveraineté fondée, elle aussi, sur le droit coutumier d'antériorité. Dans un même élan l'archipel basculait d'une revendication foncière dans une revendication politique. Le vieux slogan intégrationniste de

l'Union Calédonienne, «deux couleurs, un seul peuple» se muait en «indépendance kanak socialiste» en réaction contre la double frustration coloniale, politique et identitaire, et contre la domination capitaliste.

Cette revendication, clairement posée alors que s'engagent les premières opérations de réforme foncière, ouvre une période de tâtonnements et de conflits dans un climat tendu entre Kanak et Caldoches, régulièrement ponctué (fin 1982, novembre 1984, mai 1988) de phases violentes voire insurrectionnelles. Entre ces éruptions, des politiques alternées, hésitantes, non menées à leur terme, ébauches de cycles jamais conclus. La réforme foncière et les restitutions de terres, loin d'atténuer les frustrations, en font surgir de nouvelles qui montrent les difficultés de concilier coutume et développement. On cahote ainsi vers un avenir d'incertitudes et une rupture que semble concrétiser en 1988, la prise d'otages d'Ouvéa.

En soudaine discordance avec les incidents violents de l'été 1988, la signature des accords de Matignon dégageaient une perspective et, dans l'immédiat, débloquaient la situation avec un projet de décolonisation sans drame.

La revendication d'indépendance est alors gelée pour dix ans, le temps d'un rattrapage économique en faveur des Mélanésiens. Pour cela on partage le Territoire en trois provinces. Deux d'entre elles (Nord et Îles), dominées par les Kanak, font l'objet d'aides massives de rééquilibrage, formation des cadres, mise en place d'infrastructures, et soutien à de petits projets économiques plus ou moins inspirés du modèle de développement local.

À mi-parcours du programme, l'expérience fait apparaître des résultats encore mal assurés. Le développement du Nord et des Îles tarde à se concrétiser. Les effets de domination exercés par la province Sud, de loin la plus peuplée, s'exercent avec force sur les deux autres provinces et sur leur tissu d'entreprises embryonnaires. On retrouve ici le scénario qui, juxtaposant en libre concurrence deux espaces, l'un relativement développé, l'autre nettement sous-développé, de part et d'autre d'une simple ligne de démarcation, perméable à tous les flux, avantage toujours le pot de fer. C'est dire que le processus du développement en pays kanak ne peut ignorer le problème de ses relations avec le système économique dominant, représenté par la province Sud. C'est toute l'articulation interne de l'espace calédonien qu'il devient urgent de définir. Et ce contexte donne à la publication d'aujourd'hui une actualité saisissante.

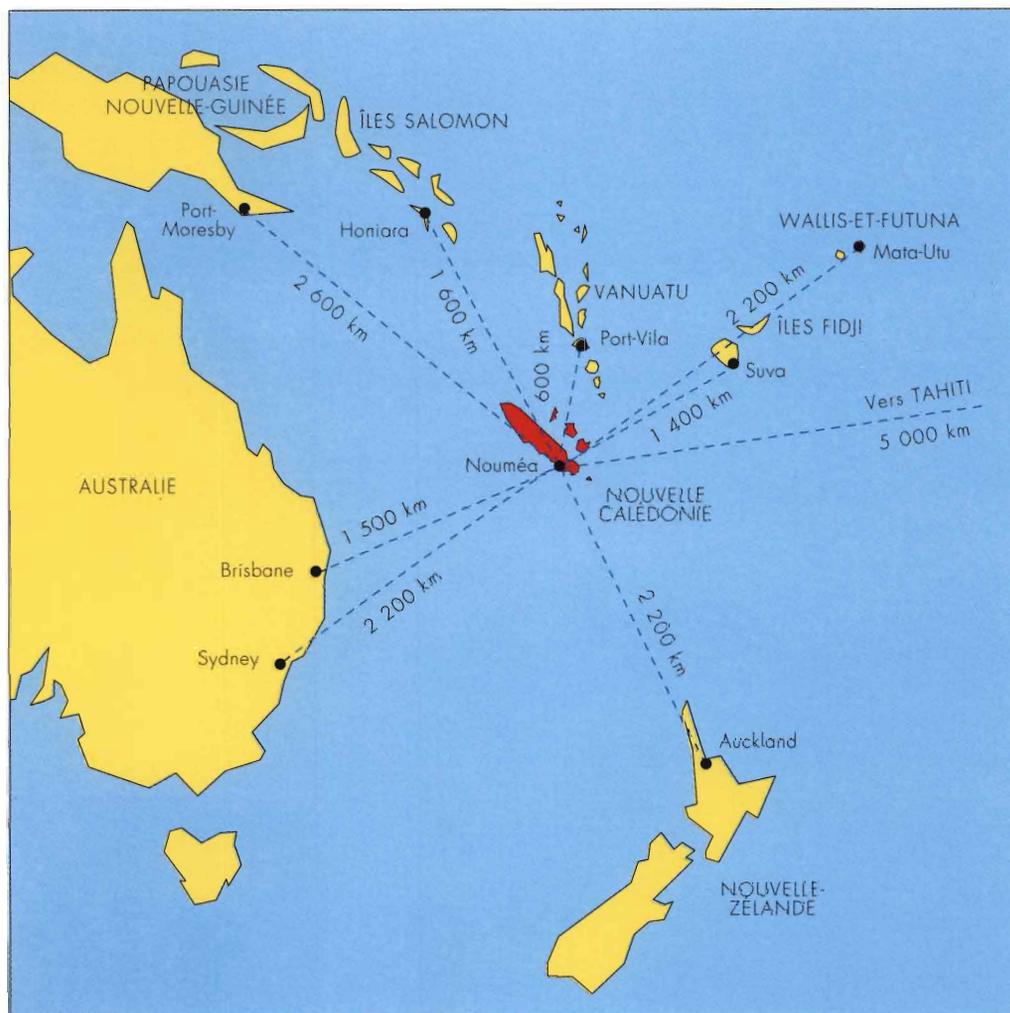
Alain SAUSSOL

Professeur à l'Université Paul Valéry, Montpellier

La Nouvelle-Calédonie: fiche d'identité

Située à 20 000 km de Paris, la Nouvelle-Calédonie est le Territoire d'Outre-Mer le plus éloigné de la France.

O.1. La Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud



Cette distance physique n'a pas empêché la métropole d'exercer une influence durable qui en a fait un des derniers ensembles francophones au milieu d'une aire géographique anglophone. À l'extrémité sud de l'aire culturelle mélanésienne, la Nouvelle-Calédonie se situe à 900 km du Vanuatu, vers le nord, et à 1 500 km des côtes du continent australien en direction du sud-ouest (carte 0.1). À l'est, la même distance la sépare de l'archipel des Fidji, zone de contact entre les aires culturelles mélanésienne et polynésienne.

L'archipel calédonien est composé de deux ensembles. Une grande île de 450 km de long sur 70 km de large, de direction nord-ouest/sud-est, s'étend sur une superficie de 16 000 km². Elle est entièrement ceinturée d'une barrière de corail qui l'a longtemps isolée. Aucun nom vernaculaire ou français ne la désignant, l'usage lui a attribué le nom de Grande Terre. Elle est prolongée au nord par les îles Bélep et au sud par l'Île des Pins. Le deuxième ensemble est constitué par les Îles Loyauté, qui s'étendent au large de la côte orientale de la Grande Terre. Quelques îlots isolés et inhabités (Hunter et Matthew à l'est, Huon et Chesterfield au nord et à l'ouest) étendent la zone économique exclusive à 1 740 000 km².

Quelques données physiques et démographiques

Afin de diversifier les points de repères, les données sur la Nouvelle-Calédonie sont comparées à celles des autres DOM et TOM français et à celles de ses principaux voisins du Pacifique Sud.

Tableau 1

	Superficie (km ²)	Population (habitants)	Densité (hab./km ²)	Année du recensement
Nouvelle-Calédonie	18 575	164 000	8,8	1989
Wallis-et-Futuna	255	14 000	54	1990
Polynésie française	3 265	189 000	58	1988
Guadeloupe	1 780	387 000	217	1990
Martinique	1 100	360 000	327	1990
Réunion	2 510	598 000	238	1990
Fidji	18 272	715 000	39	1986
Vanuatu	11 880	143 000	12	1989
Australie	7 682 000	16 800 000	2,2	1989
Nouvelle-Zélande	269 000	3 307 000	12,3	1986

Le Pacifique Sud est une immensité océanique où les terres émergées sont rares. Dans la zone tropicale, l'arc mélanésien est constitué essentiellement d'îles hautes, alors que, à l'est, l'aire culturelle polynésienne est constituée d'îles basses ou d'atolls. La densité s'en ressent: les îles mélanésiennes (Nouvelle-Calédonie, Vanuatu) apparaissent sous-peuplées, alors que les îles polynésiennes sont plus densément peuplées (Wallis-et-Futuna, Polynésie française).

Comparé aux départements français des Caraïbes (Guadeloupe, Martinique) et de l'Océan Indien (Réunion), le sous-peuplement relatif de la Nouvelle-Calédonie est encore plus flagrant.

Villes

Avec 65 000 habitants en 1989, Nouméa est une ville moyenne dont la population est de l'ordre de grandeur de celle de Béziers, de Cannes, de Valence ou de Colmar. Dans le contexte du Pacifique Sud, elle fait figure de capitale insulaire aux fonctions multiples. Elle affirme son rôle politique régional en abritant le siège de la Commission du Pacifique Sud, instance internationale de développement où se retrouvent la plupart des pays du Pacifique Sud; elle compte également jouer un rôle culturel important grâce à l'implantation de l'université française du Pacifique.

Tableau 2

	Première ville	Nombre d'habitants	% de la population	Année de référence
Nouvelle-Calédonie	Nouméa	65 000	40%	1989
Wallis-et-Futuna	Mata-Utu	1 200	9%	1990
Polynésie française	Papeete	23 500	12%	1990
Guadeloupe	Les Abymes	63 000	16%	1990
Martinique	Fort-de-France	100 000	28%	1990
Réunion	Saint-Denis	122 000	20%	1986
Fidji	Suva	70 000	10%	1986
Vanuatu	Port-Vila	15 000	10%	1989
Australie	Sydney	3 470 000	21%	1989
Nouvelle-Zélande	Auckland	800 000	24%	1986

Son poids se fait surtout sentir à l'intérieur du territoire: 40% des habitants de la Nouvelle-Calédonie résident dans la commune de Nouméa. Mise à part l'extraction du nickel, la ville regroupe la totalité des activités industrielles et la plus grande partie des activités tertiaires.

Quelques données économiques

Grâce à ses mines de nickel, le PIB de la Nouvelle-Calédonie se situe à un niveau comparable à la plupart des nations industrielles. Il est nettement plus important que ceux des DOM, des Caraïbes et de l'Océan Indien.

Comparée à ses voisins mélanésiens (Fidji, Vanuatu), la Nouvelle-Calédonie apparaît encore plus privilégiée.

Tableau 3

	PIB total (millions FF)	PIB/hab. (FF/hab.)	Année de référence	Principales ressources
Nlle-Calédonie	11 225	68 603	1988	nickel, chrome
Wallis-et-Futuna	1	78	1983	-
Polynésie française	14 681	82 617	1986	coprah, vanille, CEP*
Guadeloupe	10 569	31 568	1986	sucre, rhum, ciment, bananes, tourisme
Martinique	13 846	41 674	1986	rhum, bananes, ananas, pétrole raffiné, ciment, tourisme
Réunion	19 969	36 274	1986	sucre, parfum, rhum
Fidji	5 602	7 722	1987	canne à sucre, tourisme, or
Vanuatu	657	4 533	1987	coprah, tourisme
Australie	1 548 233	91 976	1989-1990	ressources diversifiées
Nouvelle-Zélande	222 285	66 491	1989	ressources diversifiées

* Centre d'expérimentation du Pacifique

Introduction

Le 26 juin 1988, les chefs de file des principales familles politiques de Nouvelle-Calédonie et Michel Rocard, alors chef du gouvernement de la République Française, signaient un accord, dit de Matignon, qui a mis fin — au moins provisoirement — à plusieurs décennies d'affrontements. Dans une déclaration commune les deux parties calédoniennes confirmaient leurs convictions: pour les uns, une évolution harmonieuse de la Nouvelle-Calédonie n'est envisageable que dans le cadre des institutions de la République; pour les autres, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie ne peut se concevoir qu'avec les attributs de la souveraineté et de l'indépendance; mais tous reconnaissaient la nécessité de rétablir la paix civile pour créer les conditions dans lesquelles les populations pourront choisir le type de société dans laquelle elles désirent vivre.

Le «rééquilibrage» du territoire

Les annexes accompagnant le texte des accords définissent un certain nombre d'objectifs nécessaires pour créer les conditions sus-citées: développement économique, social et culturel équilibré de l'ensemble du territoire; prise en compte du principe de rééquilibrage territorial et social avec reconnaissance explicite de l'existence de «régions défavorisées»; engagement d'une politique de formation afin de corriger les déséquilibres.

La signature des accords fut suivie, en octobre 1988, d'un projet de loi, paraphé par le ministre des DOM-TOM, les représentants des principales familles politiques du territoire et devant être soumis par voie de référendum à l'approbation du peuple français (*Journal Officiel*, 6 octobre 1988, pp. 12 568-12 579). Un préalable réaffirmait la nécessité de rétablir la paix civile et définissait les principes indispensables à son rétablissement:

- décentralisation par la création des trois provinces;
- affirmation des spécificités culturelles et accession de toutes les communautés au pouvoir économique et aux responsabilités sociales;
- reconnaissance de la communauté mélanésienne comme principale victime des déséquilibres issus de la colonisation et donc principale bénéficiaire des mesures de rééquilibrage géographique et économique.

La loi trace le cadre institutionnel dans lequel s'effectuent les réformes. Trois provinces sont créées, administrées librement par une assemblée élue et un exécutif propre. Ces provinces s'insèrent entre des entités administratives déjà existantes, le Territoire et son assemblée, appelée Congrès, et les Communes. La loi définit aussi les attributions et les compétences de chaque niveau administratif, de l'État à la Commune, en passant par le Territoire et la Province. Elle fixe enfin les flux financiers donnant à ces dispositifs institutionnels les moyens d'appliquer cette nouvelle politique par des mesures d'accompagnement économiques, sociales et culturelles. Il s'agit essentiellement de contrats de développement, à conclure entre l'État et les Provinces permettant de financer des actions pour atteindre des objectifs conformes à l'esprit des accords de Matignon :

- faciliter l'accès de tous aux formations initiales et continues;
- favoriser un rééquilibrage du territoire et améliorer les infrastructures pour permettre le désenclavement des populations isolées;
- améliorer les conditions de vie des habitants par le renforcement des équipements sanitaires et sociaux, de l'action sociale et des logements sociaux;
- promouvoir le patrimoine culturel mélanésien et celui des autres cultures locales;
- encourager le développement des activités économiques locales et de l'emploi;
- faire participer les jeunes au développement par des activités d'insertion;
- mettre en œuvre une politique foncière adaptée aux spécificités locales;
- susciter l'intensification des échanges économiques et culturels avec les États et Territoires de la région du Pacifique.

Des huit points précédents, résumant les principaux objectifs visés par les contrats de développement État-provinces, on retient qu'il est encore question du concept éminemment géographique de rééquilibrage territorial.

Implicitement ou explicitement, le contenu des accords de Matignon et de la loi référendaire exprime une demande sociale d'évaluation du territoire. Quelles sont les disparités qui caractérisent la Nouvelle-Calédonie au tournant des années 1990? Quelles sont celles qui se sont atténuées depuis une époque récente ou, au contraire, qui se sont accentuées? Y a-t-il apparition de nouvelles inégalités sociales et spatiales? Quels critères retenir, quels indicateurs définir pour évaluer l'impact de la nouvelle politique issue des accords de Matignon? Sur quelles informations, quelles analyses, quels types de produits d'aide à la décision peuvent s'appuyer ceux qui, à divers échelons, ont à mettre en œuvre les politiques de développement et d'aménagement du territoire?

Recherches économiques et sociales en Nouvelle-Calédonie

Pour tenter de répondre à ces questions, l'ORSTOM a lancé un programme de recherche et de formation visant à couvrir les principaux axes développés dans les accords de Matignon et la loi référendaire. Aidé par son implantation locale, l'Institut a développé des thèmes de recherche portant sur six domaines prioritaires :

- La formation: l'accession progressive des Mélanésiens à un niveau scolaire de plus en plus élevé est à l'origine de la formation d'une nouvelle élite mélanésienne. Celle-ci investit les niveaux d'encadrement politiques et administratifs et se superpose aux cadres déjà existants du pouvoir coutumier.
- Les rapports entre le foncier et le développement: après une période où la priorité était la reconquête du patrimoine foncier ancestral, les communautés mélanésiennes s'interrogent sur leurs pratiques foncières. La question foncière reste une importante pierre d'achoppement car elle touche les fondements même de la société mélanésienne. Valeur identitaire, valeur d'usage, valeur économique, instrument de pression politique et économique, la terre est au centre des contradictions qui traversent actuellement la société mélanésienne dans son apprentissage de la «modernité».
- Les déplacements contemporains de population: si les migrations des ethnies allochtones vont uniquement dans le sens d'une urbanisation définitive, le processus d'urbanisation des Mélanésiens a ceci d'original qu'il revêt le plus souvent un caractère temporaire. Le Mélanésien urbanisé se réfère souvent à son lieu d'origine, avec lequel il entretient des liens privilégiés, même dans le cas d'une longue installation en ville.
- Les projets de développement dans la province Nord et celle des Îles Loyauté: les provinces dominées par le FLNKS élaborent leurs propres stratégies de développement. Le Nord doit faire face à un retard d'équipement tandis que les Îles cherchent à renforcer leur cohésion en développant des activités complémentaires.
- Les composantes ethniques et culturelles des populations de Nouvelle-Calédonie: oubliées (ou presque) par les accords de Matignon, les «minorités ethniques» de Nouvelle-Calédonie jouent pourtant un rôle économique et politique. La majorité de ces allochtones est citadine, investissant le commerce (Asiatiques) ou venant grossir à côté des Mélanésiens les rangs du prolétariat urbain (Océaniens). La communauté wallisienne et futunienne est tiraillée entre ses affinités culturelles et sa docilité politique envers les pourvoyeurs d'emplois: elle représente un enjeu politique et

électoral d'autant plus important qu'elle bénéficie d'une réputation de très bon esprit civique.

Le programme «Cartographie statistique pour l'aide à la décision en Nouvelle-Calédonie»

L'atlas de Nouvelle-Calédonie de l'ORSTOM, publié en 1981, expose la plus grande somme d'informations jamais rassemblée sur le territoire. Bien qu'une grande partie de son contenu soit encore valable aujourd'hui, une mise à jour des thèmes économiques et sociaux apparaît souhaitable pour accompagner le développement économique et l'aménagement du territoire.

L'acquisition des données économiques, sociales et démographiques les plus récentes est indispensable pour arriver à une meilleure compréhension des dynamiques du territoire. On ne peut plus se contenter des données publiques et publiées, même si leur intérêt en tant que «données de cadrage» demeure indiscutable. Une coopération directe avec les différents organismes producteurs de données apparaît nécessaire pour répondre à la demande des acteurs sociaux et rechercher les indicateurs pertinents permettant un suivi des transformations en cours.

1. Des outils d'analyse pour le rééquilibrage du territoire

Pour mettre en œuvre la politique indiquée par les accords de Matignon, les pouvoirs publics et les acteurs locaux ont besoin de divers outils pour l'analyse des situations héritées et l'évaluation des résultats des projets entrepris.

Deux «boîtes à outils» peuvent être utilisées de manière complémentaire pour réaliser une évaluation, si possible quantifiée, des déséquilibres territoriaux :

- les systèmes d'information géographique (SIG) étayent l'analyse en donnant accès à de vastes ensembles de données localisées et en permettant leur mise en relation grâce à de puissantes techniques informatiques ;
- la modélisation graphique révèle les structures d'un espace et leurs combinaisons. L'information, préalablement traitée par des techniques statistiques, puis représentée à l'aide de graphiques et de cartes, est enfin interprétée à l'aide des modèles graphiques qui expriment l'unicité de chaque lieu sans sombrer dans les travers de la géographie régionale classique.

1.1. Le système d'information DataCal

La mise en place du système d'information DataCal est d'abord une nécessité scientifique. En effet, l'évaluation des déséquilibres du territoire ne peut se limiter à la prise en compte des points de vue, plus ou moins teintés d'idéologie, des divers acteurs sociaux. Même s'il est indispensable d'intégrer leurs revendications dans toute politique d'aménagement du territoire, il est non moins indispensable d'éclairer le débat par une information plus quantifiée, couvrant largement les différents secteurs de la vie économique et sociale.

L'acquisition d'une telle information statistique peut se faire de différentes manières. On pourrait imaginer la mise en place d'un observatoire permanent dont l'une des fonctions serait d'implanter des capteurs permettant de rendre compte de la situation de chacun des domaines intéressant l'aménagement régional. Ces capteurs prendraient la forme d'enquêtes répétitives auprès des entreprises, des groupes ethniques, politiques, des organismes financiers, etc.

On pourrait aussi procéder à des exploitations croisées de fichiers nominatifs gérés par les administrations et les organismes industriels et commerciaux. Malgré son intérêt évident, la mise en place d'un tel observatoire se heurte à de nombreux obstacles comme, par exemple, les règlements édictés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour acquérir les données composant le système d'information DataCal, on a opté pour une solution plus légère, proportionnée aux objectifs et aux moyens financiers du programme de recherche. La méthode retenue comprend quatre étapes: l'identification des producteurs de données, la mise en place d'accords entre ces producteurs et l'ORSTOM pour la fourniture d'informations, la critique de leur domaine de validité, leur structuration dans un système informatique.

Les producteurs de données: esquisse d'une typologie

Les détenteurs de données statistiques en Nouvelle-Calédonie peuvent être répartis en trois groupes, en fonction de leur capacité à fournir ces données.

On trouve d'abord ceux qui ont vocation à fournir ces statistiques, au premier plan desquels figure l'Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques (ITSEE). Viennent ensuite, dans certaines administrations, des services statistiques, comme à la Direction Territoriale des Affaires Sanitaires et Sociales (DTASS), à l'Agence Pour l'Emploi (APE) ou au Service des Mines et de l'Énergie (SME).

Lorsque la production de données n'est pas centralisée, toute la difficulté revient à identifier, dans le dédale administratif, les individus qui, pour une partie de leur activité, élaborent leur propre documentation. Par exemple, le service de l'Urbanisme de la Direction de l'Équipement de la Province Sud élabore, depuis 1971, mois par mois, une statistique des permis de construire délivrés dans chaque commune.

Enfin, on trouve des enquêtes ponctuelles peu ou pas exploitées, dont l'intérêt est variable. Témoin, cette enquête réalisée par l'Agence pour le Développement Rural et l'Aménagement Foncier (ADRAF) sur plus de 4 000 micro-projets de développement soutenus par l'Agence, ou par ses prédécesseurs, depuis une dizaine d'années. Cette enquête n'est pratiquement pas dépouillée en raison de la faiblesse des moyens de l'ADRAF. La récente enquête réalisée par l'Agence pour le Développement de la Culture Kanak (ADCK) apparaît mieux conçue et d'un traitement plus aisé.

Le transfert des données et la critique a priori de l'information statistique

La position des divers producteurs de données sur l'éventuel transfert de tout ou partie de leurs fichiers à un organisme de recherche va du «on n'a rien» à «prenez tout». Mais ces attitudes extrêmes sont rares et les réponses aux demandes de données statistiques s'assortissent en général d'un certain nombre de conditions et contraintes particulières à chaque organisme.

L'information fine, très désagrégée, reste difficile d'accès. En général, il n'est pas possible d'envisager le transfert de fichiers nominatifs. Ces règles de confidentialité ne s'appliquent pas aux seuls fichiers nominatifs: par exemple, l'ITSEE ne peut fournir de données croisées avec l'appartenance ethnique, caractéristique pourtant essentielle en Nouvelle-Calédonie. À l'opposé, un traitement, commun avec l'ORSTOM, de l'enquête sur les micro-projets de développement réalisée par l'ADRAF a permis d'accéder à cette source d'information originale.

Les données statistiques produites par les organismes qui ont vocation à participer directement ou non à la mise en œuvre des Accords de Matignon ne sont pas, sauf exception, destinées à la recherche scientifique. En les détournant de leur destination première, la gestion administrative, on risque de commettre de graves erreurs d'interprétation. Par exemple, il est bien clair que les statistiques relatives aux maladies ne traduisent pas directement l'état sanitaire de la population, mais plutôt l'activité officielle des dispensaires de brousse et des hôpitaux publics. Ces statistiques ne concernent que les populations ayant un accès aux structures de soins. Cela est d'autant plus important à rappeler que les équipements médicaux de niveau supérieur, concentrés à Nouméa, concernent une population bien plus grande que celle de la ville et de sa région proche.

Cependant, des contacts fréquents avec les producteurs de données permettent de profiter de leurs connaissances réelles et de mieux apprécier ce qui a échappé à leurs investigations. En collaborant directement avec eux, on accède à cette information complémentaire, indispensable à l'analyse des statistiques. Malgré le caractère imparfait des données disponibles (mais quelle statistique est vraiment juste, et selon quels critères de justesse?), le système d'information DataCal se compose d'informations collectées en connaissance de cause, c'est-à-dire en sachant quelles sont les limites des champs d'investigation auxquels ces données se rapportent.

Découpages administratifs : entre l'amalgame et la partition

Les accords de Matignon ont créé un nouveau découpage du territoire en trois provinces, dont l'objet est d'asseoir une politique de décentralisation. De façon explicite, ces provinces se voient attribuer un rôle privilégié pour l'évaluation des éventuels progrès de la politique de rééquilibrage territorial.

À l'instar de ceux qui l'ont précédé, ce partage du territoire reflète les rapports de force et les capacités de négociation des trois composantes politiques en présence: l'État français, les partisans d'une indépendance politique (les «indépendantistes») et les tenants du maintien du territoire dans la République (les «loyalistes»). Les limites provinciales témoignent de l'âpreté des négociations et des concessions consenties de part et d'autre. Si les spécificités géographiques et sociales des Îles Loyauté sont facilement reconnues, le découpage de la Grande Terre en deux provinces selon un axe est-ouest porte les traces des tractations. Sur la côte-au-vent, la limite s'incurve vers le sud, incluant la commune de Canala. On y décèle volontiers l'influence du chef de file indépendantiste élu dans cette commune. Côté ouest, la frontière provinciale passe au nord de Bourail, scindant même la commune de Poya au niveau du cours d'eau Creek Amik. L'explication est à chercher dans le rôle des forces loyalistes lors des négociations.

Le choix du découpage transversal, et non longitudinal, semble réfléchi: entre la délimitation de «ghettos» ethniques, économiques ou sociaux, et la réalisation de savants mélanges aussi absurdes qu'explosifs, le partage de la Grande Terre entre un «nord» et un «sud» apparaît comme une solution de compromis acceptée par toutes les parties après quelques tractations symboliques sur les frontières.

Trois conséquences importantes découlent de cette provincialisation.

- Une certaine hétérogénéité des provinces Nord et Sud, notamment avec la présence d'importantes minorités ethniques et sociales. Dans le Nord, les Européens et les autres non-Mélanésiens sont minoritaires, mais leur poids est assez important pour influencer les caractéristiques de cette province. Dans le Sud, une concentration des activités, un milieu urbain pluri-ethnique et une faible participation de la communauté rurale mélanésienne aux activités de la société urbaine sont autant de caractéristiques qui renforcent l'hétérogénéité de la province.
- Un partage politique de l'espace de fait, puisque la population de la province Nord et celle des Îles Loyauté soutiennent majoritairement les choix de société des indépendantistes alors que la population de la province Sud reste globalement attachée au maintien du territoire au sein de la République.

- Une remise en cause (partielle) de l'ancienne organisation de l'espace, fondée sur le classique modèle d'île tropicale, avec une pénétration ponctuelle, une domination et une exploitation de l'espace à l'aide de relais. Désormais, Nouméa ne constitue plus l'unique centre de décision politique.

La logique des découpages administratifs

Si l'on examine les différents découpages administratifs de la Nouvelle-Calédonie depuis sa prise de possession, on constate qu'ils comportent, à divers degrés, l'empreinte de la «partition» ou celle de l'«amalgame».

Le découpage administratif transversal de 1879 (carte 1.1.a) s'appuie sur les aires linguistiques traditionnelles, même s'il n'en épouse pas exactement les limites. Par ailleurs, tous les chefs-lieux administratifs, à l'exception de Nouméa, se trouvent sur la côte orientale, ce qui témoigne de la volonté de l'administration coloniale de contrôler tout le territoire. Le rattachement des Îles Loyauté à Nouméa, pour curieux qu'il soit, prélude aux échanges intenses qu'entretiennent aujourd'hui ces îles avec le chef-lieu territorial.

En 1898 (carte 1.1.b) le choix d'une limite longitudinale rend compte d'une situation nouvelle. Il entérine les progrès de la colonisation sur la côte occidentale et le refoulement progressif des Mélanésiens après les grandes révoltes de 1878.

Les diverses limites tracées au cours de la décennie 1980-1990 accompagnent une histoire politique et sociale mouvementée. Le tracé des quatre régions de 1985 (carte 1.1.d), œuvre du ministre de la Nouvelle-Calédonie Edgar Pisani, s'apparente à un phénomène d'encerclement. La région Sud, où dominent traditionnellement les partisans du maintien du territoire dans la République, est réduite à la ville de Nouméa et aux trois communes limitrophes (Païta, Dumbéa et Mont-Dore). Le reste de la Grande Terre est partagé transversalement. Les limites retenues pour la région Centre, dominée par les indépendantistes, traduisent de manière presque «ubuesque» la situation politique: alors que les communes de la côte orientale, qui soutiennent le Front de Libération Kanak et Socialiste (FLNKS) majoritaire au conseil régional, sont sous-équipées et d'accès difficile (pistes entre Houailou et Canala, route «à horaires» de circulation alternante entre Canala et Thio et absence de liaison routière entre Thio et Yaté), le chef-lieu est érigé à La Foa, en plein fief loyaliste. De plus, Yaté et l'Île des Pins demeurent sans liaison directe avec le reste de la région.

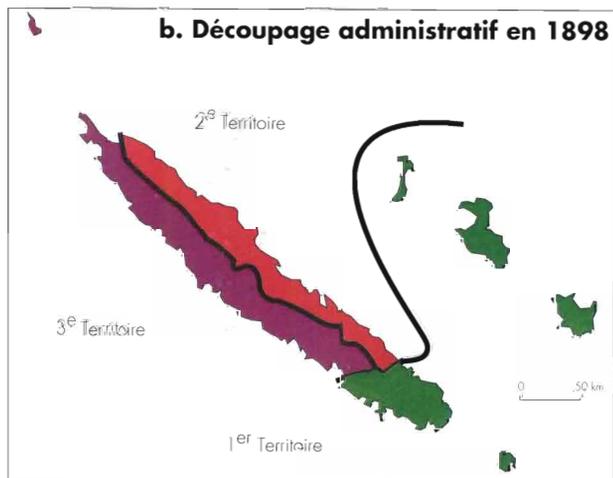
La régionalisation suivante, due au ministre Bernard Pons en 1987 (carte 1.1.e), tente au contraire de réduire autant que faire se peut l'aire d'influence des indépendantistes. Le poids démographique des bourgs européens,

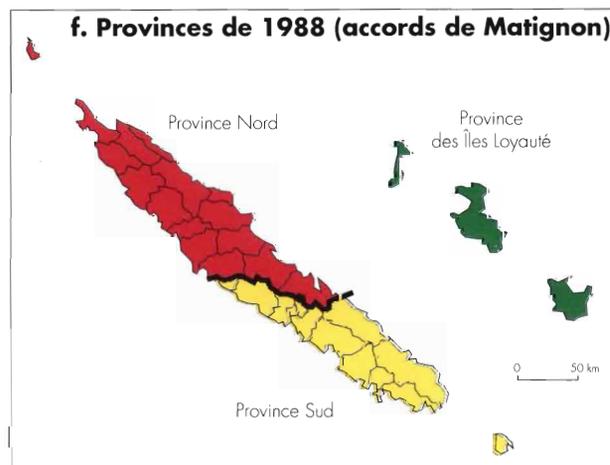
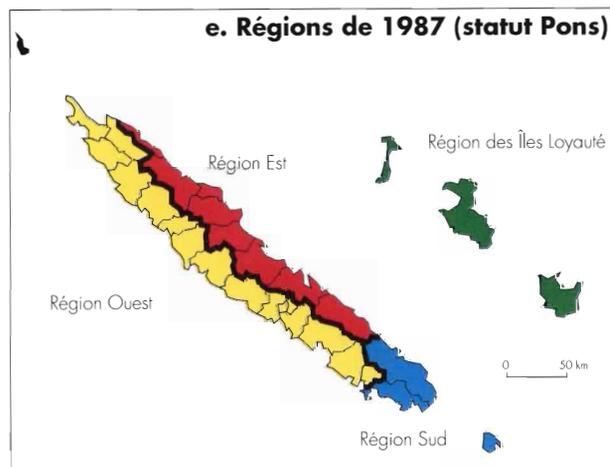
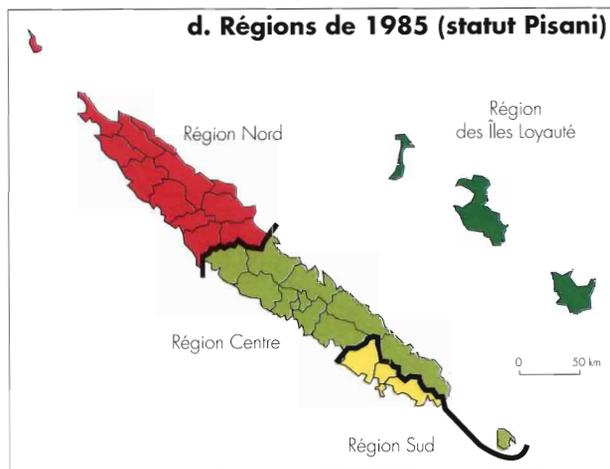
et surtout de Nouméa et des communes limitrophes permet d'étendre le territoire dominé par les loyalistes tout en « rognant » les extrémités de l'aire d'influence réelle des indépendantistes (Yaté et l'Île des Pins au sud, Les Îles Bélep au nord). Ce nouveau découpage n'est pas sans rappeler celui de 1898 qui, justement, entérinait les progrès de la colonisation et le cantonnement des Mélanésiens.

Un découpage régional transversal semble favorable aux partisans de l'indépendance qui recrutent essentiellement en milieu rural mélanésien. Tout en permettant de dégager des majorités électorales en faveur de l'indépendantisme, il est bien vécu par les Mélanésiens encore très attachés aux réseaux d'alliances des anciennes aires linguistiques et traditionnelles qui organisaient les vallées de part et d'autre de la chaîne centrale. Par contre, un découpage longitudinal permet aux bourgs européens de la côte occidentale, favorables au maintien du territoire dans la République, de conserver le pouvoir politique et administratif. De son côté, l'agglomération de Nouméa, du fait de son poids démographique et de sa domination économique, peut, quant à elle, élargir à l'extrême son aire d'influence électorale.

Œuvre de compromis, les provinces issues des accords de Matignon (carte 1.1.f) partagent la Grande Terre

1.1. Les découpages administratifs





de façon transversale, ce qui satisfait le camp indépendantiste, mais élargit dans une proportion jamais égale l'aire d'influence de Nouméa, ce qui satisfait le camp loyaliste.

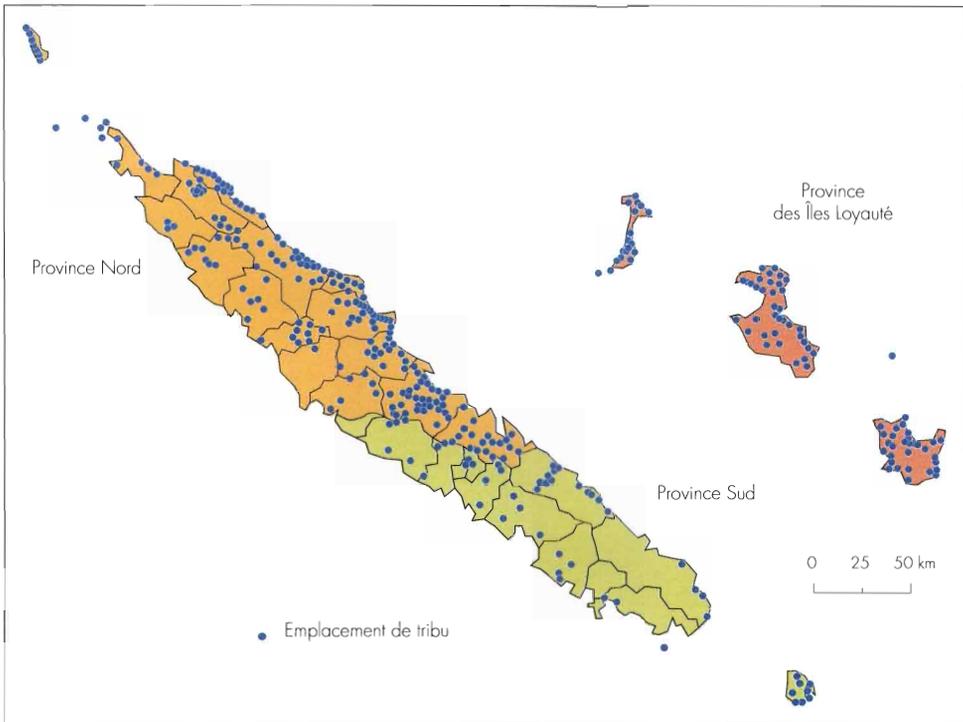
Le choix de l'échelle communale

En plus des niveaux administratifs habituels (Territoire, Province, Commune), il existe des découpages qui ne concernent que les Mélanésiens vivant en tribu. La tribu est une entité administrative de base officielle. Une ou plusieurs tribus peuvent disposer d'un territoire appelé réserve. Enfin, ces tribus sont regroupées en district, sous l'autorité d'un grand chef.

En règle générale, le niveau géographique le plus fin, homogène sur l'ensemble du territoire, reste la commune (carte 1.2). Dans certains cas, il est possible de descendre au niveau des tribus (carte 1.3), par exemple avec l'inventaire tribal réalisé par l'ITSEE en 1989. Mais la commune constitue le dénominateur commun à la majeure partie des données accessibles. Ce maillage géographique peut sembler trop grossier, mais sait-on que la taille la plus fréquente des communes de Nouvelle-Calédonie (population modale) s'élève à 2 194 habitants au recensement de 1989: dans ces conditions, est-il vraiment nécessaire d'accéder à un niveau géographique plus fin?



1.2.
Les communes
de Nouvelle-
Calédonie



1.2.
Les tribus
de Nouvelle-
Calédonie

1.2. Graphiques, cartes et modèles

Chorèmes et modèles d'îles

Depuis une dizaine d'années, les publications relatives à la modélisation graphique et aux chorèmes ont montré qu'ils permettaient «de lire, sous la complexité de la représentation, la simplicité des phénomènes en jeu, expression de lois, mécanismes et comportements généraux» (R. Brunet, 1980). H. Théry (1991) rappelle qu'il «suffit ici de dire que l'hypothèse de base est que chaque point de l'espace se situe dans une série de champs qui structurent l'espace et dont l'interférence locale forme un système, que chaque *situation* se définit par rapport à des flux, donc par rapport à des centres, à des directions, à des gradients, à des limites. On définit par exemple une portion de l'espace comme *au vent* ou *sous le vent* de l'alizé, mais aussi au vent ou sous le vent de l'innovation, proche ou lointaine de la capitale, de tel ou tel marché, de tel ou tel centre d'influence, comme du bon ou du mauvais côté de telle ou telle frontière, de tel ou tel gradient. Le processus d'analyse et de synthèse est déductif, allant des structures fortes aux plus contingentes, construisant progressivement un modèle théorique et complexe de façon logique et raisonnée, avant de revenir, par des itérations successives, à la réalité représentée sur une carte aussi complexe et informée que possible, pour une confrontation entre le modèle et la réalité qui est la base même de toute méthode scientifique. La méthode chorématique s'applique particulièrement bien aux îles, en ce que l'enveloppe du territoire à étudier est donnée d'emblée. On peut rendre compte de ces structures et de leurs combinaisons par des modèles qui peuvent avoir une expression graphique pour peu qu'on respecte les règles et les acquis de la sémiologie graphique».

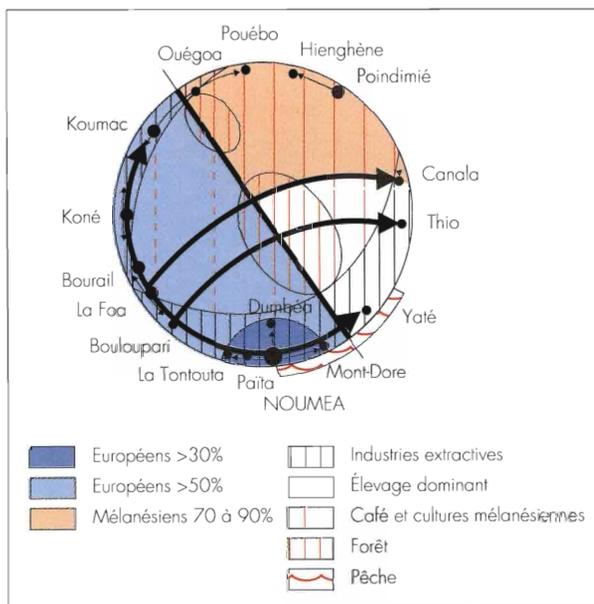
Un modèle graphique représente le plus souvent une structure élémentaire de l'espace, ou chorème, engendrée par un processus relevant de l'une des trois grandes catégories d'organisation spatiale: le *contrôle territorial* qui rend compte d'une domination s'exerçant à partir d'un centre ou le long d'un axe; le *tropisme* qui conduit à l'établissement de gradients suivant des orientations particulières; la *dynamique spatiale* qui exprime les mouvements de conquête, de colonisation, etc. En croisant les quatre formes cartographiques élémentaires que sont le point, la ligne, l'aire et le réseau avec les sept formes élémentaires qui composent les catégories ci-dessus, on obtient le tableau des 28 structures élémentaires de l'espace ou «socle de la chorématique» (R. Brunet, 1986). L'identification des chorèmes permet de comprendre une

organisation spatiale, par une série d'aller-retours successifs entre l'analyse de l'information disponible et les hypothèses que l'on peut formuler sur les processus en jeu sur cet espace.

Montrer les structures pour évaluer les déséquilibres

À la lecture de l'Atlas de Nouvelle-Calédonie publié par l'ORSTOM en 1981 on est frappé par la récurrence de certaines structures spatiales: opposition entre l'est et l'ouest de la Grande Terre, poids démesuré de Nouméa, spécificité des Îles Loyauté, etc. Cette impression se confirme dès qu'on cherche à l'exprimer sous la forme d'un modèle construit suivant des règles de construction précises. L'évaluation du territoire néo-calédonien au tournant des années 1990 peut s'appuyer sur la confrontation des structures spatiales, telles qu'elles apparaissent dans les modèles, aux structures spatiales révélées par l'analyse statistique et cartographique.

La Nouvelle-Calédonie est un «cas d'école» pour l'application de la méthode chorématique. T. Panouillères (1986) et B. Antheaume, (1990) proposent chacun leur interprétation du territoire (fig. 1.1 et 1.2). Exprimant la situation du territoire dans les années 1970-1980, ils présentent des traits communs mais aussi quelques nuances et traduisent les structures géographiques de cette période.

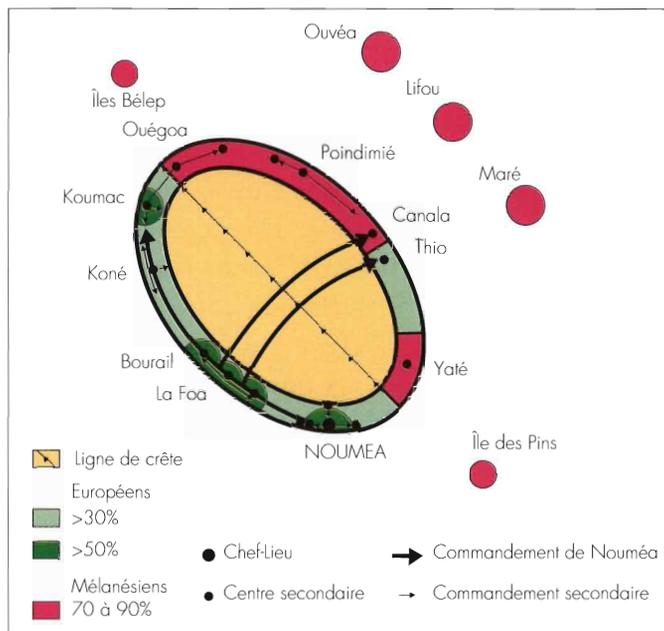


Forme de l'épure:

La forme de l'épure, circulaire dans un cas, ovale dans l'autre, rend compte du caractère insulaire en soulignant le rôle primordial du littoral qu'exprime mieux le cercle, même si l'ovale ressemble plus à la forme allongée de la Grande Terre.

Fig. 1.1. Le modèle de la Nouvelle-Calédonie selon T. Panouillères

Fig. 1.2. Le modèle de la Nouvelle-Calédonie selon B. Antheaume et J. Bonnemaïson



Opposition Au-Vent/Sous-le-Vent:

Les auteurs s'accordent pour souligner la dissymétrie entre l'est et l'ouest. La Chaîne Intérieure souligne ce cloisonnement fondamental qui s'accompagne d'un fort gradient de précipitation marquant une coupure biogéographique nette.

Cantonnement mélanésien:

Conséquence directe de la colonisation, la répartition des ethnies introduit au sein de l'île des dissymétries supplémentaires. Mélanésiens à l'est, Européens à l'ouest se concentrent le long d'une bande étroite côtière.

Domination de Nouméa:

Nouméa forme un pôle qui commande la majeure partie du territoire. Ce commandement s'appuie sur les principaux axes routiers. Les bourgs font office de relais, notamment dans la partie ouest.

Hiérarchie urbaine et commandement:

La domination évidente de Nouméa ne doit pas faire oublier l'existence de plusieurs centres secondaires, tous situés sur le littoral. Dans la partie sud, ces bourgs sont de véritables relais directs de la capitale. Par contre, au nord-est, ils semblent disposer d'une relative autonomie en exerçant un commandement mineur sur les communes avoisinantes.

Aires de contact:

Le modèle proposé par T. Panouillères, plus détaillé que celui de B. Antheaume, présente une composante liée à l'agriculture, à l'extraction

minière et à la pêche. Ces activités se déroulent sur des espaces aux limites floues formant des aires de contact et se surimposant aux structures fondamentales représentées par les autres modèles élémentaires.

Pour présenter l'état de la Nouvelle-Calédonie au tournant des années 1990, plusieurs approches sont possibles. Comme il s'agit ici d'exprimer les principales structures du territoire, la référence aux chorèmes et aux modèles est avantageuse à plus d'un titre. Chacune des structures spatiales sous-jacentes ou chorème peut être interprétée soit comme une organisation de l'espace inéluctable, ne pouvant faire l'objet d'aucune action volontariste (il pleut plus à l'est qu'à l'ouest, et que peut-on faire contre cela?), soit comme un révélateur d'un dysfonctionnement de l'économie ou de la société susceptible d'être corrigé.

La forme synthétique et attractive qu'est le modèle graphique représente elle aussi un avantage certain: «le modèle est un support de communication commode, rapide et pédagogique car il repose sur une logique et un raisonnement plus "mémorisable" qu'un inventaire, ce qu'était hélas parfois la géographie régionale» (H. Théry, 1990).

Enfin, l'examen de l'état du territoire en 1990 à la lumière des chorèmes composants les deux modèles relatifs à la période 1970-1980 doit faciliter la prise en compte de nouveaux chorèmes représentant l'émergence de nouvelles structures spatiales. Par exemple, le modèle proposé par B. Antheaume, bien qu'il ne se limite pas à la Grande Terre localise simplement les îles dites «dépendantes» (archipels des Loyauté, des Bélep et Île des Pins), mais ne formalise pas leur structure spatiale.

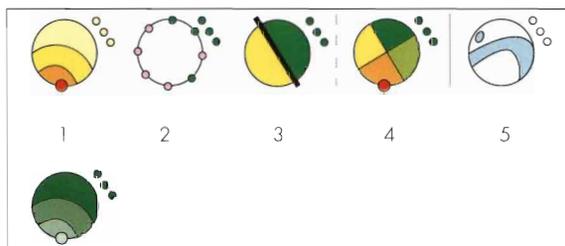
Les chorèmes retenus pour l'atlas

Afin de faciliter l'utilisation de l'atlas, on a opté pour un plan thématique. Pour permettre un autre type de lecture, fondé sur les grandes structures territoriales de la Nouvelle-Calédonie, chaque carte est accompagnée d'une frise reproduisant les représentations graphiques des structures élémentaires du territoire calédonien. Ces éléments seront allumés (colorés) ou éteints (en grisé) en fonction de la disposition spatiale que la carte aura contribué à révéler.

Quatre chorèmes représentent les structures majeures de l'espace néo-calédonien (fig. 1.3):

- *Chorème 1*: l'influence de Nouméa (dégradé du rouge au jaune): établie dès l'origine comme point de pénétration de la colonisation, Nouméa reste l'unique pôle de domination économique, sociale et culturelle. Son influence peut s'exercer de façon directe.

Fig. 1.3. Les chorèmes retenus



vert clair. Les phénomènes observés présentent un maximum à la périphérie, et un minimum à Nouméa.

- *Chorème 2*: le réseau urbain (couleur rose ou verte): la colonisation a aussi mis en place un réseau d'agglomérations autour de la Grande Terre, qui étaient absentes dans les communautés mélanésiennes préexistantes. Ces sortes de bourgs-relais devraient couvrir la totalité du territoire à intervalle régulier afin de jouer efficacement leur rôle. Une telle logique est battue en brèche par plusieurs facteurs. La forme allongée de la Grande Terre et sa tardive pénétration rend toute implantation non littorale inutile. La présence d'importantes communautés mélanésiennes et leur logique récente de reconquête territoriale a remis en cause la présence européenne dans certains bourgs ou leur développement. La disposition de ces bourgs sur le modèle a été simplifiée. Côté ouest, certains bourgs ont été regroupés en fonction de leur rôle similaire (La Foa et Bourail). Côté est, parler de bourg mélanésien est parfois abusif, car les agglomérations se réduisent parfois à quelques bâtiments publics. Pouébo et Hienghène ont en commun l'absence de véritable bourg. Poindimié demeure la seule agglomération de la côte orientale disposant de suffisamment d'équipements pour exercer une influence sur son environnement. Thio reste un relais pour l'extraction du nickel, en dépit des bouleversements politiques et sociaux subis durant la dernière décennie. Les bourgs à dominante kanak sont en vert, alors que les bourgs européens sont en rose.

- *Chorème 3*: l'opposition côte Au-Vent/côte Sous-le-Vent (couleurs verte et jaune): cette opposition historique s'est renforcée au cours de la dernière décennie. La déprise des allochtones s'accompagne d'une reprise par les autochtones qui renforcent leur présence relative sur la côte orientale, débordant même sur le nord de la côte occidentale.

- *Chorème 4*: la dominante ethnique: ce modèle n'est pas à proprement parler une structure élémentaire mais découle du croisement des chorèmes «influence de Nouméa» et «opposition côte orientale/côte occidentale». Les Îles Loyauté

Dans ce cas, son attractivité est fonction de la distance ou plus précisément, de son accessibilité. L'influence du chef-lieu territorial peut aussi agir comme un pôle de répulsion. Dans ce cas, la gamme des couleurs est inversée, du vert foncé au

et le quart nord-est de la Grande Terre constituent un territoire de forte présence mélanésienne (couleur vert foncé). Le quart sud-est, plus proche du chef-lieu territorial présente des caractéristiques «mélanésiennes» moins marquées (couleur vert clair). À l'inverse, l'influence directe de Nouméa s'exerce fortement sur le quartier sud-ouest (couleur orange) et beaucoup moins sur le quartier nord-ouest (couleur jaune) où elle ne s'exerce qu'à des relais.

• *Chorème 5*: on peut y ajouter une structure, plus contingente, absente dans les modèles précédents, nommée «arc minier» (couleur bleue), en référence aux terrains sur lesquels s'effectue l'extraction minière (cf. chapitre 7). Paradoxalement, c'est lorsque l'industrie du nickel est en régression, un phénomène de déprises territoriales, que l'arc minier apparaît nettement sur certaines cartes, car cette déprise minière renforce la présence relative des Mélanésiens. Le chorème «arc minier» souligne donc tantôt un phénomène lié à la déprise de l'activité minière, tantôt un renforcement du caractère «mélanésien».

Indicateurs du déséquilibre et méthodes de discrétisation

Les indicateurs présentés dans cet atlas ont été choisis en fonction de leur capacité à rendre compte des principaux déséquilibres du territoire néo-calédonien. Pour chacun de ces indicateurs, on indique les sources utilisées et les concepts qui se rapportent à chaque catégorie statistique. Ces données sont ensuite exprimées sous forme de deux types de graphiques:

- les diagrammes circulaires présentent la répartition des effectifs entre les différentes catégories, pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie;
- les diagrammes à bâtons traduisent les différences entre les provinces par rapport à la moyenne du territoire.

La plupart des variables de cet ouvrage ont été discrétisées selon la méthode de Jenks. Celle-ci repose sur la notion de variance, c'est-à-dire sur la dispersion des valeurs autour de la moyenne. Grâce à un calcul itératif, elle vise à créer des classes aussi homogènes que possible en minimisant la variance intra-classes, et en maximisant la variance inter-classes. Cette méthode est très efficace pour des séries courtes présentant de nombreuses ruptures et discontinuités. Elle s'apparente à la méthode des seuils observés tout en se dégageant de la subjectivité des choix arbitraires. Elle présente l'inconvénient de créer des classes non jointives quand la distribution comporte des discontinuités accusées.

Lorsque la méthode de Jenks s'est avérée incapable de produire des classes satisfaisantes, on a eu recours à d'autres méthodes (discrétisations standardisées essentiellement).

I

La Population

2. La répartition de la population

En 1989, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), relayé localement par l'ITSEE, a procédé à un recensement général de la population de la Nouvelle-Calédonie.

2.1. La population totale

La population totale, sans double compte, s'élevait à 164 173 habitants en 1989, soit 18 805 habitants de plus qu'en 1983, ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 2%.

Avec près de 70% des Calédoniens, la province Sud marque sa prédominance démographique (fig. 2.1); cela est dû essentiellement à Nouméa (65 110 h.) qui, à elle seule, représente 40% des habitants du territoire. Néanmoins, la croissance de la commune de Nouméa proprement dite, entre 1983 et 1989, marque le pas au profit du reste de la province, notamment du grand Nouméa (fig. 2.2).

Une telle prédominance marque depuis de très

Fig. 2.1. Répartition de la population par province en 1989

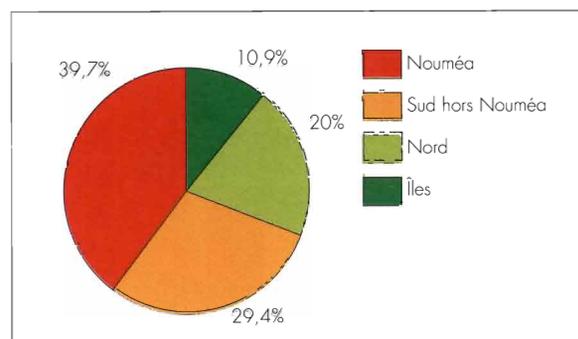
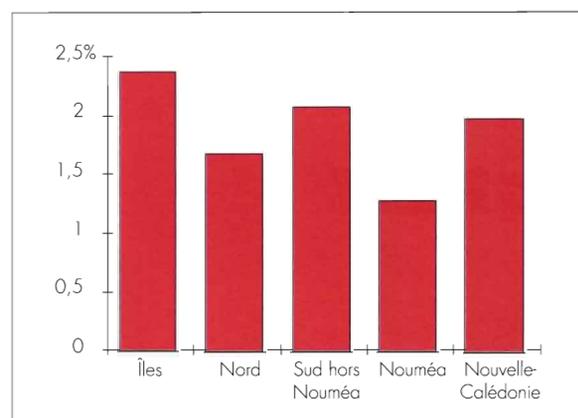


Fig. 2.2. Taux de croissance annuelle de la population entre 1983 et 1989



nombreuses années l'économie et la société: il s'agit là d'un fait structurel qui n'est pas près de disparaître, ni même de s'estomper.

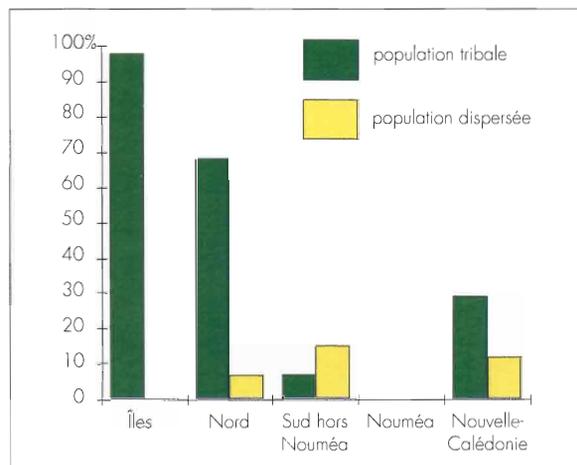
2.2. La population tribale et la population dispersée

La majeure partie de la population mélanésienne (les «Canaques» comme les appelaient les Européens, ou les «Kanak» comme ils se désignent souvent eux-mêmes) appartient à une tribu. Cette appartenance n'implique pas forcément une résidence. En effet, 20 938 Kanak sur les 61 299 (34,2%) vivent hors tribu. Création de l'administration coloniale, la tribu est une entité administrative officielle. Elle regroupe un ou plusieurs clans traditionnels. À l'intérieur des réserves l'entité tribu apparaît parfois nettement délimitée; l'habitat prend aussi la forme de minuscules hameaux claniques; dans les deux cas il est très rarement dispersé. L'inventaire tribal de l'ITSEE dénombre, en 1989, 337 tribus comptant 47 988 habitants, soit 29,2% de la population totale.

La répartition de cette population tribale entre les provinces apparaît nettement différenciée: elle atteint près de 98% des habitants des îles «réserves intégrales», et près de 70% de la population de la province Nord. Dans la province Sud, la rareté des tribus provoque une chute de cette proportion à 7%, et même à 0% dans la commune de Nouméa (fig. 2.3). Bien entendu,

cela ne signifie aucunement qu'il n'y a pas de Mélanésiens à Nouméa, mais seulement qu'ils ne résident pas en tribu.

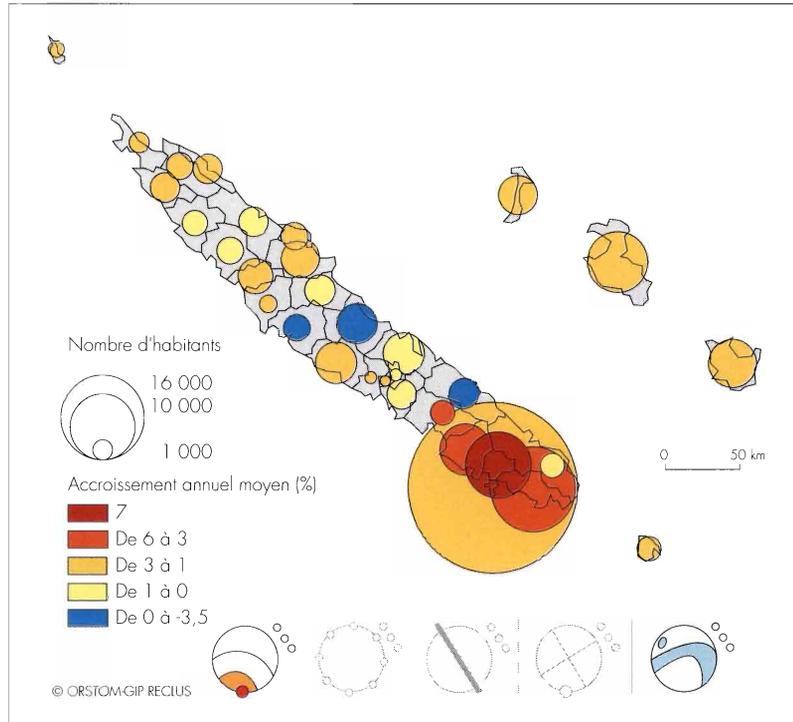
Fig. 2.3. Répartition de la population tribale et de la population dispersée



La population dispersée est principalement une population rurale d'origine européenne habitant, en majorité, dans des exploitations agricoles, à laquelle il faut ajouter les banlieusards de la périphérie lointaine de Nouméa; elle représente près de 15% de la population de la province Sud.

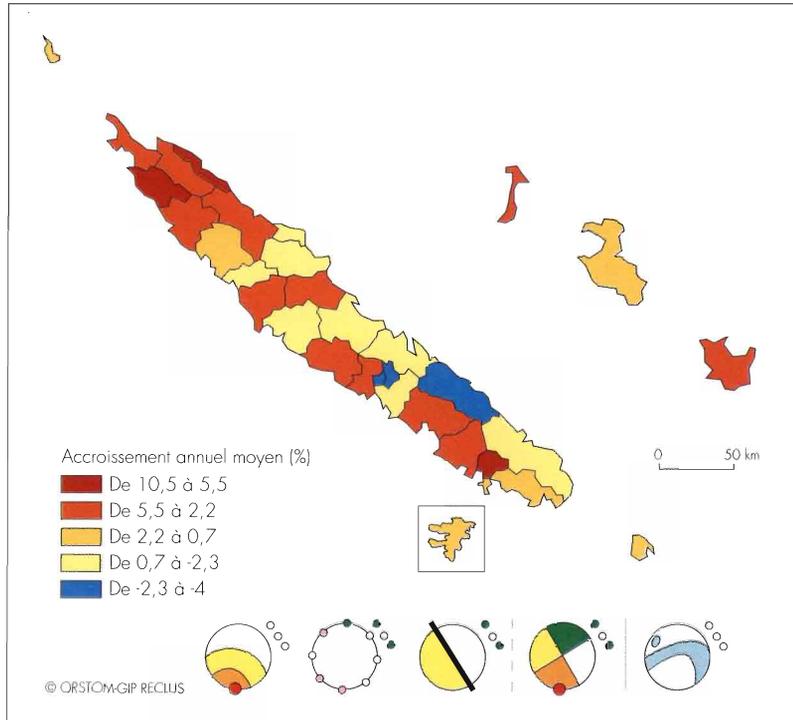
2.1. Population des communes en 1989 et taux d'accroissement annuel moyen (1976-1989)

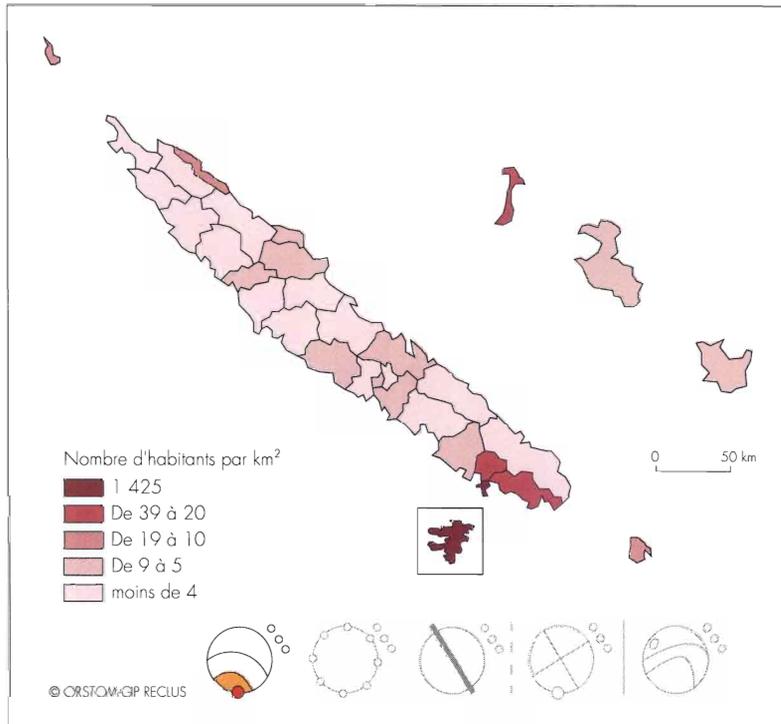
Le poids de Nouméa apparaît clairement mais c'est la banlieue qui profite le plus de la croissance de l'agglomération. À l'inverse, on note l'apparition d'un axe de dépression correspondant à un arc minier qui court de Poya à Yaté. Il s'agit avant tout de déprises de l'activité d'extraction du nickel, aggravées par les tensions politiques des années 1980.



2.2. Taux d'accroissement annuel moyen des communes (1983-1989)

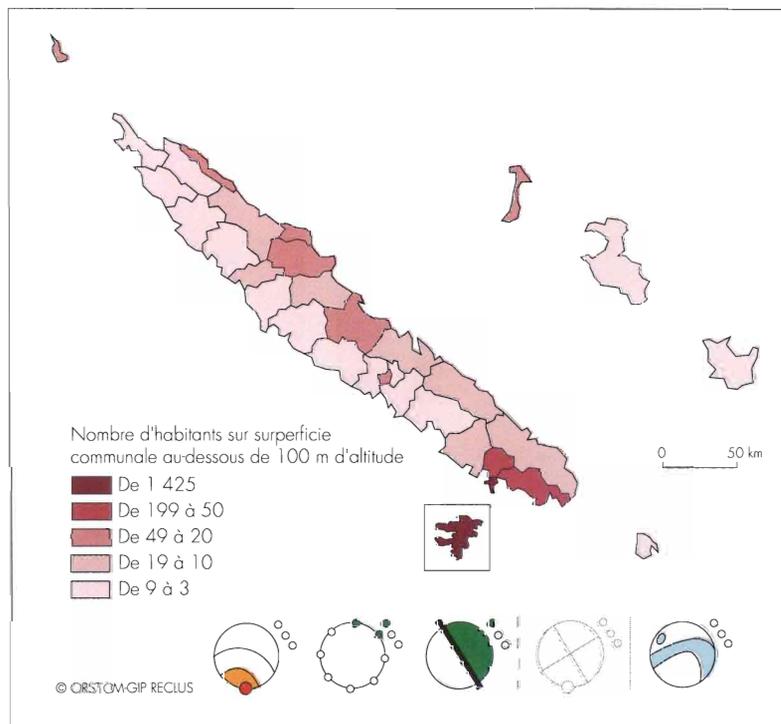
Sur la période la plus récente, l'accroissement de la population profite bien sûr à la banlieue de Nouméa mais aussi aux bourgs de la côte occidentale, aux îles Loyauté et au nord de la Grande Terre. Les bourgs (Koumac et Bourail) constituent une alternative à la migration vers Nouméa (cf. carte 4.2). La croissance des communes mélanésiennes (îles Loyauté et nord-est de la Grande Terre) est due, pour l'essentiel, à l'accroissement naturel.





2.3. Densité de la population communale en 1989

Le trait marquant du peuplement de la Nouvelle-Calédonie est le contraste entre une extrême concentration urbaine (densité de Nouméa: 1 425 habitants au km²) et de faibles densités en dehors de l'agglomération (moins de 11 habitants au km²).

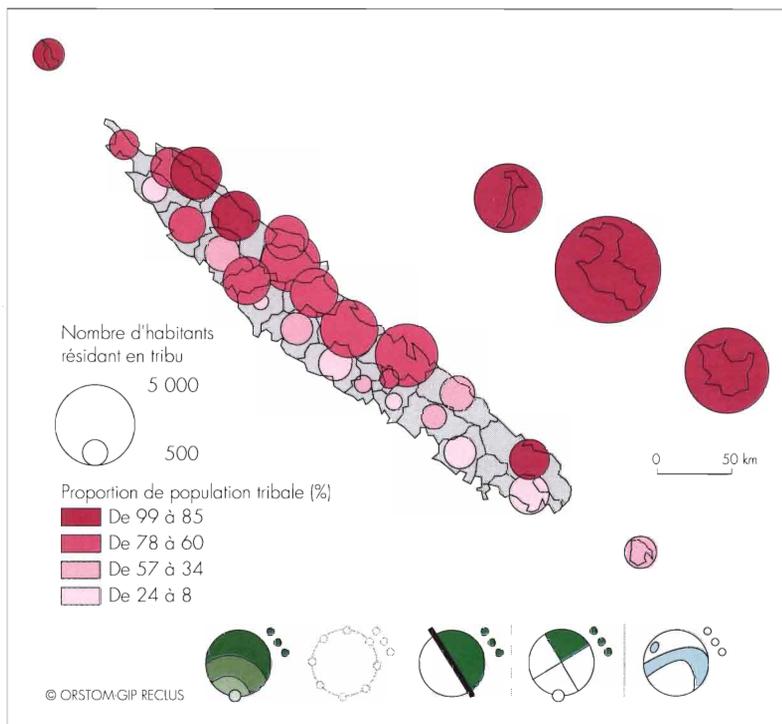


2.4. Densité de population rapportée à la surface communale au-dessous de 100 m d'altitude

Le faible peuplement global masque des disparités dans les densités rurales. En rapportant la population à la superficie du territoire située en-dessous de 100 m, on observe une nette dissymétrie entre les espaces ruraux de l'est et ceux de l'ouest. En dehors de quelques tribus au nord de la Grande Terre, les implantations humaines au-dessous de 100 m d'altitude sont exceptionnelles.

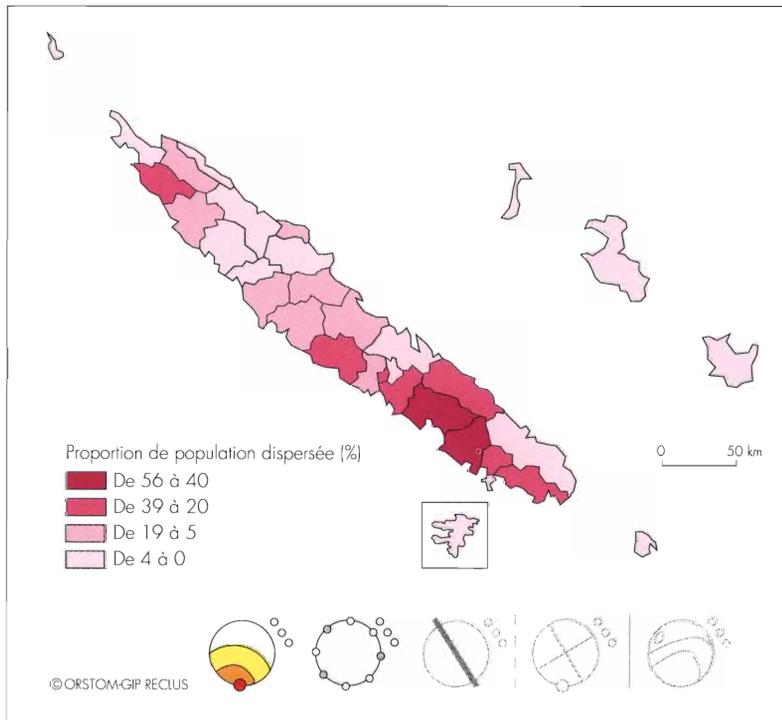
2.5. Population résidant en tribu en 1989

L'importance relative de la population tribale dans la population communale est fonction de la distance à Nouméa. On observe une nette différenciation entre la côte orientale, très mélanésienne, et la côte occidentale, domaine des Européens. Le peuplement tribal est majoritaire sur toutes les communes de l'arc minier et dans les mines du nord (Kaala-Gomen). Les communes où existe encore un bourg européen (Poya et Thio) sont en situation de déprise, et donc de «reconquête» du peuplement tribal. Trois communes ne comportent aucune tribu: Nouméa, Dumbéa et Farino.



2.6. Population communale dispersée en 1989

Dans l'ensemble, l'habitat mélanésien reste circonscrit à l'intérieur des réserves. L'habitat européen, en revanche, peut prendre deux formes: en général, un regroupement dans des agglomérations de type village ou bourg, et de manière plus secondaire, des fermes et des stations d'élevages isolées ou des villas dispersées.



3. Les structures démographiques

La population de Nouvelle-Calédonie présente des caractéristiques démographiques originales, résultant pour une large part de l'histoire. Sa diversité culturelle et ethnique est un cas unique dans tout le Pacifique. L'installation des Européens, à la fin du 19^e siècle, a prélué à d'intenses flux migratoires, en provenance d'Asie et de l'Océanie, qui se sont surimposés à un peuplement autochtone multiséculaire. Ce peuplement hétérogène et les comportements spécifiques de chaque communauté marquent la démographie du territoire: en l'absence d'accident démographique majeur, on repère néanmoins des déséquilibres dans la structure par sexe, par âge ou par état matrimonial des populations.

3.1. Les ethnies

Dans les comportements sociaux et culturels, l'origine ethnique joue un rôle fondamental. Ce caractère semble conditionner, pour une large part, les autres aspects de la démographie. La notion d'ethnie, que nous avons retenue est celle que l'INSEE avait définie lors du recensement de la population de 1989. La question était formulée ainsi: «À laquelle des communautés ethniques suivantes la personne estime-t-elle appartenir», suivie de l'énumération des huit principales communautés ethniques du territoire. Mais il faut se souvenir qu'en Nouvelle-Calédonie la notion d'ethnie, telle que la vivent les populations, est largement fondée sur des critères d'appartenance culturelle.

Les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie, appelés aussi autochtones ou Kanak (le terme, officialisé récemment, est invariable). Les autres Mélanésiens (essentiellement des ressortissants de l'archipel voisin du Vanuatu) sont désignés en fonction de leur pays d'origine.

Les Européens sont partagés en deux groupes: d'un côté, ceux qui sont arrivés récemment sur le territoire, parfois appelés «Zoreils», de l'autre, les Calédoniens d'origine européenne appelés aussi «Caldoches».

D'autres communautés ont aussi fait souche sur le territoire: une importante minorité polynésienne en provenance des Îles Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française, enfin, deux communautés asiatiques, d'origines javanaise et vietnamienne complètent ce qui est convenu d'appeler les minorités allochtones.

Deux de ces groupes ethniques constituent la majeure partie de la population de la Nouvelle-Calédonie: 55 000 Européens et 74 000 Mélanésiens forment respectivement 33,5 et 44,8% de la population totale (fig. 3.1). Les autres communautés originaires d'Asie ou d'Océanie, représentant 21,6% des habitants de Nouvelle-Calédonie. Les Mélanésiens sont fortement implantés dans toutes les provinces: 17 500 dans les Îles, 27 200 au Nord et 28 800 dans le Sud. Mais leur proportion dans la population totale est très variable: peuplant presque à eux seuls les Îles Loyauté (fig. 3.2), ils demeurent majoritaires au Nord alors qu'ils ne forment que le quart de la population du Sud, et seulement 23% à Nouméa. Les Européens sont presque absents des Îles Loyauté, très peu nombreux dans le Nord et sont concentrés dans le Sud (55 100 personnes): la moitié des habitants de Nouméa sont d'origine européenne. Enfin, 95% des personnes appartenant aux autres ethnies résident dans le Sud. Mais, contrairement aux Européens, ils sont relativement moins nombreux à Nouméa (26,6%) que dans le reste de la province Sud (33,3%).

La répartition des différentes ethnies apparaît donc vivement contrastée: si les Mélanésiens résident en nombre dans toutes les parties du territoire, toutes les autres ethnies sont concentrées dans le Sud. Ce déséquilibre fondamental a d'importantes répercussions sur le reste des structures démographiques.

Fig. 3.1. Répartition de la population par ethnie en 1989

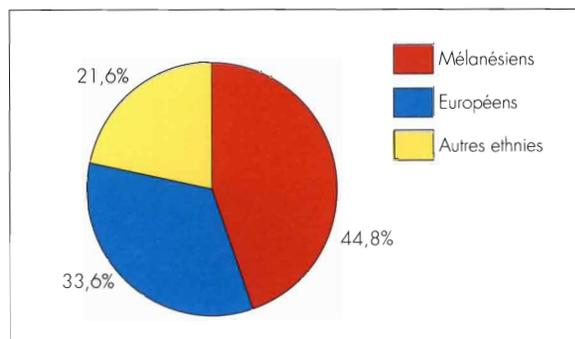
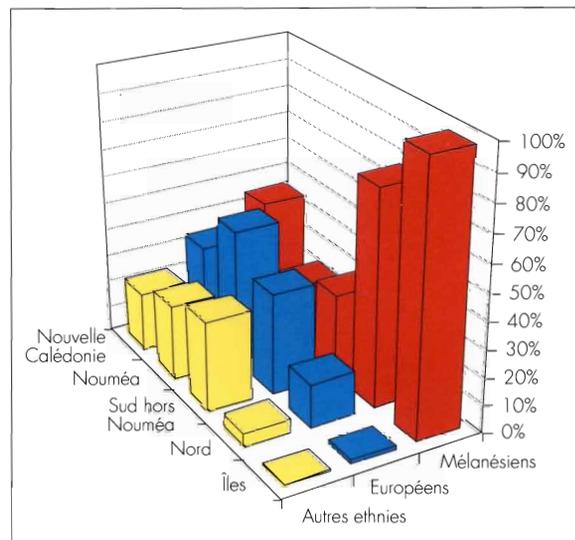
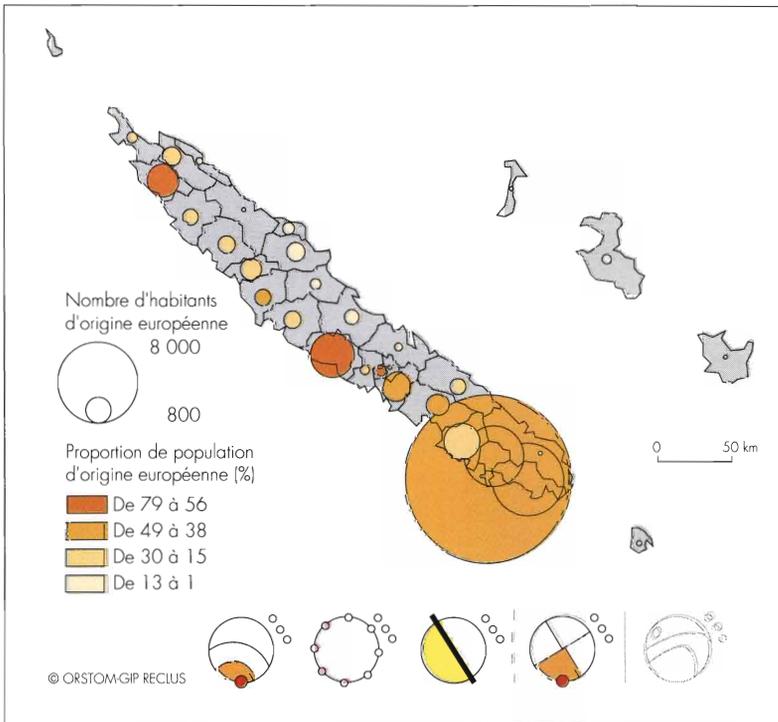
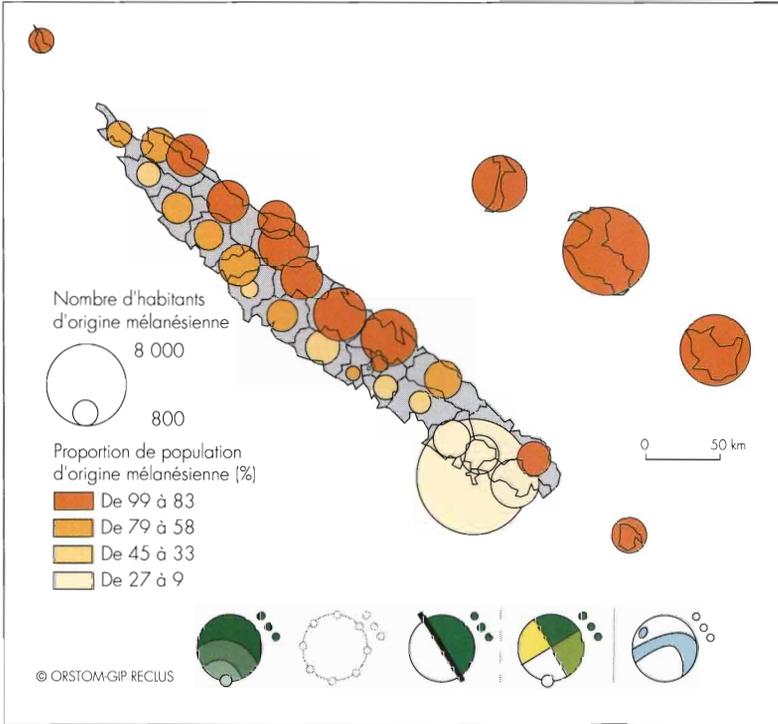


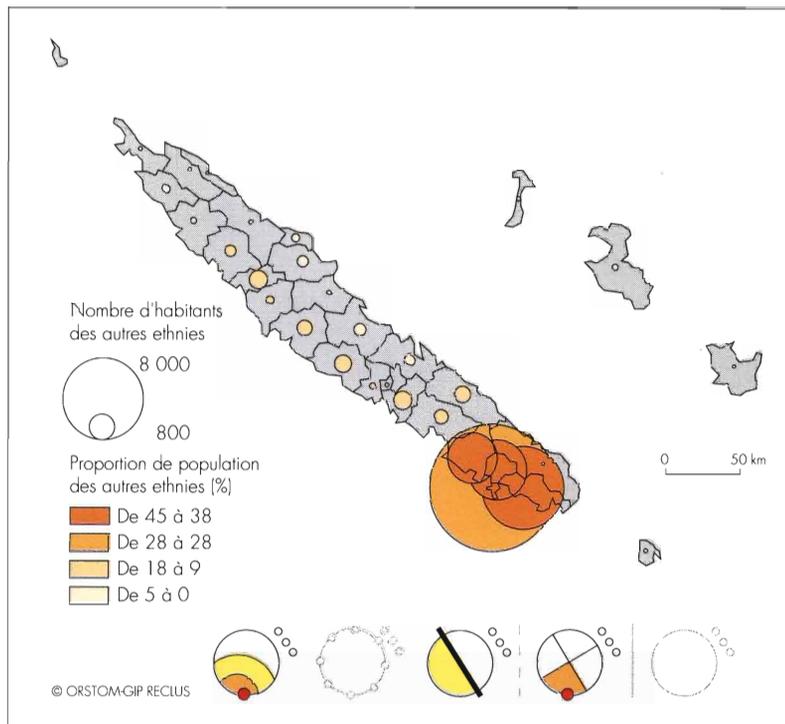
Fig. 3.2. Répartition de la population par ethnie et par province





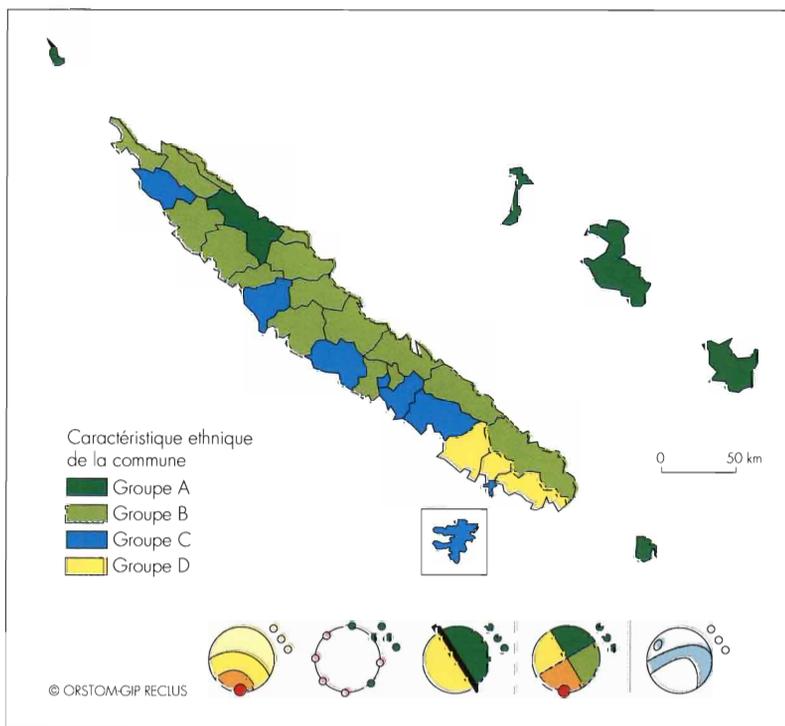
3.3. Population des autres ethnies en 1989

Les ethnies asiatiques et océaniques non autochtones préfèrent s'implanter dans l'agglomération de Nouméa, et majoritairement en banlieue. Ailleurs, leur présence, autrefois visible dans les régions minières et agricoles, est devenue très faible.



3.4. Profil ethnique communal

Une classification ascendante hiérarchique sur les données ethniques fait apparaître quatre groupes. Les îles dépendantes et la commune de Hienghène forment le groupe A caractérisé par un peuplement mélanésien presque exclusif. Dans le groupe B, les Mélanésiens sont moins nombreux mais toujours majoritaires. On y trouve toutes les communes de la côte orientale, y compris l'arc minier, et quelques communes du nord-ouest de la Grande Terre. Les Européens se localisent à Nouméa et dans les agglomérations de la côte occidentale où ils sont en majorité absolue ou relative. Ils forment le groupe C. Le groupe D est caractérisé par la présence d'importantes minorités allochtones (asiatiques et océaniques), qui peuplent la banlieue de Nouméa.



3.2. Les âges

Les pyramides des âges par province révèlent des différences sensibles. Au Sud (fig. 3.3.a), comme à Nouméa (fig. 3.3.b) la base cintrée de la pyramide traduit une tendance au vieillissement; cette structure rappelle ce qu'on peut observer en métropole. Ce n'est pas le cas au Nord (fig. 3.3.c) ni dans les Îles Loyauté (fig. 3.3.d): les pyramides sont ici plus élargies à la base, indiquant une démographie peu ou pas contrôlée. De plus, les îles Loyauté présentent un certain déficit en hommes adultes qui s'explique par l'émigration d'actifs vers Nouméa.

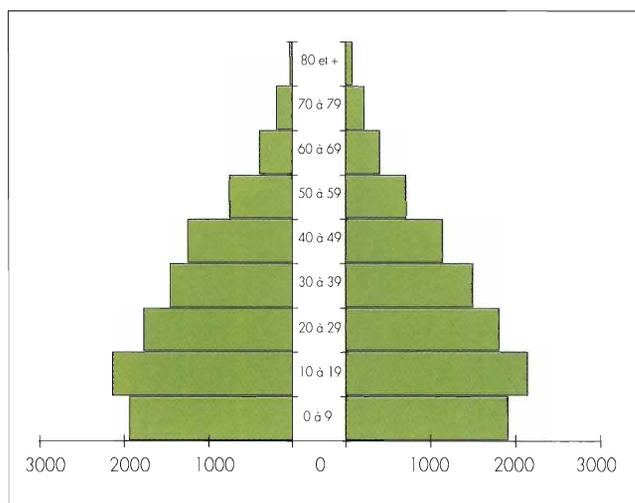


Fig. 3.3a. Pyramide des âges de la population de la province Sud (Nouméa comprise)

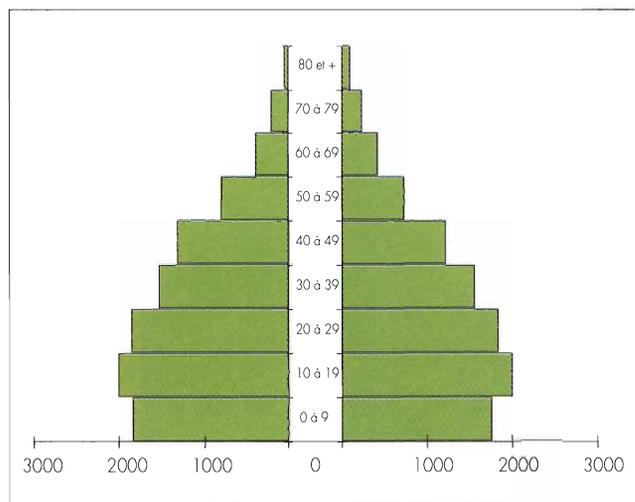


Fig. 3.3b. Pyramide des âges de la population de Nouméa

Aux âges de la vie biologique correspondent des étapes de vie sociale; avec les données censitaires, on peut distinguer quatre grands groupes: les jeunes (moins de 20 ans) souvent à l'école, rarement installés dans la vie et dépendant, sur le plan économique, d'autres personnes; les jeunes adultes (20-39 ans) souvent actifs ou cherchant à le devenir; les adultes mûrs (40 à 59 ans); et les plus de 60 ans, souvent retraités. Cette nomenclature paraît à peu près bien adaptée à la population urbaine d'origine européenne mais correspond mal aux sociétés mélanésienne et océanienne: les études y sont généralement plus courtes et les personnes âgées y jouent souvent un rôle actif au-delà de 60 ans. Malheureusement, on ne dispose pas, pour le recensement de 1989 et au niveau communal, d'une statistique croisant l'origine ethnique avec l'âge.

Fig. 3.3c. Pyramide des âges de la population de la province Nord

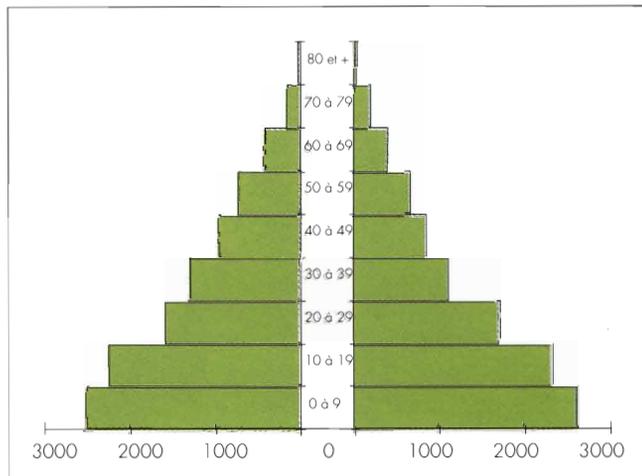
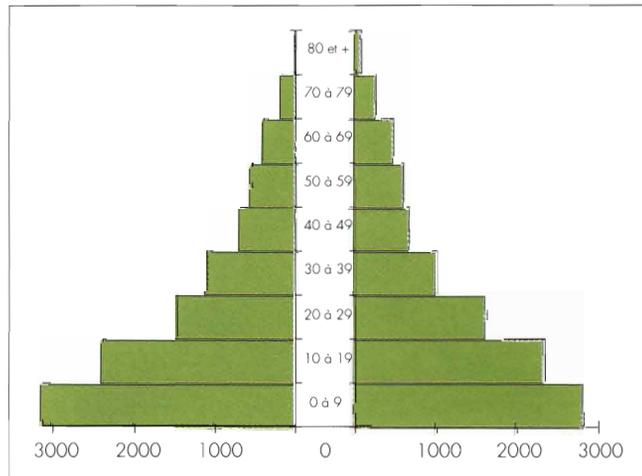


Fig. 3.3d. Pyramide des âges de la population de la province des Îles Loyauté



Avec 44% de jeunes de moins de 20 ans (fig. 3.4), la population calédonienne demeure très jeune au regard de la France métropolitaine, où la part des moins de 20 ans était de 26,5% en 1990. Néanmoins, cette proportion n'est pas très différente de ce qu'on peut observer en Polynésie française (46,8%) ou à la Martinique (42%). On trouve la plus forte proportion de jeunes aux Îles Loyauté (54%), suivie de celle de la province Nord (49%). En revanche, les jeunes atteignent à peine 40% dans la province Sud et cette proportion descend à 38% à Nouméa (fig. 3.5). Si les jeunes adultes sont en surnombre à Nouméa, et dans une moindre mesure au Sud, c'est bien parce que le bassin d'emploi de Nouméa attire les adultes, alors que les enfants restent dans le Nord et dans les Îles Loyauté.

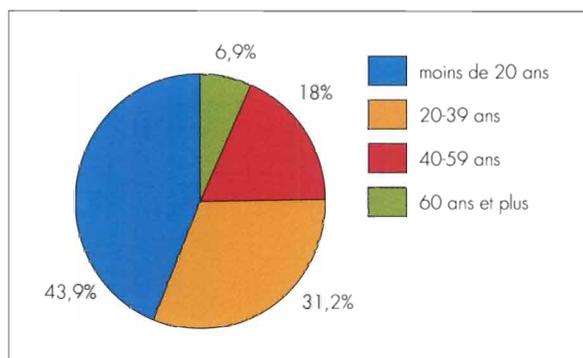


Fig. 3.4. Répartition de la population par groupe d'âge

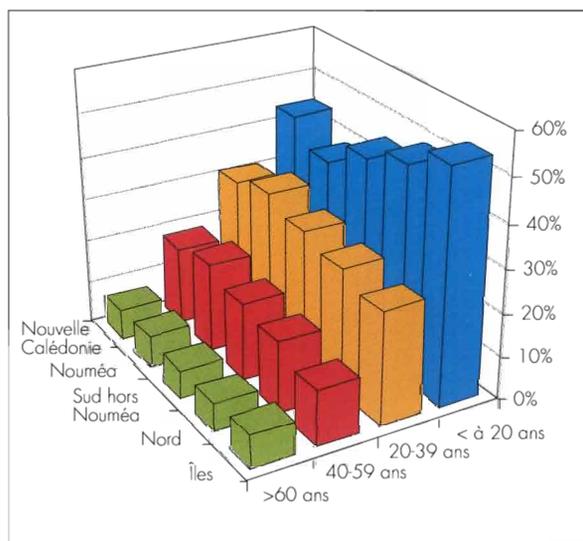
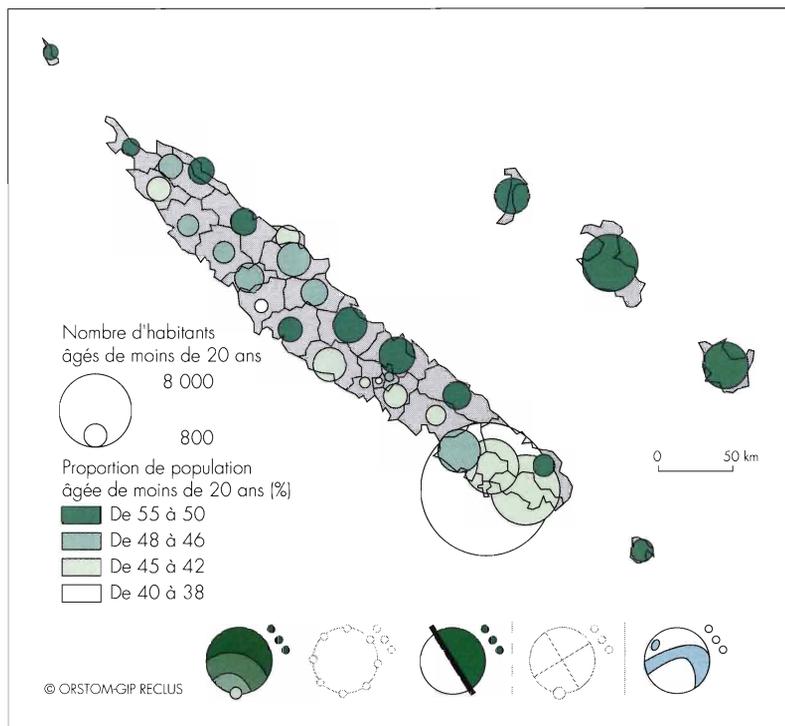


Fig. 3.5. Répartition de la population par groupe d'âge et par province

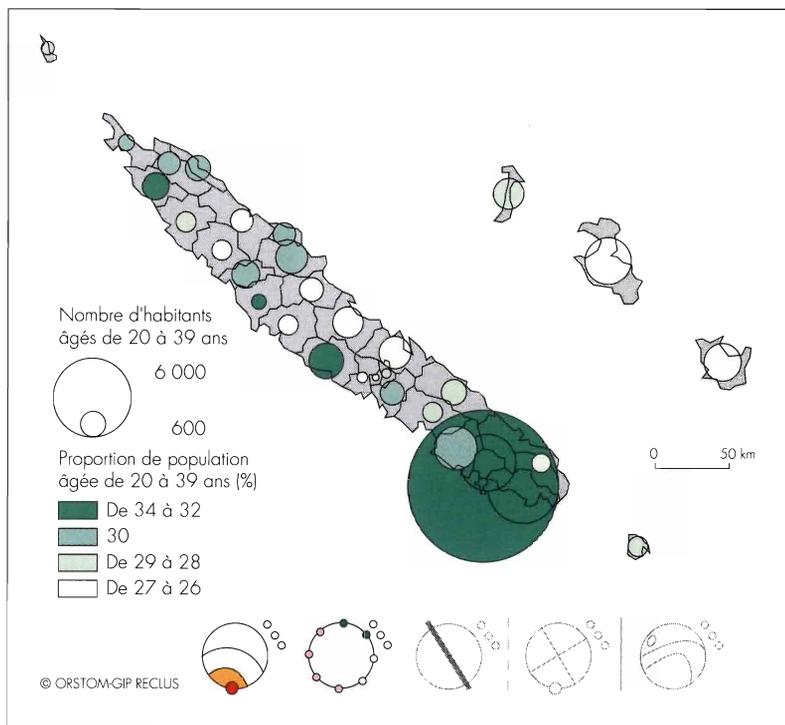
3.5. Population âgée de moins de 20 ans

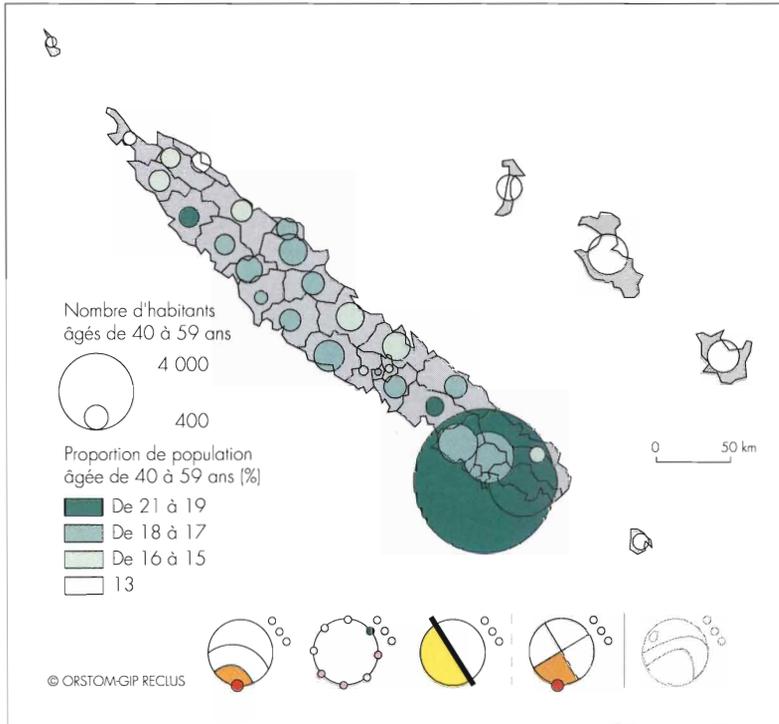
Les personnes âgées de moins de 20 ans sont nombreuses dans les Îles Loyauté et sur la côte Au-Vent, là où les Mélanésiens sont les mieux implantés. Mis à part les foyers mélanésiens traditionnels (Îles Loyauté et nord-est de la Grande Terre), on repère la trace de l'arc minier, marqué par la déprise de l'activité d'extraction du nickel et le départ des travailleurs allochtones.



3.6. Population âgée de 20 à 39 ans

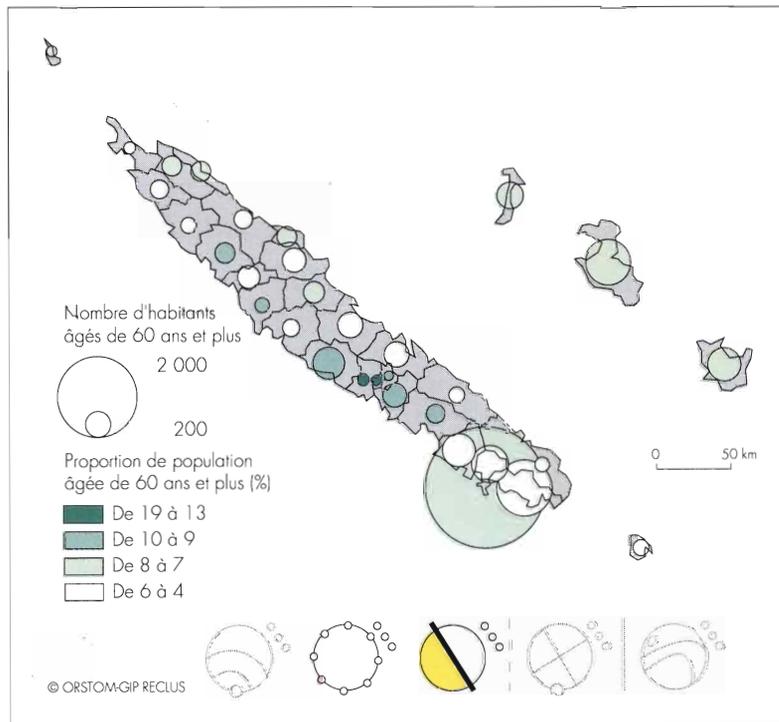
Les jeunes adultes résident principalement dans les centres urbains (agglomération de Nouméa et bourgs de la côte occidentale).





3.7. Population âgée de 40 à 59 ans

Les adultes plus mûrs résident dans les principaux bassins d'emploi situés sur la côte occidentale. Seules exceptions: la région de Poindimié, centre administratif de la côte Au-Vent, et Thio, centre d'extraction minière; en dépit des migrations importantes dues aux «événements», Thio n'a pas connu de forte réduction de son activité.

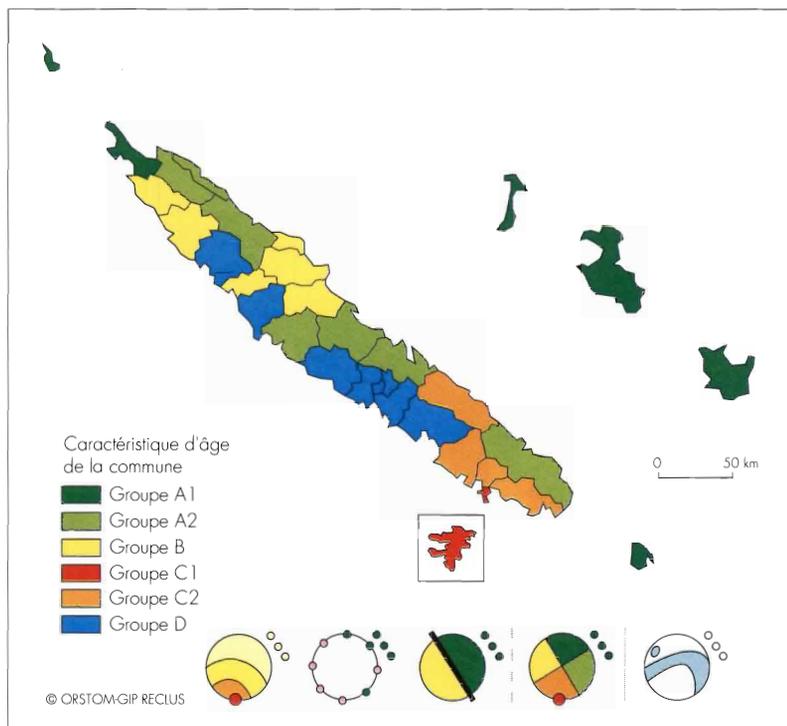


3.8. Population âgée de 60 ans et plus

Les personnes âgées préfèrent résider dans le quart sud-ouest de la Grande Terre, entre Bourail et Bouloupari, bénéficiant ainsi d'un accès facile à Nouméa, sans être dans la banlieue immédiate. L'exode rural a certainement contribué à étirer vers le haut les pyramides des âges de ces communes rurales.

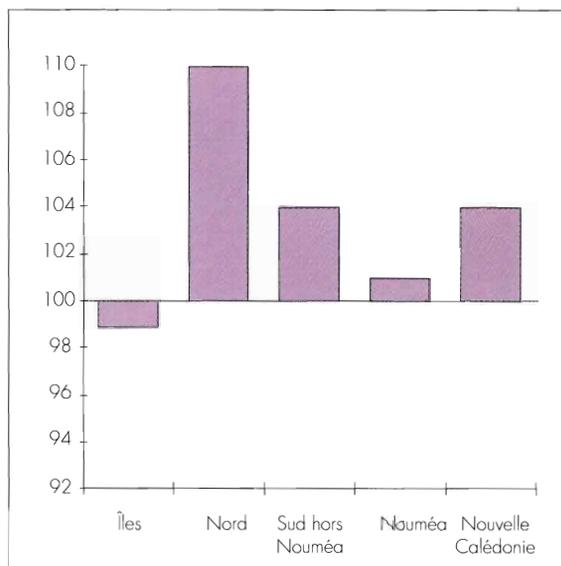
3.9. Structure par âge des communes

Une classification ascendante hiérarchique effectuée sur la structure par âge de la population donne quatre groupes de communes. Le groupe A compte beaucoup d'enfants, du fait d'une démographie peu contrôlée, et peu d'adultes, à cause de leur migration vers les grands bassins d'emploi. Dans le sous-groupe A1, le phénomène est accentué: c'est le cas des îles dépendantes. Dans le sous-groupe A2, il est atténué: sur la côte orientale, les enfants sont tout de même en surnombre. Le groupe B connaît aussi un déficit en personnes adultes, mais les enfants n'y sont pas en surnombre: la présence de



communautés d'origine européenne (dans les bourgs du nord de la côte occidentale et dans la région de Touho-Poindimié) fait baisser la natalité. À l'opposé du groupe A, le groupe C compte beaucoup d'adultes. Il existe une nuance entre le sous-groupe C1, composé uniquement de Nouméa, où les enfants sont peu nombreux, et le sous-groupe C2, celui des communes de la banlieue, et où les adultes résident avec des enfants. Enfin, la caractéristique du groupe D est un surnombre de personnes âgées. Il s'agit du milieu rural européen qui s'étend sur la côte occidentale.

Fig. 3.6. Rapport de masculinité par province (nombre d'hommes pour 100 femmes)



de masculinité élevé (110); contrairement aux îles, cette migration, qui a touché plus les femmes que les hommes, donne rarement lieu à un retour dans la commune d'origine.

3.3. Les sexes

Le rapport de masculinité, c'est-à-dire le nombre d'hommes pour 100 femmes, s'élevait à 104 au recensement de 1989. La commune de Nouméa est proche de l'équilibre avec 101 hommes pour 100 femmes (fig. 3.6). Pour les Îles Loyauté, le départ vers Nouméa qui touche plus les hommes que les femmes, explique un rapport un peu plus faible (99). Par contre, l'exode rural qui sévit dans la population non-mélanésienne du Nord a pour conséquence un niveau

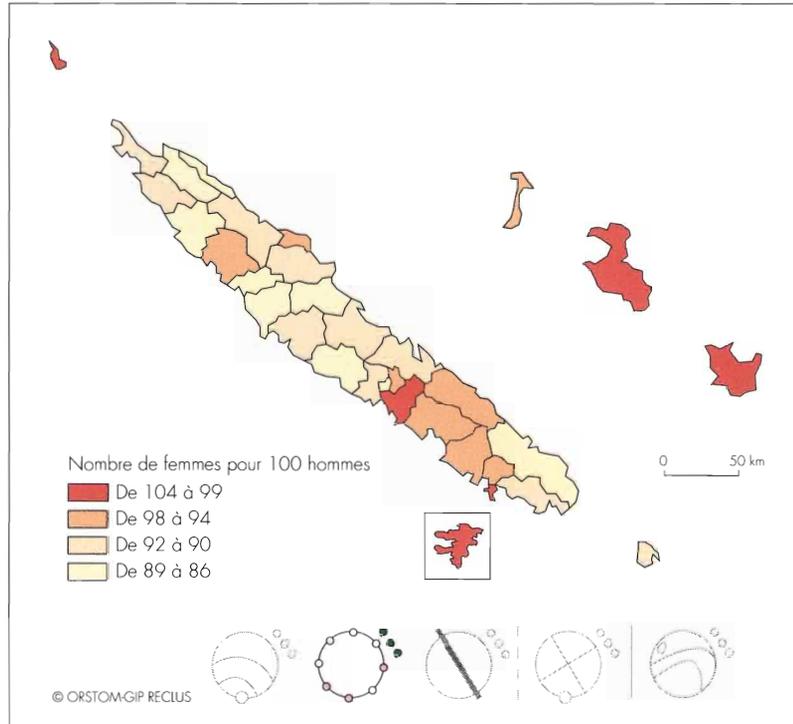
3.4. Les états matrimoniaux

La population calédonienne présente une très nette sur-proportion de personnes célibataires: 65,9% contre 44% dans l'ensemble de la population française (fig. 3.7). Corrélativement, la proportion de personnes mariées apparaît bien faible (28,7 contre 45,1%), de même que celle des veufs (3,4 et 7%) et des divorcés (2 et 3,9%).

De telles différences s'expliquent par la forte proportion d'enfants dans la population de Nouvelle-Calédonie, et par les comportements sociaux et culturels différenciés de cette population. Il existe entre les trois provinces de notables disparités permettant d'expliquer en partie l'état matrimonial des habitants (fig. 3.8): on constate qu'il y a plus de célibataires en milieu rural qu'en milieu urbain, notamment au Nord (73%) et dans les Îles (68%), alors qu'à Nouméa le taux de célibat n'est que de 62%. Le corollaire de ces

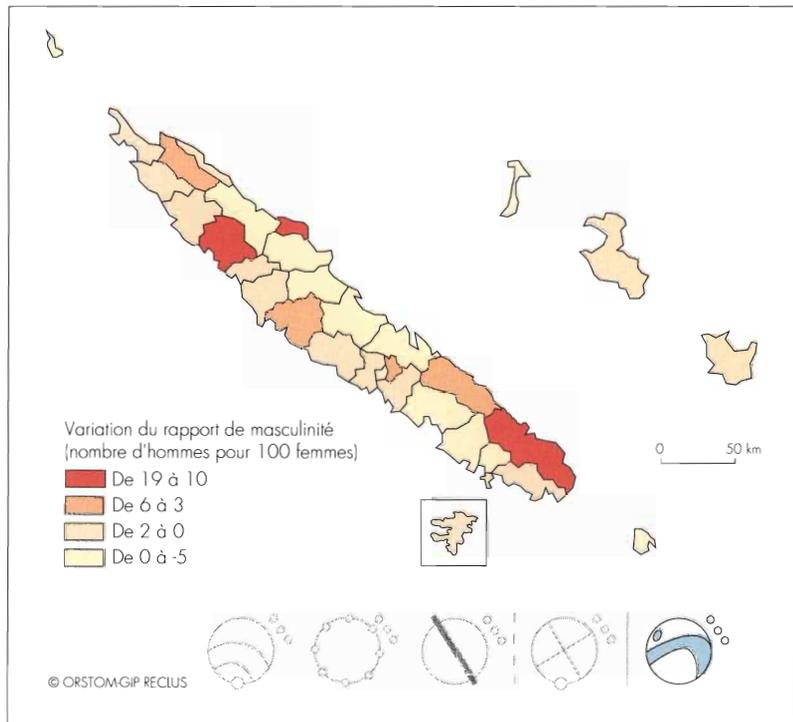
3.10. Rapport de féminité (nombre de femmes pour 100 hommes)

En Nouvelle-Calédonie, le nombre de femmes pour 100 hommes est plus important en milieu urbain ou suburbain (entre La Foa et Nouméa) ainsi que dans les Îles Loyauté. Les sociétés rurales connaissent donc, dans leur ensemble, une sur-masculinité chronique. Les Îles Loyautés échappent à cette situation car elles entretiennent, de longue date, d'importants flux migratoires de travail vers Nouméa (en majorité des hommes).



3.11. Évolution du rapport de masculinité entre 1976 et 1989

La chute du nombre d'hommes pour 100 femmes est importante dans les communes «à vocation minière». La déprise de l'activité d'extraction n'est sans doute pas étrangère au phénomène.



observations est une plus grande proportion de personnes mariées à Nouméa (32%).

Le célibat n'a pas la même signification chez les Mélanésiens et chez les Européens. Certes, la pratique de l'union libre est importante en Nouvelle-Calédonie, dans toutes les communautés, mais plus encore chez les Mélanésiens. En effet, le mariage traditionnel nécessite des dépenses ostentatoires et une organisation coutumière telles qu'on ne se marie souvent qu'après le premier, voire le second enfant. En revanche, le célibat en milieu rural européen s'accompagne rarement d'une union libre, et, de ce fait, s'apparente bien à un véritable célibat.

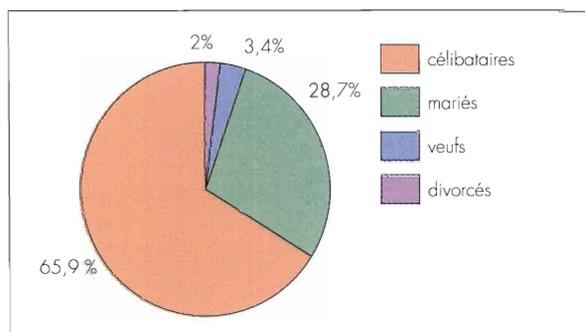


Fig. 3.7. Répartition de la population par état matrimonial

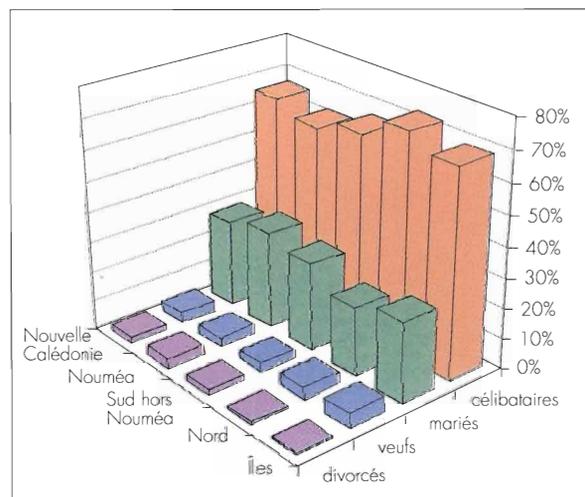
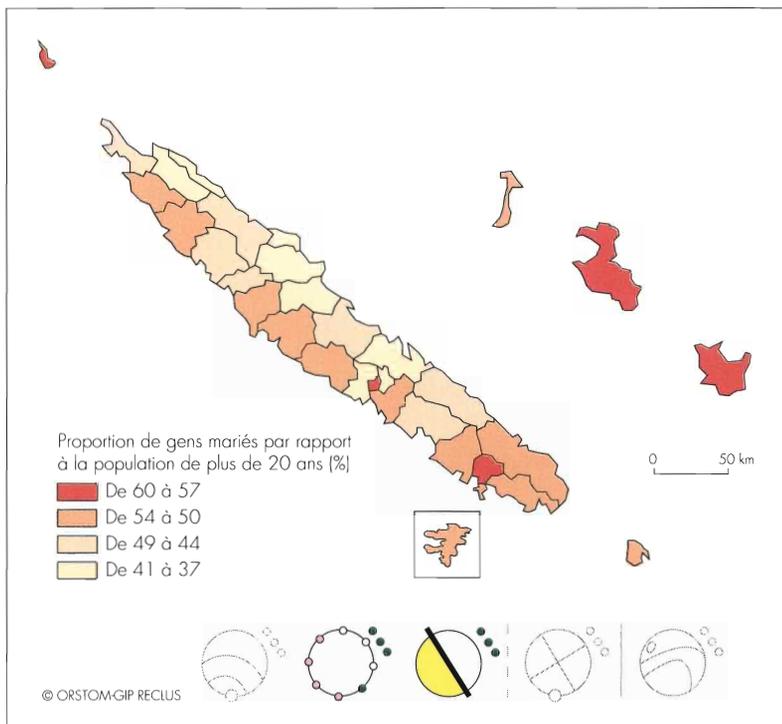


Fig. 3.8. Répartition de la population par état matrimonial et par province

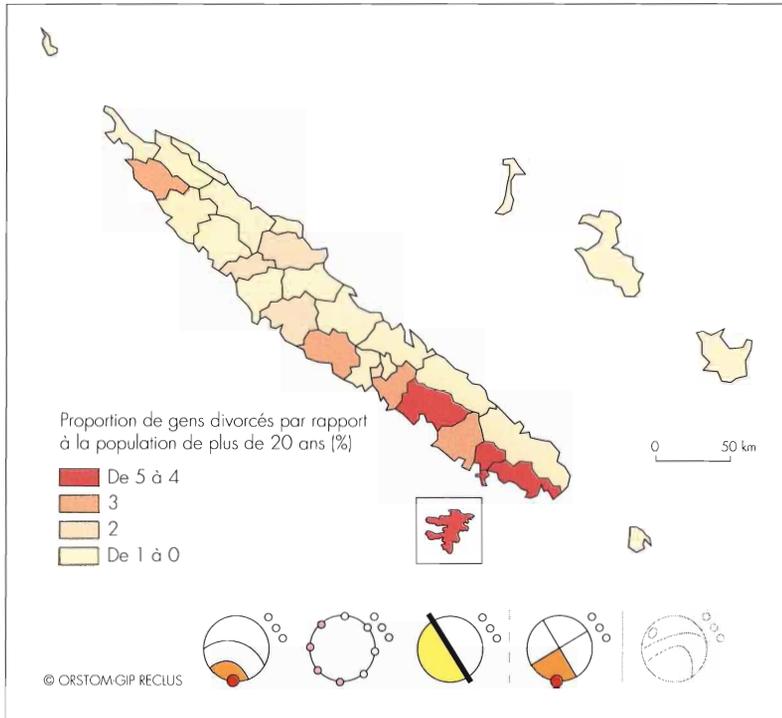
3.12. Personnes mariées en 1989

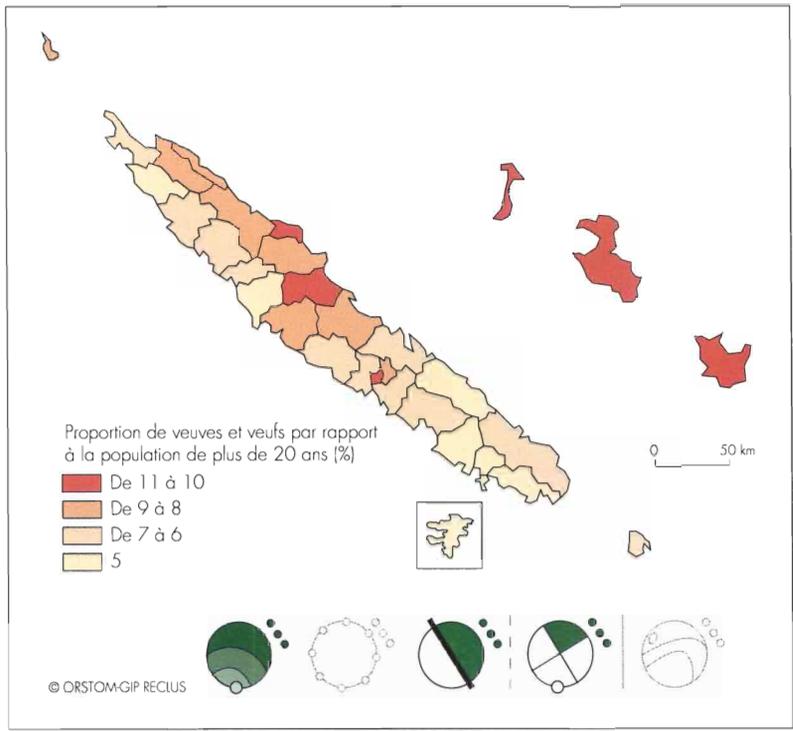
Afin d'échapper à l'effet de structure on a rapporté le nombre de personnes mariées à la population de plus de 20 ans. En effet, les mariages avant 20 ans sont négligeables (170 personnes sur 36 170). Le mariage semble être une institution par laquelle passe la grande majorité des adultes des Îles Loyauté. On se marie beaucoup aussi sur la côte occidentale.



3.13. Personnes divorcées en 1989

Le divorce est répandu sur la côte occidentale et plus particulièrement dans le quart sud-ouest, c'est donc à la fois une pratique urbaine et européenne.





3.14. Personnes veuves en 1989

Les Îles Loyauté et le quart nord-est de la Grande Terre sont les plus touchés par le veuvage. Le phénomène semble donc particulièrement répandu dans les communautés mélanésiennes.

4. Les migrations

4.1. Les migrations internes

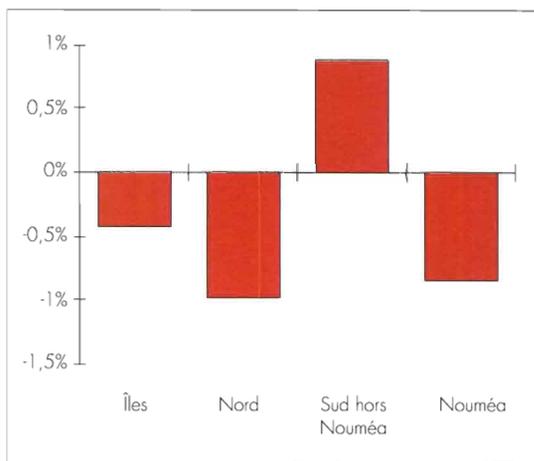
Les recensements de la population permettent d'apprécier les déplacements de population à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de déplacements «subsistants», c'est-à-dire que seules les différences de résidence entre deux recensements sont enregistrées, les déplacements intercensitaires n'étant pas analysés. Néanmoins, cette analyse des déplacements internes subsistants fait apparaître des pôles attractifs ou, au contraire, répulsifs, qui orientent les migrations durables de la population.

Pour évaluer l'importance des migrations, on doit prendre en compte l'intensité des flux et le bilan intercensitaires (carte 4.1). La province Sud se distingue par des flux déséquilibrés avec les autres provinces et avec Nouméa: il y arrive beaucoup plus de monde qu'il n'en part (un départ pour cinq arrivées en provenance des Îles Loyauté; un départ pour trois arrivées de Nouméa). Les autres flux sont nettement moins déséquilibrés (Nord-Îles: un départ pour 1,7 arrivée en provenance des Îles; Nord-Nouméa: un départ pour 1,7 arrivée en provenance du Nord; Nouméa-Îles: un départ pour 1,2 arrivée en provenance des Îles). Le flux le plus important part de Nouméa et se dirige vers la province Sud (les trois quarts des personnes partant de Nouméa pour une autre destination).

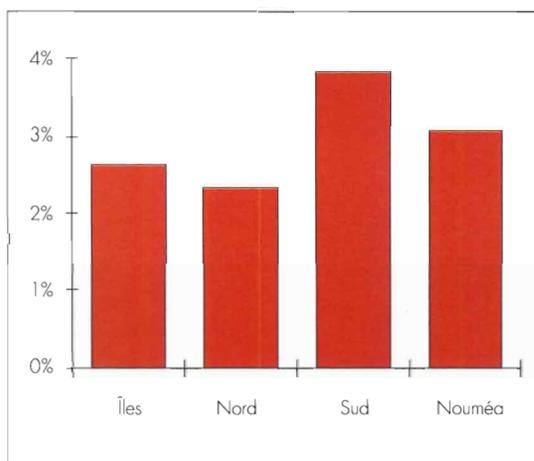
Seule la province Sud (hors Nouméa) présente un bilan positif (7 766 arrivées pour 2 102 départs). Pour les autres provinces et la ville de Nouméa, l'émigration est toujours supérieure à l'immigration. Plus précisément, selon le diagramme des taux annuels de migration interne entre 1983 et 1989 (fig. 4.1), la population de la province Sud s'accroît, grâce aux migrations, de 1% par an. En revanche la province Nord constitue une aire de départ, avec une perte annuelle de population de près de 1%. Elle est suivie de près par Nouméa (presque 1% de perte). Les Îles Loyauté sont moins touchées, avec un déficit annuel de 0,4%.

Le bilan migratoire est la résultante entre les départs et les arrivées. La «turbulence» est le total des déplacements, quels que soient leurs sens. Elle définit des espaces agités où les migrations sont intenses. Au contraire, les

**Fig. 4.1. Bilan migratoire interne
(taux annuel 1983-1989)**



**Fig. 4.2. Turbulence migratoire
(taux annuel 1983-1989)**

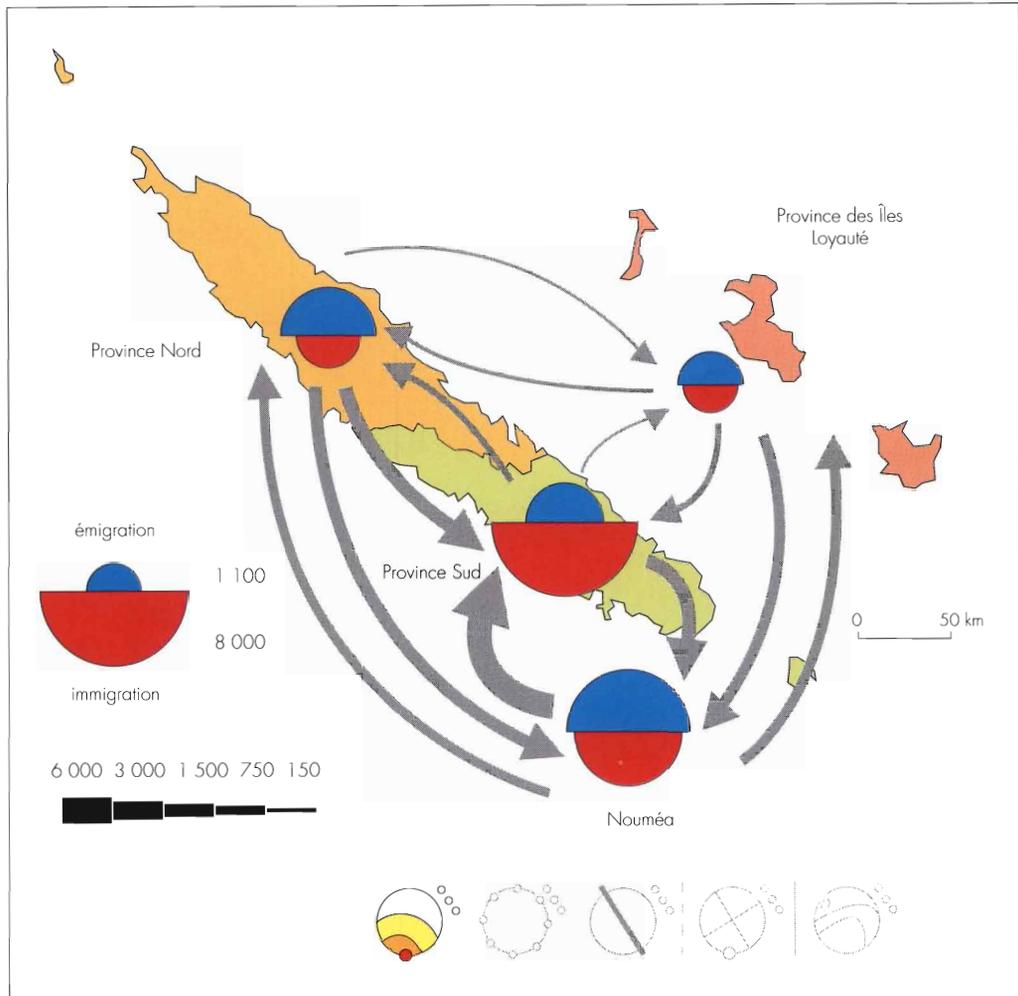


faibles turbulences peuvent signifier une stagnation, une situation à l'écart des évolutions et des mutations. Le diagramme des turbulences migratoires (fig. 4.2) montre que, dans la province Sud (hors Nouméa), près de 4% de la population a changé annuellement de province de résidence entre 1983 et 1989. Nouméa apparaît passablement agitée avec plus de 3% de turbulence. Les Îles Loyauté et le Nord présentent de plus faibles valeurs (entre 2 et 3%).

Les migrations internes de la Nouvelle-Calédonie sont marquées par la périurbanisation résultant d'un double flux en provenance de l'intérieur de la Grande Terre et des Îles Loyauté, mais aussi du centre-ville vers sa périphérie. On observe également des flux à double sens, d'intensités équivalentes, entre Nouméa et les Îles Loyauté, et entre Nouméa et la province Nord. Il existe donc un retour vers les provinces d'origine. La différence dans les bilans migra-

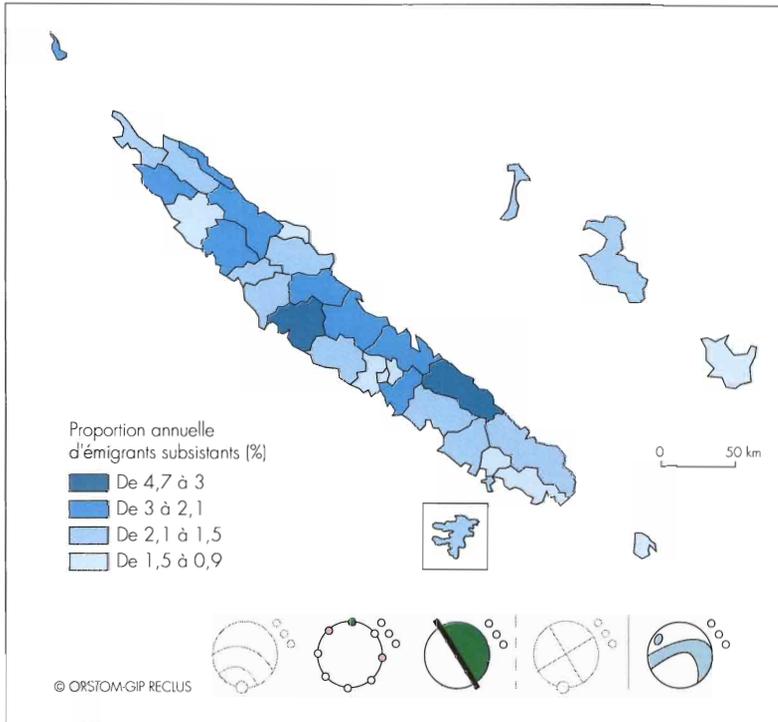
toires des Îles et du Nord s'explique par l'hétérogénéité de la population du Nord. Alors que les migrations des Mélanésien s'effectuent dans les deux sens, le repli des allochtones vers le Sud s'apparente à un exode rural classique.

Le sud-ouest de la Grande Terre est l'unique aire d'attraction, centrée sur Nouméa. Mais la ville elle-même apparaît moins attractive en raison de la rareté et de la cherté du logement.



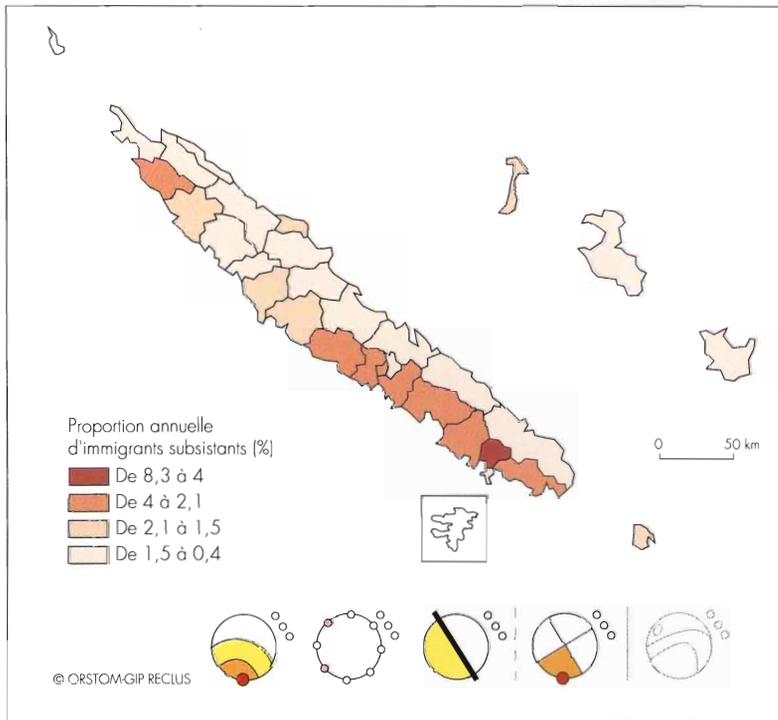
4.1. Migrations interprovinciales (1983-1989)

Les flux migratoires sont symbolisés par des flèches qui indiquent le sens de la migration. L'épaisseur des flèches est proportionnelle aux effectifs de migrants. La comparaison des demi-cercles, placés vis-à-vis (en haut les départs, en bas les arrivées), proportionnels aux effectifs de migrants cumulés, permet d'apprécier le bilan des migrations interprovinciales: les flux qu'entretiennent Nouméa et les provinces sont équilibrés. En revanche, les flux entre la province Sud (hors Nouméa) et les autres provinces sont tous déséquilibrés en faveur de la province Sud. La province Nord et les Îles, ainsi que la ville de Nouméa, accusent un déficit migratoire. La province Sud, en dehors de Nouméa apparaît donc comme le seul pôle attractif du territoire. Bien que ne profitant pas directement des flux migratoires qui convergent vers sa région, Nouméa est responsable de l'attraction qu'elle exerce sur la totalité du territoire.



4.2. Taux d'émigration interne (1983-1989)

Nombre de personnes ayant quitté la commune sur population communale de référence (moyenne 1983-1989). On repère trois types d'aire de départ: les communes du nord-est de la Grande Terre, l'arc minier et certains bourgs de la côte occidentale.

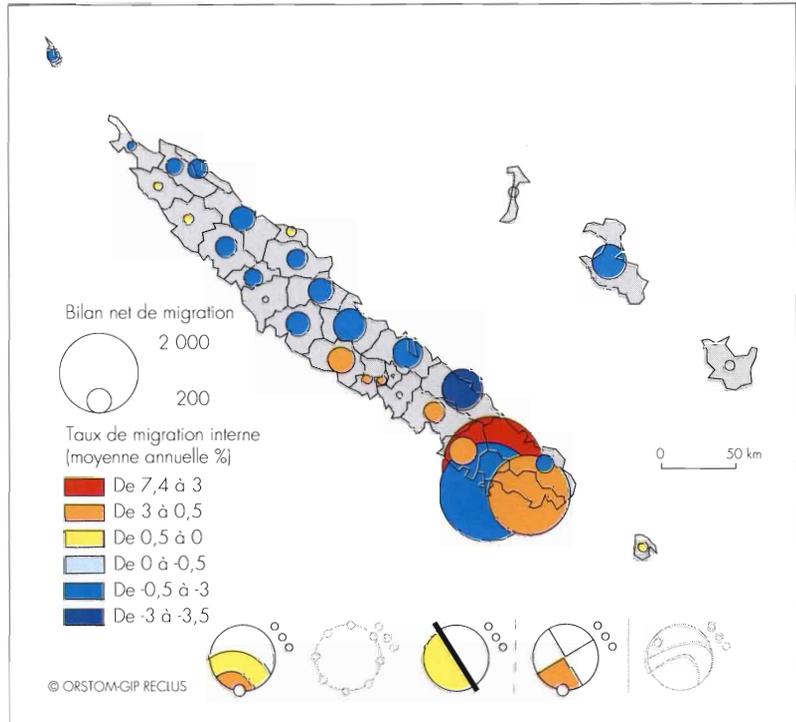


4.3. Taux d'immigration interne (1983-1989)

Nombre de personnes arrivées dans la commune sur population communale de référence (moyenne 1983-1989). Les pôles attractifs se trouvent sur la côte occidentale et plus particulièrement dans le sud-ouest entre Bourail et Mont-Dore. Les bourgs de la côte occidentale attirent beaucoup. Ils semblent jouer un rôle de relais pour les migrations vers le sud-ouest.

4.4. Bilan migratoire interne (1983-1989)

Ces bilans s'établissent par différence entre les arrivées et départs dans la population communale de référence (moyenne 1983-1989). Ils sont positifs pour le quart sud-ouest de la Grande Terre, à l'exception notable de Nouméa qui détient même le record des soldes négatifs. La rareté des logements et les nuisances de la ville ont allongé la liste des candidats à la périurbanisation. Ceci est vérifié par de forts soldes positifs dans les communes limitrophes de Nouméa: Dumbéa, Mont-Dore, et Païta. Thio, sur la côte orientale, a perdu 3,5% de ses habitants par an de 1983 à 1989. En revanche, Dumbéa a dû faire face à une expansion exceptionnelle de +7,35% par an, au cours de la même période.



4.5. Turbulences migratoires internes (1983-1989)

Ces turbulences sont le total des déplacements rapportés à la population communale de référence (moyenne 1983-1989). Elles touchent l'ensemble des communes de la côte occidentale de Poya au Mont Dore. Les relais miniers de Thio sur la côte orientale et Koumac dans le nord apparaissent aussi agités. Les communes de peuplement mélanésien majoritaire restent, en général, en dehors de ces turbulences.

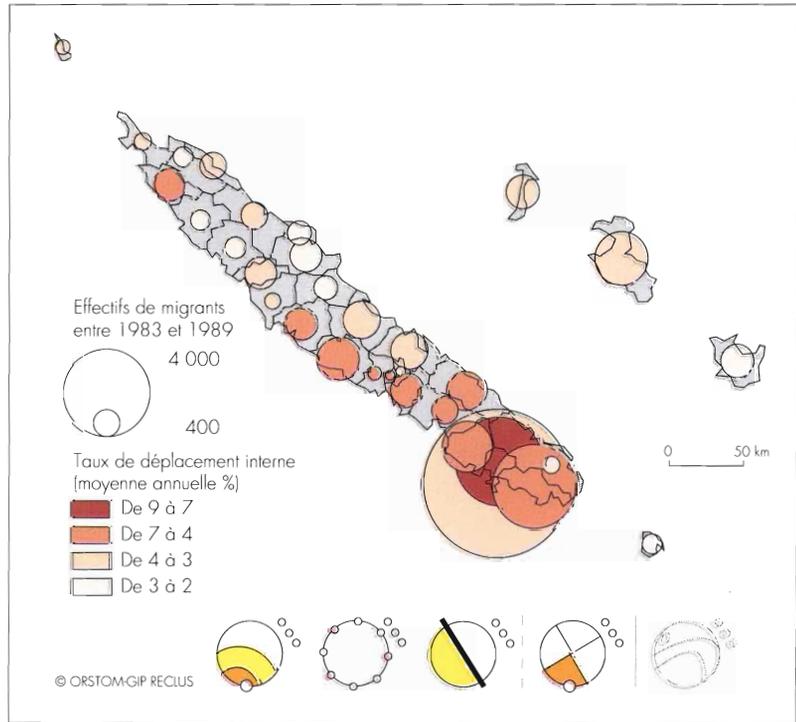


Fig. 4.3. Bilan migratoire externe (1986-1991)

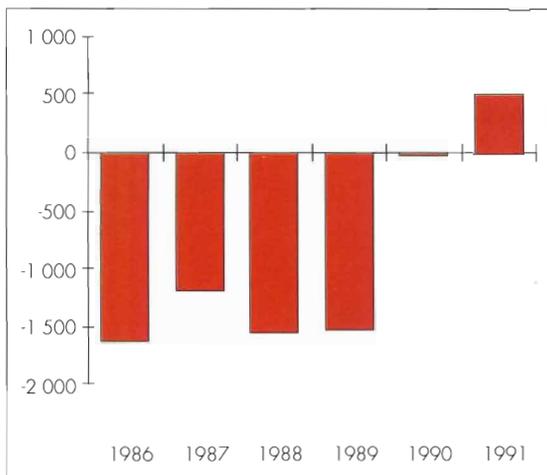
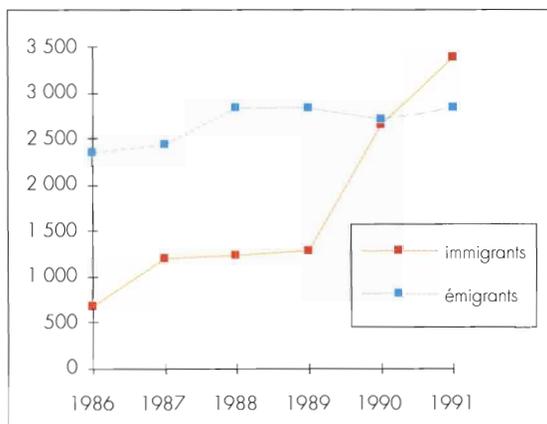


Fig. 4.4. Immigrants et émigrants en Nouvelle-Calédonie (1986-1991)



centennie d'immigration importante, pour les besoins de l'industrie du nickel, les années 1980 voient le phénomène s'amenuiser. La crise économique cumulée avec les crises sociales et politiques a inversé le bilan migratoire. Négatif dans les années 1980, il s'inverse à nouveau à partir de 1990 et redevient positif en 1991 (fig. 4.3). C'est la conséquence des accords de Matignon et de la paix sociale retrouvée. Les plans d'équipement en infrastructure et de relance économique attirent de nouveau les candidats à l'immigration (fig. 4.4). En revanche, la courbe des émigrants reste stationnaire. Les départs se poursuivent donc, en dépit de l'amélioration du climat social, politique et économique.

4.2. Les migrations externes

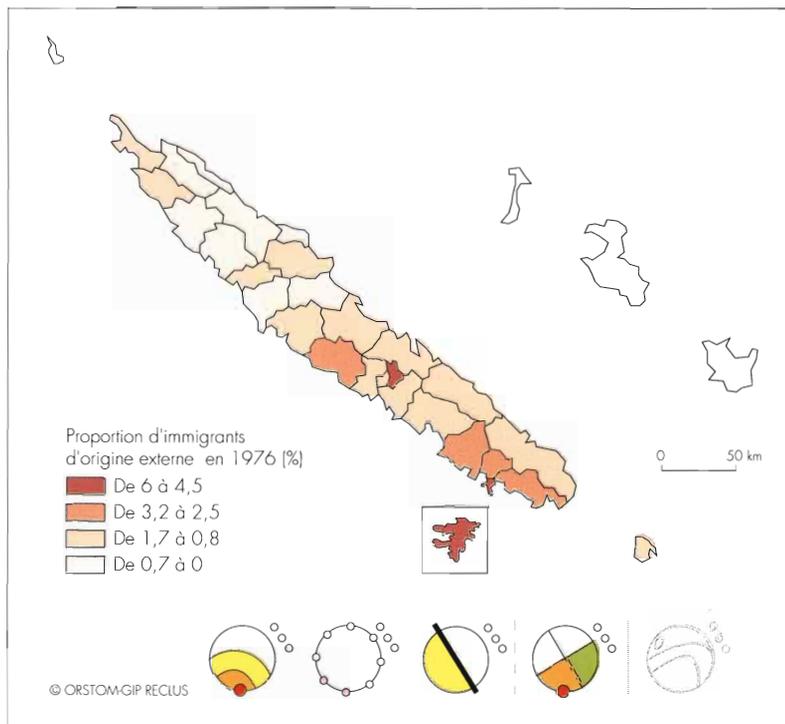
Du fait de son statut de Territoire d'Outre-mer de la République française, il est délicat de parler de migrations internationales en Nouvelle-Calédonie au risque de ne pas tenir compte des migrants provenant de France. On préfère utiliser l'expression «migration externe» car elle englobe tous les migrants quittant le territoire ou venant s'y installer. Elle concerne quelques milliers de personnes par an, mais il est intéressant de connaître la logique et l'impact de ces migrations sur le territoire.

La Police de l'Air et des Frontières (PAF) élabore une statistique à partir des fiches d'embarquement et de débarquement qu'elle confie ensuite à l'ITSEE pour le traitement de l'information relative aux flux migratoires et touristiques.

Faisant suite à une dé-

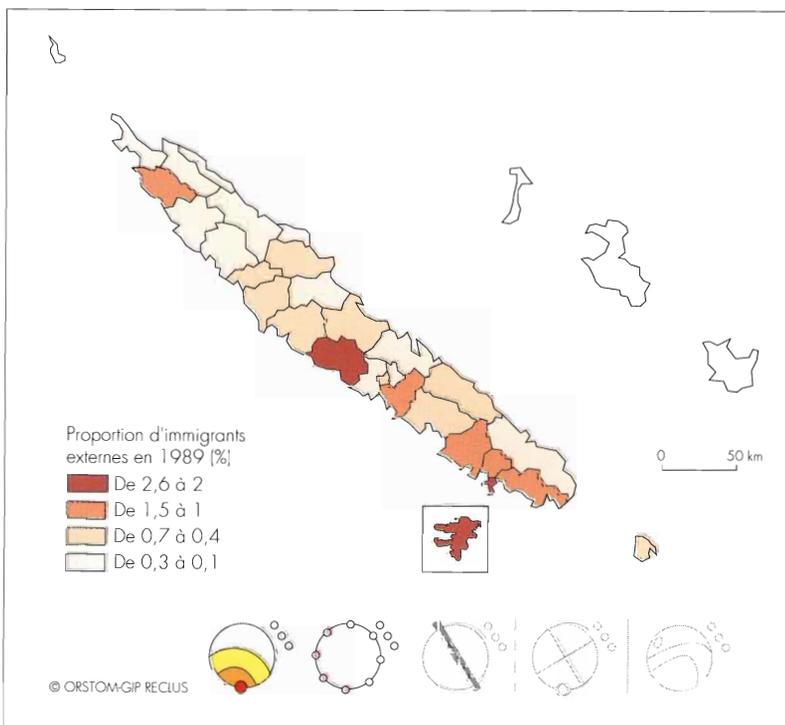
4.6. Immigration externe en 1976

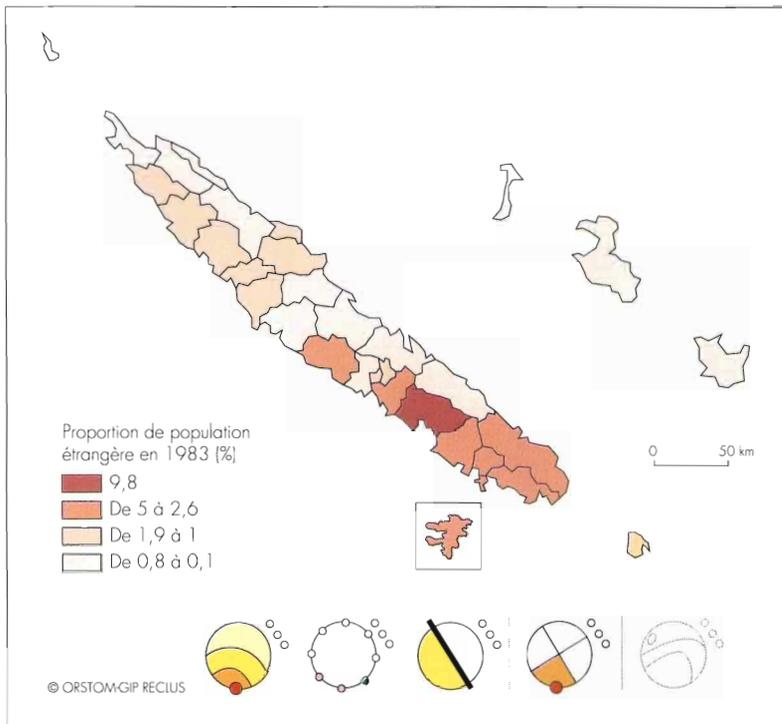
On observe une nette dissymétrie entre le sud et le nord de la Grande Terre. Les immigrants provenant de l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie s'établissent de préférence à Nouméa, dans sa banlieue et à Bourail. La petite commune de Sarraméa présente aussi une proportion importante de personnes non originaires du territoire. En revanche, le nord de la Grande Terre et les Îles Loyauté exercent peu d'attraction sur les immigrants.



4.7. Immigration externe en 1989

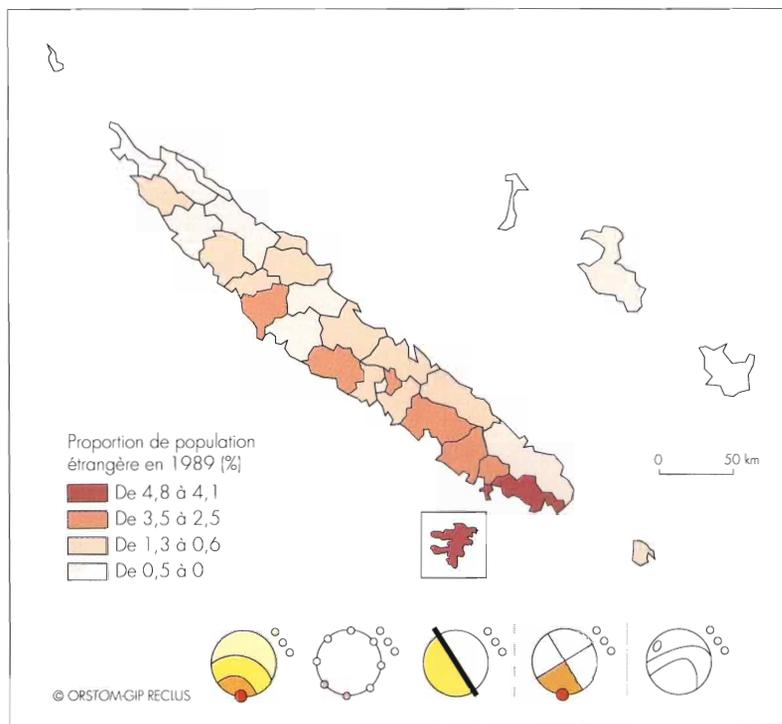
En 1989, l'implantation des migrants d'origine extérieure s'est rétractée. Corrélativement, le rôle d'accueil joué par le grand Nouméa et les bourgs de la côte occidentale s'est accentué.





4.8. Population d'origine étrangère en 1983

Les statistiques sur la population d'origine étrangère (étrangers et naturalisés) n'ont pas été publiées lors du recensement de 1976. D'après le recensement de 1983, la population d'origine étrangère est déjà concentrée dans le sud de la Grande Terre.

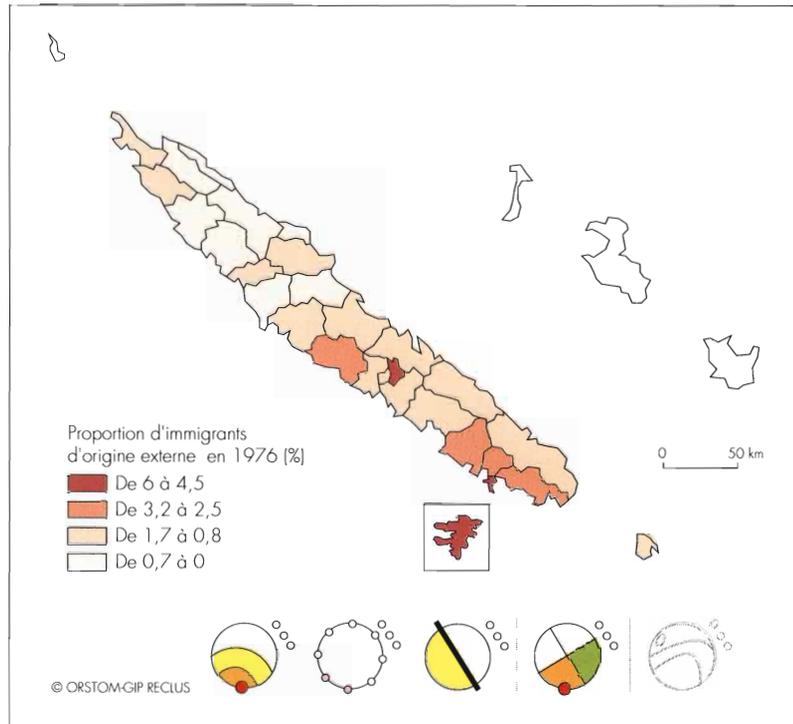


4.9. Population d'origine étrangère en 1989

En 1989, la population d'origine étrangère a globalement régressé en valeur relative. Elle a également suivi le mouvement de repli sur la côte occidentale.

4.10. Population née hors de la Nouvelle-Calédonie

En 1989, le caractère allochtone des habitants de la Nouvelle-Calédonie est très affirmé dans le grand Nouméa et, dans une moindre mesure, dans les bourgs européens de la côte occidentale.



II

La population active, l'emploi et les qualifications



5. La population active et inactive

Deux approches sont possibles pour aborder de manière quantitative l'analyse géographique de l'activité économique. En mettant l'accent sur l'appareil productif, la stratégie d'implantation des entreprises, la logique territoriale de la production, on utilise une entrée efficace, pour peu que l'on dispose de données adéquates. Mais elle ne sont le plus souvent accessibles qu'à un niveau très agrégé et se prêtent mal à l'analyse cartographique. En revanche, les données relatives à la population active, au chômage et à l'emploi, sont nombreuses et mieux localisées, grâce aux recensements notamment. Entreprendre l'analyse de l'activité par la population active, l'emploi et le chômage permet aussi l'évaluation des potentialités et des disparités d'un territoire.

5.1. Les secteurs d'activité

La distinction faite habituellement entre les trois grands secteurs d'activité doit être adaptée aux réalités locales de la Nouvelle-Calédonie: le secteur manufacturier étant presque absent du territoire, l'industrie se limite à l'extraction du nickel et à sa transformation. Bien que les industries extractives figurent traditionnellement dans le secteur primaire, on a préféré regrouper ces deux aspects de la production de nickel avec le reste du secteur secondaire.

Le secteur tertiaire, celui des commerces et des services, représente près des deux tiers de l'ensemble de la population active calédonienne (fig. 5.1). Cette proportion est légèrement supérieure à celle de l'ensemble de la population française. En revanche, le secteur agricole apparaît deux fois plus important (14,4% contre 6,2% en métropole).

Pour estimer le niveau d'activité, on tient compte de la population potentiellement active (c'est-à-dire en âge de travailler, ayant 14 ans au minimum) et non pas seulement de la population active occupée. Ce pseudo taux d'activité ainsi calculé, pour chaque province (fig. 5.2), exprime le rapport entre la population réellement active et la population potentiellement active et donne une idée sur le niveau d'activité dans chaque province. Aux Îles Loyauté l'activité économique est peu intense (31% de la population active potentielle au travail). Elle est plus importante dans les provinces Nord et Sud (respectivement 44% et 45%), et

Fig. 5.1. Grands secteurs d'activité

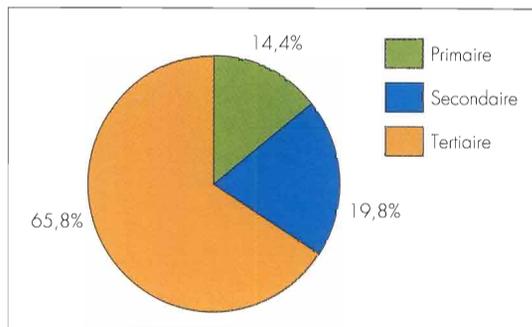
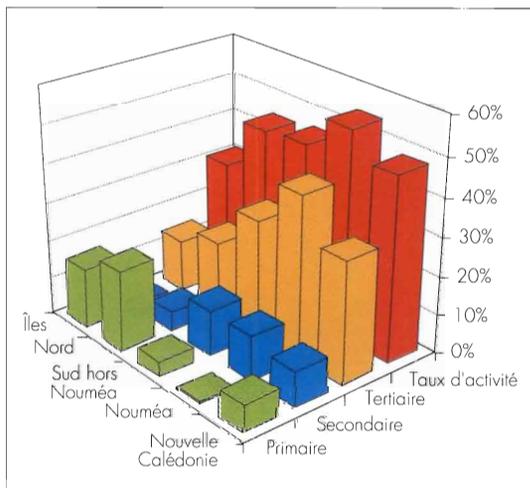


Fig. 5.2. Grands secteurs d'activité dans les provinces



atteint son maximum à Nouméa (54%). L'offre d'emploi est effectivement faible aux Îles Loyauté et plus importante sur la Grande Terre grâce à l'activité d'extraction du nickel, aux quelques activités industrielles et aux emplois tertiaires. Cependant la notion d'actif est globalement inadaptée pour rendre compte des différentes formes d'activité existant dans les tribus.

L'importance du secteur tertiaire décroît de Nouméa (42%) aux Îles (14%), le Sud (30%) et le Nord (19%) occupant une position intermédiaire.

Le secteur primaire n'est développé que dans la province Nord (21%) et dans les Îles Loyauté (16%). Le nombre des actifs agricoles est faible dans le Sud et négligeable à Nouméa.

Bien que l'exploitation du nickel constitue l'essentiel de l'activité industrielle de la

Grande Terre (il n'y a pas de nickel sur les Îles Loyauté), le secteur secondaire apparaît deux fois plus important dans le Sud que dans le Nord (respectivement 12% et 5%). Les ateliers de réparation et les quelques industries agro-alimentaires (biscuiterie, mise en bouteille de l'eau de source, etc.) proches du marché nouméen s'ajoutent au complexe industriel de la Société Le Nickel (SLN), sans pour autant faire du grand Nouméa une «région industrielle».

La figure 5.2. permet de constater que Nouméa connaît le plus fort taux d'activité, fondé essentiellement sur des emplois tertiaires et secondaires. Le reste de la province Sud présente un profil similaire. Les emplois primaires apparaissent dans la province Nord à égalité avec les emplois tertiaires. C'est également le cas pour les Îles Loyauté, qui se distinguent par un faible niveau d'activité général.

5.1. Typologie des secteurs d'activité

Les modes d'occupation de l'espace et d'exploitation des ressources ont morcelé et spécialisé l'espace calédonien. Une typologie des communes, bâtie en fonction des secteurs d'activité, révèle assez bien la logique spatiale du système économique local.

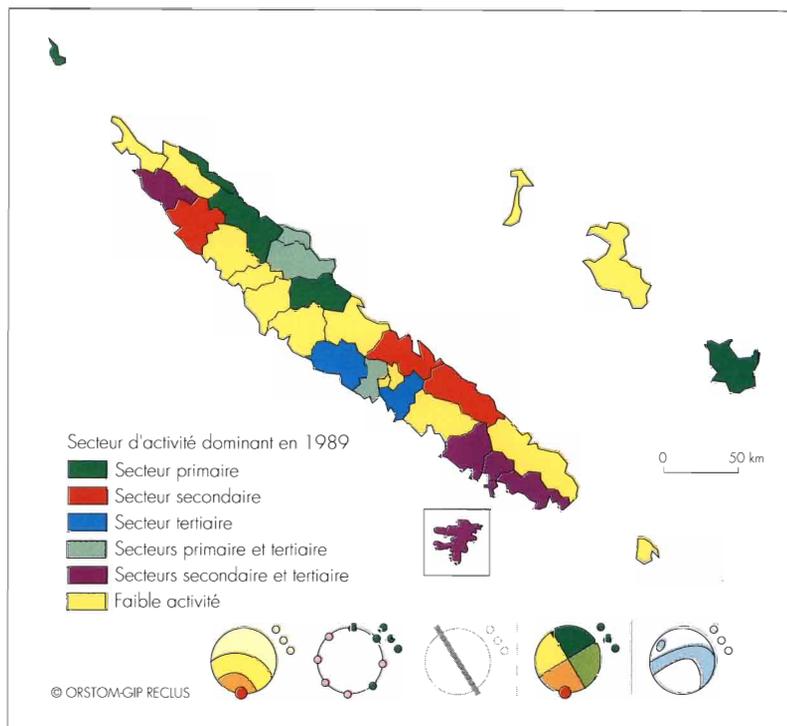
Cette typologie met en évidence trois groupes marqués par une activité unique (primaire, secondaire ou tertiaire), et deux autres groupes représentant des combinaisons (primaire et tertiaire, secondaire et tertiaire). Enfin, en utilisant la population active potentielle comme dénominateur, un sixième groupe se dégage dont la caractéristique est une faible activité.

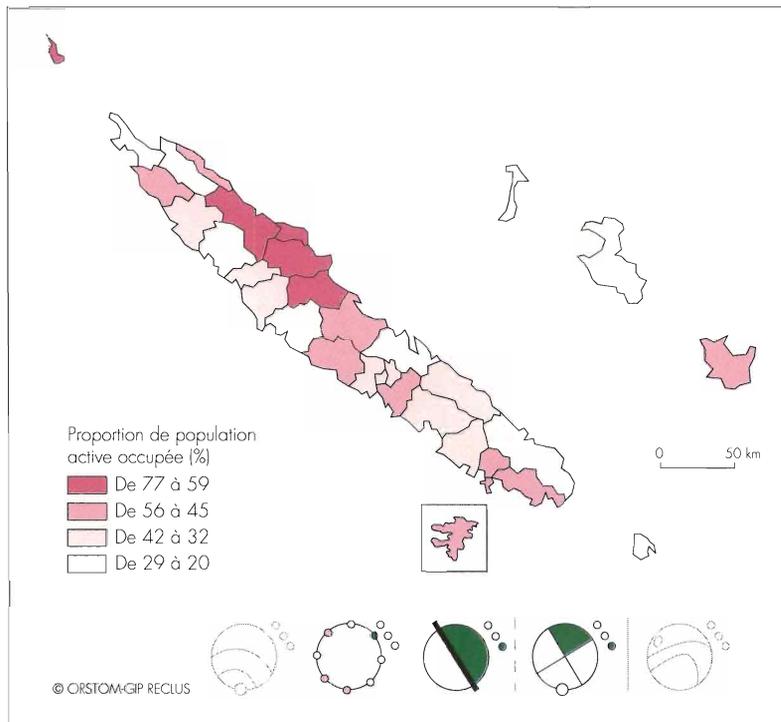
Le cœur de l'économie néo-calédonienne bat à Nouméa et dans les communes limitrophes (secteurs secondaire et tertiaire). Là est

concentrée la quasi-totalité des activités industrielles et la métallurgie du nickel, activité à forte valeur ajoutée. Le rôle de commandement du chef-lieu territorial s'exprime par une concentration extrême des activités tertiaires (services, commerces). Ce pôle d'activité domine directement un espace minier qui, autrefois, s'étendait entre Poya et Yaté et, actuellement, s'est rétréci autour de Canala et Thio sur la côte orientale (dominante du secteur secondaire dans la typologie). Au nord, Koumac tient lieu de relais industriel et tertiaire et appartient au même groupe que Nouméa: l'exploitation des mines de l'extrême nord calédonien (mines de chrome du massif de la Tiébaghi entre Koumac et Poum et mines de nickel des massifs de Kaala et Ouazangou à Kaala-Gomen) a nécessité la mise en place d'un tel relais. Bourail et La Foë forment un groupe à dominante tertiaire. On peut considérer ces bourgs comme de simples relais administratifs. À l'opposé du pôle d'activité nouméen, et comme à l'écart du système économique principal, s'étend le groupe à dominante du secteur primaire. Toute la partie nord-est de la Grande Terre, ainsi que Maré, l'île la plus méridionale de l'archipel des Loyauté, forment un espace homogène d'agriculture vivrière. Au cœur de cet espace vivrier, le duo Touho-Poindimié se distingue en un groupe «secteur primaire et tertiaire» en raison de son rôle historique de relais administratif, encore actif de nos jours grâce au nouveau dispositif administratif mis en place dans la province Nord à partir de 1989 (cf. chapitre 7: la transversale Koné-Tiwaka). Entre ces deux mondes s'étendent des chapelets de communes ayant en commun une économie déprimée. Elles n'ont ni les activités qui leur donneraient un rôle significatif dans le système économique dominant, ni une assez grande cohésion sociale pour être marquées par l'activité agricole vivrière.

On distingue quatre ensembles de communes à «faible activité»:

- les communes isolées du grand nord calédonien (Poum et Ouégoa);
- les communes naguère à «vocation rurale» de la côte occidentale (Voh, Koné et Pouembout, au nord et Bouloupari au sud);
- les communes à «vocation minière» dont les activités ont périçlité (Poya, Houaïlou et Yaté);
- les îles périphériques qui entretiennent des relations de dépendance économique avec Nouméa (Ouvéa, Lifou et l'île des Pins).





5.2. Taux d'activité des communes

En faisant le rapport entre la population active réellement occupée et la population active potentielle, on obtient un pseudo taux d'activité qui révèle l'intensité de l'activité économique. Les taux d'activité les plus élevés coïncident avec l'espace de l'économie vivrière, au nord-est de la Grande Terre. L'ensemble de la main-d'œuvre de l'espace vivrier se considère comme «occupée». Mais elle ne l'est certainement pas à temps complet: si le chômage dans les tribus n'est pas exprimé sur cette carte, il n'en est pas moins réel. On observe aussi des taux d'activité importants dans les bourgs de la côte occidentale et à Nouméa. La concordance avec le modèle classique de l'île

tropicale est évidente, avec un point de pénétration à Nouméa, où se concentre la quasi-totalité des outils de production et de domination. La disposition régulière des relais industriels et administratifs est néanmoins perturbée sur la côte-au-vent par la présence d'un espace économique et culturel obéissant à une logique différente, et replié le plus loin possible du pôle économique centré sur Nouméa. Aux confins des deux espaces économiques se situent l'espace rural européen, une partie de l'espace minier et les îles liées à Nouméa par des relations migratoires, qui présentent les plus faibles taux d'activité du territoire.

5.2. Les catégories socioprofessionnelles

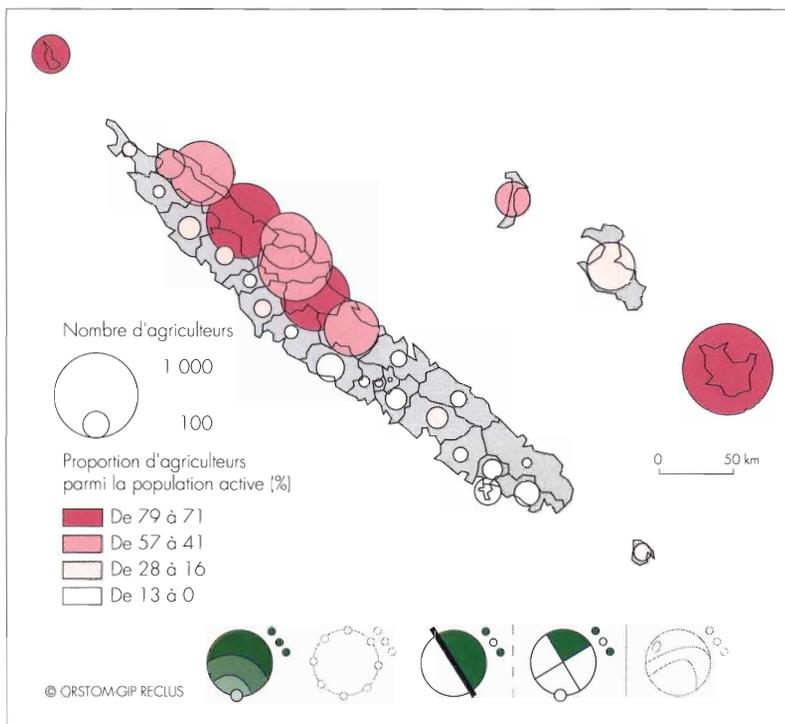
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles diffère de celle des secteurs d'activité car elle ne prend pas seulement en compte la nature de l'activité, mais aussi la position sociale des individus et leur niveau de formation.

La situation de la Nouvelle-Calédonie se différencie de celle de la France métropolitaine (fig. 5.3): la proportion d'agriculteurs est deux fois plus importante dans le territoire (12,5% contre 6,3%), alors que celle des cadres et professions intellectuelles supérieures est deux fois plus faible (4,4% contre 8,2%).

Par ailleurs, si les proportions d'employés et de professions intermédiaires sont équivalentes, les ouvriers demeurent relativement peu nombreux sur le territoire (28,5% contre 33,4%).

5.3. Les agriculteurs

L'agriculture en Nouvelle-Calédonie, c'est essentiellement l'agriculture vivrière, qui occupe une part importante des bras disponibles de ce secteur. L'existence de cultures spéculatives comme le café dans le nord-est de la Grande Terre, le coprah à Ouvéa, la spécialisation de Maré dans la fourniture du marché nouméen en produits vivriers constituent des ouvertures de la société rurale mélanésienne. Mais ces spécialisations demeurent relativement modestes car l'agriculture marchande est faible dans son ensemble, en termes de production comme d'emplois.



5.4. Les ouvriers

On observe de fortes proportions d'ouvriers à peu près partout hors de l'espace vivrier du nord-est et des Îles Loyauté et du chef-lieu territorial. Les plus élevées concernent des communes où l'activité d'extraction de minerai constitue la principale ou la seule activité. Les bourgs de la côte occidentale et les communes de la banlieue de Nouméa présentent des proportions sensiblement plus faibles, à cause de la présence d'autres catégories socio-professionnelles urbaines. En comparant les cartes 5.3 et 5.4, on peut se demander si, en dehors de Nouméa, il n'existe pas qu'une alternative: faire partie du monde ouvrier ou pratiquer l'agriculture vivrière.

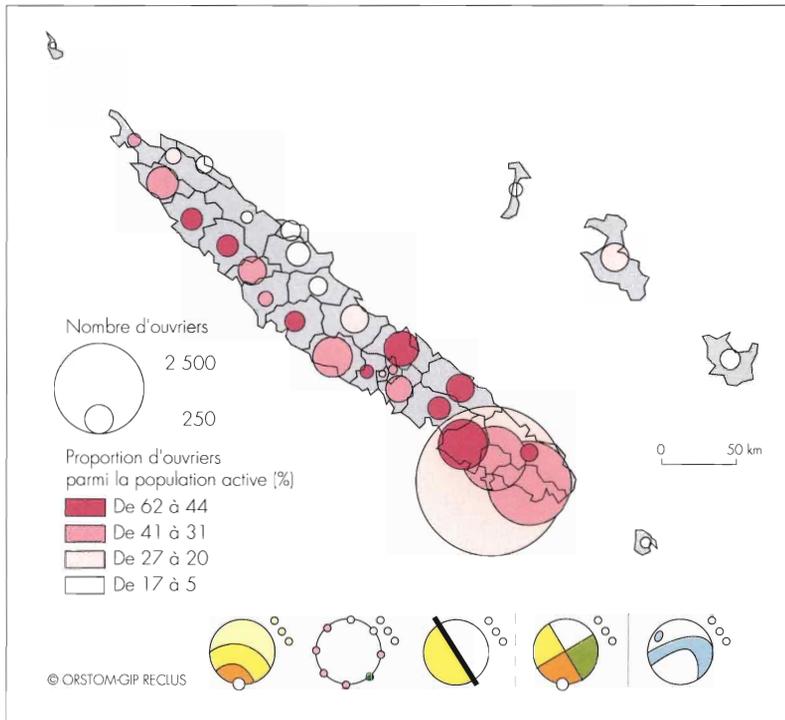


Fig. 5.3. Professions et catégories socioprofessionnelles

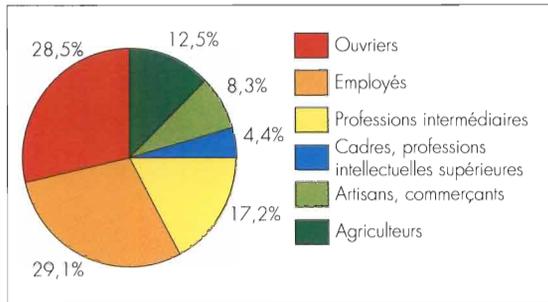


Fig. 5.4. Part de la population active agricole travaillant dans l'agriculture vivrière

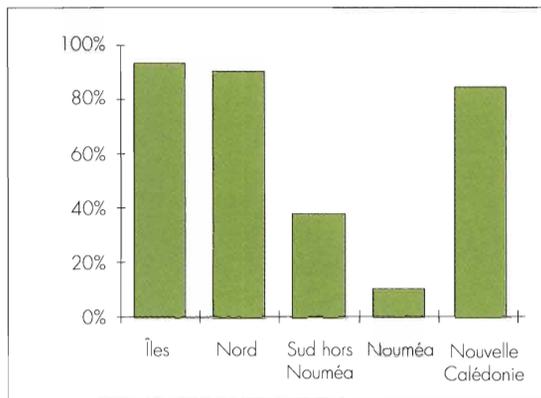
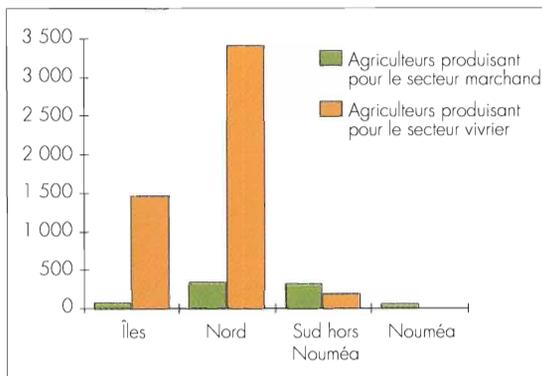


Fig. 5.5. Secteur vivrier et secteur marchand



5.3. Les statuts professionnels

Autre caractéristique fondamentale de l'activité, la Nouvelle-Calédonie se distingue par l'importance du secteur vivrier dans le monde agricole. L'agriculture vivrière occupe 86% des actifs agricoles. La répartition spatiale montre de grandes disparités. Dans les Îles et dans le Nord, respectivement 94% et 91% des agriculteurs font partie du secteur vivrier. Cette proportion tombe à 39% dans la province Sud et 12% à Nouméa (fig. 5.4). En valeur absolue, la province Nord est de loin la plus «vivrière» avec 2,3 fois plus d'agriculteurs non-marchands que la province des Îles Loyauté et 16 fois plus que la province Sud (fig. 5.5).

Comparée aux autres statuts professionnels (artisans, indépendants ou salariés), l'agriculture vivrière occupe une place relativement modeste (fig. 5.6). Elle représente moins de 10% de la population active occupée. Le statut d'artisan et d'indépendant représente une part similaire (8,5%). La part prépondérante revient aux

salariés du secteur privé avec 51%. Les salariés du secteur public suivent avec 29%.

Employant entre 26% et 30% de la population active occupée, le secteur public se trouve à un niveau similaire quelle que soit la province (fig. 5.7). La différence se joue sur les autres statuts. Le salariat privé et les statuts indépendants sont développés à Nouméa et dans le Sud alors que le statut d'agriculteur vivrier, fréquent dans le Nord et dans les Îles, en est pratiquement absent.

5.5. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont concentrés à Nouméa. On les rencontre aussi dans les bourgs de la côte occidentale. Notons que les cadres administratifs, et même une partie de l'encadrement productif, ne résident pas sur les lieux d'extraction du nickel.

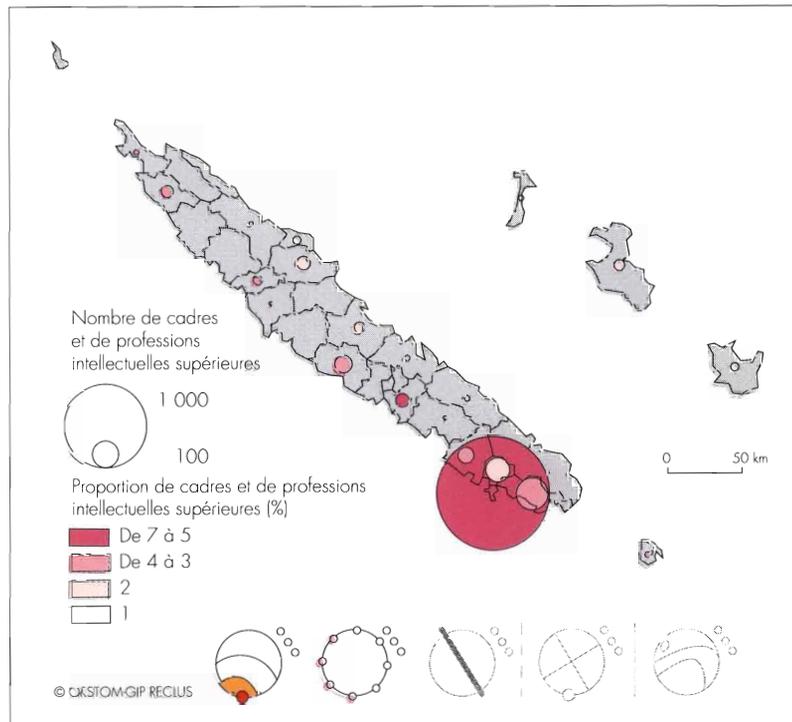


Fig. 5.6.
Statuts professionnels

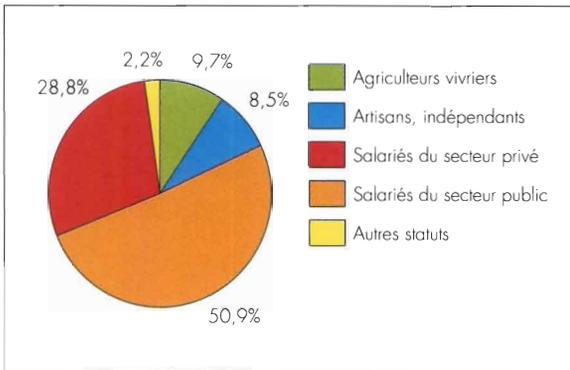
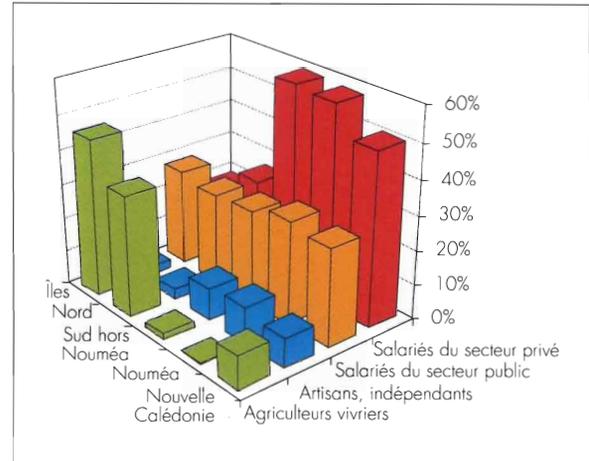
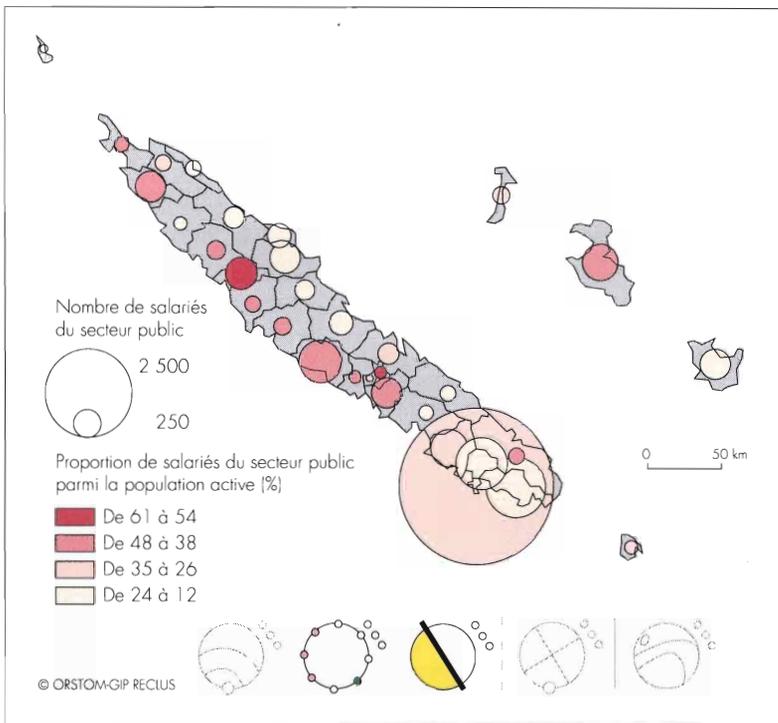


Fig. 5.7. Statuts professionnels dans les provinces



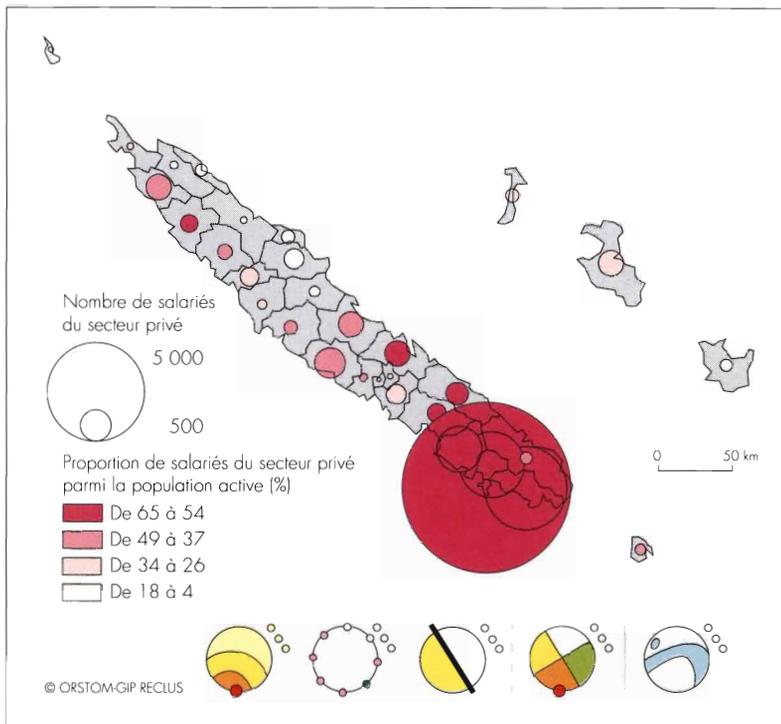
5.6. Les salariés du secteur public

Bien qu'isolée géographiquement et relativement peu peuplée, la Nouvelle-Calédonie fait partie intégrante de la République Française, et compte donc des salariés de l'État, du Territoire, des Provinces et des communes. Mais le poids économique de ces salariés du secteur public n'est pas uniforme sur tout le territoire. On observe une zone où la place des fonctionnaires est prépondérante, sur la côte occidentale de la Grande Terre entre La Foa et Poum. L'interruption de Kaala-Gomen est due à la présence de mines. Il s'agit de secteur rural européen, encadré par les bourgs (La Foa, Bourail, Koné et Koumac, du sud au nord). Yaté, commune mélanésienne de l'extrême sud et Lifou, chef-lieu administratif des Îles Loyauté présentent aussi de fortes proportions de salariés du secteur public. La faiblesse des activités réellement productives est compensée par une surreprésentation du secteur public.



5.7. Les salariés du secteur privé

Comme la carte des ouvriers (carte 5.4), celle des salariés du secteur privé exclut l'espace vivrier du nord-est de la Grande Terre et les Îles Loyauté. Le secteur privé couvre les trois espaces déjà révélés par la carte 5.1: le pôle économique de Nouméa, l'espace minier et les bourgs-relais de la côte occidentale.



6. La formation et l'emploi

Une politique de l'emploi ne peut se concevoir sans une politique de la formation. Celle-ci est d'autant plus indispensable en Nouvelle-Calédonie que la formation de base et la formation professionnelle de sa population présentent certaines faiblesses.

S'il est relativement facile d'évaluer le niveau de formation de la population par son niveau d'étude, le suivi de l'effort de formation se prête difficilement aux analyses et à la cartographie, car les opérations sont ponctuelles et dispersées, du fait de la petitesse du marché et des besoins.

Un fichier des bacheliers mélanésiens a été constitué dans le cadre de l'opération «400 cadres», visant à former en une décennie les cadres dont la Nouvelle-Calédonie aurait besoin. Il serait sans doute judicieux de réitérer cette opération sur la communauté wallisienne et futunienne, importante minorité du territoire connaissant des problèmes de scolarisation et de formation similaires à ceux de la communauté mélanésienne.

L'accroissement du chômage est lié aux difficultés de l'industrie du nickel, à l'insertion de plus en plus poussée des Mélanésiens dans la société urbaine, et à la jeunesse de la population calédonienne, qui amène sur le marché des contingents de demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux. Cela rend les mesures de traitement social du chômage encore plus nécessaires.

L'Agence Pour l'Emploi de Nouvelle-Calédonie (APE) est chargée de mettre en relation offres et demandes d'emploi. Elle gère aussi les dossiers d'indemnisation des chômeurs. Enfin, elle évalue les besoins et supervise les opérations de formation. La complexité de la société calédonienne appelle une certaine prudence pour l'interprétation des statistiques du chômage issues de l'APE. Par exemple, le nord-est de la Grande Terre, zone privilégiée de l'économie vivrière, possède à la fois peu d'entreprises et peu de chômeurs. La confrontation de deux sources (statistiques de l'APE et RGP de l'INSEE) a permis de faire apparaître que les populations avaient des attitudes différentes face au problème du sous-emploi.

En raison de l'afflux des jeunes sur le marché de l'emploi, l'État et le Territoire ont mis en place des mesures d'insertion dans la vie professionnelle. Les jeunes stagiaires pour le développement (JSD) peuvent passer contrat avec des entreprises publiques ou privées, pour obtenir une formation

et une expérience dans un milieu professionnel. Les services du Haut Commissariat et la Direction du Travail établissent des statistiques à ce sujet.

6.1. Les niveaux d'études de la population

Plus de la moitié (52,5%) de la population néo-calédonienne (de 6 ans et plus) a atteint au mieux le niveau d'étude primaire (fig. 6.1). Seulement 4,5% des habitants ont suivi des études supérieures alors que 5% de la population de 6 ans et plus n'a jamais fréquenté l'école.

La fig. 6.2 détaille, pour chaque province, le niveau d'étude de la population. La province Nord et la province des Îles Loyauté sont les plus mal loties avec plus de 60% de personnes ayant un niveau d'étude primaire, contre moins de 30% de niveau d'étude secondaire. Les Îles se distinguent par une proportion de personnes n'ayant pas suivi d'études de près de 10%. La situation s'améliore un peu pour la province Sud. C'est seulement à Nouméa que les proportions s'inversent en faveur du niveau secondaire (primaire: 40%, secondaire: 47%) et où l'on trouve la plus grande concentration des personnes ayant suivi des études supérieures.

La pratique de la langue française est essentielle au processus d'apprentissage scolaire et d'acquisition des connaissances. Elle devrait

Fig. 6.1. Niveau d'étude de la population

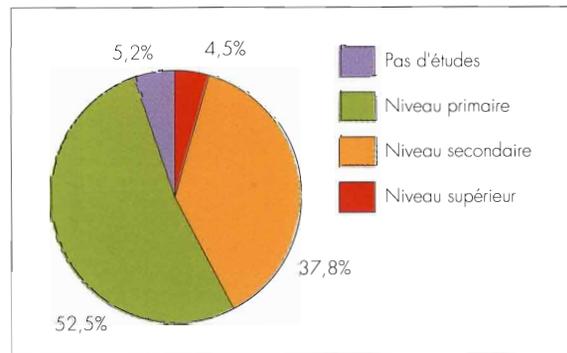
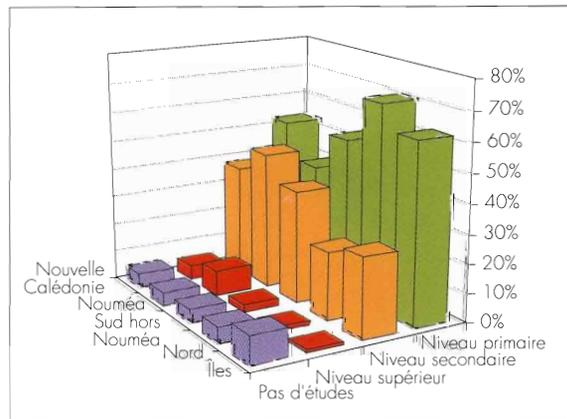


Fig. 6.2. Niveau d'étude par province



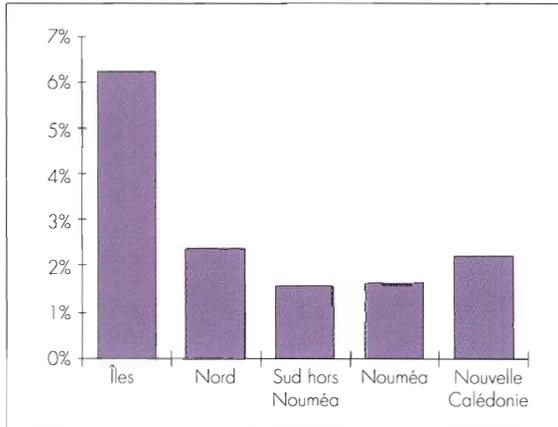
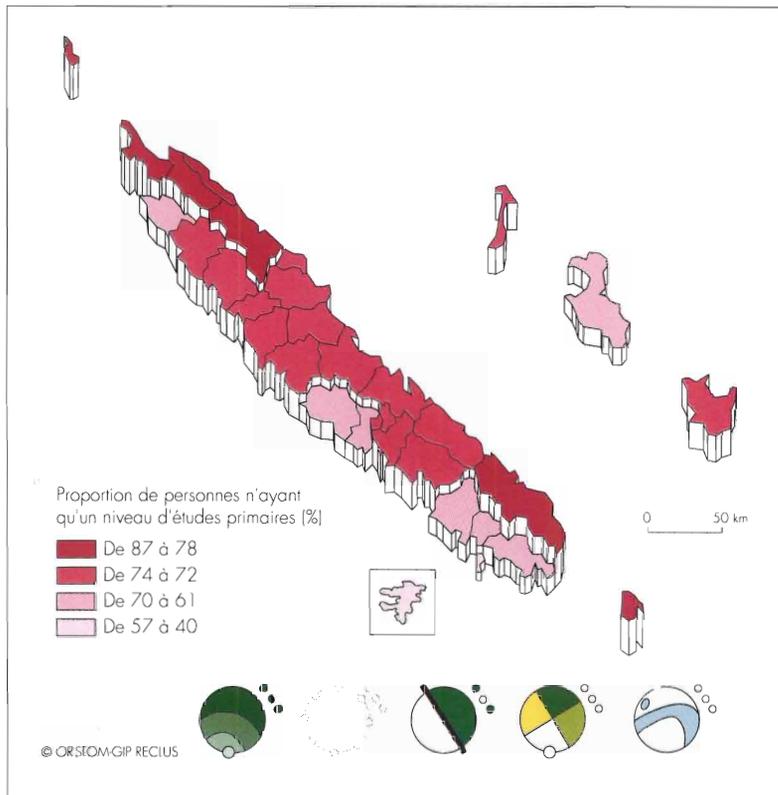


Fig. 6.3. Population n'ayant aucune connaissance du français



6.1. Population n'ayant qu'un niveau d'études primaires

La population (de 6 ans et plus) des communes à dominante mélanésienne est caractérisée par un faible niveau d'étude. La côte orientale se trouve dans ce cas ainsi que le nord de la côte occidentale. Les Îles Loyauté n'échappent pas à cette règle, hormis l'île de Lifou. Les proportions les plus élevées se situent dans le nord-est de la Grande Terre.

constituer un facteur discriminant de premier ordre dans les disparités territoriales du niveau d'étude. La figure 6.3 est conforme à ce que l'on pouvait attendre: les Îles Loyauté se distinguent avec 6% de leur population (de dix ans et plus) n'ayant aucune connaissance du français. Cette proportion s'abaisse à moins de 3% pour la province Nord et même moins de 2% pour la province Sud et Nouméa.

Si les écoliers mélanésiens sont convenablement scolarisés dans leur ensemble, ils subissent encore massivement l'échec scolaire (Washetine, 1991).

La situation s'améliore cependant et les 664 bacheliers kanak (1% de la population appartenant à une tribu en 1991) constituent une petite réserve très sollicitée pour l'encadrement local. La répartition par province de ces bacheliers présente d'importantes disparités (fig. 6.5): les Îles Loyauté disposent de 1,6 fois plus de bacheliers que la moyenne du territoire, alors que le Nord en a 48% de moins et le Sud 24%. Dans une situation de formation globalement médiocre, les Îles Loyauté apparaissent largement privilégiées car 66% des 664 bacheliers mélanésiens en sont originaires (fig. 6.4). Ces îles sont donc à la fois pourvoyeuses d'une élite intellectuelle et lanterne rouge de la scolarisation. Est-ce l'ébauche d'une nouvelle différenciation sociale fondée sur la scolarisation?

Fig. 6.4. Nombre de bacheliers kanak

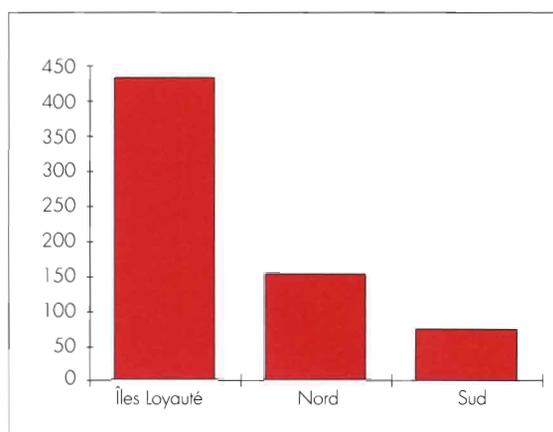
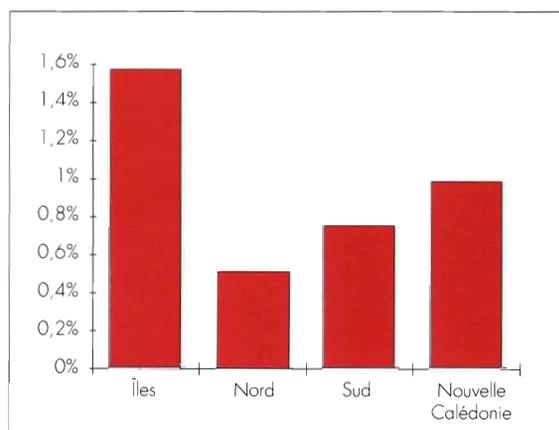
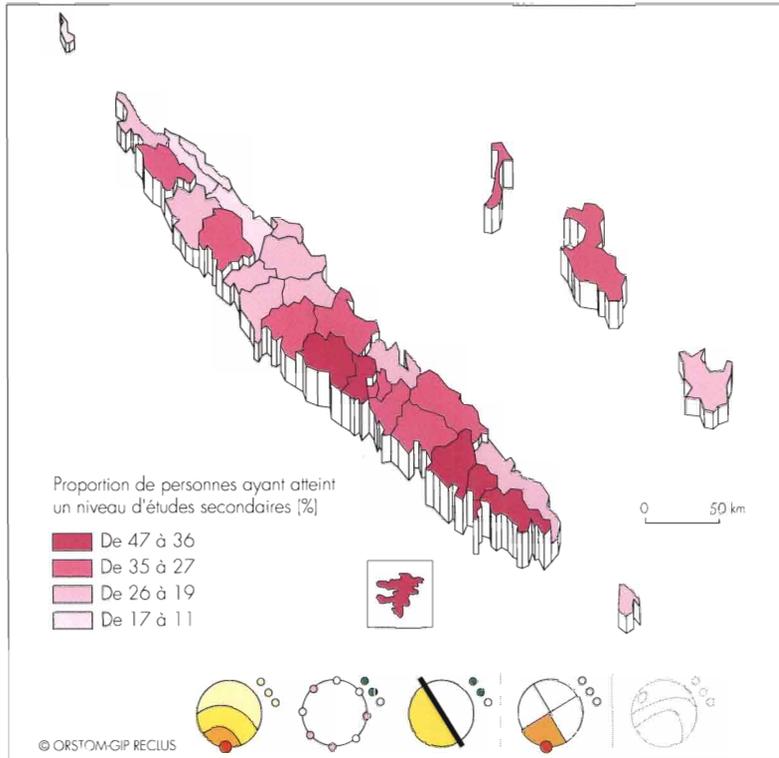


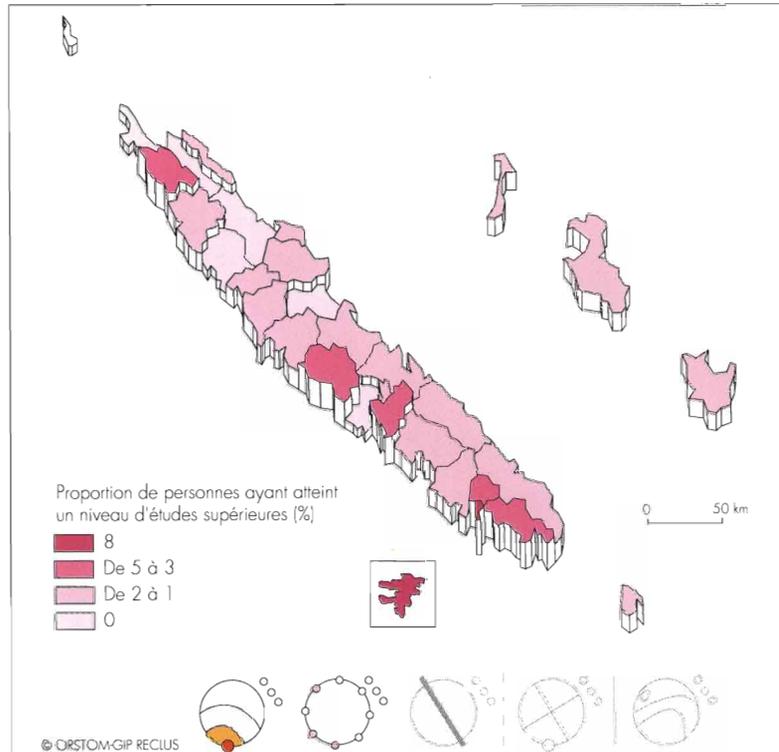
Fig. 6.5. Proportion de bacheliers kanak parmi la population appartenant à une tribu





6.2. Population ayant atteint le niveau d'études secondaires

Le niveau d'études secondaires dessine un gradient de direction sud-ouest/nord-est. Nouméa et sa banlieue présentent les proportions les plus importantes. Suivent le quart sud-ouest de la Grande Terre englobant les bourgs de La Foa et Bourail ainsi que le bourg de Koumac au nord. Les Îles Loyauté apparaissent également à ce niveau. La plupart des communes du centre, notamment l'arc minier sont encore moins bien pourvues. Enfin, l'espace le plus défavorisé est le nord-est de la Grande Terre.

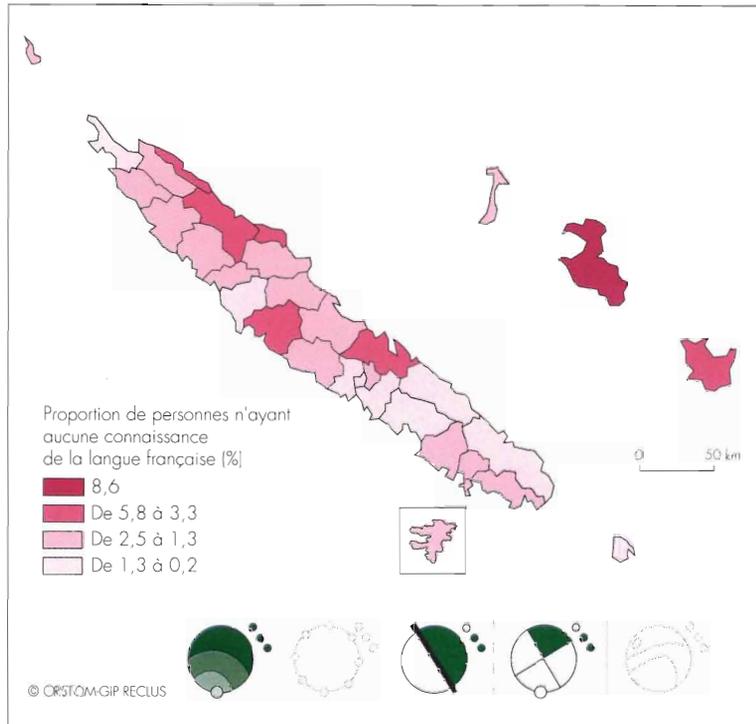


6.3. Population ayant atteint le niveau d'études supérieures

Les personnes ayant atteint un niveau d'études supérieures se concentrent en ville: Nouméa arrive en tête suivi de loin par la banlieue et les bourgs de Koumac, Bourail et La Foa.

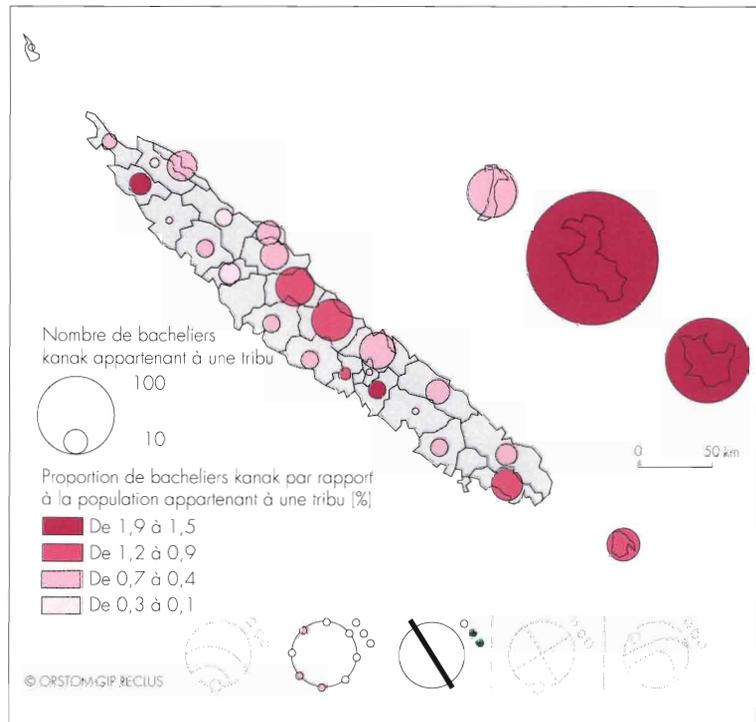
6.4. Connaissance de la langue française en 1989

9% de la population (de 10 ans et plus) de Lifou et 6% de celle de Maré déclarent ne rien connaître de la langue française. Ces îles entretiennent pourtant des liens privilégiés et anciens avec le monde européen par la migration de travail d'une grande partie de leur population vers Nouméa. En outre, dans le monde mélanésien, dont on connaît les difficultés en matière éducative, les Îles Loyauté font figure d'exception. Un examen plus approfondi des données révèle une disparités entre les sexes: les femmes sont moins francophones et la réussite scolaire demeure plutôt une affaire d'hommes. Le nord-est de la Grande terre présente aussi d'importantes proportions de personnes n'ayant aucune connaissance du français. Certaines communes de l'arc minier à fort peuplement mélanésien, comme Poya et Canala, se trouvent également dans ce cas.



6.5. Les bacheliers kanak en 1989

Les Îles Loyauté, notamment Maré et surtout Lifou, fournissent l'essentiel du contingent de bacheliers mélanésiens. Sur 664 bacheliers recensés en 1989, 278 sont originaires de Lifou (42%), 117 de Maré (18%). En proportion de la population originaire des tribus, les Îles Loyauté apparaissent privilégiées, mais aussi, dans une moindre mesure, les communes de Houailou et Ponérihouen, au centre de la côte occidentale. la cause en est la présence de l'enseignement protestant, avec le lycée Do-Néva de Houailou qui a un effet positif sur le taux de scolarisation. Les autres lieux où l'on trouve d'importantes proportions de bacheliers se situent dans des communes dotées d'un bourg européen (Koumac, La Foa sur la côte occidentale) ou dans l'agglomération de Nouméa (Mont-Dore).



6.2. Les jeunes stagiaires pour le développement (JSD)

Avec un effectif annuel de 1 400 personnes, la province Nord bénéficie du plus grand nombre de stagiaires (fig. n°6.6). Les îles, le Sud et Nouméa se situent à un niveau comparable en termes d'effectif, avec environ 1 000 stagiaires chacun. La répartition des stagiaires entre le secteur public et le secteur privé montre des différences sensibles entre les provinces.

Les stagiaires employés dans le secteur privé représentent 9% du total de la province Nord et 12% dans la province Sud (fig. 6.7). Le petit nombre d'entreprises privées situées en dehors de Nouméa explique ces faibles rapports. A contrario, au chef-lieu du territoire, un stagiaire sur trois est employé dans le secteur privé. La situation des Îles Loyauté est pour le moins surprenante: avec un tissu économique se résumant à quelques commerces de premier niveau (alimentation, pour l'essentiel) et où l'implantation d'entreprises privées reste un phénomène marginal, le secteur privé emploie 70% des JSD. Le rôle joué par ce statut peut être assimilé à une forme de traitement social du chômage, de redistribution de revenus, voire de soupape de sécurité pour la jeunesse en milieu tribal.

Bien qu'elles ne représentent que 10% de la population active potentielle (population de 14 ans et plus), les Îles Loyauté ont été les principales bénéficiaires du statut de JSD en 1990 (fig. 6.8).

Fig. 6.6. Nombre des Jeunes Stagiaires pour le Développement

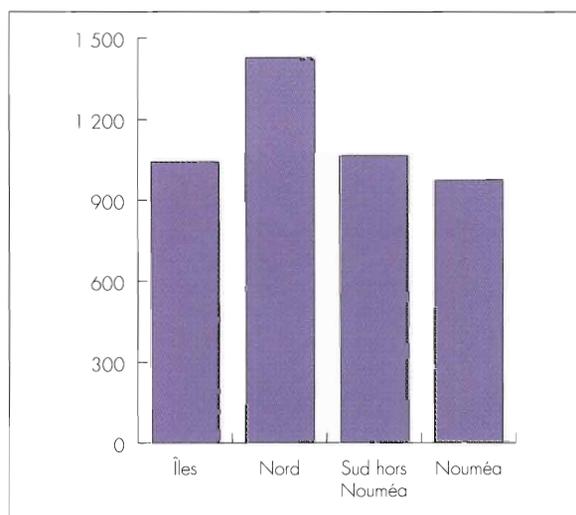


Fig. 6.7. Jeunes Stagiaires pour le Développement par secteur

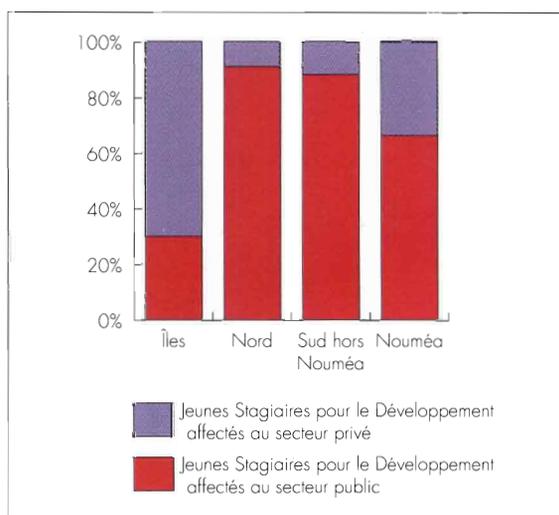
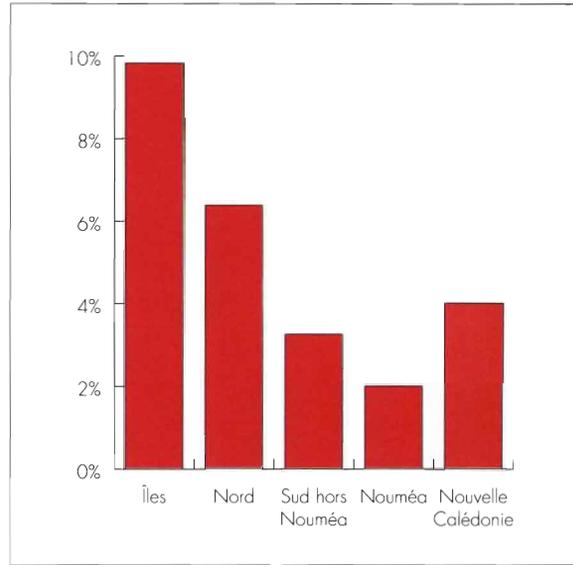
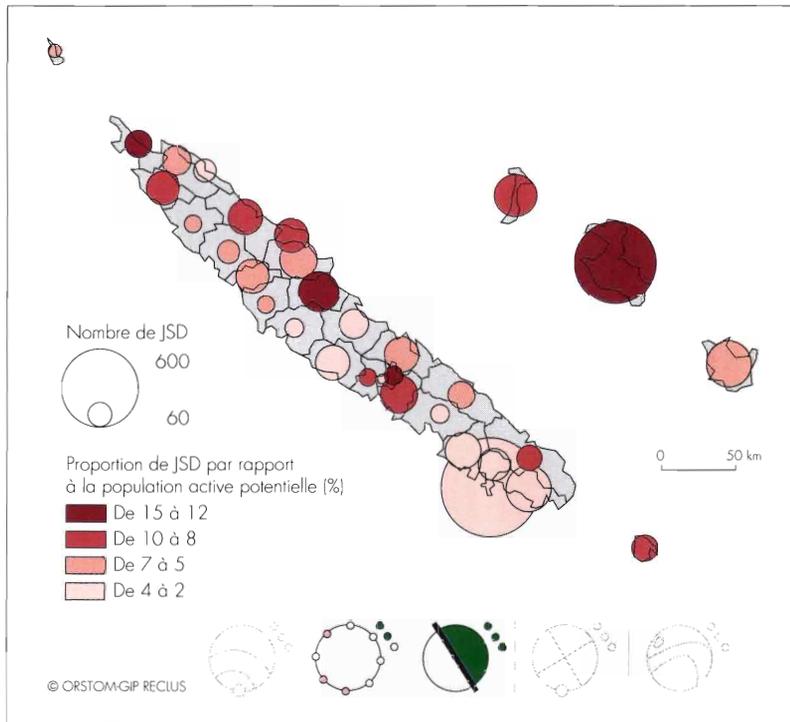


Fig. 6.8. La place des Jeunes Stagiaires pour le Développement



6.6. Les Jeunes Stagiaires pour le Développement en 1989

L'île de Lifou apparaît comme la grande bénéficiaire du dispositif des JSD. Totalisant à elle seule 15% de l'enveloppe consacrée aux JSD, elle occupe ainsi 12% de sa population active potentielle. Les autres communes bénéficiaires sont celles de la côte orientale: Ponérihouen, Sarraméa, Hienghène, Touho et Yaté, ainsi que certains bourgs (La Foa et Koumac) de la côte occidentale. La difficulté d'accès à l'information et la difficulté des démarches administratives nécessaires expliquent en grande partie les disparités face au dispositif des JSD. De ce point de vue, les habitants des Îles Loyauté montrent ici comme ailleurs leur capacité à capter les revenus de redistribution.



6.3. Le chômage

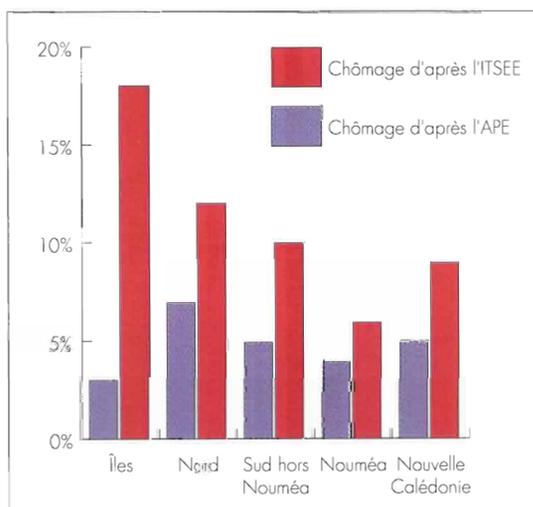
Malgré son ampleur en France métropolitaine, le chômage semblait avoir épargné la Nouvelle-Calédonie jusqu'à une époque récente. L'archipel calédonien est resté un pôle d'emploi attractif. L'activité centrée sur le nickel assurait le plein emploi de la main-d'œuvre importée tandis que la société mélanésienne, dans son ensemble, obéissait à sa logique propre, d'où la notion de chômage semblait absente. À partir des années 1980, les données ont changé. La récession dans l'industrie du nickel touche l'ensemble de l'activité économique située en aval (commerces, services). De son côté, la communauté mélanésienne, en particulier sa jeunesse, migre vers la ville et son poids s'accroît sur le marché de l'emploi. Le chômage touche surtout ceux qui ne disposent d'aucune qualification, mais il n'épargne pas pour autant ceux qui ont eu la chance de suivre une formation. Nombreux sont les jeunes qui retournent en tribu, diplôme en poche, faute d'avoir pu le monnayer sur le marché de l'emploi.

Pour l'analyse du chômage, on dispose de deux sources. L'Agence pour l'Emploi tient à jour un fichier d'offres et de demandes exploitable à toutes les échelles. Avec les demandes du mois (DDM), on obtient une vision conjoncturelle du chômage. En revanche, les demandes en fin de mois (DEFM) reflètent mieux la situation structurelle du chômage. Les statistiques de l'APE portent sur les personnes ayant fait une démarche pour s'inscrire auprès de l'agence ou

d'une de ses antennes. Elles renvoient à des problèmes d'accès à l'emploi ou même d'accès à l'agence pour l'emploi. L'autre source de données sur le chômage est l'ITSEE car elle provient du recensement général de la population dont la fiche d'enquête comportait des questions relatives à la situation d'activité.

Le taux de chômage recensé par l'ITSEE est supérieur à celui enregistré par l'APE (fig. 6.9) : il est sans doute plus simple de déclarer,

Fig. 6.9. Le chômage d'après l'ITSEE et l'APE

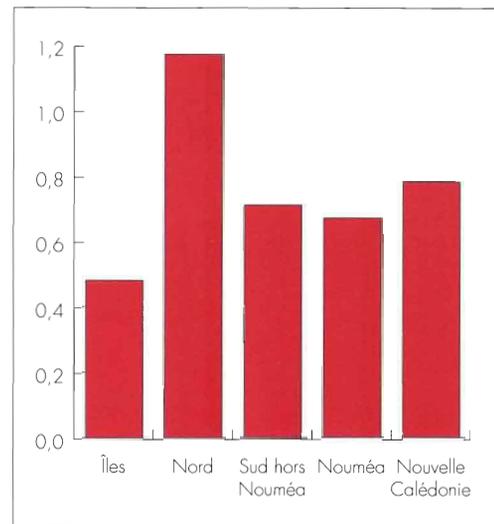


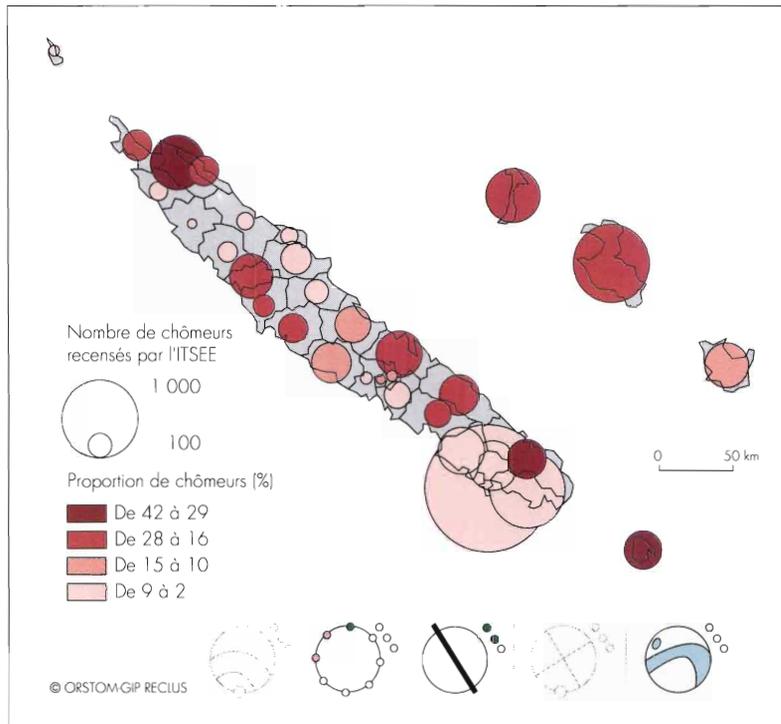
à domicile, à un agent recenseur qu'on est au chômage que de se déplacer à l'agence pour l'emploi afin d'y établir un dossier. On compte deux fois plus de chômeurs déclarés que d'inscrits à l'APE (4,5% selon l'APE, 9% selon l'ITSEE). Pour l'APE, la situation est critique dans la province Nord (7,3% de la population active inscrite au chômage), alors qu'elle semble plus favorable dans les Îles Loyauté (moins de 3% de la population active inscrite à l'APE). Pour l'ITSEE, ces mêmes îles apparaissent plus défavorisées: 17,6% de la population active se déclarant chômeurs, contre 9,2% pour l'ensemble du territoire.

Selon que l'on veut mettre l'accent sur l'aspect conjoncturel du chômage ou sa situation structurelle, on utilisera soit le fichier des DDM (les flux), soit le fichier des DEFM (les stocks).

On établit ainsi un indice de demande d'emploi, en cumulant les demandes au cours d'une période donnée. Au cours de l'année 1989, le nombre de personnes de la province Nord qui se sont présentées à l'agence pour l'emploi, en vue d'établir un dossier de demande, est égal à 1,2 fois à la population active (fig. 6.10). Les Îles Loyauté présentent l'indice le plus faible (0,5) la moyenne territoriale se situant à 0,8. Il est évident que toute la population active n'est pas touchée par le chômage, mais cet indice nous permet de dire que, parmi la population active, on s'est présenté beaucoup plus fréquemment dans les bureaux de l'APE dans la province Nord qu'ailleurs.

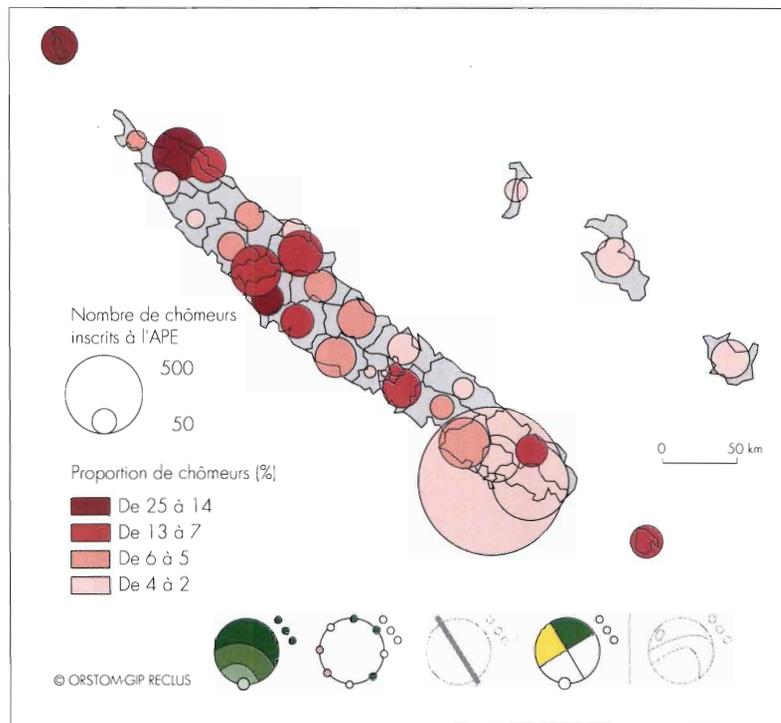
Fig. 6.10. Moyenne des demandes d'emploi par province





6.7. Les chômeurs recensés par l'ITSEE en 1989

En proportion de la population active, les chômeurs recensés par l'ITSEE en 1989 sont particulièrement nombreux dans trois régions: l'arc minier, se prolongeant au-delà de Poya vers le centre administratif de Koné, l'extrême nord de la Grande Terre, les Îles Loyauté. Les deux premiers foyers correspondent à des espaces économiques en difficulté, à cause de la récession de l'activité d'extraction minière. Les Îles Loyauté sont un réservoir de main-d'œuvre qui doit migrer pour trouver à s'employer.

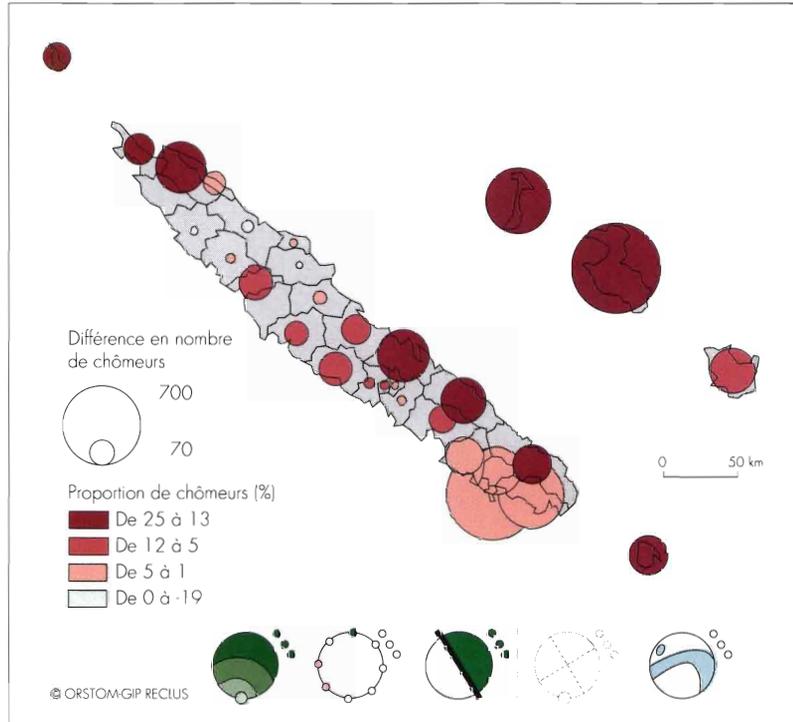


6.8. Les chômeurs inscrits à l'APE en 1989

Des trois foyers de chômage repérés sur la carte 6.7, seul subsiste celui de l'extrême nord de la Grande Terre. Les fermetures des mines et la diminution des activités économiques qui en a résulté a certainement entraîné une détérioration durable de l'emploi dans cette région. Des foyers ponctuels autour de bourgs administratifs (le duo Koné-Poindimié et La Foa) apparaissent plus nettement. En revanche, selon cette source, l'arc minier et les Îles Loyauté ne feraient plus partie des zones en difficulté.

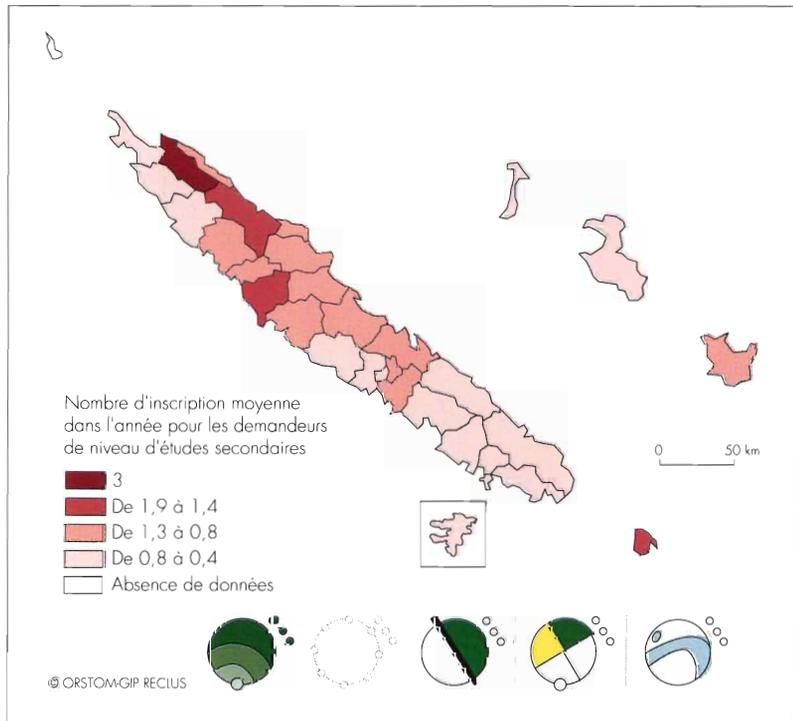
6.9. Écarts entre le chômage recensé par l'ITSEE et par l'APE en 1989

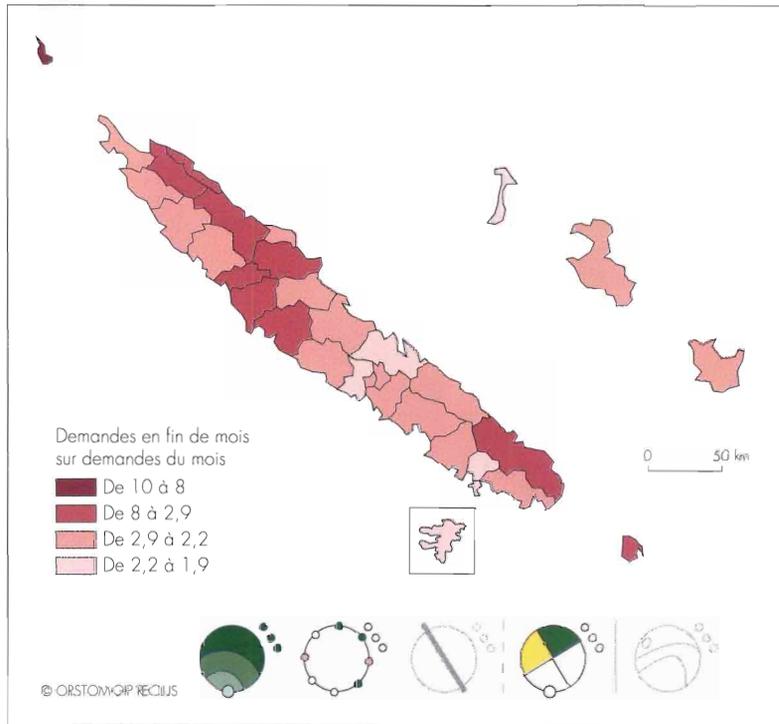
On retrouve ici les trois foyers révélés par la carte 6.7, notamment les problèmes de l'emploi dans le nord. On s'y inscrit beaucoup à l'APE mais bien d'autres personnes n'y sont pas inscrites et ressentent leur situation comme une privation d'emploi. Quand aux habitants de l'arc minier et des îles Loyauté, on s'aperçoit ici qu'ils s'inscrivent peu à l'APE alors qu'ils se sentent plus chômeurs quand il s'agit de le déclarer à un enquêteur de l'ITSEE. Cette carte révèle les contradictions que doit gérer l'APE: doit-elle améliorer l'accessibilité de ses services là où existe un fort chômage ressenti mais peu de démarche d'inscription, où porter son effort vers ceux qui expriment leurs besoins?



6.10. Importance du chômage parmi la population ayant un niveau d'études secondaires

Le chômage touche en priorité la population sans qualification. Mais la possibilité d'obtenir un emploi diffère suivant le lieu de résidence. C'est le cas pour la population de niveau scolaire secondaire, qui a proportionnellement plus de chance de se retrouver au chômage dans le nord et l'est qu'au sud ou à proximité des bourgs.





6.11. Chômage structurel: rapport entre DEFM et DDM

Le rapport entre les demandes en fin de mois et les demandes du mois renseigne sur la structure du chômage. Une valeur élevée signifie que les stocks de chômeurs sont beaucoup plus importants que les flux des nouvelles inscriptions, c'est-à-dire que le chômage s'est installé. Au contraire, une faible valeur signifie que les flux sont plus forts que les stocks et qu'il peut s'agir d'un bassin d'emploi en pleine évolution, du moins en activité. Le chômage de structure semble s'être installé dans le nord-est de la Grande Terre.

S'il y a peu de demandes d'emploi, elles sont rarement satisfaites. Plus au sud, entre Poindimié et Poya, on connaît aussi des problèmes de chômage structurel. En revanche, les Îles Loyauté n'y échappent que grâce à la migration vers le bassin d'emploi de Nouméa.

III

Les activités économiques

7. Les infrastructures et les communications

Avec le repli vers le sud-ouest du territoire de la majeure partie de la population allochtone, l'hypertrophie de Nouméa s'est encore accentuée au cours de la décennie 1980-1990. Seule une politique volontariste de création d'infrastructures et d'activités pourrait contrebalancer cette tendance. Sans la création d'activités économiques durables, l'amélioration des voies de communication risque de provoquer un effet pervers en accélérant la désertification, remettant ainsi en cause les efforts de développement de l'intérieur et des îles.

Face à ces problèmes, la marge de manœuvre des autorités politiques et administratives apparaît très étroite. Les timides efforts de certaines localités de l'intérieur se traduisent notamment par la mise en place de zones d'activités dont la modeste envergure ne peut remettre en cause la domination exclusive de Nouméa. Deux projets semblent s'être inspirés de ce constat. D'une part, les autorités de la province Nord parient sur le rôle structurant de l'axe de liaison routière transversale «Koné-Tiwaka». D'autre part, l'État a mis à l'étude la mise en place d'un pôle urbain, industriel et portuaire, à créer de toute pièce dans le nord de la Grande Terre.

7.1. Le réseau routier

Longtemps, les communications entre Nouméa et les localités de l'intérieur se sont effectuées par cabotage. Le développement d'un réseau routier a été lent: la jonction entre Hienghène et Pouébo, dernier tronçon de route côtière manquant dans le nord, n'a été réalisée qu'en 1965. L'asphaltage des chaussées a été tardive lui aussi, en 1969, 22% seulement des routes territoriales étaient bitumées. La proportion était passée à 45% en 1979 pour atteindre 77% en 1989.

En dépit de ces progrès indéniables, le réseau routier reste déséquilibré (carte 7.1). La côte occidentale bénéficie d'une large chaussée d'excellente qualité, bien tracée et bien asphaltée. Un tronçon non bitumé subsistait encore en 1989 dans le secteur de Kaala-Gomen. Sur la côte orientale, le réseau routier est de médiocre qualité et, de plus, très hétérogène. De longs tronçons s'apparentent encore à des

pistes difficiles à parcourir avec un véhicule de tourisme. Ainsi, aux abords de Pouébo et au-delà de Hienghène, en allant vers le sud, il faut rouler au pas sur des portions de routes empierrées. Plus au sud, la liaison entre Houailou et Canala est difficile par les pistes traversant le massif de Poro. Au sud de Canala, au-delà de Nakéty, jusqu'à Thio, la circulation n'est possible qu'en empruntant une piste étroite à circulation horaire alternée. Enfin, entre Thio et Yaté, il n'existe pas de piste carrossable. Deux passages par bac (la Ouaième à Hienghène et la Yaté dans le Sud) s'ajoutent aux difficultés de circulation sur la côte orientale.

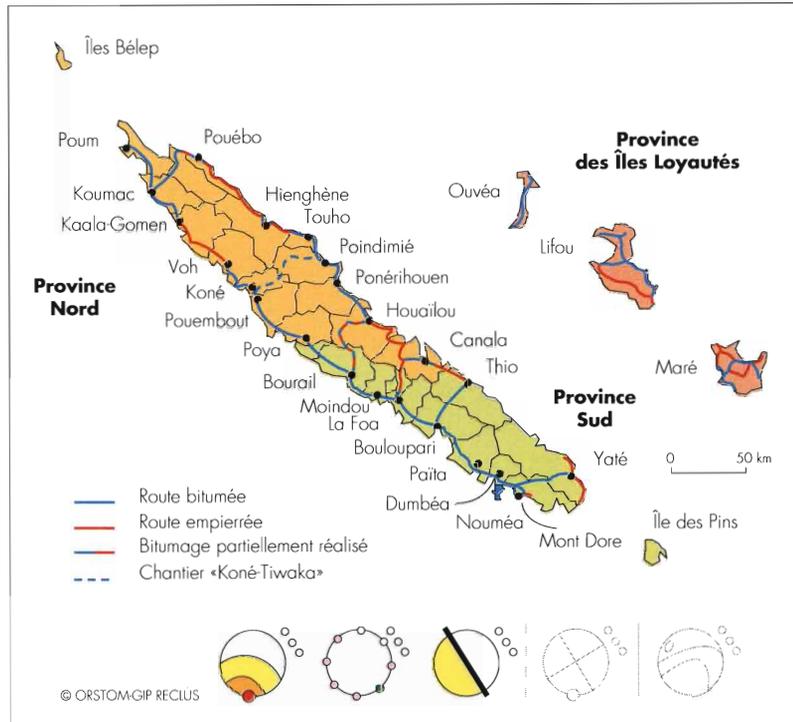
Depuis la provincialisation, l'effort d'amélioration des voies de communication se poursuit. Ainsi, la province Nord s'efforce de réduire les déficiences de son réseau routier. Son plus grand chantier est la création de la liaison transversale entre la vallée de la Koné et celle de la Tiwaka reliant Koné-Pouembout à Touho-Poindimié. Dans la province Sud, on se contente d'améliorer le réseau existant, notamment les tronçons supportant les charges de trafic les plus lourdes, aux abords de Nouméa.

7.2. La transversale «Koné-Tiwaka»

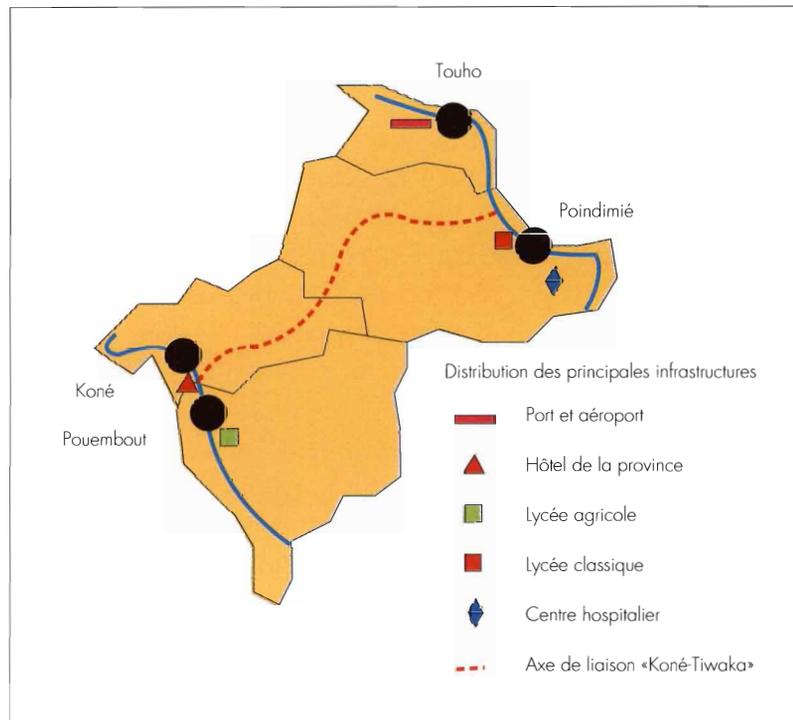
Les élus de la province Nord, en accord avec les communautés mélanésiennes qui les ont amenés au pouvoir, ont adopté une stratégie de développement fondée sur une logique de réseau (carte 7.2). Au risque de ne pas bénéficier de l'effet d'entraînement produit par la création d'un pôle, les infrastructures sont réparties de part et d'autre d'une transversale reliant l'actuel chef-lieu territorial de Koné et l'ancien bourg administratif de Poindimié. L'hôtel de la province est bâti à Koné, tandis que Pouembout voit sa spécialisation agricole reconnue, avec la construction d'un centre de formation. Sur l'autre côte, Poindimié recevra, avant 1998, un lycée généraliste ainsi qu'un hôpital, tandis que Touho devrait voir ses infrastructures portuaires et aéroportuaires améliorées.

L'axe routier de la «Koné-Tiwaka», qui doit relier ces localités, est présenté par les autorités locales comme un axe de développement. Les tribus avoisinantes le perçoivent comme un instrument de désenclavement leur permettant d'accéder à des services, peut-être aussi à des emplois, voire à un mieux-être. L'enracinement dans leur genre de vie et la confiance qu'ils font dans la coutume sont telles qu'à aucun moment le projet n'est perçu comme une menace d'accélération de l'exode à partir des hautes vallées vers les localités de la côte. On préfère susciter et accompagner les initiatives locales plutôt que d'implanter massivement des activités extérieures. Cette approche

7.1. État des principales routes en 1989



7.2. Projets d'aménagement dans la province Nord



du développement repose sur un objectif prioritaire: sauvegarder les traditions culturelles mélanésiennes et la cohésion sociale des communautés rurales.

7.3. Le trafic aérien

Les liaisons internationales

Territoire de la République française, la Nouvelle-Calédonie est reliée par voie aérienne (carte 7.3) à la métropole et aux autres possessions françaises du Pacifique Sud (Polynésie française, Wallis-et-Futuna). Grâce à ces liaisons, elle se trouve au centre d'un système migratoire drainant essentiellement des métropolitains et des Polynésiens.

Nouvelle destination touristique, le territoire exerce un certain attrait sur ses «voisins» aisés (Australiens, Néo-zélandais), et surtout sur les Japonais, qui constituent le principal contingent de touristes.

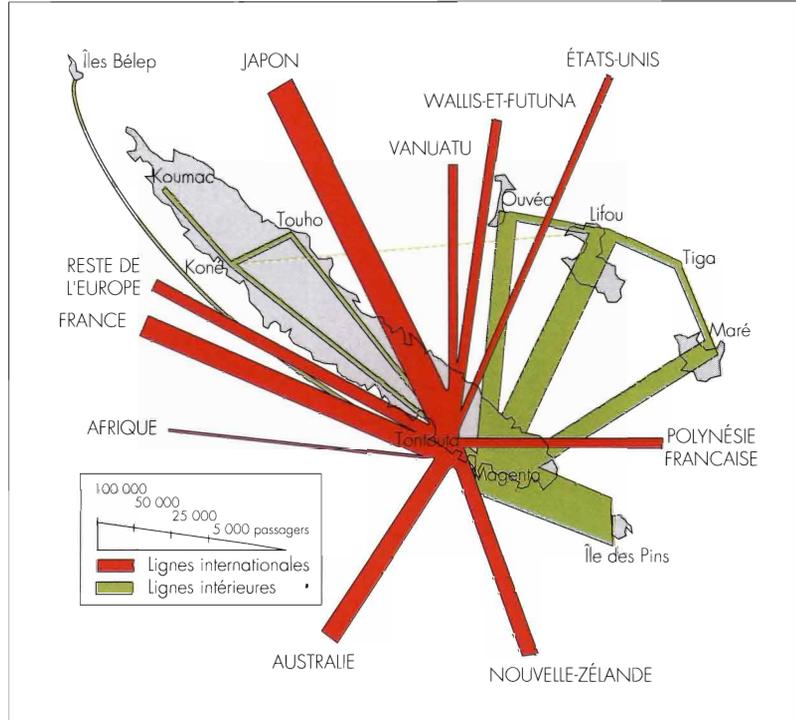
Les liaisons intérieures

Les liaisons rapides inter-îles empruntent la voie des airs, qu'exploite la compagnie locale, Air Calédonie. La majeure partie du trafic se fait avec les Îles Loyauté et surtout avec l'Île des Pins, excursion touristique quasi rituelle des touristes nippons basés à Nouméa. Le trafic avec les localités du nord et avec les Îles Bélep est négligeable. Par ces liaisons aériennes, largement utilisées, chaque île se trouve à une demi-heure de Nouméa. Ainsi les Îles Loyauté forment avec Nouméa, un champ migratoire interne, établi depuis de nombreuses années. Le développement des transports aériens a renforcé les migrations des Loyaltiens vers Nouméa tout en leur permettant de continuer à entretenir des liens forts avec leur île d'origine.

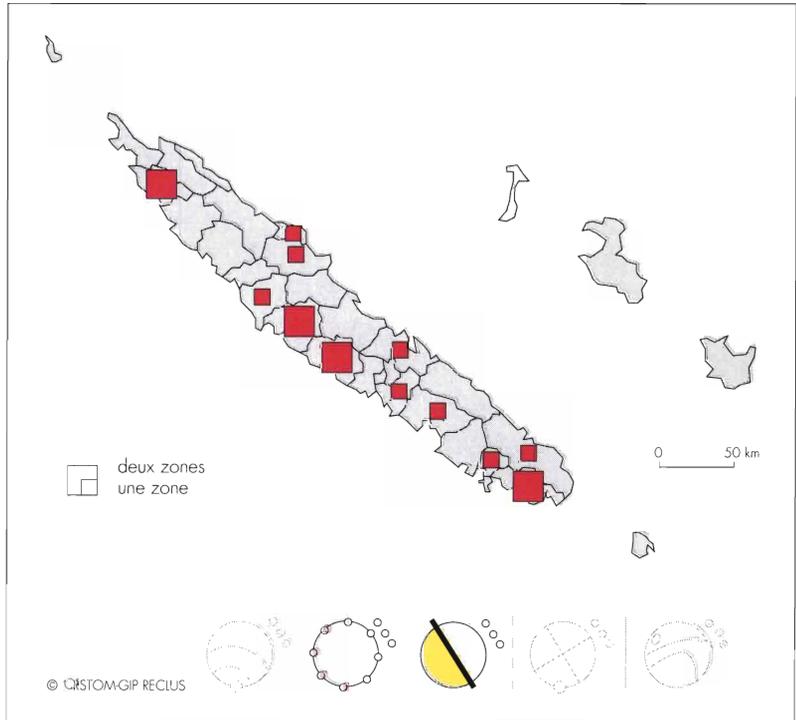
7.4. Les zones d'activité et l'activité réelle

Malgré la faiblesse du secteur manufacturier, Nouméa s'est dotée d'une zone industrielle dans le quartier de Ducos, au-delà des hauts-fourneaux de l'usine de Doniambo. Cette zone industrielle fut longtemps la seule, rassemblant entrepôts, unités de fabrication, ateliers de réparations, entreprises de distribution, etc. mais aujourd'hui, la plupart des bourgs de l'intérieur ont une ou de plusieurs zones d'activité (carte 7.4). Hors de la zone industrielle de Ducos, les

7.3. Trafic aérien en 1989



7.4. Zones d'activité hors de Nouméa en 1989



unités de fabrication, du type de la biscuiterie installée au Mont-Dore, demeurent rares. Ces zones de l'intérieur, lorsqu'elles fonctionnent, n'abritent la plupart du temps que de petites unités de service ou de distribution.

L'absence d'infrastructure ne signifie pas l'absence d'activité. Selon la carte 7.5, on trouve ainsi autant d'entreprises à Lifou (740), qui ne dispose d'aucune infrastructure d'accueil pour elles, qu'à Bourail (710), qui en propose deux. Chez les Mélanésiens, le recours à un aménagement concerté de lieux d'activité ne fait pas partie des pratiques courantes. Les formules collectives les plus prisées sont les Groupements d'Intérêts Économiques (GIE) et les coopératives de production et de distribution.

La forme d'entreprise la plus répandue reste l'entreprise individuelle. En effet, 77% des entreprises du territoire n'emploient aucun salarié. Elles peuvent aisément se passer des commodités d'une zone d'activité. On voit, sur la carte 7.5, que les entreprises qui emploient de la main-d'œuvre (plages claires) sont situées à Nouméa ou dans les bourgs (Koumac, Poindimié). En revanche, dans le Nord, les entreprises sont rares et n'emploient pas de salariés.

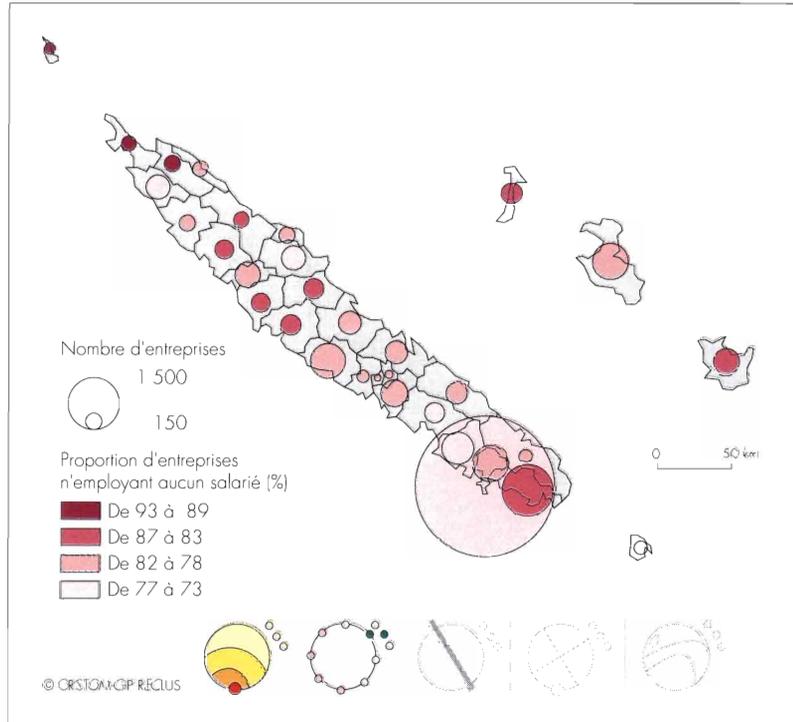
7.5. Le projet de pôle urbain, industriel et portuaire dans la province Nord

Parallèlement aux projets de la province Nord et à son programme d'équipement, l'État et le Territoire ont projeté la réalisation d'un pôle urbain, industriel et portuaire susceptible de faire contrepoids à l'influence de Nouméa. On vise en priorité le développement des activités économiques aptes à créer des emplois dans le cadre d'une zone franche industrielle (ZFI). Le succès de ces ZFI, qui se sont multipliées au cours des décennies précédentes dans les Caraïbes et le Pacifique, est à l'origine du choix de ce type d'aménagement.

L'étude de faisabilité, après avoir retenu trois sites où pouvait être créé un mouillage en eau profonde, s'est efforcée de mesurer la compétitivité du territoire, ses atouts et ses faiblesses, puis de comparer les avantages et les inconvénients de chaque site.

Deux des trois sites retenus se trouvent sur la côte occidentale (carte 7.6). Népoui est un mouillage déjà utilisé pour l'évacuation du minerai de nickel, équipé aussi de quelques infrastructures liées à la présence d'un ancien village minier. Mais ce site, naturellement le mieux doté et localisé à proximité de la transversale Koné-Tiwaka, ce qui lui donne l'avantage de l'accessibilité, présente cependant l'inconvénient d'être trop proche de Nouméa et donc peu «rééquilibrant» sur le plan territorial.

7.5. Répartition des entreprises en 1991



7.6. Projet industrialo-portuaire dans la province Nord



Le principal intérêt du site de Koumac réside dans sa position excentrée dans le nord de la Grande Terre. De plus, Koumac est déjà un relais industriel et administratif de Nouméa avec un nombre significatif d'activités sur place. C'est un site particulièrement «rééquilibrant» et la relance de l'emploi dans la région de Koumac aurait aussi l'avantage de compenser les aléas des activités extractives.

Enfin, Poindimié se distingue des deux autres par sa situation sur la côte Sous-le-Vent. Seul centre administratif important sur la côte orientale, il constituerait un site doublement «rééquilibrant». Assez éloigné de Nouméa pour devenir un pôle d'activité autonome, Poindimié se trouve au cœur d'une zone de peuplement mélanésien aux densités rurales élevées. L'impact sur les populations locales d'un pôle d'activité à Poindimié serait donc très élevé. Mais la greffe d'un pôle d'activité sur des communautés rurales pratiquant encore largement l'économie vivrière s'avère délicate. Formulé en termes de risque, le prix social et culturel pourrait être trop lourd pour un gain économique difficile à évaluer. Les autorités politiques locales sont réticentes à assumer les bouleversements sociaux qu'occasionnerait un choix aux conséquences difficilement prévisibles, et qui risquerait à terme de remettre en cause leur influence politique. En quelque sorte, le site de Poindimié présente les inconvénients de ses avantages.

La création d'un pôle d'activité dans la province Nord, dans le cadre d'une zone franche soulève des questions qui n'obtiennent pas toujours de réponses. On peut recenser cinq types de handicaps :

- l'instabilité politique et sociale est chronique et les accords de Matignon ne suffiront peut-être pas à gagner la confiance d'investisseurs potentiels;
- le handicap de l'éloignement des grands marchés d'exportation est d'autant plus important qu'il faudra sans doute s'imposer face à une concurrence très active;
- le coût de la main-d'œuvre et de la plupart des services, héritage de la poussée inflationniste due à la «fièvre» du nickel, demeure prohibitif dans un contexte régional;
- tout projet d'envergure risque de se heurter à une certaine pénurie de main-d'œuvre, qualifiée et non-qualifiée;
- l'insertion d'un tel projet dans le milieu local et tribal pourrait se révéler difficile si l'on garde pour objectif le respect des traditions culturelles. Les risques de décalage sont grands entre des tribus mélanésiennes, attachées à leur culture et à leur genre de vie rural, et un projet «parachuté» bien éloigné de leurs pratiques économiques et leurs représentations sociales.

8. L'agriculture

Considérée sur le plan de la valeur économique, l'agriculture de la Nouvelle-Calédonie ne présente qu'un intérêt secondaire. Elle a en revanche beaucoup contribué à la mise en place d'une bonne part des structures territoriales existantes, et on doit lui faire une place dans l'évaluation du potentiel de développement du territoire, et de ses limites. En effet, le monde rural est d'abord le lieu de la confrontation directe entre les héritiers d'une colonisation rurale «de peuplement» et des communautés autochtones qui ont largement conservé leur système de production vivrière. Cette dichotomie fondamentale est visible dans la plupart des aspects de la vie rurale contemporaine: foncier, mode de production, utilisation du sol, type de production, organisation et circuits d'échange et de commercialisation de la production.

L'Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques a réalisé en 1991 un nouveau Recensement Général Agricole (RGA). C'est le deuxième du genre à être mené à terme après celui réalisé en 1983. Les premiers résultats de ce RGA permettent de présenter un état de l'agriculture néo-calédonienne juste après les accords de Matignon. La préparation du recensement a réuni administrateurs de l'ITSEE, responsables administratifs de l'agriculture, chercheurs, etc., qui ont cherché à définir les informations pertinentes, sans toutefois résoudre tous les problèmes inhérents à ce genre d'opération. De surcroît, entre les deux RGA, les définitions et les concepts se sont transformés à tel point que toute comparaison apparaît impossible: le seuil minimal d'existence d'une exploitation, par exemple, était de 30 ares en 1983 et passe à 1 hectare en 1991; de même les seuils inférieurs de production varient d'un recensement à l'autre (nombre de têtes de bétail, cultures spécialisées, etc.); en 1983, les jachères n'étaient pas prises en compte alors qu'elles sont répertoriées en 1991; le concept d'«exploitation vivrière» défini en 1983, assez peu exploitable au demeurant, disparaît en 1991, alors qu'apparaît celui d'unité agricole en tribu.

Au début de l'année 1993, les résultats du RGA ne sont toujours pas publiés dans leur ensemble. Pour présenter les principales caractéristiques de l'agriculture calédonienne, l'ITSEE a bien voulu fournir en avant-première une dizaine de tableaux de base relatifs aux problèmes fonciers (qui constituent la principale pierre d'achoppement du développement agricole et contribuent à expliquer la

permanence des structures territoriales héritées), au statut et au mode de faire-valoir, et, enfin, aux productions, cultures et cheptels.

8.1. *Le problème foncier*

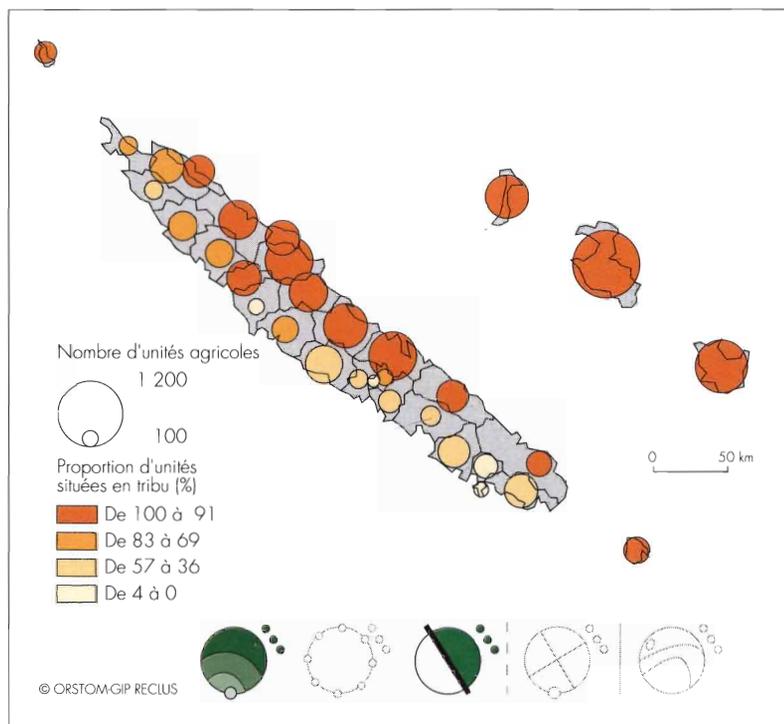
Le monde rural contemporain est né du processus de colonisation d'une terre déjà occupée, en partie, par des communautés autochtones. Plusieurs vagues de conquête territoriale ont porté la propriété européenne vers la fin des années 1970 à un maximum de 390 000 ha. Après la seconde guerre mondiale, les communautés mélanésiennes ont entrepris la reconquête de leur terre, aidées en cela par plusieurs réformes. Ce processus s'est accéléré dès les années 1950, lors de l'accession des Mélanésiens aux responsabilités politiques. À l'orée de la décennie 1990, exode rural et événements politiques ont vidé les campagnes; les implantations européennes éparses de la côte orientale, ont été les plus touchées, disparaissant parfois brutalement. De leur côté, les Mélanésiens doivent faire face à de nombreuses problèmes qu'ils ont en partie occultés car l'objectif commun était avant tout de récupérer leur terre: après la restitution des terres, les conflits d'attribution opposant les clans entre eux se multiplient. La contradiction la plus importante est celle qui oppose la gestion traditionnelle de la terre avec le nécessaire développement économique. Elle vient de ce que les Mélanésiens attribuent à la terre plusieurs rôles. En tout premier lieu, la terre revêt une valeur identitaire: chaque Mélanésien est attaché à une terre, à laquelle il fait référence pour se définir. C'est ensuite un outil de production vivrière, mais elle est aussi nécessaire à l'accomplissement des manifestations coutumières, et parfois à la production marchande comme dans le cas de la culture du café ou de l'élevage bovin. La terre constitue également un instrument de pression politique puisque les détenteurs de la terre possèdent un pouvoir dont sont démunis la plupart des clans accueillis, non propriétaires ou dépossédés de leur terre; la revendication des terres spoliées par les colons et l'administration a d'ailleurs rapidement pris une tournure politique. Enfin, la prise de conscience de la valeur marchande constitue une nouvelle source de conflit lors de la redistribution des terres.

8.2. *Les exploitations agricoles*

Sur les 10 302 unités agricoles recensées en 1991, 5 284 se situent dans la province Nord, dont 90% en milieu tribal (fig. 8.1). La province Sud et les Îles

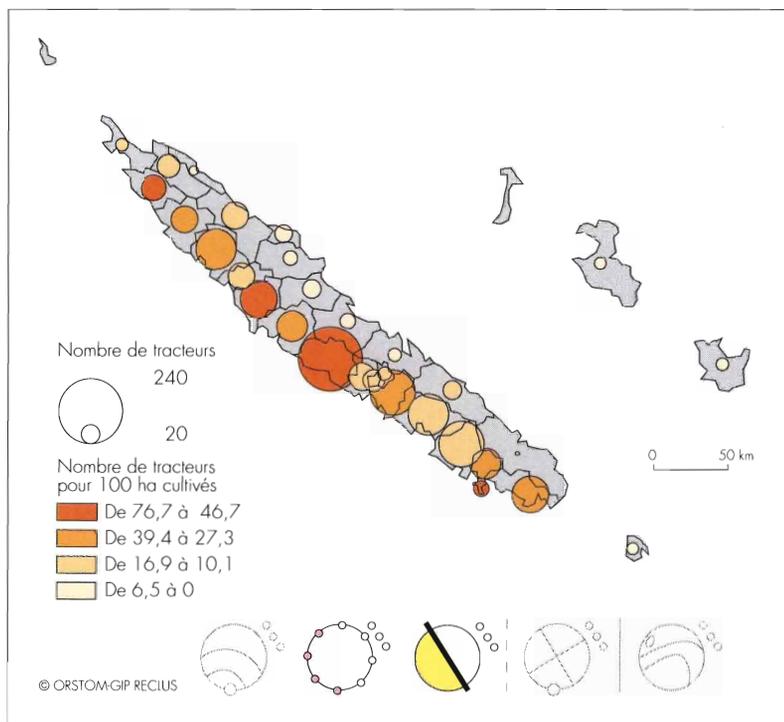
8.1. Les unités agricoles

L'agriculture semble être une affaire des Mélanésiens: les unités agricoles sont les plus nombreuses dans les Îles Loyauté et sur la côte orientale, et parmi celles-ci, la grande majorité sont situées en tribu.



8.2. Mécanisation agricole

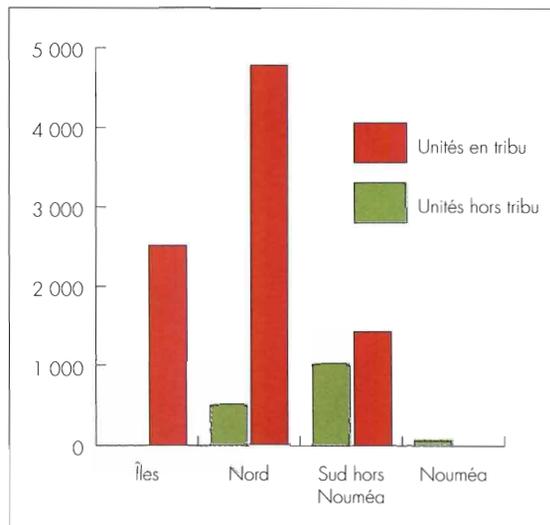
Si les unités agricoles sont nettement moins nombreuses sur la côte occidentale, elles disposent en revanche des meilleurs taux de mécanisation. Les unités les plus mécanisées se trouvent à proximité d'un bourg.



Loyauté se partagent le restant avec environ 2 500 unités chacune. Alors que dans les Îles, toutes les unités se trouvent en milieu tribal, dans le sud, les parts des unités en tribu (42%) et hors tribu (58%) sont comparables. Nouméa *intra-muros*, malgré l'exiguïté de la commune et la concurrence des activités urbaines, est le siège de 66 exploitations.

La carte 8.1 présente le clivage fondamental de l'agriculture calédonienne: dans les Îles et sur la côte orientale, les unités de production sont nombreuses et situées dans leur quasi totalité dans les tribus. En revanche sur la côte occidentale, les unités sont moins nombreuses et sont en grande partie des exploitations européennes. Ce clivage est renforcé par l'équipement des exploitations. Selon la carte 8.2, les unités agricoles de la côte occidentale, en particulier celles qui se situent sur une commune où existe un bourg, sont plutôt bien mécanisées par rapport aux unités situées sur la côte orientale et dans les Îles Loyauté.

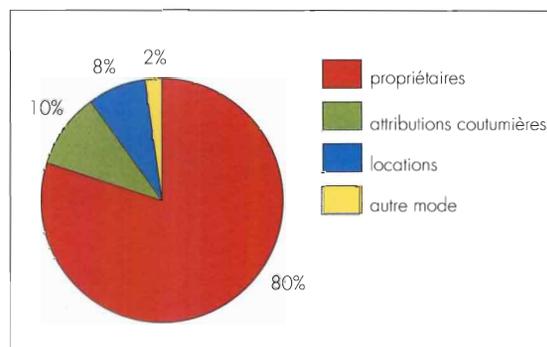
Fig. 8.1. Nombre d'unités agricoles



8.3. Les modes de faire-valoir

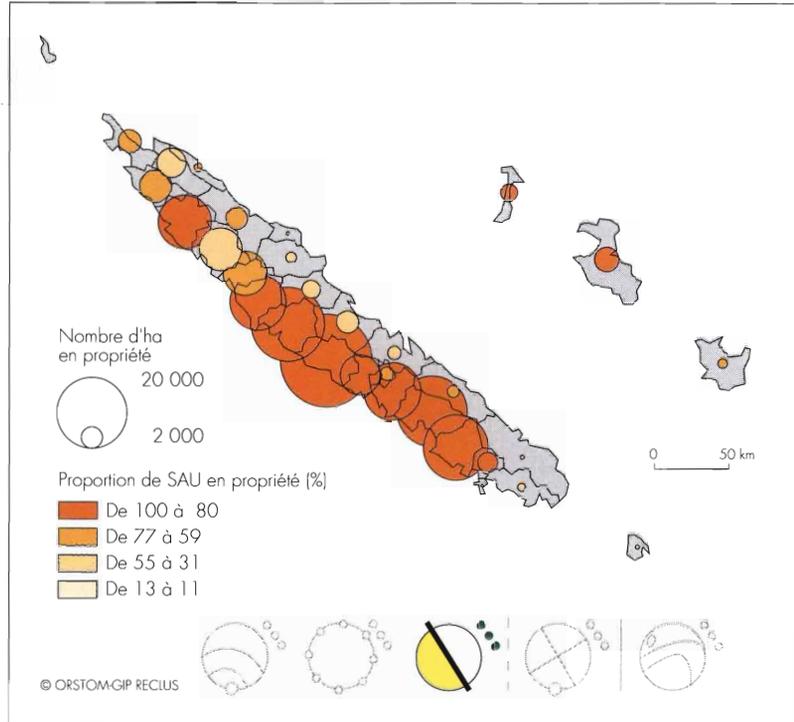
Qu'il s'agisse de propriétés privées (pour les Européens) ou de propriétés coutumières (pour les Mélanésiens), 80% de la surface agricole utilisée est exploitée selon le mode de faire-valoir direct (fig. 8.2), contre 8% seulement en location. Quant aux exploitations coutumières, exploitées par

Fig. 8.2. Mode de faire-valoir



8.3. Le faire-valoir direct

On distingue deux types de propriétés mises en valeur selon le mode de faire-valoir direct: la propriété européenne de la côte occidentale, très étendue et vouée à l'élevage extensif; la petite propriété vivrière des îles Loyauté.



8.4. La location

La location reste un mode de faire-valoir rare chez les communautés rurales mélanésiennes. Il est développé sur toute la côte occidentale.

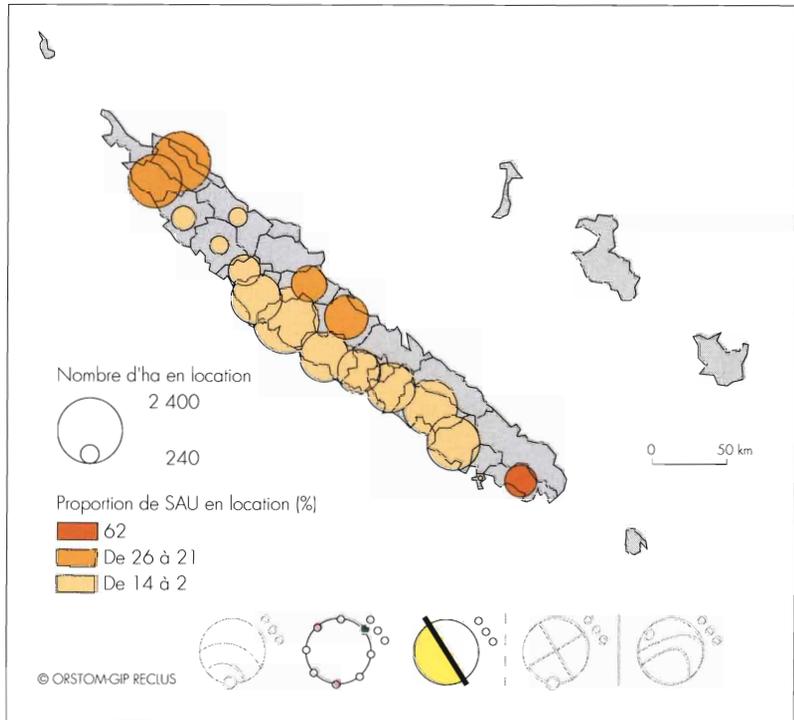
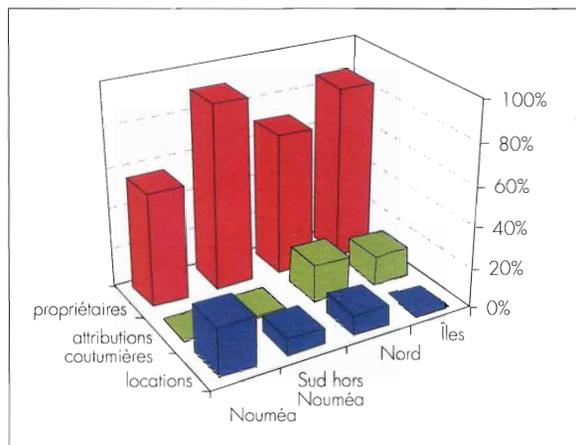


Fig. 8.3. Mode de faire-valoir par province



des non-proprétaires, elles s'étendent sur 10% de la SAU. Le métayage et les occupations précaires constituent des modes de faire-valoir résiduels. La prédominance du mode de faire-valoir direct dans toutes les provinces est visible également sur la figure 8.3: on trouve les exploitants coutumiers au nord et sur les Îles Loyauté, les locations étant absentes de ces dernières.

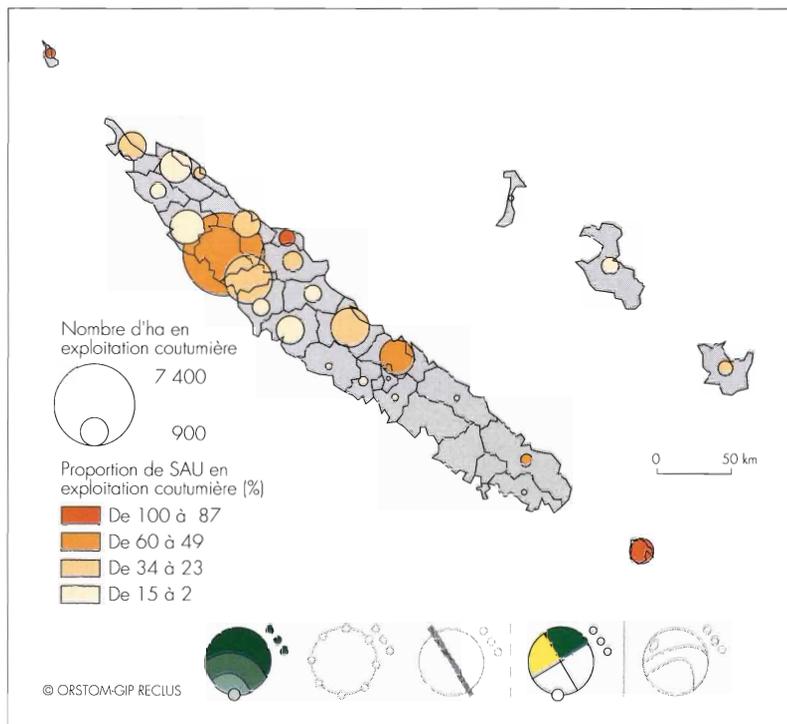
En superficie, le mode de faire-valoir direct concerne d'abord la propriété européenne de la côte occidentale (carte 8.3). La SAU concernée est importante car il s'agit essentiellement de terres consacrées à l'élevage extensif. Sur les Îles Loyauté, on trouve de fortes proportions de propriétaires coutumiers mettant eux-mêmes leurs terres en valeur. La SAU y apparaît nettement moins importante car elle est principalement constituée de cultures vivrières intensives.

Les locations s'étendent également sur la côte occidentale, avec une forte concentration sur la commune de Mont-Dore, à proximité de Nouméa (carte 8.4). Elles sont aussi relativement nombreuses à l'extrême nord de la Grande Terre et vers le centre de la côte orientale.

La carte des exploitants coutumiers ne se rapporte à aucune structure territoriale connue (carte 8.5). On note toutefois une dissymétrie entre le nord et le sud de la Grande Terre. Les communes concernées sont dispersées sur la Grande Terre (Touho, Voh, Canala, Yaté) et dans les Îles périphériques (Îles Bélep et Île des Pins). On peut y déceler une des séquelles de la colonisation: les attributions coutumières se font essentiellement là où existent de nombreux clans accueillis à la suite de déplacements (ce fut le cas entre les deux côtes) ou d'un exil (aux Îles Bélep et à l'Île des Pins).

8.5. L'exploitation coutumière

L'exploitation coutumière est développée sur toutes les communes de la province Nord. Elle est assez rare dans les Îles Loyauté et pratiquement inconnue dans la province Sud.



8.6. Les cultures vivrières

Les Îles Loyauté et certaines communes de la côte orientale consacrent une part importante de leur SAU aux cultures vivrières. Cultures particulièrement intensives, elles requièrent peu de surface agricole utile. Ainsi, Maré et Bélep font figure d'îles de monoculture vivrière avec seulement 29% et 15% de la SAU. Les cultures vivrières occupent aussi une part non négligeable de la faible SAU de Nouméa.

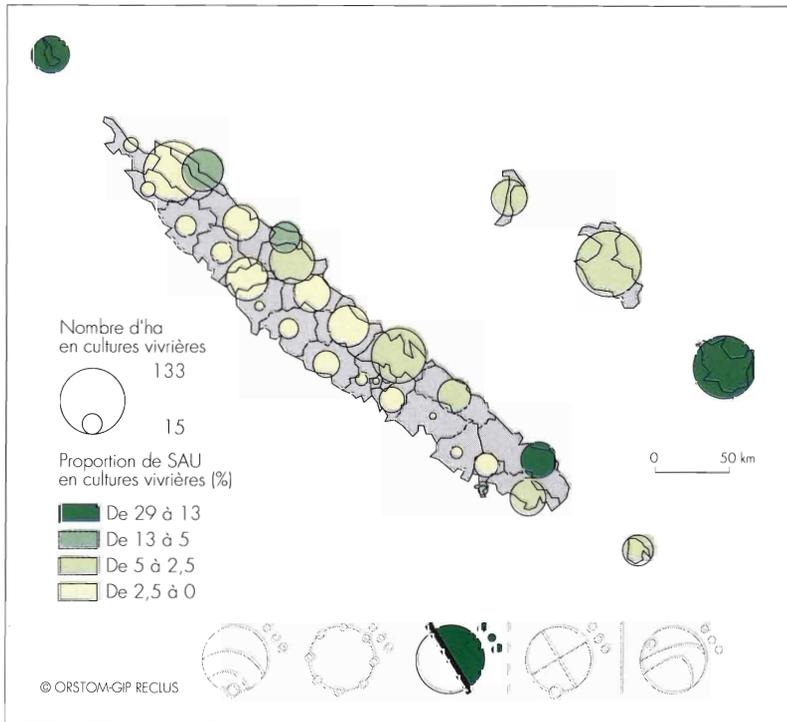


Fig. 8.4. Utilisation du sol

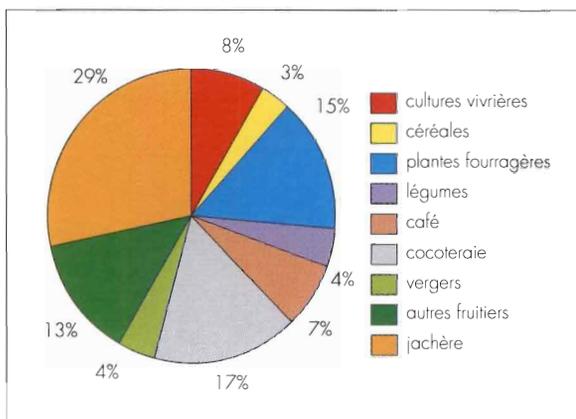
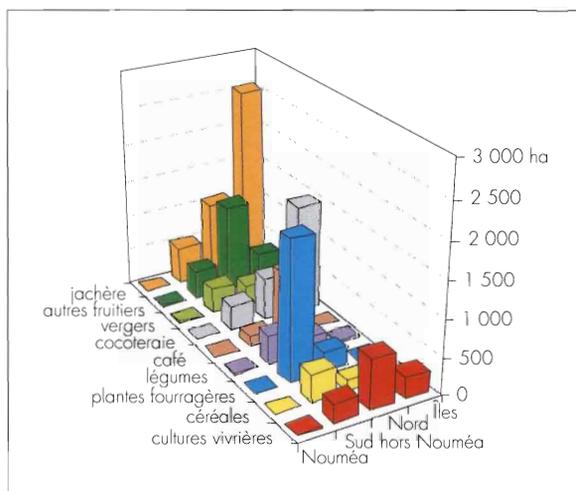


Fig. 8.5. Utilisation du sol par province



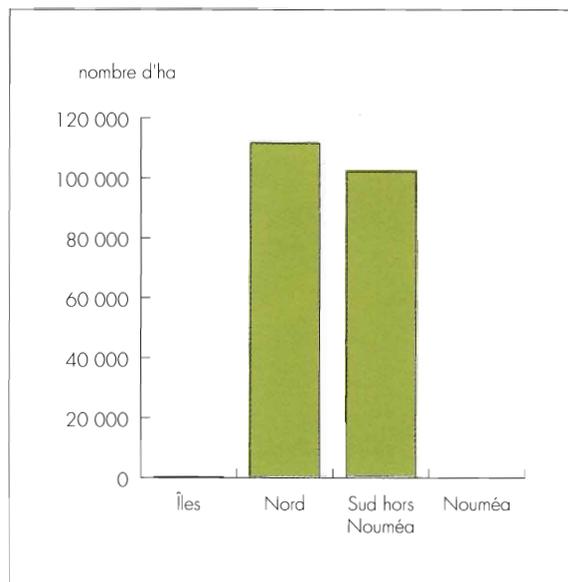
La figure 8.5 présente la répartition de chacune de ces types d'utilisation du sol (non comprises les superficies toujours en herbe), et permet repérer le profil de chaque province. Ainsi, les « spécialités » des Îles Loyauté sont la jachère, la cocoteraie et les cultures vivrières, alors que Sud consacre beaucoup de surface aux plantes fourragères.

8.4. L'utilisation du sol et les cultures

Analyser l'utilisation du sol en se référant seulement aux surfaces en production est une approche très grossière. On ne sait rien de l'intensité des cultures, de la main-d'œuvre ou de la valeur de la production. À défaut de statistiques détaillées, indisponibles à ce jour, la surface agricole utilisée permet de comparer les provinces et de dresser des cartes montrant les spécialisations.

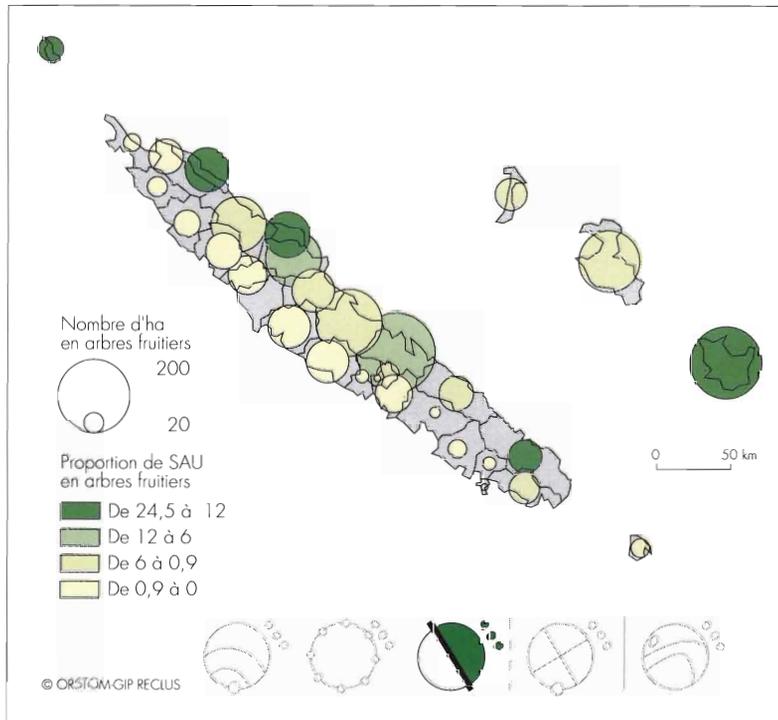
Si on laisse de côté les superficies toujours en herbe, la première place revient à la jachère (fig. 8.4). Les plantations (vergers, cocoteraies, autres fruitiers) occupent aussi beaucoup de surface, tandis que les surfaces dévolues aux cultures vivrières, particulièrement intensives, sont assez faibles.

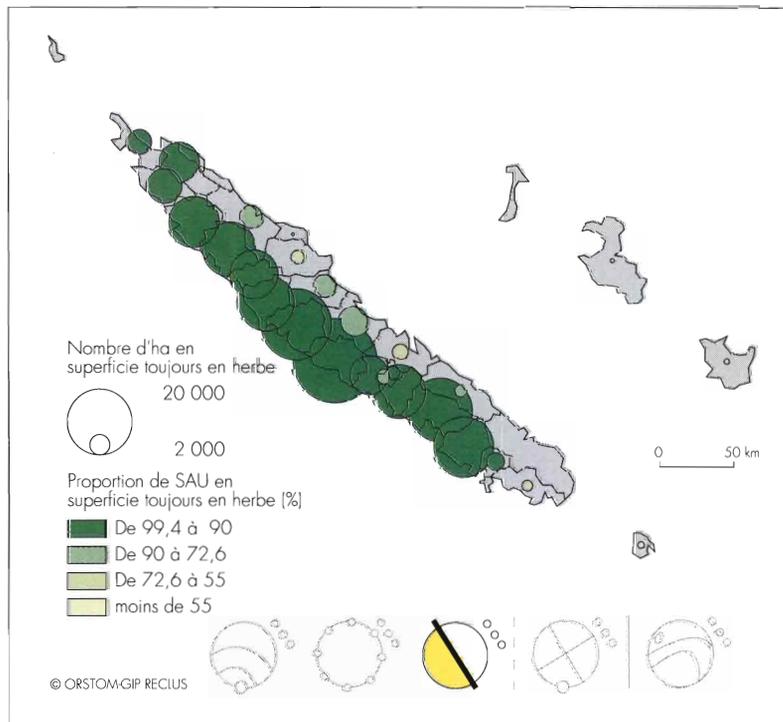
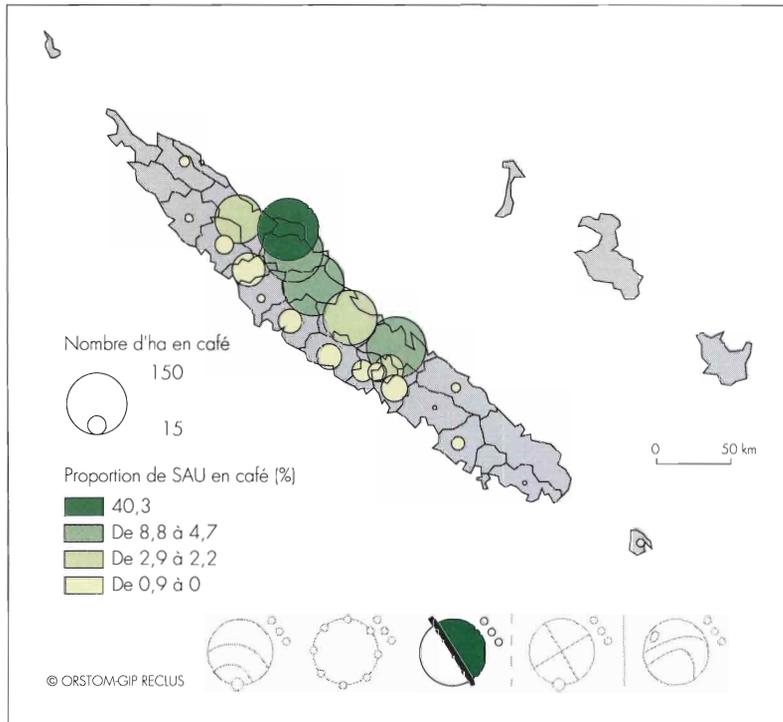
Fig. 8.6. Superficie toujours en herbe



8.7. Les arbres fruitiers

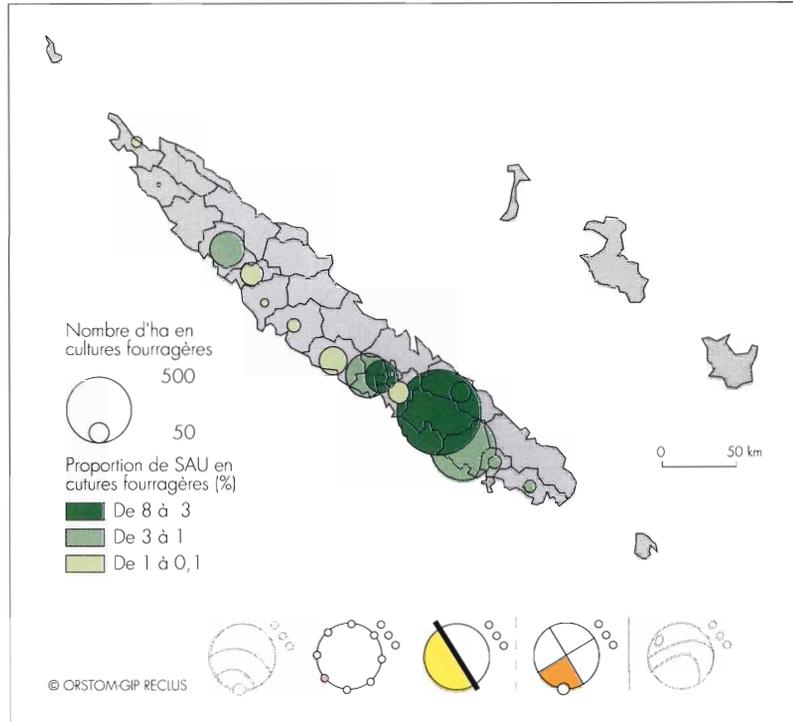
Cette rubrique regroupe tous les arbres associés généralement aux cultures vivrières (cœurs-de-bœuf, corossols, fruits à pain, fruits du jaquier, pommes canaques, pommes lianes, etc.). Contrairement aux vergers, la production de ces fruitiers n'est pas destinée à la commercialisation, mais en grande partie auto-consommée. L'aire d'extension de ces fruitiers recouvre logiquement celle de la culture vivrière, les îles périphériques et la côte orientale.





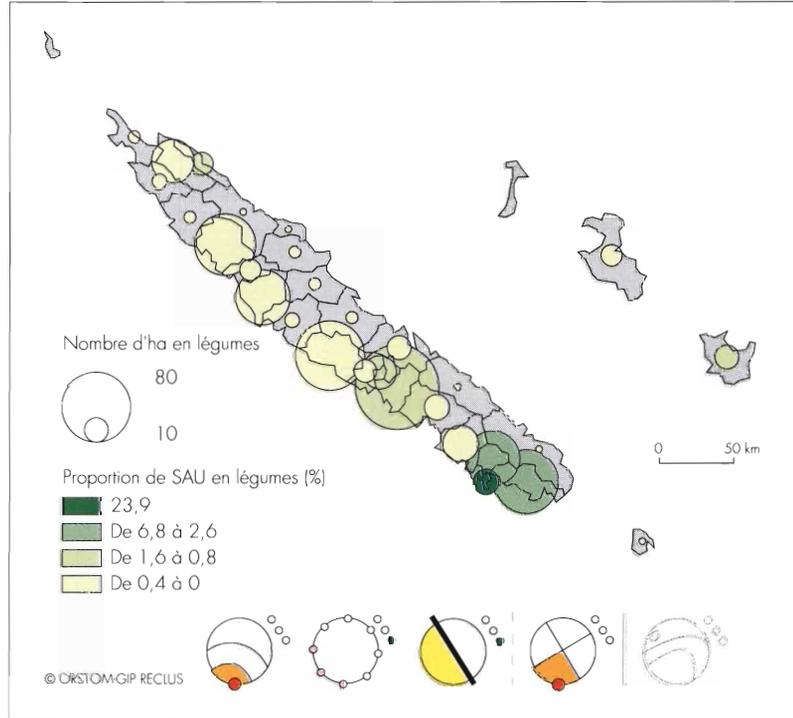
8.10. Les cultures fourragères

Certains éleveurs font un effort d'intensification de l'élevage, notamment, en améliorant les pâturages ou en cultivant des plantes fourragères. On trouve ces plantes dans le sud-ouest de la Grande Terre.



8.11. Les légumes et fruits

Les cultures de légumes et fruits visent à approvisionner les centres urbains. On les rencontre sur la côte occidentale, à proximité des bourgs et de l'agglomération de Nouméa.



Quant à la province Nord, c'est une région de polyculture: cultures vivrières, souvent associées aux «autres fruitiers» qui sont en fait des fruitiers «vivriers» (cœurs-de-bœuf, corossols, fruits à pain, fruits du jaquier, pommes canaques, etc.), vergers, cocoteraie, caféières, etc.

L'élevage bovin est de type extensif, d'où des surfaces considérables recensées dans la rubrique «superficie toujours en herbe» réparties équitablement entre les provinces Nord et Sud (fig. 8.6).

8. 5. Le cheptel

Comme pour l'utilisation du sol, la comparaison des cheptels sur la base d'une unité commune (ici le nombre de tête de bétail) ne permet pas de mesurer la valeur de la production, la vitesse de rotation des stocks, la charge de bétail par superficie, etc. On s'est donc attaché à dégager les «profils provinciaux» en fonction du type d'élevage et des aires d'extension de chacun d'eux.

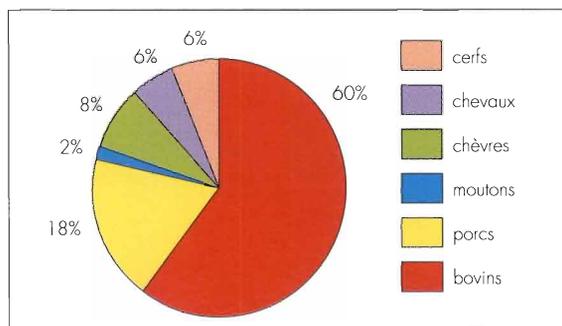


Fig. 8.7. Grands et moyens animaux

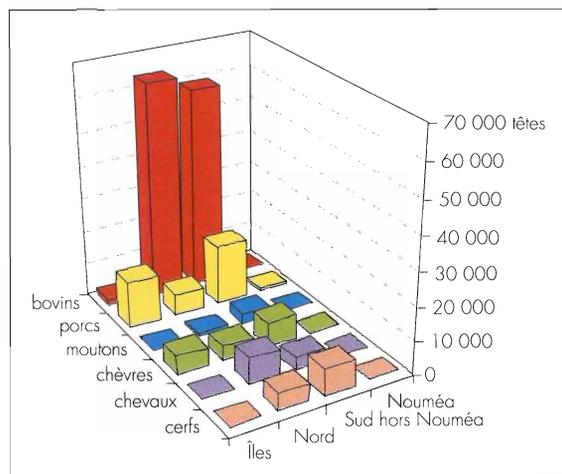


Fig. 8.8. Grands et moyens animaux par province

En volume brut, l'élevage des grands et moyens animaux en Nouvelle-Calédonie est d'abord un élevage bovin avec 60% des têtes (fig. 8.7). Les porcins arrivent en seconde position avec 18% des têtes: ils sont élevés dans les trois provinces alors que les bovins sont absents des Îles Loyauté (fig. 8.8).

L'élevage des petits animaux (volailles et lapins) vise à fournir le marché de Nouméa, d'où sa concentration dans le sud de la Grande Terre (fig. 8.9 et 8.10).

Fig. 8.9. Volailles élevées par province

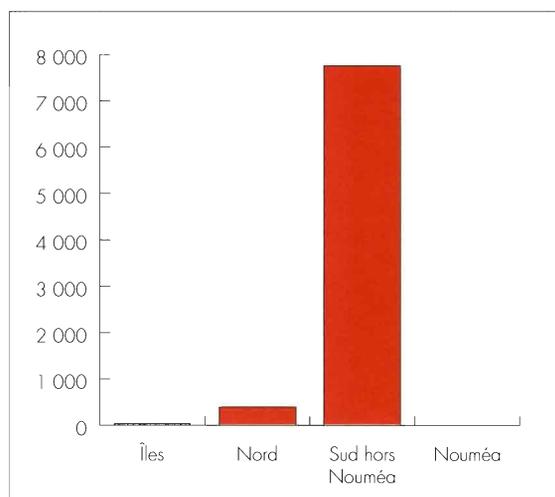
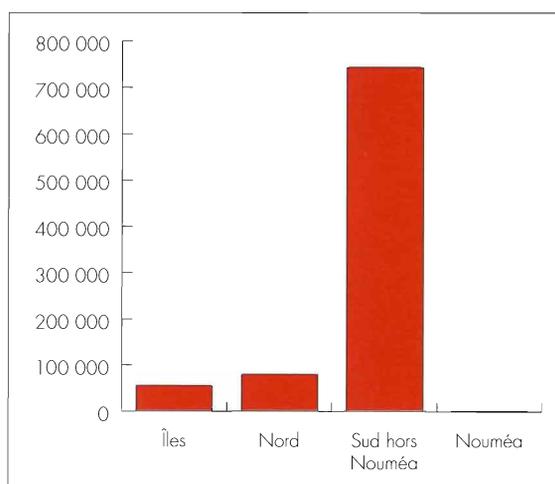
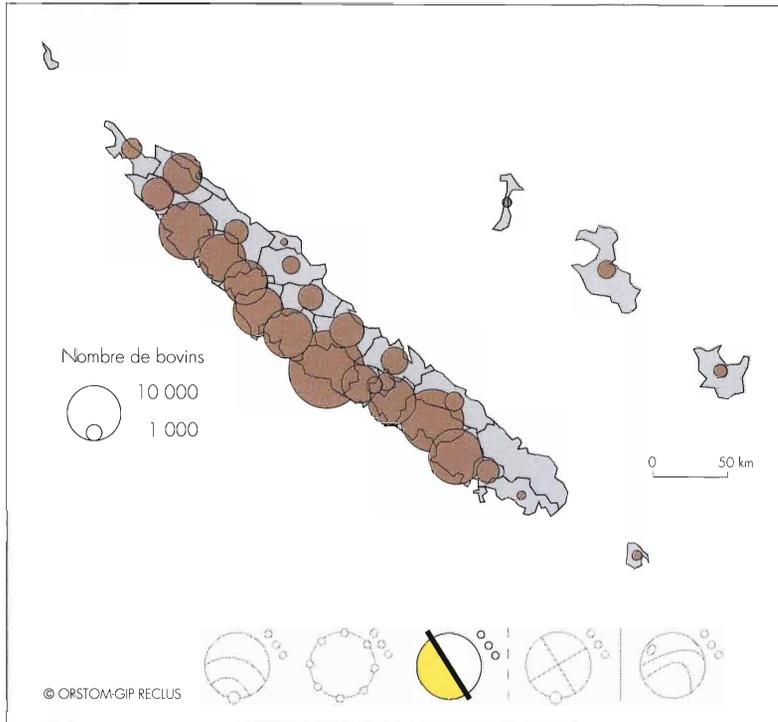


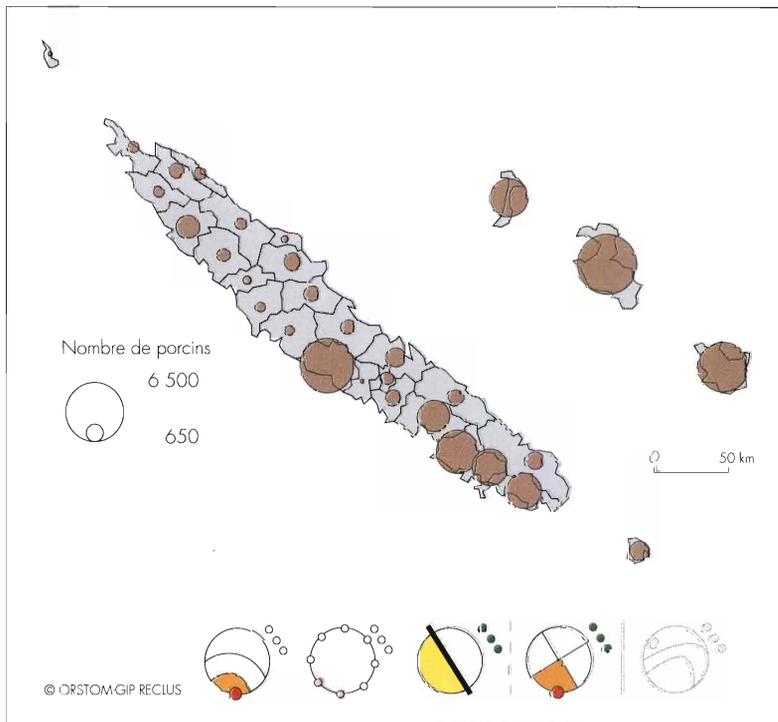
Fig. 8.10. Lapins élevés par province





8.12. L'élevage bovin

On retrouve la même configuration que sur la carte 8.9. En dépit du récent intérêt des Mélanésiens pour les GIE d'élevage, le bœuf d'embouche reste une spécialité des éleveurs européens de la côte occidentale.

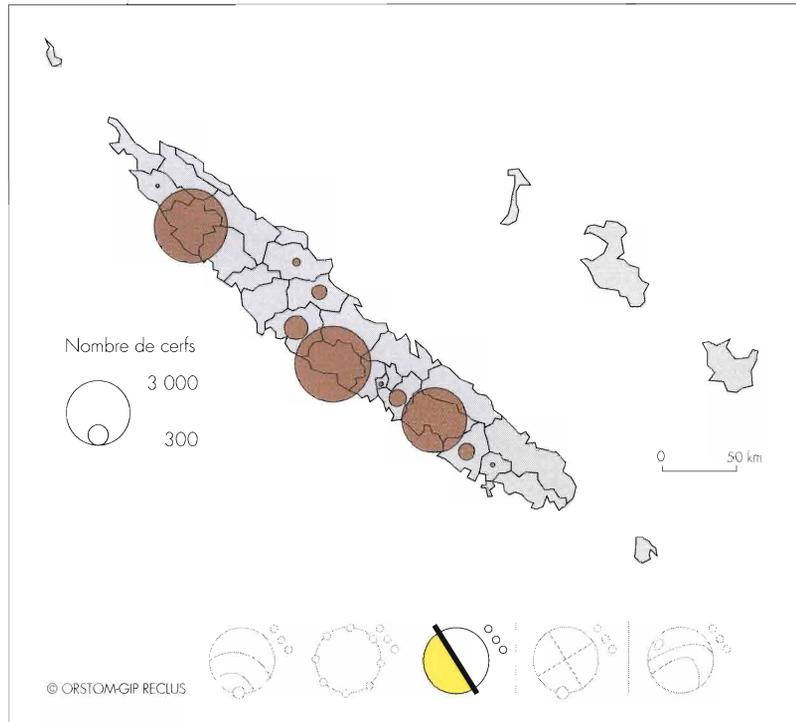


8.13. L'élevage porcin

Les grands élevages de la côte occidentale (banlieue de Nouméa et Bourail) sont destinés à l'approvisionnement du marché de l'agglomération. En revanche, chez les Mélanésiens, les porcs sont élevés pour l'autoconsommation et les cérémonies coutumières. Le nombre élevé de porcins dans les Îles Loyauté peut être en partie imputé à leur fréquence (mariages, deuils, etc.).

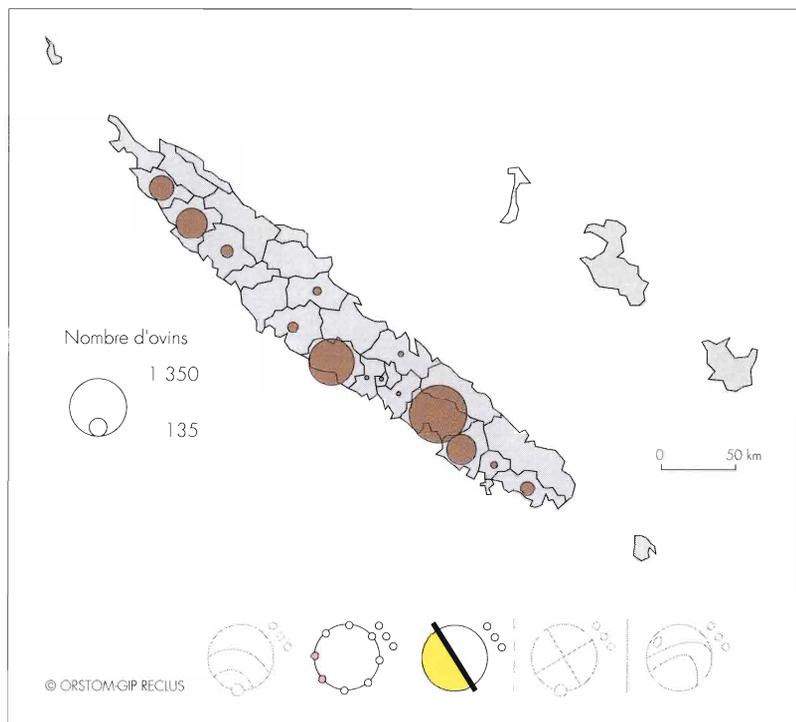
8.14. L'élevage de cerfs

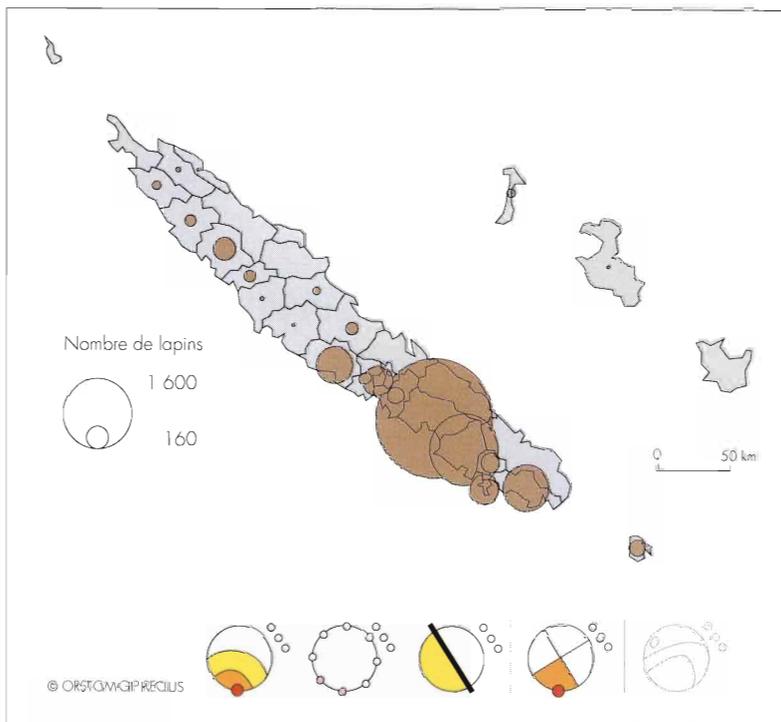
Les cerfs se sont bien adaptés en Nouvelle-Calédonie et peuplent les forêts de la chaîne centrale. Leur élevage est essentiellement destiné à l'exportation.



8.15. Élevage ovin

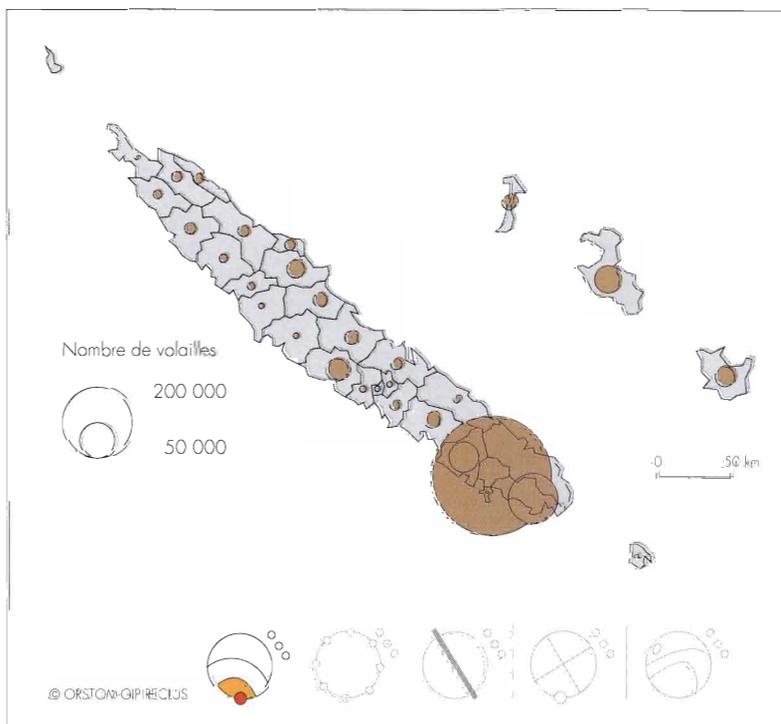
Comme les autres troupeaux, les ovins se rencontrent dans les plaines de la côte occidentale.





8.16. Élevage de lapins

La concentration des élevages sur le quart sud-ouest de la Grande Terre indique que la production est destinée à l'agglomération de Nouméa.



8.17. Élevage de volailles

La recherche de la proximité du marché de Nouméa est encore plus flagrante, puisque les grands élevages sont situés uniquement sur les communes limitrophes du chef-lieu territorial.

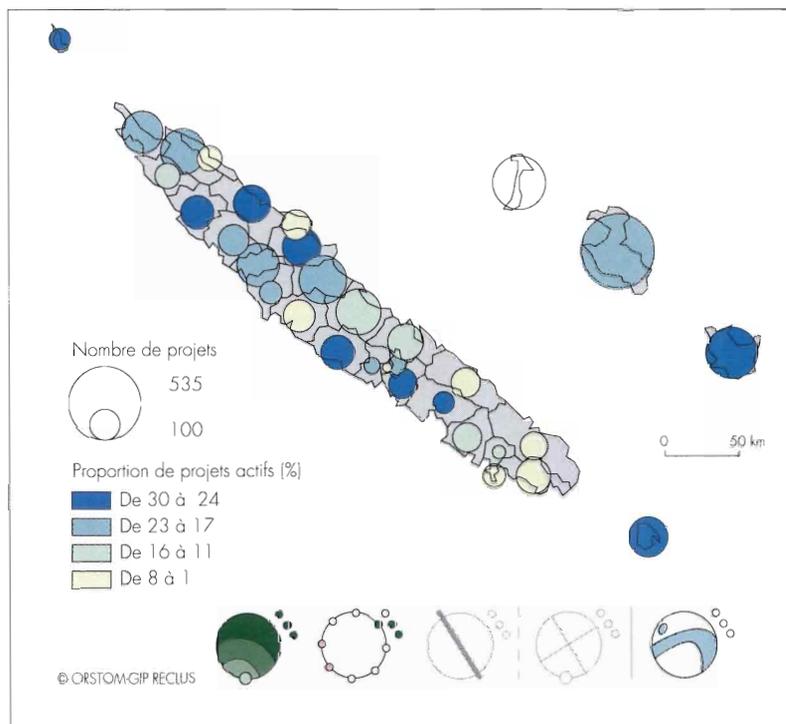
9. Les projets de développement en milieu rural

La place de l'agriculture dans l'économie calédonienne ne cesse de décroître: elle représente à peine 1,6% du produit intérieur brut en 1988 alors qu'en 1979 elle participait pour 2,9% à la formation du PIB. Mais elle emploie 11% de la population active, dont 9,5% dans le seul secteur vivrier. Les statuts du territoire qui se sont succédé dans les dernières décennies, accompagnés chacun de leur plan de développement, ont tenu compte de cette originalité locale. Cette sollicitude s'est traduite notamment par l'aide apportée par les pouvoirs publics aux projets de développement en milieu rural. L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF), créée en 1986, a réalisé, dans des conditions difficiles et avec peu de moyens, une enquête permettant de faire le point sur cette action. Son exploitation s'est révélée difficile car les étapes de collecte et de saisie des données n'ont pas bénéficié des meilleures conditions. Malgré des ressaisies et des corrections, certaines informations se sont avérées inutilisables. Pour ce qui est exploitable, les résultats renseignent sur l'état des projets et leur devenir: la répartition des projets en fonction des branches d'activité et de l'époque de lancement laisse entrevoir des évolutions opposées et un accès différentiel au processus d'aide.

9.1. L'état des projets en 1989

Sur les projets de développement recensés entre 1977 et 1989, seuls 18% sont encore en activité à la deuxième date (fig. 9.1): 41,5% des projets ont été officiellement abandonnés et 20% n'ont pas eu de suite. Quant aux 20,4% restants, ce sont des projets non retenus par l'administration (sans doute parce que les demandes de subventions ne pouvaient être satisfaites) ou sur lesquels les données manquent. La répartition par province donne une certaine régularité dans chaque catégorie (fig. 9.2). Nouméa se distingue par un taux de réussite extrêmement bas (3 projets en activité sur 58 dossiers présentés) et un important volume de données manquantes, fait d'autant plus surprenant qu'on se trouve à proximité de l'administration de tutelle chargée du traitement des dossiers.

Lorsque le volume des projets est significatif, le taux de réussite ne varie guère qu'entre 20 et 25% (fig. 9.2 bis). Les trous dans le graphique concerne des effectifs trop petits pour qu'on puisse tirer une quelconque conclusion (forêt hors de la province Nord, pêche et agriculture à Nouméa). Les projets d'exploitation de la forêt dans la province Nord ont un taux de réussite nettement supérieur aux autres branches (50%).



9.1. Nombre de projets et proportion de projets actifs

En valeur absolue, les projets des Îles Loyauté sont les plus nombreux. C'est un comportement spécifique des Loyaltiens, communautés mélanésiennes les plus entreprenantes et qui accèdent le plus facilement à l'information administrative. La répartition géographique du taux de réussite des projets révèle plusieurs espaces. L'espace vivrier mélanésien (nord de la côte sous-le-vent et sud des Îles Loyauté) connaît une bonne proportion de projets actifs. De même, dans l'espace rural européen, entre Bourail et La Foa on trouve une bonne proportion de projets actifs, ces deux bourgs

confirmant leur rôle de relais du monde rural. Autour de Koné cohabitent les projets actifs des deux communautés rurales. En négatif, le grand Nouméa, le bourg de Koumac et tout l'arc minier ont de faibles proportions de projets actifs. La concurrence des activités industrielles et tertiaires seraient donc préjudiciables à la réussite des projets.

Fig. 9.1. État des projets en 1989

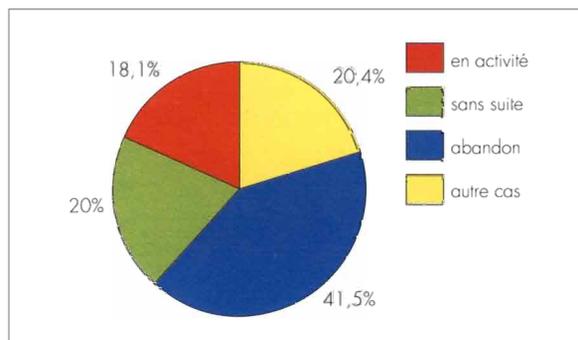


Fig. 9.2. État des projets par province

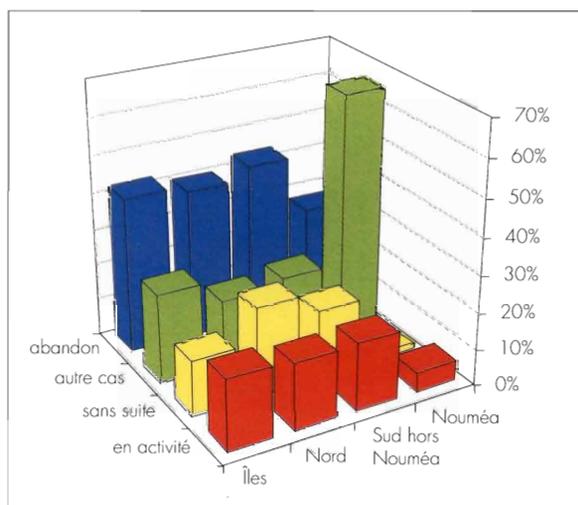
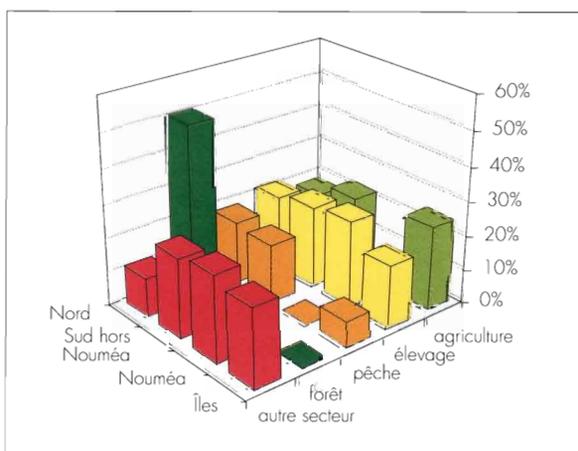


Fig. 9.2 bis. Taux de réussite des projets par branche d'activité



9.2. Les projets par branche d'activité

S'agissant de développement en milieu rural, on peut s'attendre à trouver des projets tournant autour du secteur primaire. L'agriculture arrive effectivement en tête avec 29% des projets (fig. 9.3), suivie de près par l'élevage (27%). Les projets de pêche sont assez nombreux (20%), alors que l'exploitation de la forêt suscite à peine 3,4% des projets. Cependant, les communautés rurales ne se résument pas uniquement au secteur primaire: 21% des projets concernent l'artisanat, les commerces ou les services.

Fig. 9.3. Projets par branche d'activité

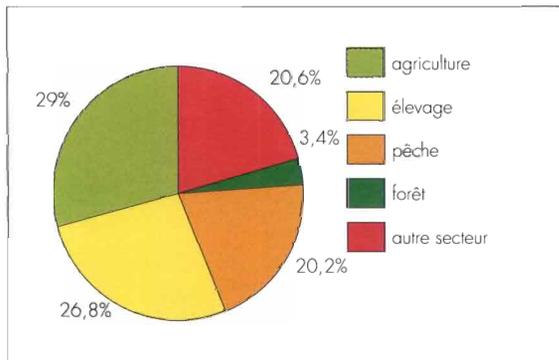
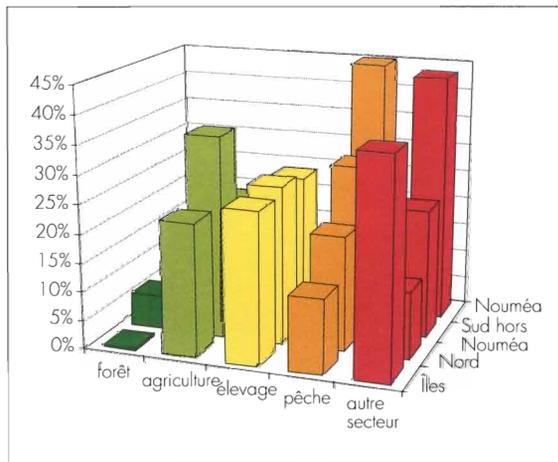


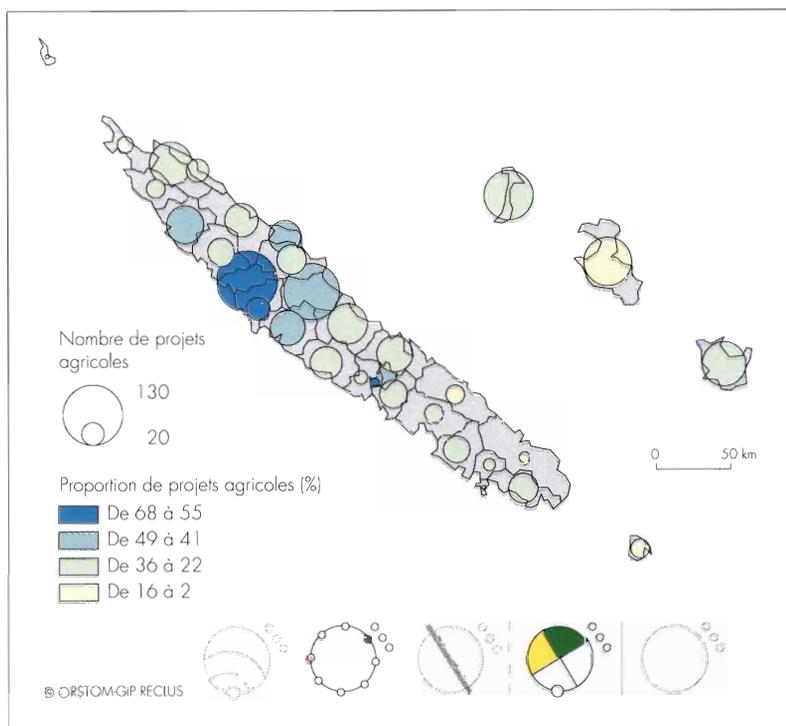
Fig. 9.4. Projets par branche d'activité et par province



La répartition par province est en rapport avec les potentialités et les «prédispositions» de chaque lieu (fig. 9.4). Les projets agricoles foisonnent dans la province Nord et sont quasi inexistant à Nouméa. De même, les projets de pêche profitent du marché et du port de Nouméa. Le nombre de projets décroît lorsqu'on s'éloigne du chef-lieu. Enfin, les quelques projets forestiers se situent de la province Nord où se trouvent les massifs exploitables les plus importants. Pour l'élevage, les projets naissent naturellement dans les province Nord et Sud, lieux propices à l'élevage bovin notamment. Mais il en naît autant aux Îles Loyauté, où n'existe aucune tradition d'élevage. De même, s'il paraît normal de constater de nombreux projets «tertiaires» à Nouméa, on s'étonne d'en trouver autant dans les Îles.

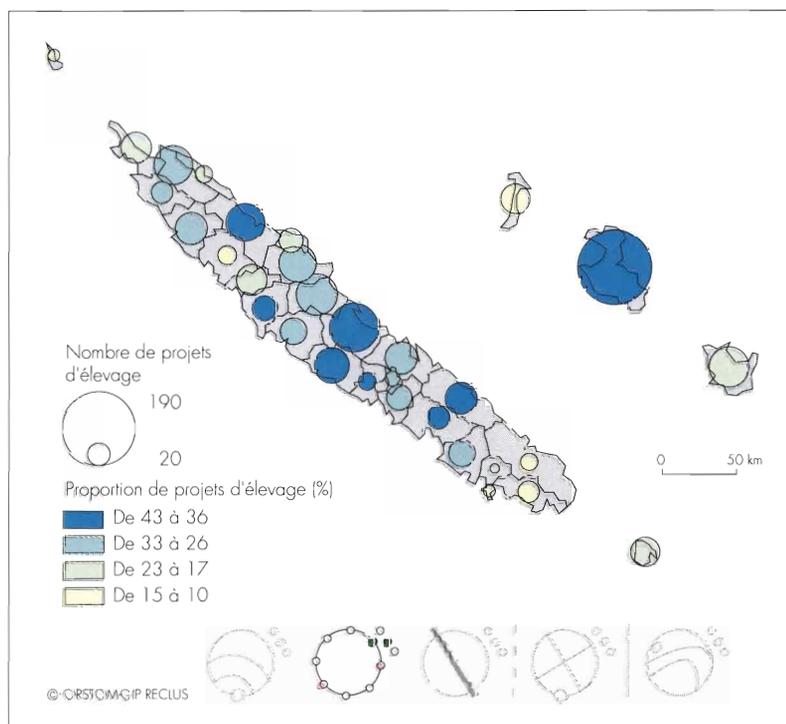
9.2. Les projets agricoles

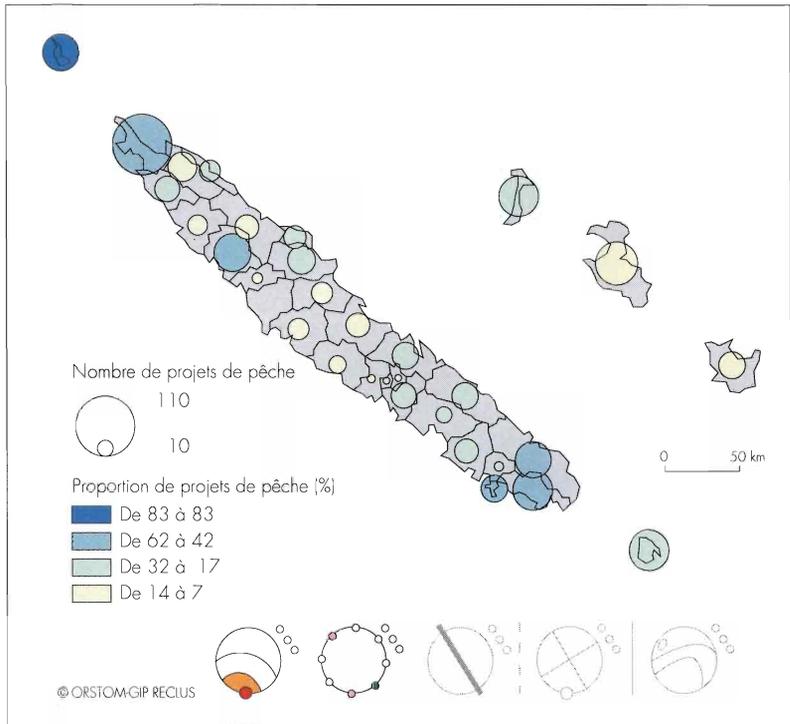
Les projets agricoles au sens strict se concentrent autour de la transversale entre Koné et Ponérihouen, en valeur absolue comme en valeur relative. On en trouve d'assez grandes quantités également dans les Îles Loyauté (cercles proportionnels importants), mais ils sont en concurrence avec des projets de nature différente (plages de faibles intensités).



9.3. Les projets d'élevage

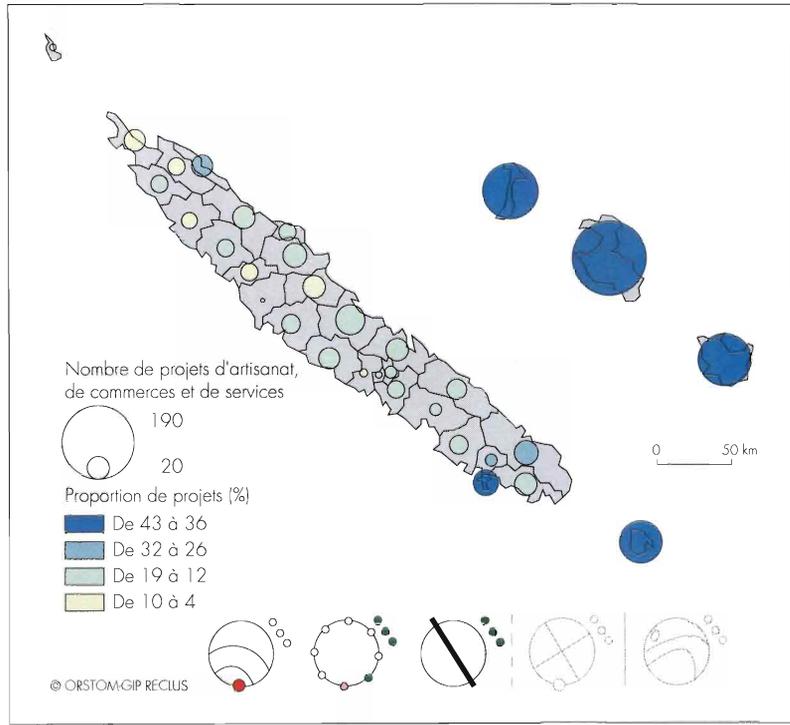
Les projets d'élevage se répartissent sur pratiquement tout l'espace rural de la Grande Terre, à l'exception de l'extrême sud. Quelques communes du nord se situent également en marge, soit à cause de la concurrence d'autres projets (Koné, Voh), soit parce leurs habitants ont présenté globalement peu de projets recensés par l'enquête (Pouébo, Touho). Dans les Îles, les projets se concentrent à Lifou.





9.4. Les projets de pêche

Les projets de pêche naissent dans l'extrême sud, à proximité du marché de Nouméa et dans les communautés de pêche.



9.5. Les projets d'artisanat, de commerce et de service

Avec un ensemble parfait, les projets de type «tertiaire» se localisent dans l'arc formé par les îles Loyauté et l'Île les Pins. Les rares projets du sud de la Grande Terre (Nouméa, Dumbéa et Yaté) sont essentiellement tertiaires.

9.3. L'époque de démarrage du projet

Depuis 1977, trois organismes se sont succédé pour encadrer les projets de développement en milieu rural. Le FADIL (Fonds d'Aide au Développement de l'Intérieur et des Îles) a fonctionné de 1977 à 1982. L'ODIL (Office de Développement de l'Intérieur et des Îles) a pris la relève jusqu'en 1986. Depuis, l'ADRAF (Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier) a reçu les compétences concernant le développement rural au niveau territorial. En termes de volume, chaque période a vu éclore un nombre à peu près équivalent de projets (fig. 9.5). En revanche, la distribution géographique des projets révèle des disparités significatives (fig. 9.6). Les périodes FADIL et ODIL ont vu lancer des projets dans l'intérieur et dans les Îles Loyauté, ce qui est conforme aux missions confiées à ces organismes. La période d'activité de l'ADRAF est par contre plus déséquilibrée: les projets se raréfient dans la province Nord, alors qu'à Nouméa, la plupart des projets ont vu le jour à partir de 1986.

Fig. 9.5. Période de démarrage des projets

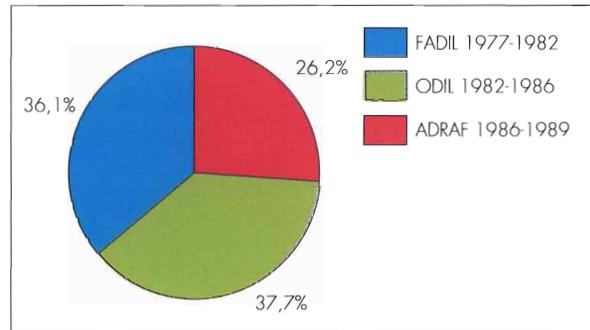
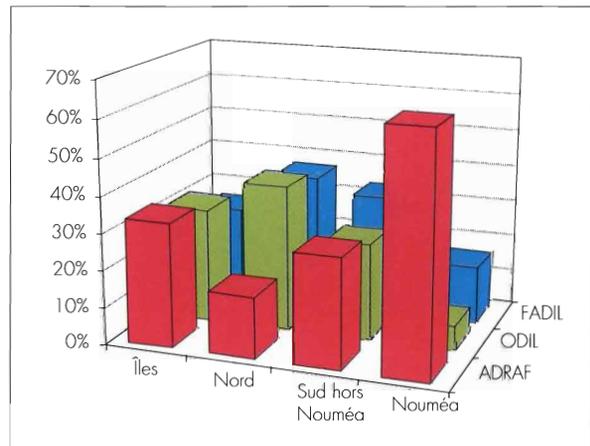


Fig. 9.6. Période de démarrage des projets dans les provinces



9.4. Le financement des projets

Les données financières de l'enquête sont marquées par les mêmes lacunes que les précédentes. On peut cependant penser que les organismes de tutelle ont porté leur attention sur cet aspect, ne serait-ce qu'à cause des sommes engagées. On interprétera malgré tout l'aspect financier de l'enquête de l'ADRAF avec précaution: on devra se contenter de comparer les niveaux sans vouloir pousser plus loin l'analyse sur les montants des investissements et des subventions recueillis par l'enquête.

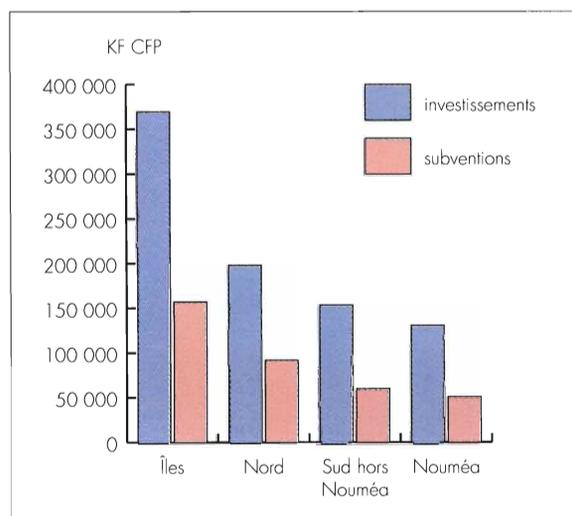


Fig. 9.7. Montant total des investissements et des subventions des projets

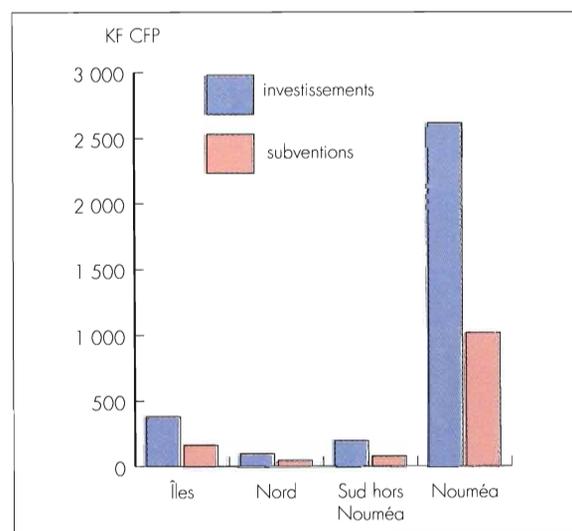
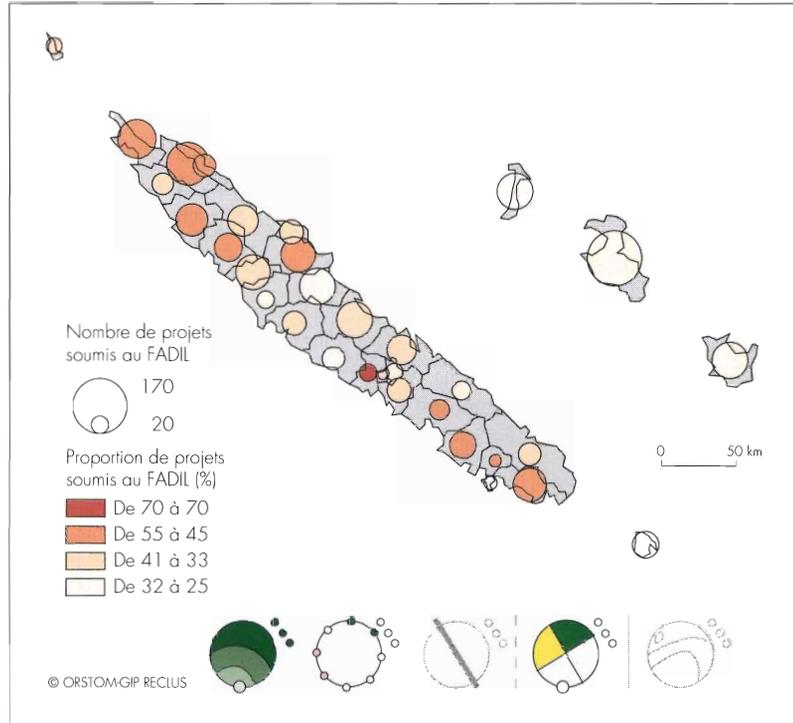


Fig. 9.8. Montant moyen des investissements et des subventions par projet

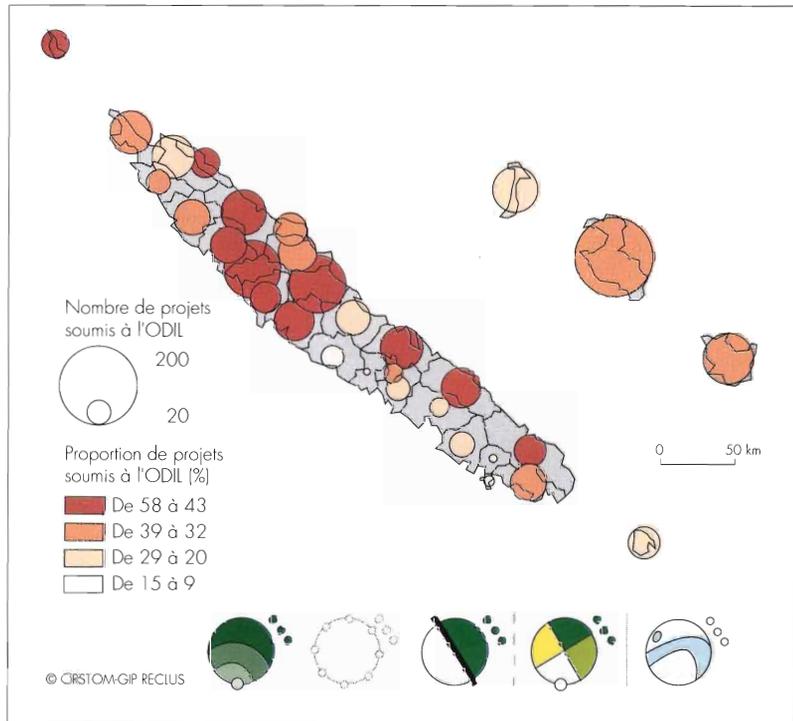
9.6. Les projets soumis au FADIL (1977-1982)

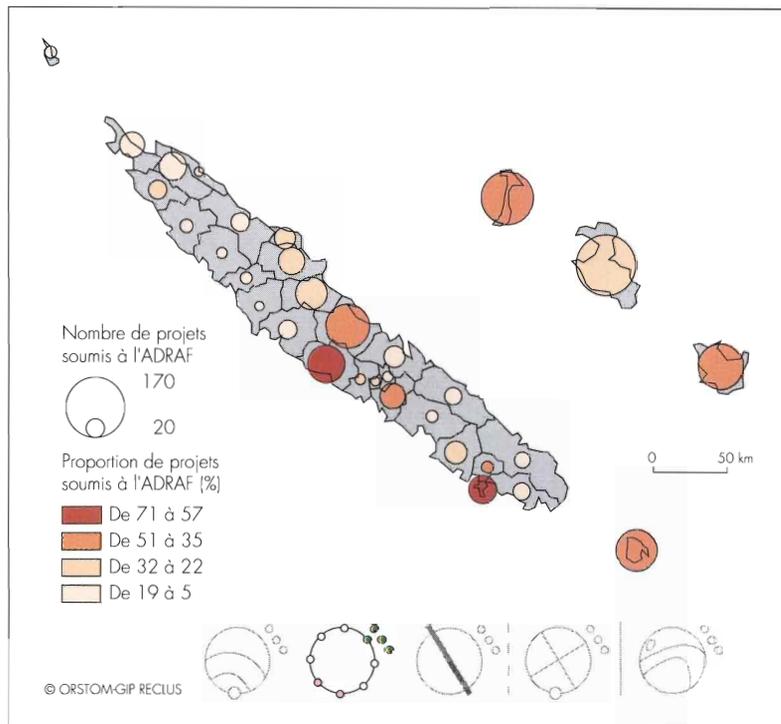
Le FADIL, qui mettait en œuvre la politique de développement proposée par le ministre Paul Dijoud, suscite des projets uniformément répartis dans tout l'espace rural. En valeur relative, les zones qui se détachent (Sud-Ouest hormis Nouméa, Nord hormis Koumac et Poindimié) traduisent un certain intérêt des promoteurs ruraux européens.



9.7. Les projets soumis à l'ODIL (1982-1986)

La disparition des projets dans le sud-ouest de la Grande Terre indique une diminution des projets chez les Européens et, au contraire, une expansion chez les Mélanésiens, y compris sur l'arc minier.





9.8. Les projets soumis à l'ADRAF (1986-1989)

L'ADRAF, créé sous le mandat du ministre Bernard Pons, est un organisme territorial. Cette période a suscité des projets dans les bourgs européens (Bourail et La Foa). L'impact de la situation politique sur la distribution des projets est décelable. Quant aux Loyaltiens, ils déposent un nombre élevé de projets dans des branches diverses, quelle que soit la période.

En valeur absolue, les investissements et les subventions décroissent des Îles vers Nouméa (fig. 9.7).

Les montants par projet montrent une nette différence entre les projets de Nouméa, largement financés par les promoteurs et subventionnés en conséquence, et les projets de la brousse (fig. 9.8). Il s'agit sans doute d'un changement d'échelle dans l'envergure des projets.

En revanche, l'autofinancement des projets est relativement élevé sur tout le territoire. Il varie entre 68% des montants engagés pour la province Nord et 72% pour la province Sud.

10. Industries, commerces et services

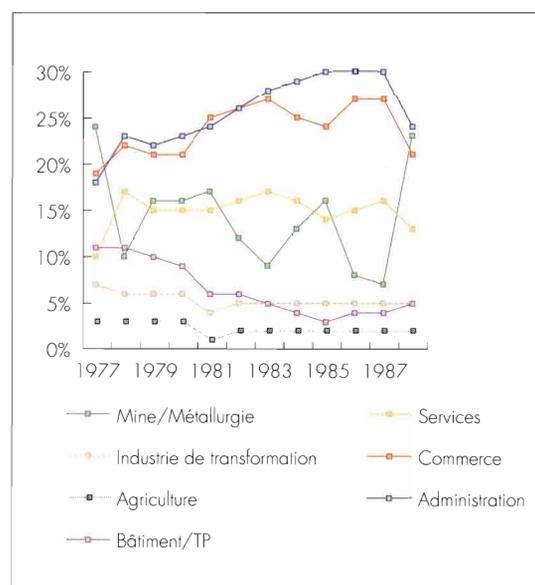
L'étude de l'activité de la population (chap. 5) a mis en évidence le rôle central de l'industrie du nickel et permis de préciser l'importance de chaque branche d'activité. Elle a permis également de donner une première approche de l'organisation spatiale de l'activité économique du territoire. Mais cette analyse resterait partielle si elle ne prenait pas en compte les localisations des principales activités.

L'agriculture et le monde rural ont été traités à part. Aujourd'hui, en dépit de la place capitale du nickel, le territoire voit se développer des activités plus diversifiées: après avoir situé l'importance relative et l'évolution récente des principales branches d'activité, on examinera ici leurs localisations en tentant d'apprécier les potentiels et les limites de chacune d'elles.

10.1. La formation du produit intérieur brut (PIB)

Dès 1977, deux branches d'activité se détachent en raison de leur place prépondérante dans la formation du produit intérieur brut néo-calédonien (fig. 10.1): l'administration et le commerce. L'administration en rémunérant ses fonctionnaires contribue de manière de plus en plus importante à la formation du PIB, passant de 20% en 1977 à près de 30% en 1987. La prospérité de la branche commerciale est en relation étroite avec la bonne tenue d'une branche «productive». La masse salariale distribuée par l'administration

Fig.10.1. Composition du produit intérieur brut (1977-1988)



supplée aux défaillances des revenus du nickel. La courbe de la branche commerciale, qui autrefois subissait l'influence de la situation du nickel, épouse maintenant celle des salaires versés par l'administration.

La courbe du nickel (mines et métallurgie) est la seule à subir des fluctuations intenses. La conjoncture internationale, (irrégularités des taux de change et de la demande) rend aléatoire toute prévision sur les liquidités dégagées par ces activités. On remarque qu'en 1988 une nouvelle poussée de fièvre du nickel propulse à nouveau la courbe au sommet du graphique, lui faisant rejoindre celles de l'administration et du commerce. Cette situation, due à une conjoncture internationale exceptionnellement favorable, n'a duré que deux ans et l'on observe un nouveau fléchissement dès 1990, confirmant ainsi l'extrême sensibilité de ce revenu à la conjoncture internationale.

Les services ont connu un bond en 1978, et se sont maintenus depuis à 15%. La branche des services non-marchands présentait un potentiel de développement qui a été rapidement réalisé.

L'agriculture, malgré un potentiel élevé et les moyens particulièrement importants qui ont été mis en œuvre pour son développement et sa protection, voit sa part pourtant déjà réduite décroître d'année en année. L'importance du bâtiment et des travaux publics décroît inexorablement, témoin de la crise durable que connaît cette branche dans la dernière décennie. Les autres branches (énergie-transport, industries de transformation, salaires domestiques) maintiennent *grosso modo* leur position relative à un niveau médiocre (moins de 10 %).

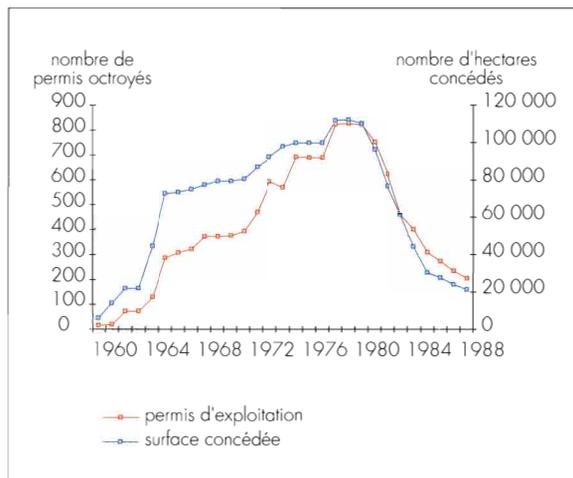
L'étroitesse du marché intérieur et la rentabilité élevée du commerce d'importation pèsent sur les efforts de diversification de l'activité économique. L'organisation spatiale de l'économie et la localisation des activités s'en ressentent naturellement.

10.2. Les mines et la métallurgie du nickel, un pilier ébranlé

Avec un quart des réserves mondiales connues dans son sous-sol, la Nouvelle-Calédonie a associé son destin économique au nickel extrait et exporté tel quel, ou transformé sur place en mattes de ferro-nickel. Après une période faste qui a culminé dans la décennie 1970, l'industrie du nickel est entrée dans un cycle de récession avec de rares moments de reprise dus à un surcroît ponctuel de demande sur le marché mondial.

En 1976, les exploitations minières occupaient 1 683 employés. Ils ne sont plus que 699 en 1988. La production de nickel extrait du sol calédonien,

Fig. 10.2. Évolution des concessions et de la surface minière exploitée (1960-1988)



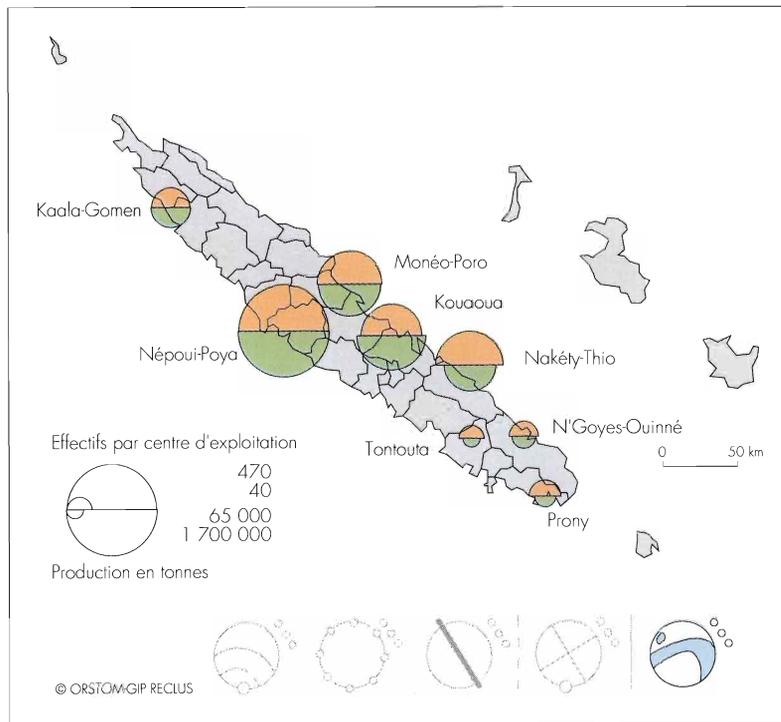
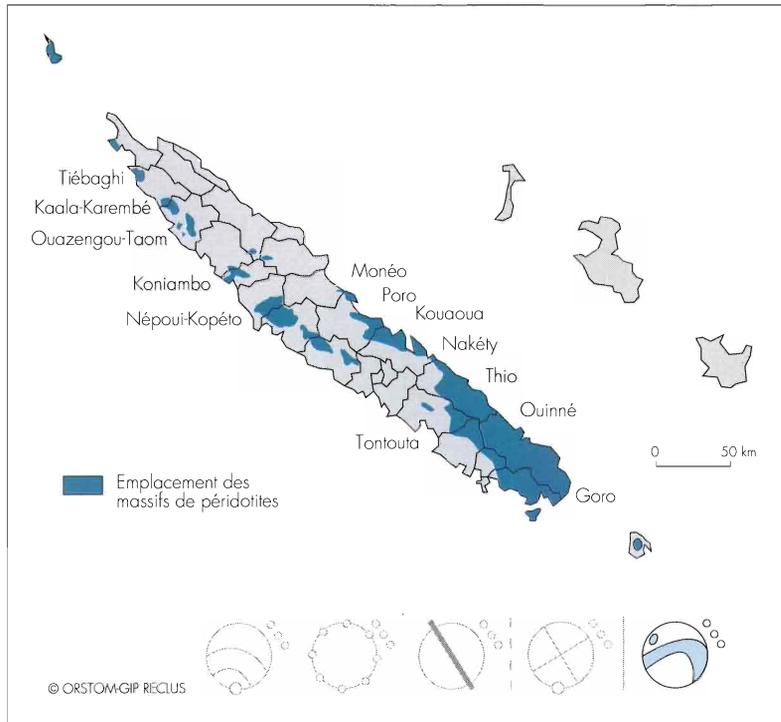
s'élevait à 118 945 t en 1976 pour s'abaisser à 71 242 t en 1988, année relativement faste néanmoins. Une telle chute est visible dans le paysage. La figure 10.2 montre l'expansion puis la récession de l'extraction au cours des trois dernières décennies. Que ce soit en nombre de concessions ou en surface exploitée, l'activité minière culmine au tournant des années 1970 pour décroître inexorablement durant la décennie 1980.

Le grand massif de péridotites recelant du minerai de nickel s'étend de façon continue en un arc, parcourant toute la côte orientale de Yaté à Canala, pour bifurquer vers la côte occidentale au niveau de Houailou et de Poya (carte 10.1). On trouve des massifs moins étendus le long de la côte occidentale, en remontant vers le nord (Koniambo, Ouazengou-Taom, Kaala et Tiébaghi).

Dans un contexte de crise, seules les mines présentant un haut degré de rentabilité sont exploitées. D'une année sur l'autre une mine importante peut ouvrir ou fermer, en fonction de la conjoncture internationale qui pèse sur le seuil de rentabilité d'une exploitation (cartes 10.2, 10.3 et 10.4). De telles fluctuations placent la population active de toutes les communes minières dans une situation d'emploi précaire.

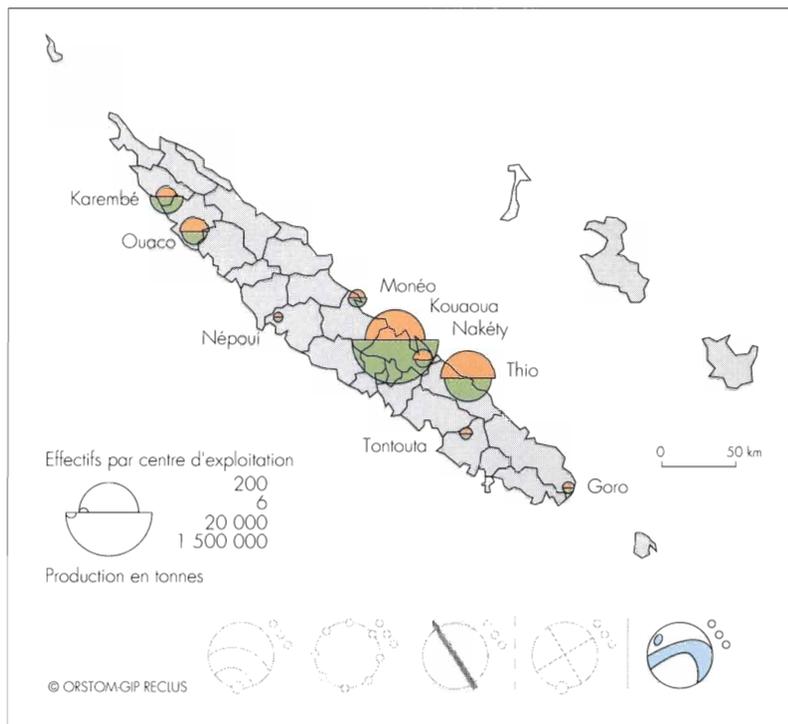
La métallurgie

La Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'une grande capacité de production de nickel lorsque la Société Le Nickel (SLN) a consenti des investissements considérables dans une période où les besoins mondiaux s'envolaient. La crise



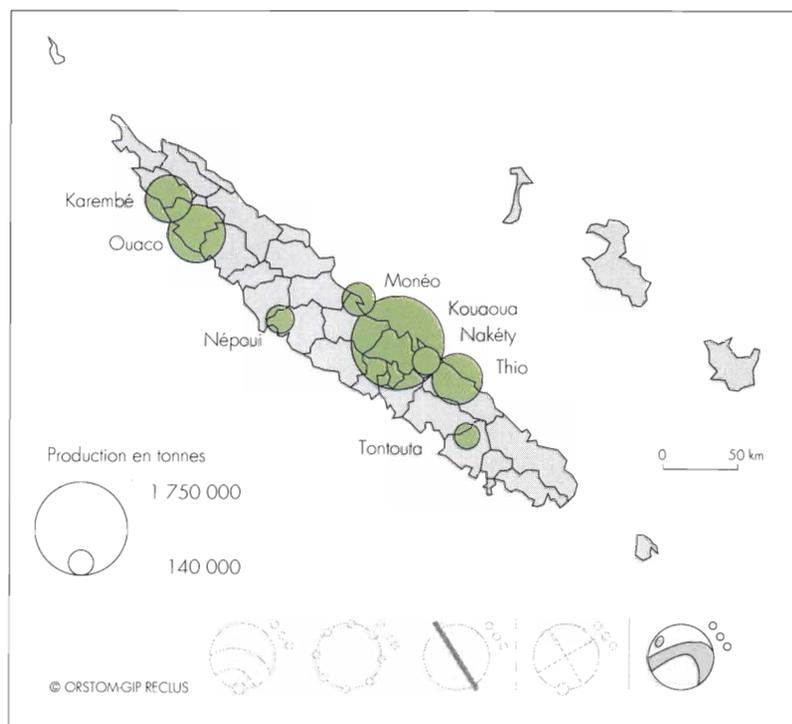
10.3. Production minière en 1988

Le centre le plus important, Népoui, disparaît. Seuls les centres Kouaoua et Thio gardent une certaine importance. On note un gain de productivité sensible à Kouaoua entre 1976 et 1988 où un effectif moins important (demi-cercle orange) extrait un tonnage plus important (demi-cercle vert).



10.4. Production minière en 1989

Kouaoua reste le centre minier le plus important. Les centres du Nord-Ouest, jusqu'à présent discrets, se développent.



brutale du début de la décennie 1970 laisse le territoire avec une capacité de 90 000 t sur le site unique de Doniambo, situé à Nouméa même. En 1975, la SLN produisait encore 71 000 t de nickel contenu dans des mattes de ferro-nickel. Deux ans plus tard, la production descendait à 51 000 t. La décennie 1980 a confirmé le ralentissement de l'activité. En 1988, la SLN ne produisait plus que 48 000 t, soit à peine plus de la moitié de sa capacité de production.

10.3. Les services publics et privés en 1989

S'agissant de services publics (poste, gendarmerie, etc.) ou privés (agence bancaire, salon de coiffure, etc.), il faut tenir compte de la notion de desserte: dans un pays aux densités rurales faibles, l'implantation d'un service dans une commune se heurte d'emblée à la question de sa rentabilité économique ou sociale. C'est pourquoi les stratégies d'implantation des services publics diffèrent de celles des services privés, comme le montrent les cartes 10.5 et 10.6.

À l'intérieur et dans les îles, les services ont tendance à se concentrer dans les bourgs. Les services publics qui n'ont pas le souci de la rentabilité strictement économique (carte 10.5), se répartissent presque uniformément sur tout le territoire, bien qu'ils soient un peu plus présents dans les bourgs les plus importants (Bourail, Koné) à cause de l'existence de services non disséminables (perception, service topographique, etc.). Les communes du Sud-Ouest (Mont-Dore, Dumbéa), relativement peuplées, apparaissent relativement mal desservies parce qu'elles sont localisées à proximité du chef-lieu territorial où se concentrent les services publics à tous les niveaux.

Les services privés privilégient l'implantation à proximité de Nouméa et dans les bourgs de la côte occidentale. Leur localisation obéit donc au principe de hiérarchisation des lieux centraux, en fonction de l'accessibilité et du volume de clientèle nécessaire à l'implantation et au maintien d'un type de service.

10.4. Les commerces et les marchés en 1989

Conformément à la logique de répartition des services privés, la distribution des commerces et la fréquence des marchés obéissent à des critères d'accessibilité et de rentabilité. De fait, les commerces se concentrent aussi dans l'agglomération de Nouméa et dans les bourgs de la côte occidentale

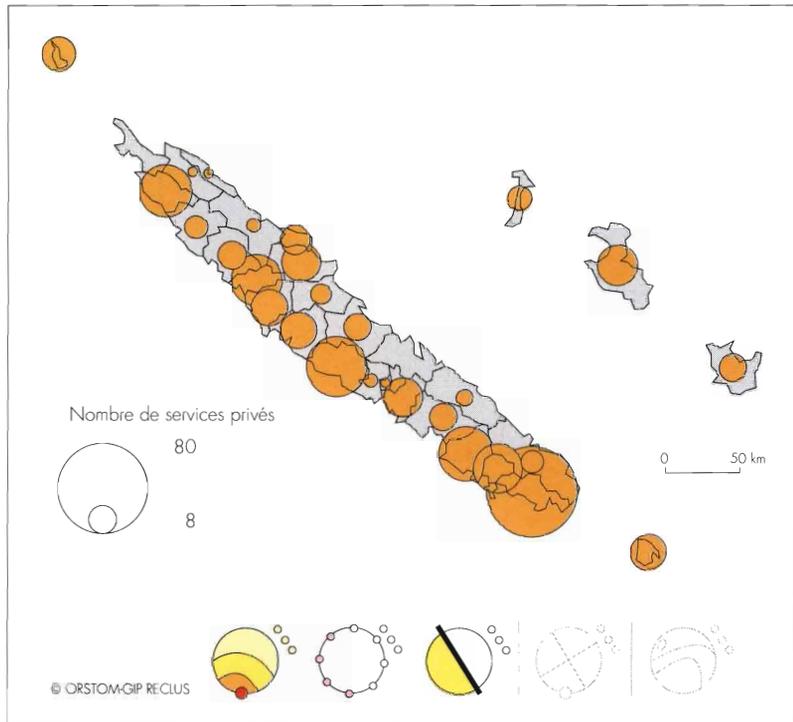
10.5. Les services publics hors de Nouméa en 1989

On distingue deux niveaux de service public en milieu rural. Poste, gendarmerie, pompiers sont présents sur toutes les communes. Les perceptions, les antennes de l'ADRAF ou des travaux publics se regroupent dans les bourgs.



10.6. Les services privés hors de Nouméa en 1989

Les artisans et les services non-marchands tiennent compte de la clientèle potentielle, d'où leur localisation dans les bourgs et dans l'agglomération de Nouméa.



(carte 10.7). En raison de leur insularité, les Îles Loyauté apparaissent également bien dotées.

Le marché, qui règle la vie des communautés rurales, a plusieurs rôles. Il s'agit d'abord d'un lieu et d'un moment de rencontre entre les membres d'une communauté aux liens plus ou moins distendus. C'est là aussi que se réalise en partie la rencontre entre l'offre de produits élaborés par les ruraux et la demande des urbains.

L'organisation de marchés n'est pas ancrée dans la tradition des communautés rurales de Nouvelle-Calédonie: les communautés rurales allochtones étaient trop peu denses pour mettre en place de telles manifestations. Du côté des Mélanésiens, la distribution des produits se fait en grande partie sous forme d'échanges coutumiers.

L'existence d'équipements et la fréquence de tenue d'un marché sont donc souvent le produit d'une politique volontariste. La carte 10.8 montre que seul le marché de Nouméa se tient quotidiennement, parce qu'il correspond à une demande importante et soutenue. Des marchés moins fréquents sont localisés dans les bourgs de Bourail et Koumac, dans les communes où l'on trouve un important centre minier, comme Poya, Houaïlou et Thio. Certains se tiennent aussi à Maré et à Lifou, dans les Îles Loyauté. Mis à part le cas des îles, on constate que la tenue des marchés nécessite la présence de communautés allochtones assez importantes.

10.5. Le tourisme

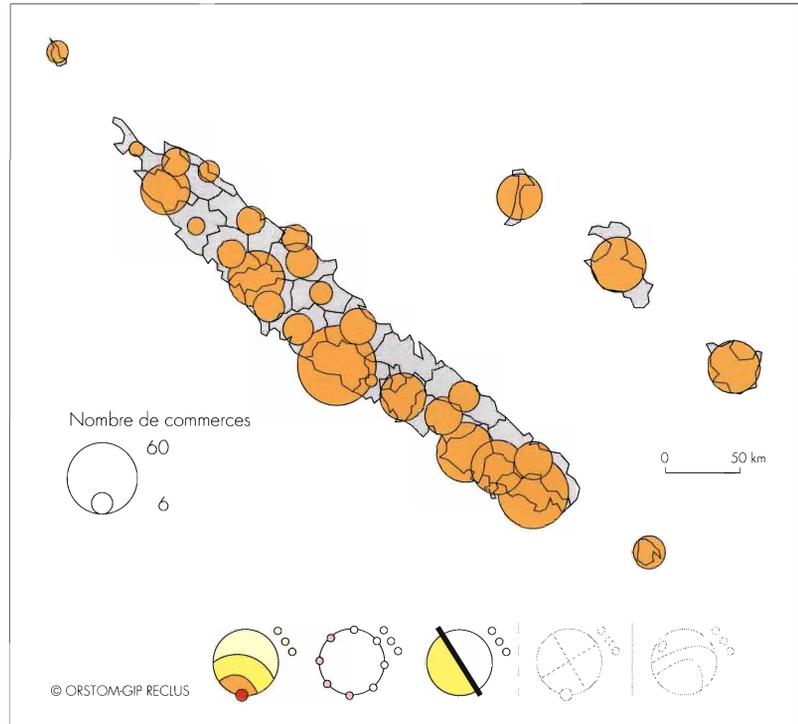
Les conditions du tourisme international et familial

La réussite touristique de certains pays voisins océaniques a fait naître l'espoir du développement de cette activité «exportatrice» par excellence. Mais les atouts naturels de la Nouvelle-Calédonie se doublent de handicaps assez difficiles à surmonter.

L'éloignement des grands marchés pourvoyeurs de clientèle est un frein au développement du grand tourisme international. Les Nord-Américains et les Japonais préfèrent les destinations du Pacifique Nord (Hawaii, Mariannes, Guam) plus proches et offrant de bons produits peu onéreux. Quant à l'Europe, située aux antipodes, son éloignement limite le nombre des candidats à destination de «l'île la plus proche du paradis».

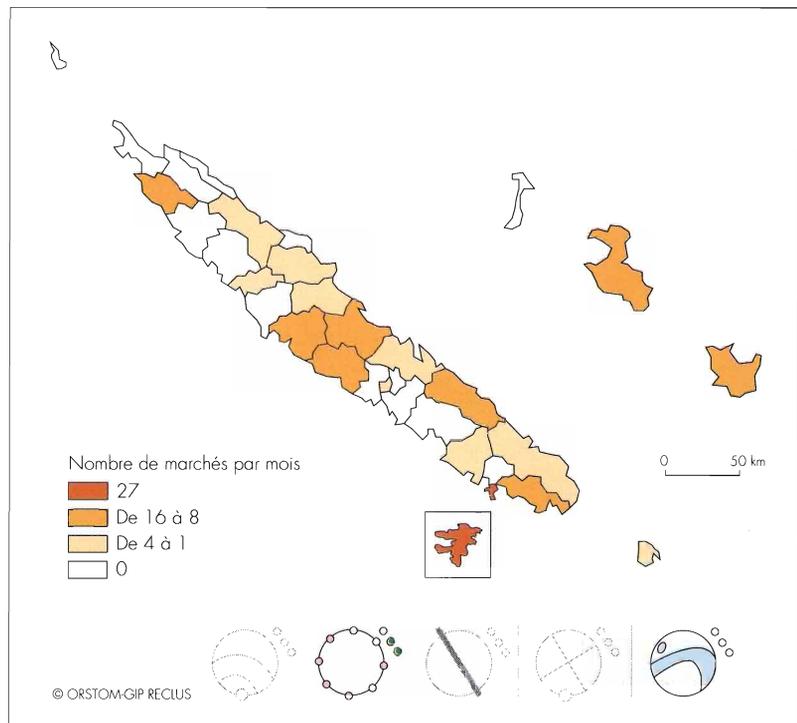
10.7. Les commerces hors de Nouméa en 1989

Les commerces obéissent à la même logique que les services privés.



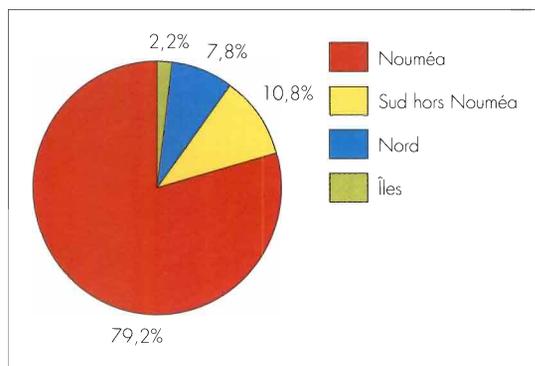
10.8. Fréquence des marchés en 1989

Les marchés servent essentiellement à l'approvisionnement de la clientèle d'ethnies allochtones, d'où leur fréquence à Nouméa, dans les bourgs et les centres miniers. La pratique du marché commence aussi à gagner le monde mélanésien (Îles Loyauté et côte orientale).



Aux inconvénients de la distance et du coût de séjour élevé s'ajoutent l'instabilité chronique de la situation politique du territoire et les particularités du régime foncier local peu propices à l'investissement. Le tourisme familial et tribal, comme toute production locale, se heurte à l'étroitesse du marché intérieur, qui limite aussi son développement.

Fig. 10.3. Répartition de la capacité hôtelière par province en 1989



Plus des trois quarts de la capacité hôtelière du territoire sont concentrés dans la presqu'île de Nouméa (fig. 10.3). La province Sud, dans son ensemble, offre 90% des chambres. La province Nord se contente de 8%. Quant aux 2% de l'offre des Îles Loyauté, ils consistent essentiellement en gîtes tribaux. La figure 10.3 et la carte 10.9 résument le paradoxe et les limites du tourisme en Nouvelle-Calédonie. Toute

la capacité hôtelière du grand tourisme international est centralisée à Nouméa, assez loin des richesses naturelles et culturelles du pays.

10.6. la pêche

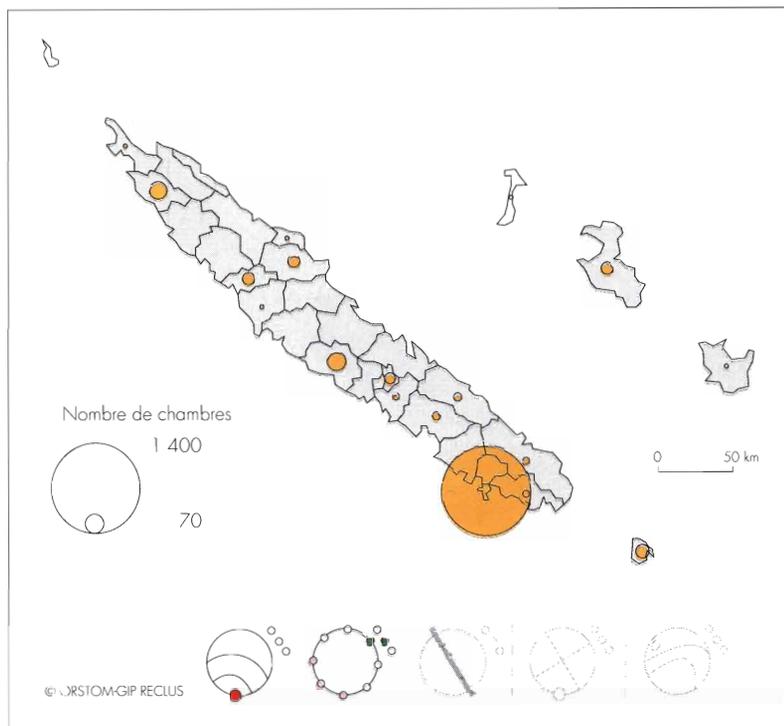
Avec un lagon unique au monde et une zone économique exclusive de 1 740 000 km², La Nouvelle-Calédonie semble disposer d'un potentiel immense de développement de la pêche.

Mais ces prédispositions naturelles reconnues sont tempérées par d'autres caractéristiques restrictives. L'étroitesse du marché de consommation local limite l'expansion de la production. Ce commerce est d'ailleurs concurrencé par la pêche vivrière ou de plaisance. Une partie non négligeable de la production échappe au circuit de commercialisation classique. Ainsi, les déclarations de production s'avèrent de 50 à 60 % inférieures aux déclarations d'armement.

La chaîne d'exploitation des produits halieutiques nécessite de lourds investissements (armement, conservation, conditionnement, etc.). La place est déjà

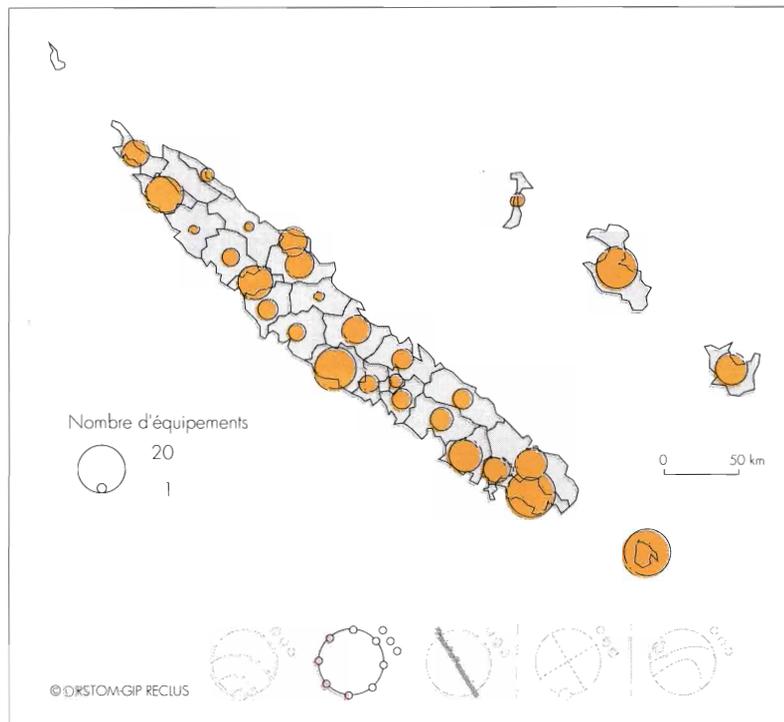
10.9. Capacité hôtelière en 1990

Le tourisme en Nouvelle-Calédonie, c'est... Nouméa. Les miettes restantes se distribuent en petits hôtels dans les bourgs et gîtes tribaux dans les îles.



10.10. Équipements touristiques à l'intérieur et dans les îles

On trouve dans les bourgs de petits équipements d'accueil touristique (hôtels, campings, restaurants). L'Île des Pins se distingue car c'est une destination touristique privilégiée. Dans la même lignée, Lifou et Maré font des efforts en se dotant de gîtes tribaux et d'équipements de restauration.



occupée par des armateurs américains et surtout japonais, plus proches des grands marchés de consommation et très bien organisés.

Enfin, les risques de la ciguatera (intoxication alimentaire plus connue sous le nom de «gratte») rendent la plupart des prises du lagon suspectes et freinent leur consommation.

Fig. 10.4. Production de la pêche au large, dans le lagon et de l'aquaculture (1976-1990)

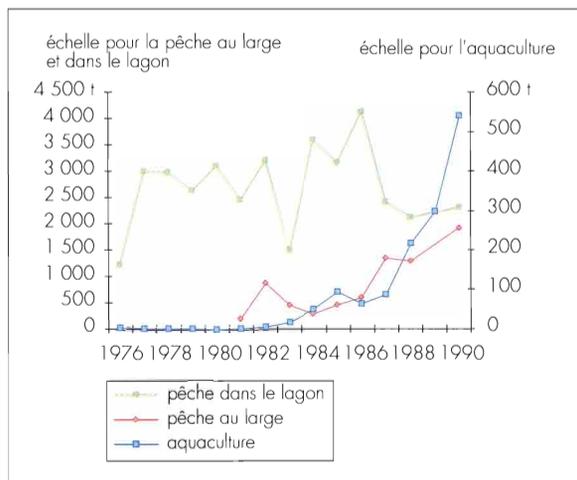
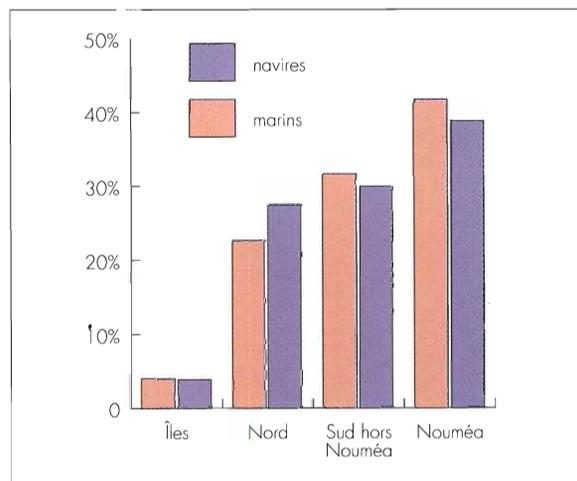


Fig. 10.5. Répartition des navires de pêche et des marins-pêcheurs en 1988



Si les productions traditionnelles du lagon connaissent un certain tassement (fig. 10.4), la pêche au large et l'aquaculture semblent prendre la relève.

L'aquaculture est passée du stade expérimental au stade de production dans les années 1980. Elle est en phase d'expansion rapide depuis 1987. En plus de la ferme expérimentale de la baie de Saint-Vincent, sur la commune de Bouloupari, deux sociétés (SODACAL, AQUAMON) exploitent 165 ha de terrains aquacoles pour une production de 232 t de crevettes en 1988, dont 32% ont été exportés (le site le plus important est la ferme aquacole de Mara, sur la commune de Moindou). Deux ans plus tard, la production a plus que doublé (539 t dont 48% ont été exportés) sur une surface d'exploitation de 203 ha. Sous réserve de débouchés à l'exportation, l'aquaculture semble promise à un

avenir prometteur. En effet, les processus de production sont parfaitement maîtrisés et les sites aquacoles abondent tout autour de la Grande Terre.

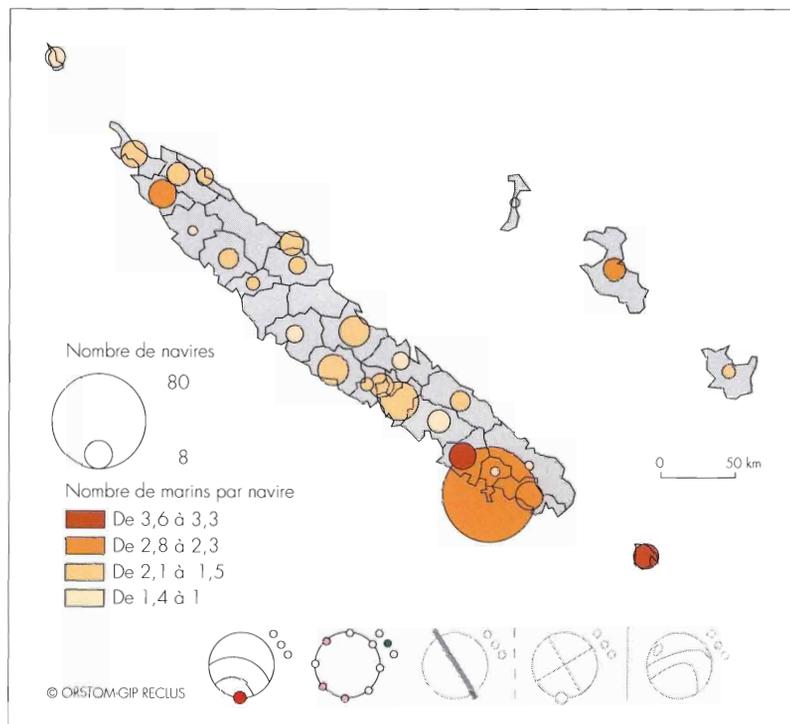
À partir de 1988, la balance commerciale des produits de la mer a cessé d'être déficitaire, grâce aux résultats encourageants de la pêche au large et à l'aquaculture.

La présence d'un marché de consommation et les infrastructures portuaires de Nouméa ont concentré les activités de pêche à proximité du chef-lieu territorial (fig. 10.5). Il existe aussi une tradition de pêche chez certaines communautés de la province Nord.

Dans l'ensemble les bateaux sont petits: 1,84 marins par navire en moyenne. Les plus grands sont basés dans l'agglomération de Nouméa, à Koumac, à Lifou et à l'Île des Pins. Le nombre d'embarcations ne cesse de décroître. La production fluctue mais avec une tendance à la hausse, tandis que la valeur de la production augmente régulièrement.

10.11. Flottille de pêche et marins-pêcheurs en 1988

La pêche professionnelle est très concentrée à cause des équipements nécessaires (entrepôts) et de la clientèle (marché de Nouméa).



IV

**Politique,
conditions de vie
et culture**

11. Les élections

Comme si toutes les consultations électorales engageaient la Nouvelle-Calédonie dans un processus irréversible, chaque élection, quel que soit son enjeu réel, est une occasion pour toutes les familles politiques de battre le rappel des troupes. Ainsi, même l'élection du maire d'une petite commune rurale est ressentie comme un enjeu politique important. Même si le comportement électoral des Calédoniens lors de l'élection présidentielle est extrêmement sensible aux prises de position des candidats sur l'avenir institutionnel et politique de l'archipel, la vie politique du territoire ne se résume pas cependant à une bataille entre partisans de l'indépendance et tenants de la présence française. L'évolution rapide des termes du débat politique s'inscrit cependant dans une continuité des familles politiques et des forces sociales qui les soutiennent.

11.1. Les types de consultation

En dépit de l'extrême politisation des consultations électorales, chaque type d'élection apporte des éléments spécifiques pour la compréhension du comportement électoral des Calédoniens. Les élections municipales, certes politisées, produisent cependant souvent des alliances surprenantes et des listes confuses sur le plan idéologique, en raison des rivalités entre notables, ou même entre familles. Il est impossible d'analyser les résultats de ces scrutins en termes d'analyse politique classique, la stratégie personnelle des acteurs primant sur toute autre considération. Lors de scrutins d'importance nationale comme les élections législatives, les structures sont au contraire très marquées. En effet, chaque groupe politique, la droite d'un côté, les autonomistes puis les indépendantistes de l'autre, se rassemble derrière son unique candidat. Les référendums, quelle que soit la question posée, donnent aussi des résultats binaires : pour ou contre l'indépendance.

Les consultations qui reflètent le mieux la diversité sociale et culturelle de la Nouvelle-Calédonie sont en fait les élections pour le Congrès du Territoire : l'Assemblée Territoriale exerce un pouvoir législatif dont la conquête occasionne d'âpres luttes, et ce type de scrutin, où s'expriment toutes les nuances sociales et politiques, provoque une multiplication de listes aux sensibilités voisines. Les

thèmes mobilisateurs sont l'indépendance politique, l'autonomie interne, la départementalisation, etc. C'est le type de scrutin que l'on a retenu pour tenter d'analyser les comportements électoraux des Calédoniens car il ne présente pas les défauts des autres: radicalisation excessive ou, au contraire, interférence trop importante de stratégies individuelles et de considérations microlocales.

11.2. Les courants politiques

Pour éviter de se perdre dans le foisonnement des listes, dont certaines ne durent que le temps d'une élection, ou de trop les simplifier en les classant de façon binaire en fonction du débat du moment (autonomie et anti-autonomie; indépendantisme et loyalisme), on a tenté de définir ici des courants d'expression politique qui, au-delà de leurs succès ou échecs électoraux, traversent durablement la société calédonienne. La figure 11.1 résume l'évolution et les filiations des listes électorales à travers trois dates-clés:

- 1957: première élection territoriale au suffrage universel à collège unique;
- 1977: année charnière dans la vie politique et première expression électorale des indépendantistes;
- 1989: élection de la dernière Assemblée Territoriale.

La définition des courants et la filiation des listes électorales a nécessité une analyse serrée des professions de foi et des déclarations à la presse faites par les candidats. La personnalité des principaux chefs de courant, ainsi que le soutien des classes sociales et des communautés culturelles spécifiques ont renforcé les choix préétablis. Un travail bibliographique a enfin permis de confirmer la détermination de ces courants politiques.

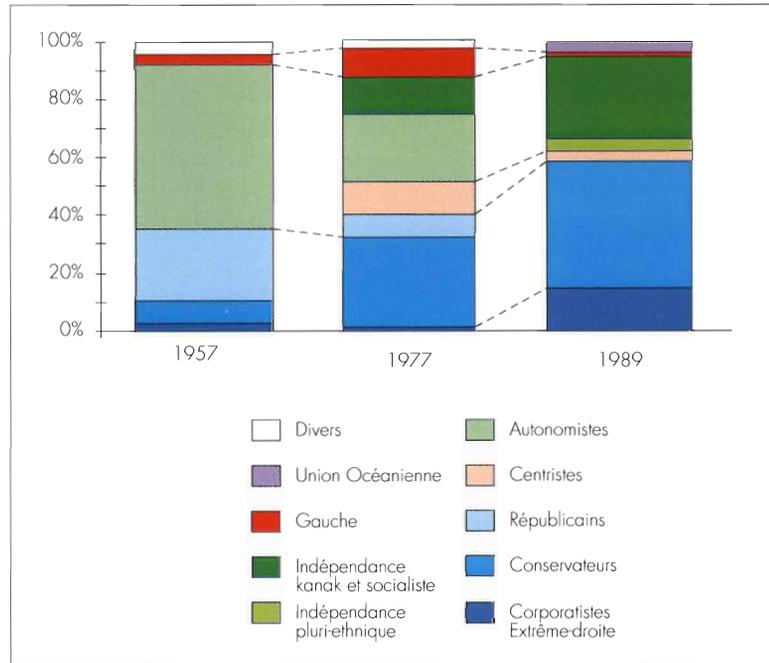
Le choix des indicateurs dépend de la question posée. Lorsqu'il s'agit de comparer les résultats obtenus par chaque liste en compétition, le pourcentage par rapport aux suffrages exprimés convient bien. En revanche, pour cartographier l'implantation géographique des familles politiques, on a opté pour le pourcentage par rapport aux inscrits, car il rend mieux compte du poids réel de chaque parti ou famille politique dans chaque commune.

La gauche

La gauche, telle qu'on la définit habituellement en France métropolitaine (famille politique comprenant le Parti Communiste, le Parti Socialiste et les Radicaux de gauche), est marginale en Nouvelle-Calédonie bien que toujours

présente. En recueillant 4% des suffrages exprimés en 1957 (fig. 11.1), elle ne pouvait prétendre à un quelconque rôle politique à l'époque de la suprématie des autonomistes de l'Union Calédonienne. Si elle a pu profiter de la poussée globale de la gauche en France dans les années 1970, en se hissant à 10%, elle ne représente plus que 1% des suffrages exprimés en 1989.

Fig. 11.1. Évolution des courants politiques (1957-1977-1989)



Courants et partis politiques en 1957, 1977 et 1989

1957	
Courant	Partis politiques
gauche	ROC: rassemblement ouvrier calédonien
autonomiste	UC: union calédonienne
républicain	RL: républicains libéraux
	RS: républicains sociaux
conservateur	IND: indépendants
corporatiste	PP: parti paysan
autre	DEV: liste de colons menée par Devillers
	ESC: liste de colons menée par Eschembrenner
	GAES: groupement d'action économique et sociale

1977

Courant	Partis politiques
gauche	FPC: front populaire calédonien PSC: parti socialiste calédonien UGCF: union de la gauche en Calédonie française
indépendantiste	PALIKA: parti de libération kanak FULK: front uni de libération kanak
autonomiste	UC: union calédonienne UPM: union progressiste mélanésienne
centriste	UNC: union Nouvelle-Calédonie URC: union pour la renaissance de la Calédonie
républicain	MLC: mouvement libéral calédonien ETE: ensemble toutes ethnies
conservateur	RPC: rassemblement pour la Calédonie UD: union démocratique UEC: unité est calédonienne
corporatiste	UFTI: union des Français travailleurs indépendants apolitiques du Pacifique
autre	NKU: nation kalédonienne unie EFW: entente futunienne et wallisienne (du Pacifique français) CEP: coutume et progrès (liste wallisienne et futunienne)

1989

Courant	Partis politiques
gauche	MP: majorité présidentielle
indépendance kanak et socialiste	FLNKS: front de libération kanak et socialiste FANC: front anti-néo-colonialiste
autre indépendance	UPC: unir pour construire
centriste	RCM: regroupement des centristes et modérés VDF: vérité dialogue fraternité UPT: un pays pour tous
droite	RPCR: rassemblement pour la Calédonie dans la république
extrême-droite	CD: Calédonie demain FC: front calédonien FN: front national
océanien	UO: union océanienne

L'autonomie et l'indépendance

Les autonomistes, réunis au sein de l'Union Calédonienne, ont dominé sans partage la vie politique durant deux décennies. On voit sur la figure 11.2 qu'ils sont présents dans toutes les provinces. La politique menée par le gouvernement central métropolitain a remis en cause cette domination en réduisant peu à peu les attributions octroyées par le statut de large autonomie prévu dans la «loi cadre» de 1956 du ministre Gaston Defferre. De ce fait, une partie des autonomistes s'est radicalisée en réclamant l'indépendance de l'archipel, poussant l'autre partie à prendre position par rapport à ce nouveau thème du débat politique. Sur la figure 11.1, on constate, en effet, qu'en 1957, le courant autonomiste est unitaire. Il dispose de la majorité absolue à l'assemblée territoriale avec 57% des suffrages exprimés. En 1977, il a éclaté en quatre sensibilités différentes, voire opposées. Les jeunes Mélanésiens expriment une revendication d'indépendance. Il reste encore un noyau d'autonomistes autour de l'UC et de l'Union Progressiste Multiraciale (23% sur la figure 11.1). Une bonne partie des Européens de sensibilité autonomiste tentent de créer un mouvement centriste, pendant que d'autres ont rejoint la droite républicaine, devenant anti-autonomistes et, *a fortiori*, anti-indépendantistes. En 1989, le mouvement autonomiste a complètement disparu, absorbé par l'indépendantisme et la droite.

Les indépendantistes apparaissent donc électoralement en 1977. Il s'agit de partis de type «révolutionnaire»: le PALIKA (Parti de Libération Kanak) et le FULK (Front Uni de Libération Kanak). Totalisant 13% des suffrages exprimés, ils font leur entrée à l'Assemblée Territoriale. En 1989, l'indépendantisme quitte la marginalité révolutionnaire pour devenir le programme d'un FLNKS (Front Uni de Libération Kanak) dans lequel se retrouvent les indépendantistes de la première heure et tous les autonomistes qui n'ont pas quitté la mouvance de l'UC. Cet indépendantisme kanak et socialiste (IKS) recueille 29% des suffrages exprimés lors des élections provinciales de 1989.

Ceux qui refusent une indépendance fondée sur la primauté du peuple kanak tentent de dégager un courant indépendantiste «multi-ethnique». Cette volonté d'indépendance qui prône le partage du pouvoir politique entre toutes les ethnies est perçue comme modérée et ne connaît pas de véritable succès électoral (4% des suffrages en 1989). On trouve dans cette mouvance, le LKS (Libération Kanake et Socialiste), bien implanté aux Îles Loyauté (fig. 11.4).

Le centre

Après l'éclatement de l'UC dans les années 1970, certains Européens, en particulier des personnalités de la «brousse», refusent de rejoindre les rangs de la droite. Si leur tentative de dégager un courant centriste s'avère encourageante (11% des inscrits en 1977), la radicalisation du débat politique autour du thème de l'indépendance ne leur laisse plus guère d'espoir de succès électoral en 1989, à l'instar des indépendantistes «modérés» (4% en 1989).

La droite

La droite calédonienne connaît une évolution inverse à celle des autonomistes de l'UC. Incapable de s'organiser face à la puissante Union dans les années 1950 et 1960, elle profite largement des mutations économiques, sociales et politiques de la société calédonienne durant les deux décennies suivantes pour asseoir sa domination.

En 1957, on distingue deux «sensibilités» au sein de la droite (fig. 11.2). Les républicains semblent avoir une assise électorale bien établie au sein des colons de brousse, de la bourgeoisie, des classes moyennes de Nouméa et même dans les Îles Loyauté (24% des suffrages exprimés). Les conservateurs manquent visiblement de cette assise électorale avec seulement 8% des suffrages, obtenus à Nouméa. Représentants de la grande bourgeoisie d'affaire de Nouméa, ils sont en quête d'un électorat. Ils ne le capteront qu'en faisant alliance avec les chefs de file républicains, ou, plus tard, en exploitant l'insécurité ressentie par les classes moyennes devant le risque d'indépendance. En 1977, c'est chose faite (fig. 11.3). Fort d'un électorat de 31%, le mouvement conservateur va créer la synergie nécessaire au développement de la droite moderne néo-calédonienne au sein du RPCR (Rassemblement Pour la Calédonie dans la République), qui totalise 44% des suffrages exprimés en 1989.

Aux marges extrêmes de cette famille politique, on repère d'un scrutin à l'autre, des listes qui défendent des corporations. En 1957, le Parti Paysan défend les intérêts des petits colons (3%). En 1977, les intérêts des petits commerçants et artisans sont défendus par une liste d'Union des Français Travailleurs Indépendants (UFTI). En partie héritière de ces groupements, l'extrême-droite, avec 14% des suffrages exprimés en 1989, représente une force électorale non négligeable. Cependant, elle ne tire pas un avantage politique à la hauteur de cette performance électorale car elle aborde la compétition électorale en ordre dispersé: aux élections provinciales de 1989,

Fig. 11.2. Résultats électoraux des courants par province en 1957

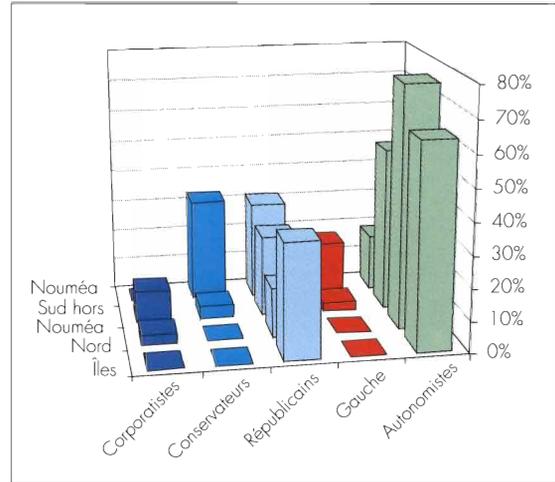


Fig. 11.3. Résultats électoraux des courants par province en 1977

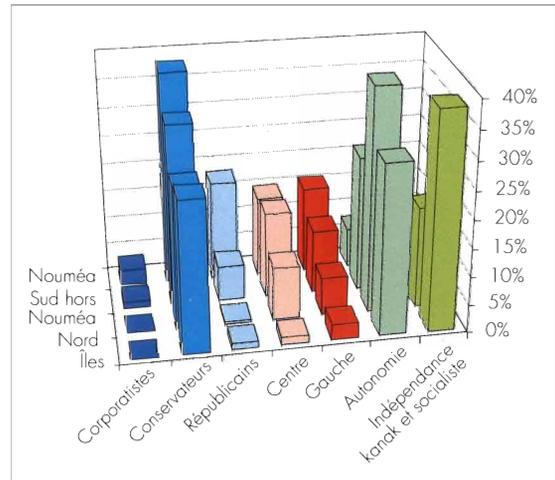
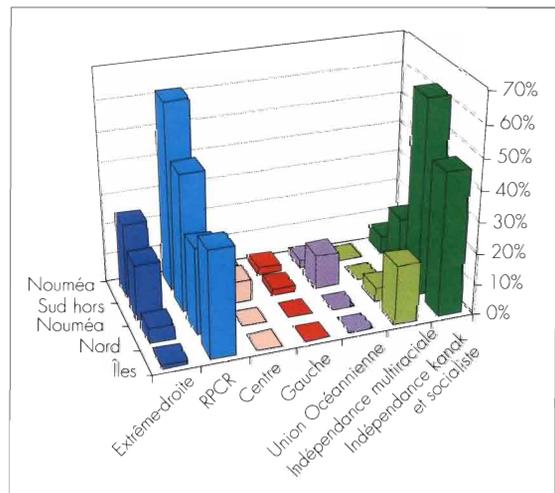


Fig. 11.4. Résultats électoraux des courants par province en 1989



trois listes (Front National, Front Calédonien et Calédonie Demain), sollicitent les suffrages sur des thèmes similaires, combattre les indépendantistes et refuser l'alliance avec la droite « affairiste », c'est-à-dire le RPCR. La performance électorale de l'extrême-droite s'explique par la radicalisation de plus en plus forte du débat politique, le climat d'insécurité régnant dans la décennie 1980 et la partie de bras de fer engagée jusqu'en 1988 par les représentants de l'État et du RPCR d'un côté, le FLNKS de l'autre, ce qui a conforté l'extrême-droite dans ses thèses.

L'émergence d'un courant océanien

Plusieurs communautés océaniques vivent en Nouvelle-Calédonie, attirées notamment par l'offre d'emploi dans l'industrie du nickel. La plus importante vient des îles Wallis-et-Futuna et sa population est équivalente à celle des îles d'origine. Cette communauté a toujours lié son destin politique à la droite locale, la considérant comme garante de son emploi et de son maintien sur le territoire. Ce n'est qu'en 1989 que cette communauté prend réellement conscience de sa force potentielle en créant l'Union Océanienne, se démarquant ainsi de la droite. Cette entrée sur la scène politique apparaît bien modeste à l'échelle du territoire avec 4% des suffrages exprimés. Mais le phénomène est concentré sur la banlieue de Nouméa (fig. 11.4), ce qui renforce l'importance relative des listes Union Océanienne et leur permet d'entrer à l'Assemblée Territoriale.

11.3. La géographie électorale

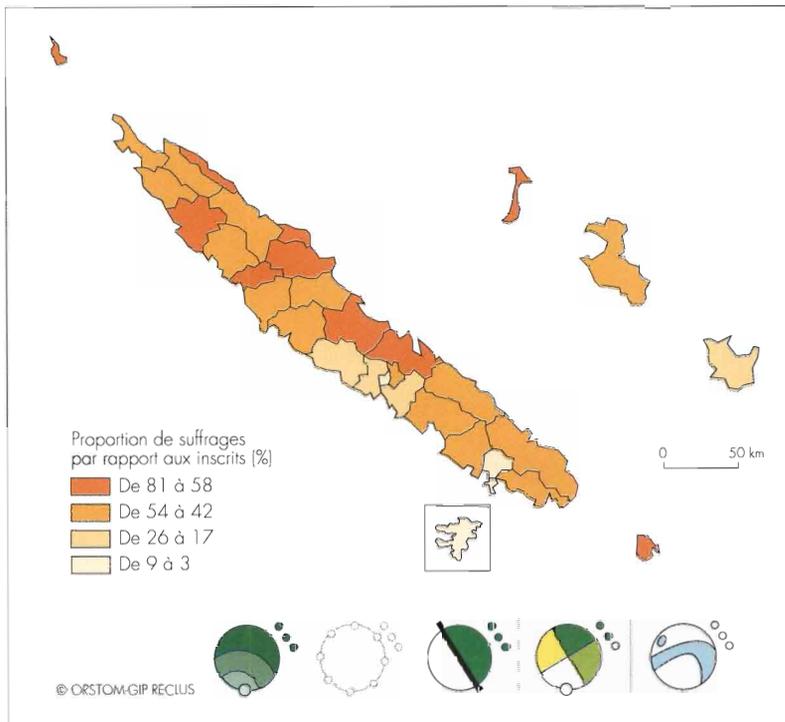
L'implantation géographique des familles politiques montre qu'elles sont soutenues par des groupes ethnoculturels spécifiques (fig. 11.2, 11.3 et 11.4). Ainsi, l'électorat du mouvement autonomiste est formé en partie par les communautés rurales mélanésiennes des Îles Loyauté et du nord de la Grande Terre en 1957 (fig. 11.2). Celles-ci ont voté pour les listes indépendantistes lorsqu'elles se sont substituées aux listes autonomistes en 1989 (fig. 11.4).

La rivalité entre « conservateurs » et « républicains » en 1957 est visible sur le graphique 11.2. Les républicains sont implantés partout, réussissant même leur meilleur score dans les Îles Loyauté. Les conservateurs sont concentrés à Nouméa. En 1977, les chefs de file conservateurs, en créant le RPC, ont récupéré l'électorat républicain de l'intérieur et des îles tout en consolidant leurs positions dans le sud et à Nouméa. Le nouvel électorat républicain vient de la

scission d'une partie des Européens de l'UC, fondant le MLC (Mouvement Libéral Calédonien), qui fera la jonction avec le RPCR. En 1989, l'implantation de la nouvelle droite, amorcée en 1977, est confirmée. Elle possède la majorité absolue dans la province Sud et à Nouméa et cède le pas devant les indépendantistes dans les province Nord et Îles Loyauté. Quant à l'extrême-droite, elle réalise de bons scores dans le Sud et à Nouméa, faisant de l'ensemble de la province Sud un territoire farouchement anti-indépendantiste.

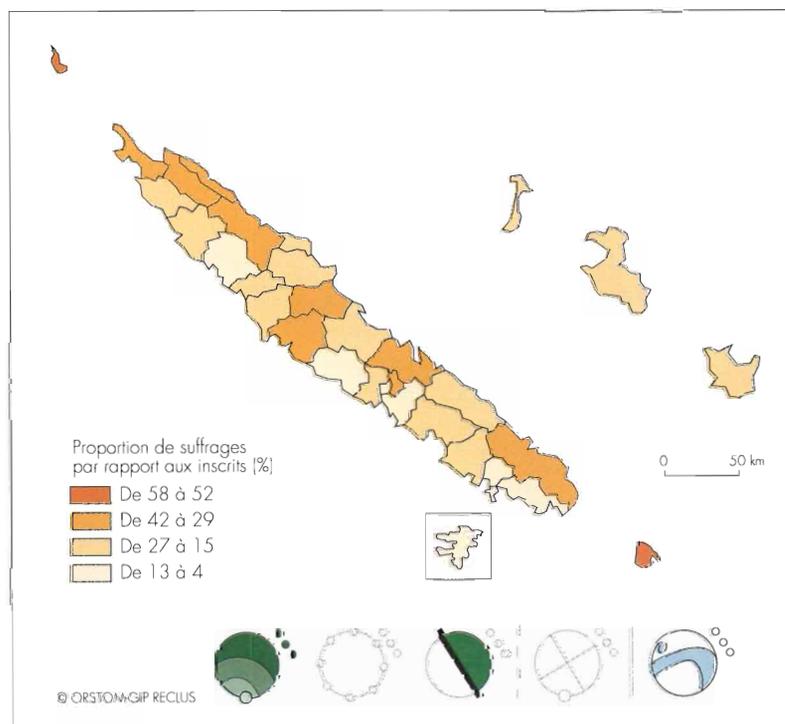
Le courant centriste s'est rétracté vers le sud de la Grande Terre entre 1977 et 1989. Ce repli géographique s'accompagne d'un net recul électoral. C'est aussi le lieu où émerge le courant océanien qui n'a présenté aucune liste dans les provinces Nord et Îles Loyauté.

La gauche ne dépasse guère Nouméa en 1957, démontrant le peu d'attrait qu'elle exerce sur les Mélanésiens. En 1977, à son extension maximale, elle est présente hors de Nouméa, mais l'indifférence dont elle fait l'objet en milieu mélanésien est confirmé (province Nord et Îles Loyauté). Elle a pratiquement disparu en 1989.



11.1. Poids électoral des autonomistes aux élections territoriales de 1957

En 1957, le courant autonomiste domine la vie politique. Il est présent sur la totalité du territoire. Il est plus simple de repérer les lieux où il présente une certaine faiblesse. Il n'est pas très populaire à Nouméa et dans les bourgs de l'Ouest (Bourail et La Foa). Sa faible représentation sur l'île de Maré s'explique par une affinité du leader local avec la droite républicaine.

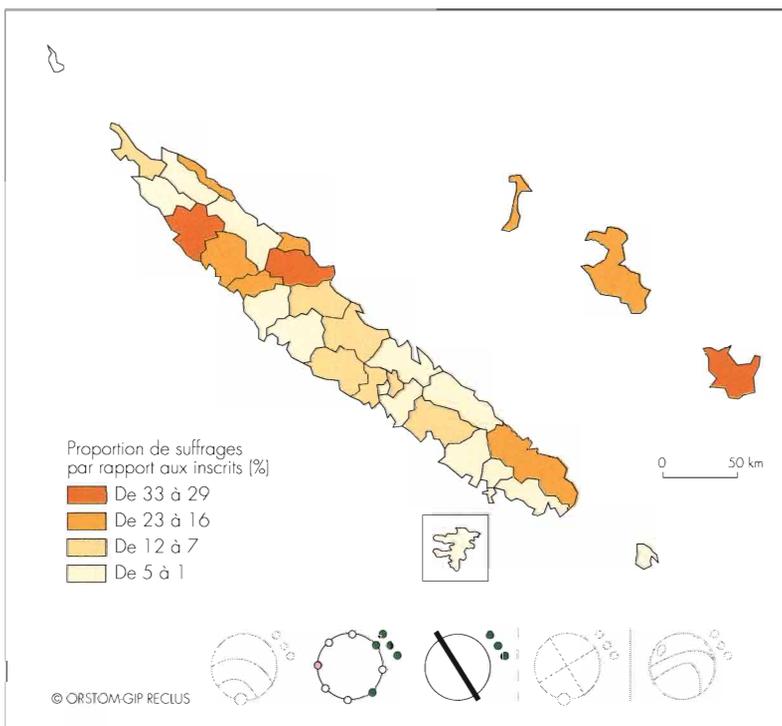


11.2. Poids électoral des autonomistes aux élections territoriales de 1977

Le courant autonomiste de 1977 a été épuré de la plupart de ses composantes européennes, d'où son repli sur l'espace vivrier mélanésien du nord-est et sur quelques communes minières à dominante mélanésienne.

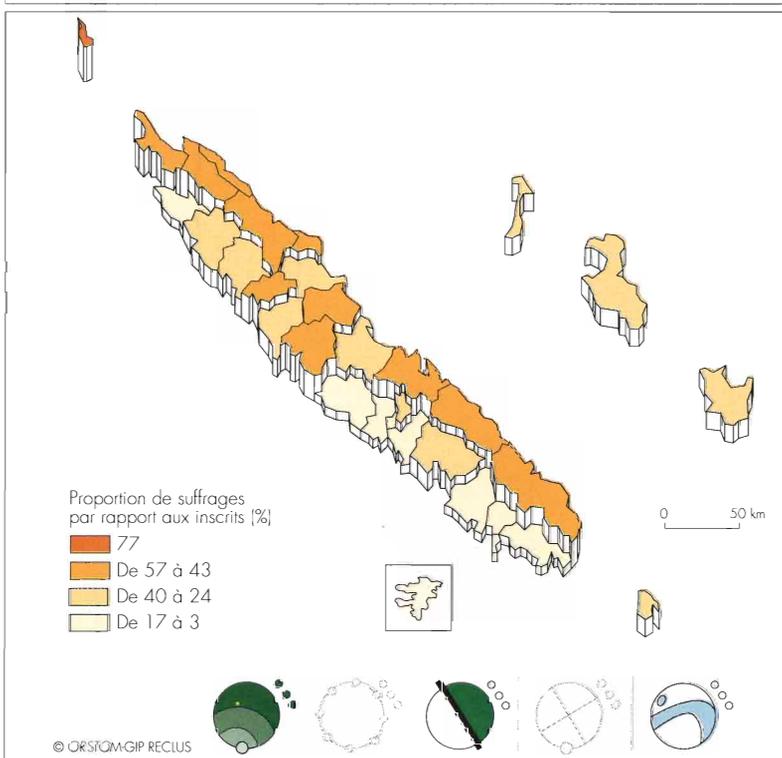
11.3. Poids électoral des indépendantistes aux élections territoriales de 1977

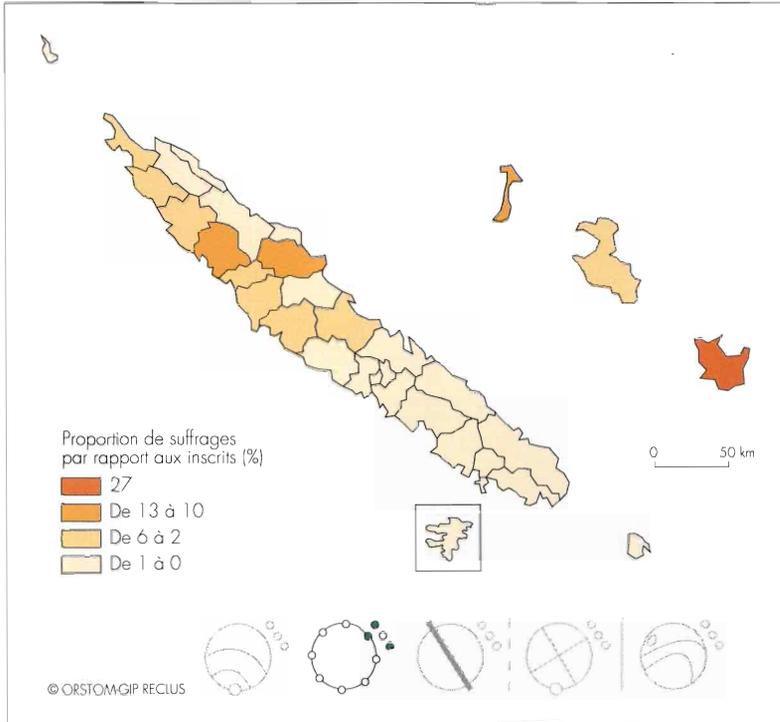
En 1977, le courant indépendantiste est animé par de jeunes Mélanésiens regroupés au sein de partis de type révolutionnaire. L'implantation géographique du courant est largement fonction de l'activisme des militants et de la personnalité des chefs de file. Ainsi, la région entre Koné et Kaala-Gomen, Poindimié, Yaté, sans oublier les îles Loyauté, constituent les berceaux de partis comme le PALIKA ou le FULK.



11.4. Poids électoral du FLNKS aux élections territoriales de 1989

En 1989, l'indépendantisme a quitté la marginalité révolutionnaire. Son représentant le plus puissant, le FLNKS, est soutenu par les communautés rurales mélanésiennes de l'espace vivrier du nord-est de la Grande Terre. C'est un héritage du courant autonomiste des décennies précédentes. Le Front est également bien représenté sur l'arc minier, conséquence de la déprise due à la régression de l'activité d'extraction du nickel et à la reconquête politique et sociale des Mélanésiens. Aux îles Loyauté, son influence est tempérée par des indépendantistes non-affiliés au FLNKS et par le RPCR.





11.5. Poids électoral des indépendantistes n'appartenant pas au FLNKS aux élections territoriales de 1989

Le Front Anti-Néo-Colonialiste et les listes Unir Pour Construire affichent des idéologies différentes. Le Front affirme son caractère radical dans son intitulé, alors que UPC apparaît plus modéré dans sa revendication d'indépendance. Cependant, leurs implantations attestent d'une origine similaire. Les implantations ponctuelles de Voh et de Poindimié, et leur présence dans les Îles Loyauté rappellent l'émergence du mouvement indépendantiste dans les années 1970.

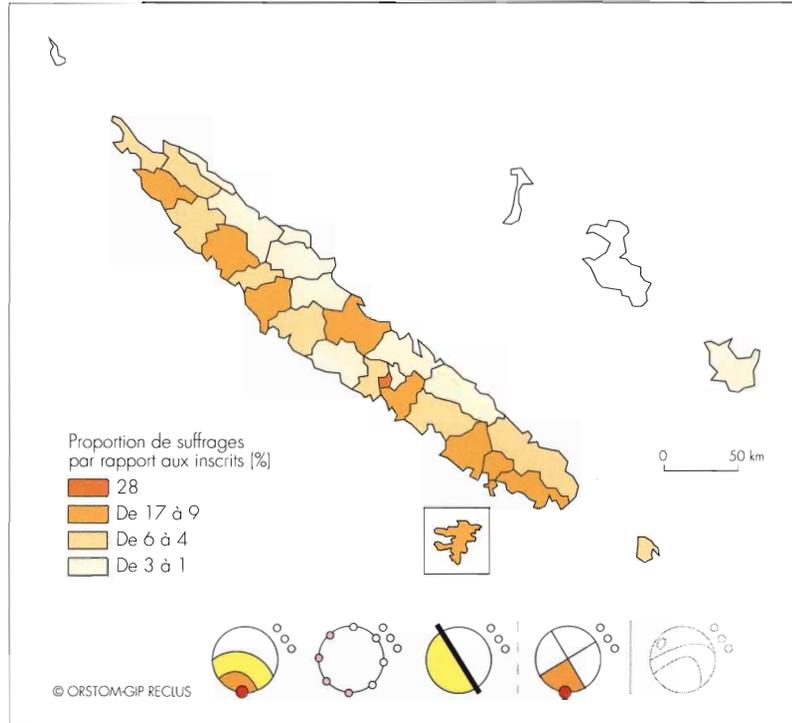


11.6. Poids électoral de la gauche aux élections territoriales de 1957

En 1957, la gauche se cantonne dans l'extrême sud de la Grande Terre, débordant peu de Nouméa.

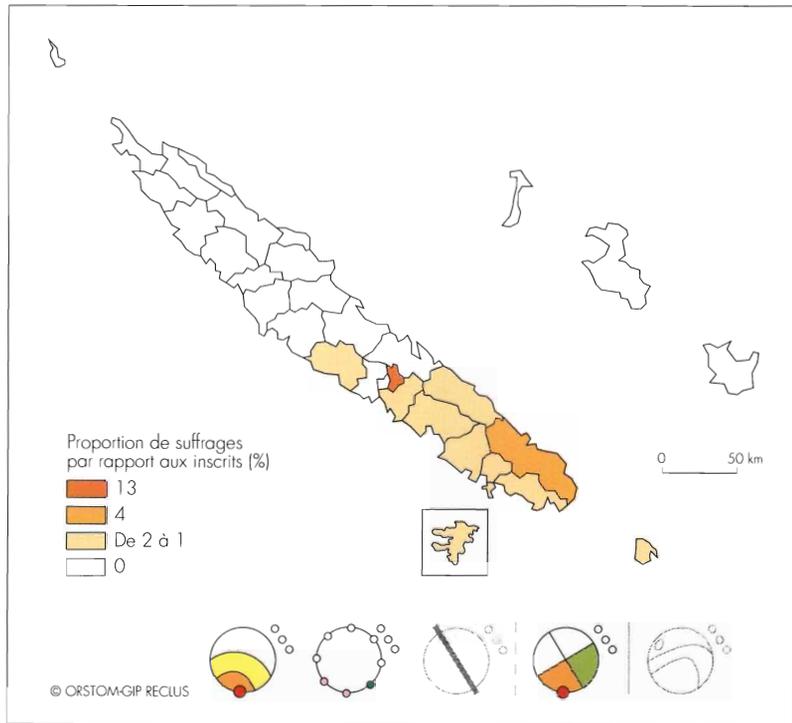
11.7. Poids électoral de la gauche aux élections territoriales de 1977

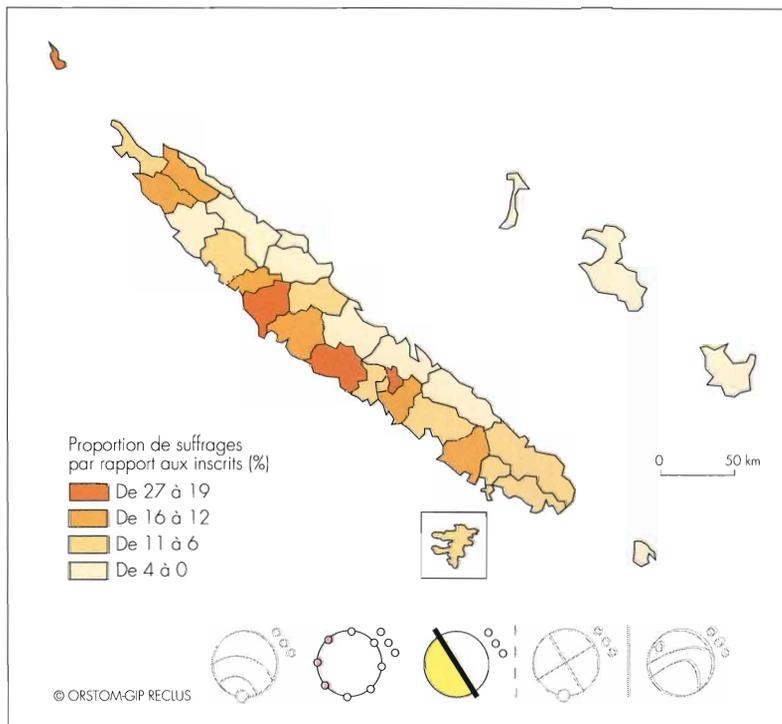
L'influence du milieu urbain est nette en 1977, lorsque la gauche atteint son apogée. Elle réalise ses meilleurs résultats à Nouméa, dans sa banlieue et dans les bourgs européens de la côte occidentale. En revanche, elle rencontre peu de succès auprès des communautés mélanésiennes.



11.8. Poids électoral de la gauche aux élections territoriales de 1989

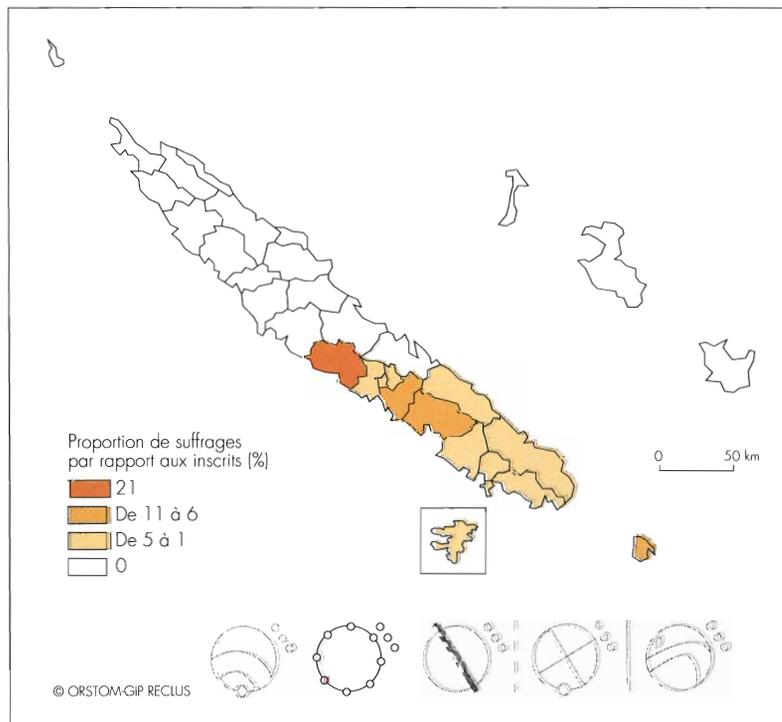
L'influence de la gauche classique s'est considérablement réduite par rapport à la décennie précédente. On y décèle toujours l'influence du milieu urbain, même si les résultats les plus probants sont obtenus, de façon ponctuelle, dans le milieu rural mélanésien (Sarraméa et Yaté).





11.9. Poids électoral des centristes aux élections territoriales de 1977

Issu de l'éclatement du courant autonomiste, le courant centriste s'étend le long de la côte occidentale, et notamment les bourgs. Ce sont des Européens de «brousse», qui ont refusé de rejoindre la droite, lorsque le débat politique s'est radicalisé.

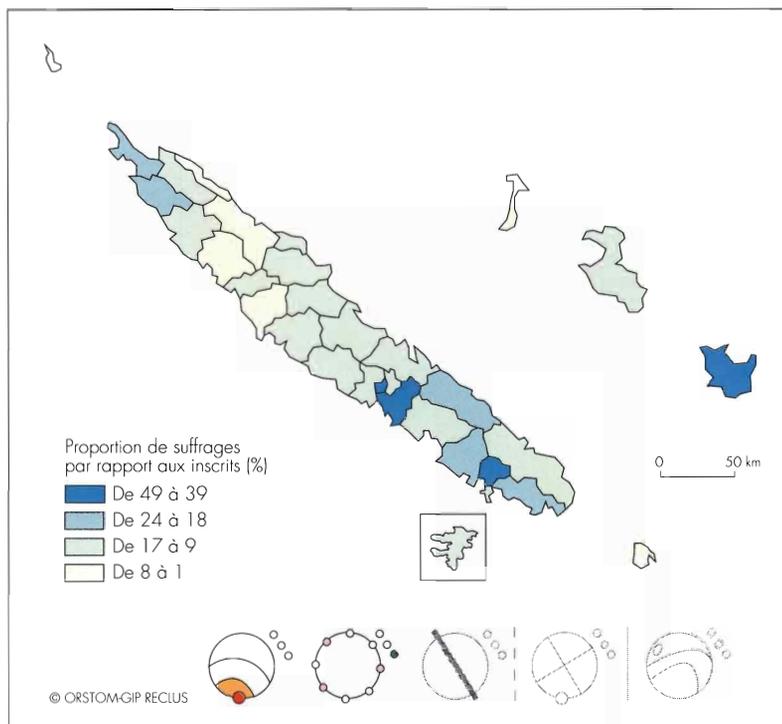


11.10. Poids électoral des centristes aux élections territoriales de 1989

En 1989, le courant centriste s'est rétracté dans le sud, à partir du bourg de Bourail où des personnalités politiques de cette mouvance sont implantées.

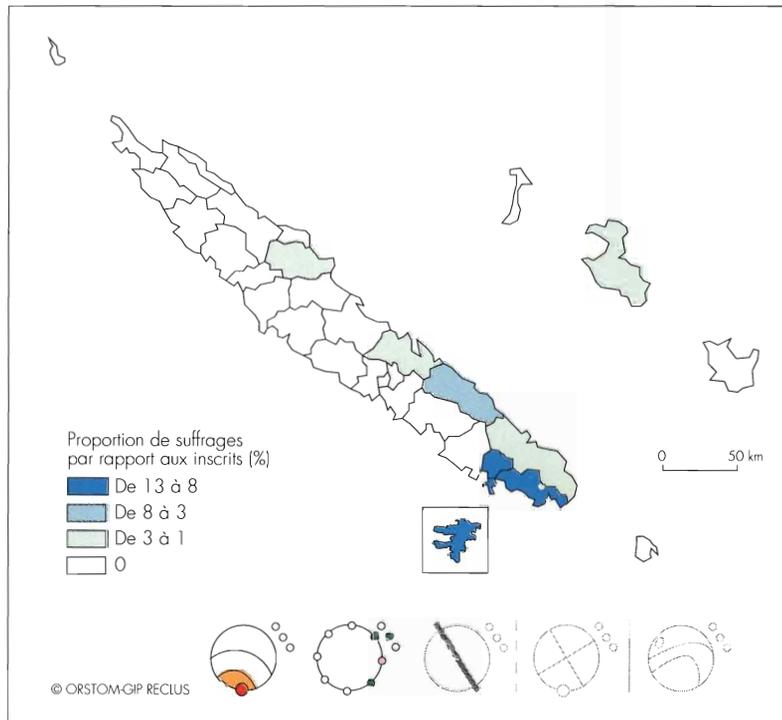
11.11. Poids électoral des républicains aux élections territoriales de 1957

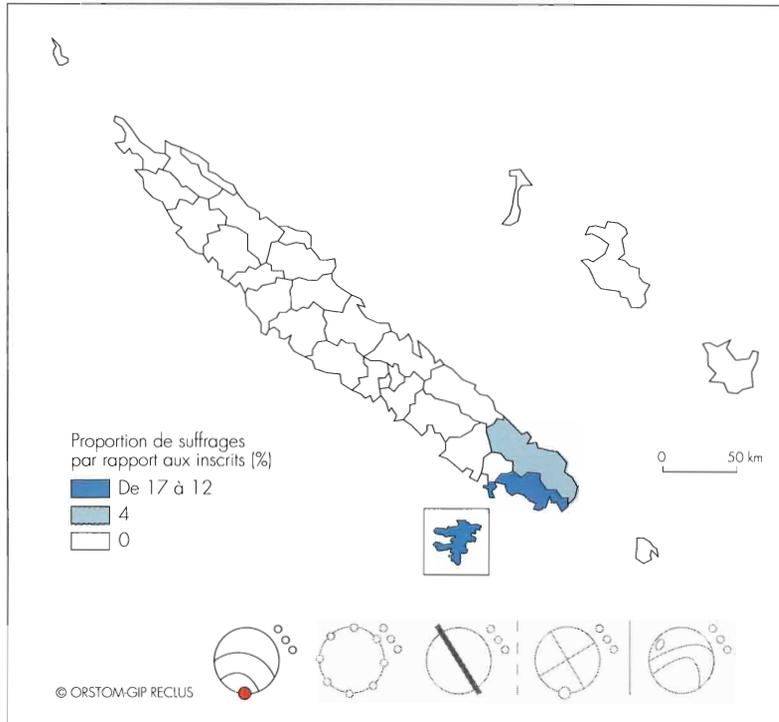
En 1957, les républicains sont bien représentés dans plusieurs milieux: les classes moyennes de l'agglomération de Nouméa, les Européens des bourgs de la côte occidentale et les Mélanésiens de l'île de Maré, qui suivent leur chef de file, sympathisant des républicains.



11.12. Poids électoral des républicains aux élections territoriales de 1977

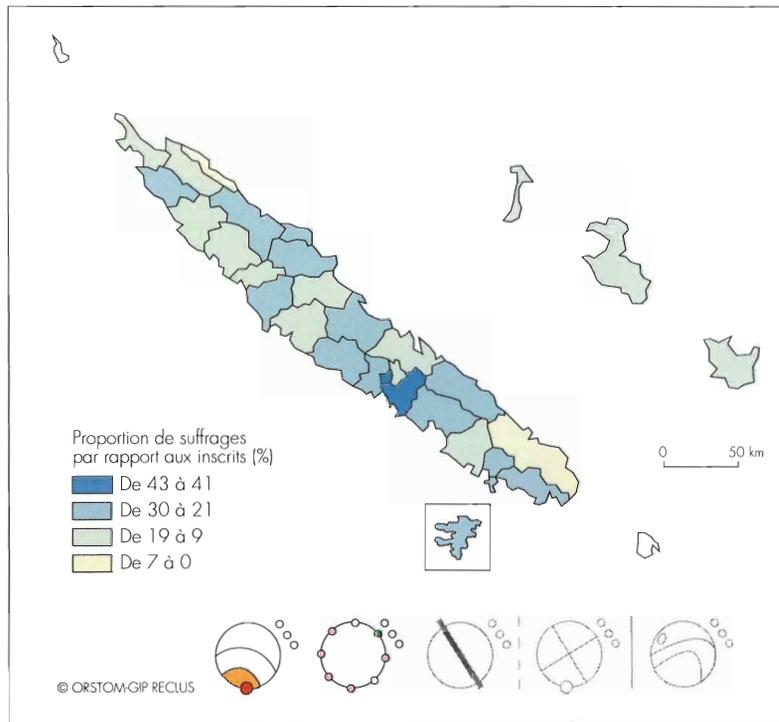
Les républicains de 1977 proviennent en partie de la scission de l'Union Calédonienne. Ce sont des Européens «libéraux» qui ont renoncé à l'autonomisme pour rejoindre le camp de la droite (Mouvement Libéral Calédonien). À ne pas confondre avec les républicains de 1957 qui ont fait la jonction avec les conservateurs au sein du RPC. Ils ne débordent guère du grand Nouméa, hormis dans quelques communes minières. Ce dernier sursaut républicain ne résistera pas au rouleau compresseur du RPCR.





11.13. Poids électoral des conservateurs aux élections territoriales de 1957

Les chefs de file du courant conservateur représentent la grande bourgeoisie de Nouméa. Ils manquent visiblement d'une assise électorale et se cantonnent à Nouméa et dans des communes proches.

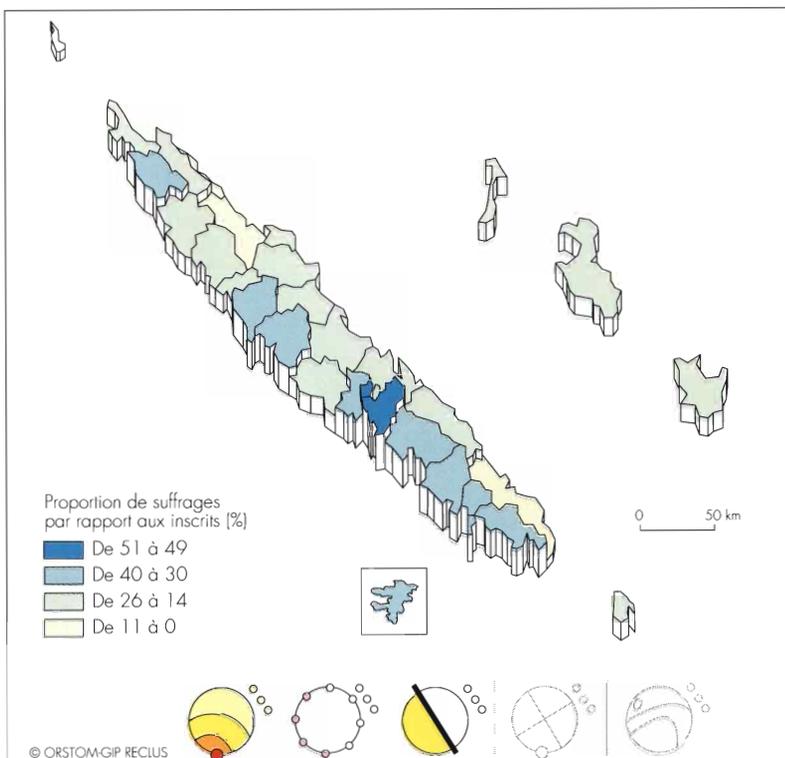


11.14. Poids électoral des conservateurs aux élections territoriales de 1977

Les chefs de file conservateurs ont réussi à capter l'électorat traditionnel républicain en créant le RPC (futur RPCR). L'implantation géographique est large, en fonction des classes sociales et ethniques qui soutiennent le mouvement. Nouméa et sa banlieue constituent le réservoir naturel de l'électorat conservateur. Par contre, l'électorat européen de brousse des bourgs de la côte occidentale ainsi que l'implantation au cœur de la zone vivrière (Hienghène, Touho et Poindimié) provient de l'héritage républicain.

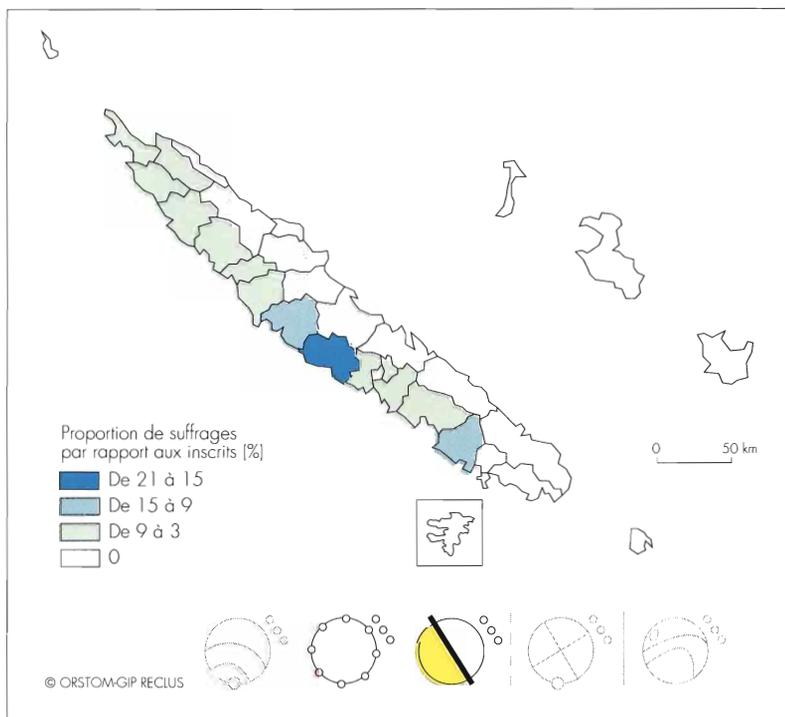
11.15. Poids électoral du RPCR aux élections territoriales de 1989

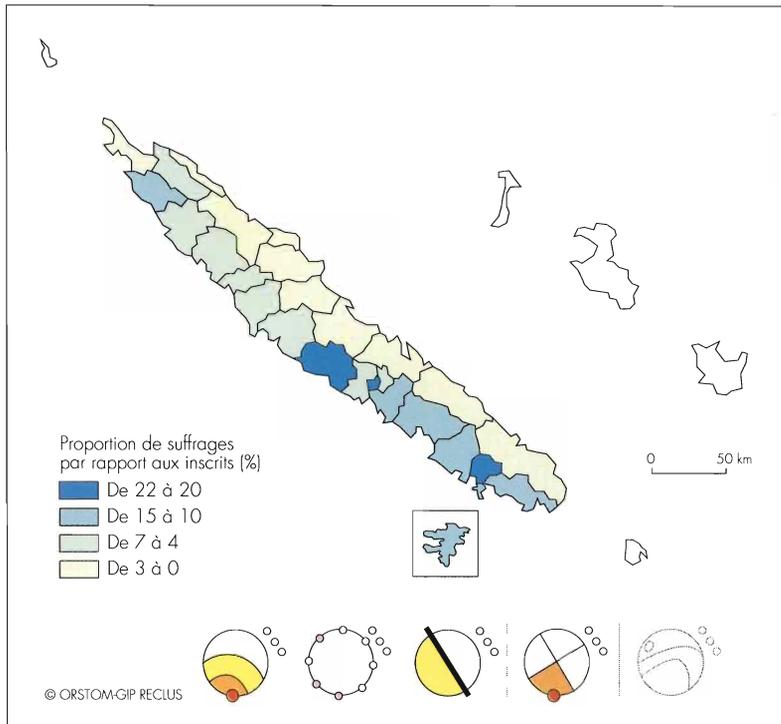
La droite, représentée par le RPCR en 1989, triomphe dans tout le quart sud-ouest et ponctuellement dans certains bourgs de la côte occidentale. C'est une position de repli géographique qui correspond au repli des Européens et des autres ethnies allochtones vers une aire qui semble irréductible.



11.16. Poids électoral du Parti Paysan aux élections territoriales de 1957

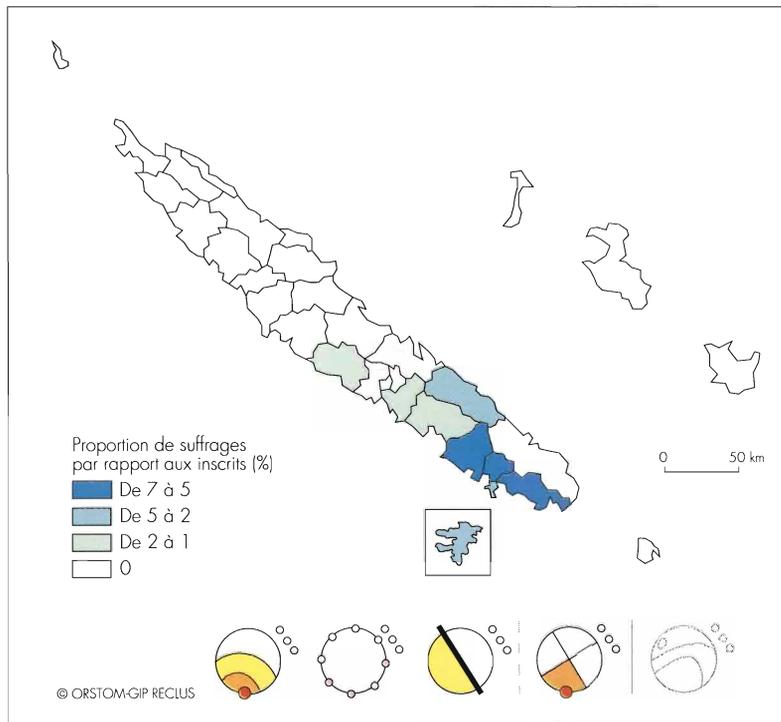
L'éphémère Parti Paysan représente quand même un poids électoral non négligeable parmi les colons de brousse. Liste corporatiste, elle n'est présente que là où des colons sont nombreux, c'est-à-dire sur la côte occidentale.





11.17. Poids électoral de l'extrême-droite aux élections territoriales de 1989

La carte électorale de l'extrême-droite ressemble à celle de la droite en 1989. En effet, les deux courants sont en concurrence sur le même espace électoral. La stratégie de durcissement du RPCR a d'ailleurs contribué à raffermir l'extrême-droite sur ses propres terrains électoraux et idéologiques.



11.18. Poids électoral de l'Union Océanienne aux élections territoriales de 1989

Les communautés océaniques ont, par le passé, présenté de nombreuses listes «culturelles», mais toujours à l'ombre de la droite. Elles n'ont jamais eu une audience proportionnelle aux effectifs des communautés concernées. En 1989, la liste Union Océanienne, malgré sa proclamation culturelle, est plutôt politisée. Son démarquage par rapport à la droite et ses discours sur l'identité culturelle océanienne, ont certainement eu un impact, surtout auprès de la jeunesse des communautés wallisienne et futunienne. Le courant politique océanien émergent est ancré dans la banlieue de Nouméa.

12. La santé et l'aide sociale

La santé est le domaine où les contrastes territoriaux révèlent le plus nettement les disparités sociales existant en Nouvelle-Calédonie. Complément des études épidémiologiques, l'apport de la géographie à la connaissance du domaine de la santé publique est multiple: il repose sur une approche globale prenant en compte le rôle de l'économie et de la gestion du système de soins, mais aussi celui des pratiques sociales et des représentations de la maladie. Par la définition d'indicateurs de santé et le choix d'échelle d'analyse, la géographie de la santé permet de définir le profil sanitaire de chaque espace, conduisant ainsi à la délimitation d'éventuelles zones à risques sanitaires.

Des lacunes dans les données de morbidité gênent cependant l'approche géographique. Celle-ci repose, entre autres, sur les fichiers constitués par la Direction Territoriale de l'Action Sanitaire et Sociale (DTASS), chargée depuis la loi référendaire de centraliser les statistiques sanitaires:

- un fichier de morbidité hospitalière, recueil de toutes les consultations et hospitalisations dans les établissements publics de soins. L'activité des cliniques privées et des médecins libéraux n'est pas concernée par ce recueil;
- un recueil des maladies à déclaration obligatoire. Le Congrès du Territoire a rendu obligatoire la déclaration de la plupart des maladies infectieuses et parasitaires. Mais cette disposition réglementaire est récente (13 mars 1991), et un certain nombre de praticiens libéraux omettent encore de déclarer ces maladies;
- un relevé hebdomadaire de maladies soumises à surveillance épidémiologique. Ce sont généralement des maladies transmissibles entraînant des risques permanents ou saisonniers. Ce relevé est fait auprès des circonscriptions médicales de l'intérieur et des îles, auprès des dispensaires spécialisés (anti-vénérien, anti-tuberculeux, etc.) de la région de Nouméa et auprès de trois médecins libéraux;
- un recueil de mortalité établi à partir des certificats médicaux de décès, rendus obligatoires par la même délibération du Congrès du 13 mars 1991. Ces certificats de causes de décès ont été collectés en 1991 pour 91 % des bulletins de décès enregistrés dans les mairies.

Seul le fichier des certificats médicaux de décès est, en principe, exhaustif. Il n'en est pas de même des autres recueils, qui ne représentent qu'un échantillon

de la morbidité du Territoire. De plus, il n'a pas été possible d'obtenir, pour la plupart des statistiques sanitaires, une information sur le domicile des patients. Dans ces conditions, l'évaluation de l'attraction des structures de soins et de la morbidité du territoire n'a pu être réalisée de façon satisfaisante.

De son côté, l'Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques a effectué un important travail de mise à jour du fichier de l'État Civil. L'Institut considère que ces statistiques, provenant des actes dressés en mairie, sont d'excellente qualité. Le fichier est certainement fiable pour les populations allochtones; en revanche, pour les communautés mélanésiennes, soumises à un régime de droit particulier, la fiabilité des déclarations semble plus limitée.

Ces obstacles expliquent qu'on ait mis l'accent sur la description de l'organisation du système de soins. La morbidité n'est évoquée que pour ce qu'on peut en savoir: la partie de la morbidité réelle qui est diagnostiquée par le système de soins. Néanmoins, l'analyse de la morbidité hospitalière, en dépit de ses limites, montre ce que pourrait être une géographie de la santé en Nouvelle-Calédonie, qui reste encore à faire.

Les inégalités économiques compromettent sérieusement l'égal accès aux soins. Pour éviter qu'une partie de la population ne soit exclue des différents régimes de couvertures sociales, le territoire a mis en place des aides aux populations économiquement démunies qui sont financées en grande partie par l'État. Le problème de la prise en charge de ces aides par la Nouvelle-Calédonie se posera tôt ou tard.

12.1. L'accès aux soins et l'utilisation du système de soins

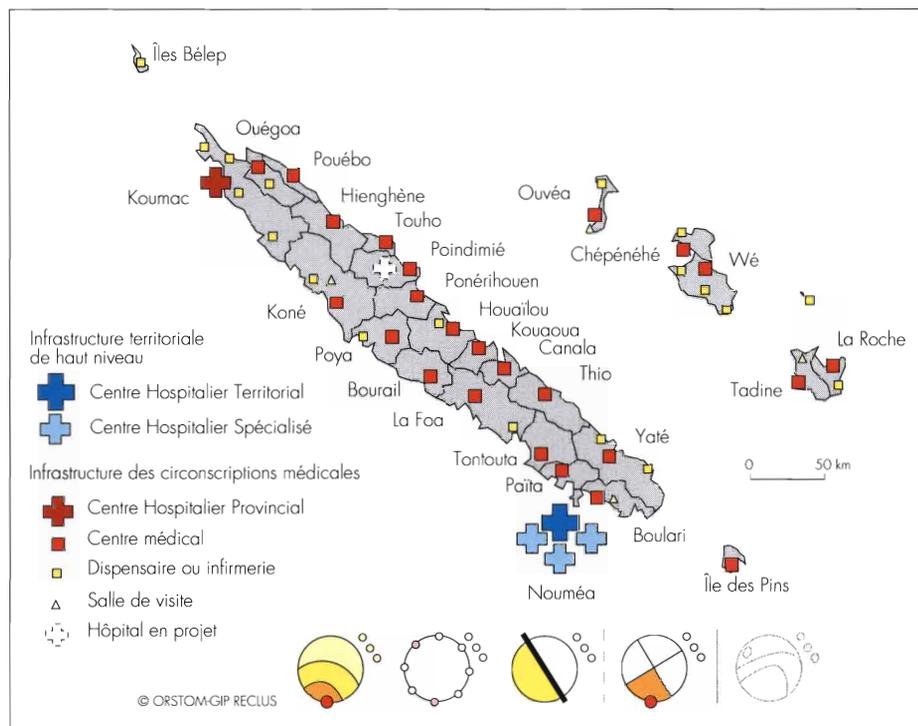
La santé est un domaine où la qualité des services offerts ne se mesure pas uniquement par la rentabilité économique: tout système de soins devrait tendre vers l'égalité d'accès aux soins. L'organisation de la santé en Nouvelle-Calédonie doit donc ajuster au mieux les ressources aux besoins tout en recherchant une efficacité optimale, une tâche particulièrement ardue compte tenu des déséquilibres locaux.

L'organisation du système de soins

Hérité de la médecine militaire coloniale, le système de soins s'organise actuellement de façon hiérarchisée (carte 12.1). On distingue deux logiques

12.1. Infrastructures de santé en Nouvelle-Calédonie

L'implantation des structures de soins de haut niveau privilégie la côte occidentale. La plupart des centres hospitaliers sont concentrés à Nouméa. Koumac bénéficie du premier hôpital rural alors que celui de Poindimié est encore au stade de projet. En revanche, la côte orientale et les Îles Loyautés ne sont desservies que par des centres médicaux, structures de soins de niveau inférieur. Les infirmeries disposent de lits d'hospitalisation qui sont absents des dispensaires. La salle de visite reçoit le personnel médical ou paramédical en tournée.



partiellement contradictoires visant d'une part à rendre l'offre de soins courants la plus accessible possible à la population et d'autre part, à concentrer les équipements lourds dans des lieux privilégiés :

- l'espace est partagé en 25 circonscriptions médicales (CM) qui offrent des soins ne nécessitant pas la présence d'équipements sophistiqués. Chaque CM dispose d'un centre médical doté d'un ou de plusieurs médecins, généralement situé dans un bourg important. Certaines CM installent, hors du bourg, des infirmeries ou des dispensaires animés par un personnel infirmier permanent. Enfin, les localités les plus inaccessibles bénéficient parfois d'une salle de visite. Ce dispositif vise à réduire, autant que faire se peut, les distances physiques entre l'offre de soins courants et les usagers potentiels;
- l'offre de soins de haut niveau est fournie par un hôpital général (le Centre Hospitalier Régional Gaston Bourret) et des Centres Hospitaliers Spécialisés, tous localisés à Nouméa ou à proximité du chef-lieu territorial. Il existe un

autre CHT au nord de la Grande Terre à Koumac, mais qui n'assure que partiellement son rôle d'hôpital régional et fonctionne davantage comme un gros centre médical.

La couverture territoriale par les centres médicaux présente une nette dissymétrie entre les deux côtes de la Grande Terre et les Îles Loyauté. En règle général, une CM correspond à une commune. Sur la côte occidentale, les centres médicaux peuvent desservir plusieurs communes. C'est le cas de La Foa, Koné et Koumac. La CM de Koumac est certainement la plus vaste, regroupant les communes de Kaala-Gomen, Koumac, Poum et les Îles Bélep. En revanche, sur la côte Sous-le-Vent et aux Îles Loyauté, une commune peut se scinder en deux CM. C'est le cas de Canala (CM de Canala et Kouaoua), Lifou (CM de Wé et Chépénéhé) et Maré (CM de Tadine et La Roche).

Le découpage des CM appelle deux types de remarques :

- en ce qui concerne l'accès aux soins sophistiqués, la côte occidentale est nettement favorisée puisqu'elle dispose de la totalité des CHT et CHS du territoire ;
- la côte orientale, avec ses nombreuses tribus mélanésiennes et ses villages miniers, et les Îles Loyauté, bien que relativement peuplées, n'ont que peu accès aux hôpitaux. Pour beaucoup d'habitants des tribus, le dispensaire reste l'unique recours en cas de maladie.

Depuis la provincialisation, l'organisation du système de soins évolue. Sur la côte occidentale, la circonscription médicale de Koumac est scindée en trois par la création de deux nouvelles CM (Voh en 1991 et Poum en 1992). La construction d'un hôpital, localisé à Poindimié, est prévu d'ici 1998 pour desservir la côte orientale.

L'accessibilité

L'accessibilité à un système de soins se mesure d'abord par la distance physique. Mais l'éloignement n'est pas seul en cause pour expliquer les disparités dans l'accès aux soins et les différences dans l'utilisation de ceux-ci. Des obstacles de type économique, social ou culturel compliquent l'accès des communautés à l'offre de soins, et l'évaluation de celle-ci.

L'offre de soins de haut niveau est, par nature, centralisée. La plupart des hôpitaux et des cliniques sont situés à Nouméa. Les liaisons aériennes et la possibilité d'une ÉVAcuation SANitaire (EVASAN) pourraient atténuer les effets de la distance et de l'isolement, notamment pour les habitants des îles. Mais, ces EVASAN gardent un caractère d'urgence et ne diminuent pas le handicap des populations périphériques pour ce qui est de l'accès aux soins :

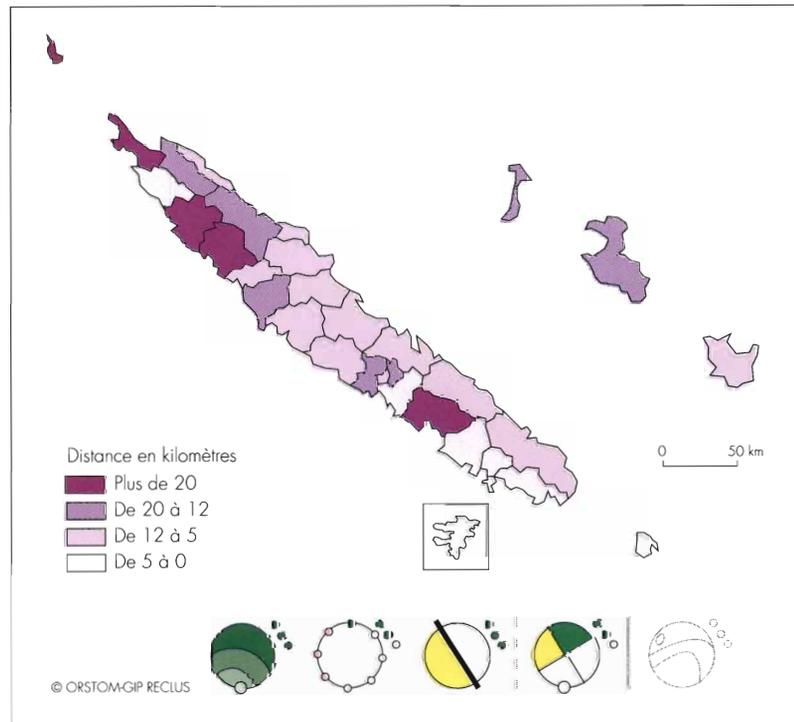
une EVASAN vers l'Australie ou la métropole passe obligatoirement par un diagnostic réalisé dans un service hospitalier territorial.

L'offre de soins du secteur privé (cliniques, praticiens privés) reste concentrée à Nouméa. Les mesures incitatives à l'installation des praticiens libéraux dans l'intérieur et les îles (notamment l'ouverture de la médecine privée aux bénéficiaires de l'aide médicale gratuite depuis 1987) n'ont eu que peu d'effets.

La distance physique reste un facteur discriminant. Si l'on mesure la distance qui sépare une population du médecin le plus proche, on voit qu'en milieu rural européen elle est assez grande (communes de Bouloupari, Pouembout et Voh, carte 12.2). Dans l'ensemble, les habitants des communes du nord de la Grande Terre sont loin d'un médecin alors que ceux des communes du sud-ouest en sont plus proches.

12.2. Distance moyenne entre la population de la commune et le médecin le plus proche

Cette carte a été établie en calculant la moyenne des distances entre la population de la commune et le chef-lieu communal où se trouve le médecin: pour la population tribale: moyenne des distances entre chaque tribu et le chef-lieu communal, pondérée par sa population; pour la population non agglomérée (colons éleveurs et habitat diffus proches des agglomérations): attribution d'une distance arbitraire de 1 km; pour les habitants du chef-lieu communal: zéro kilomètre. Les populations du nord de la Grande Terre et des Îles Loyauté sont les plus éloignées du médecin. La commune de Bouloupari, dans le Sud est aussi mal desservie. Remarque: aucun médecin ne résidait en permanence dans les Îles Bélep en 1989. Le médecin le plus proche se trouve à Koumac (bateau jusqu'à Poum puis voiture jusqu'à Koumac) ou à Nouméa, accessible par avion. Bien que n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation de la distance, les Îles Bélep ont été placées dans la classe «plus de 20 km».

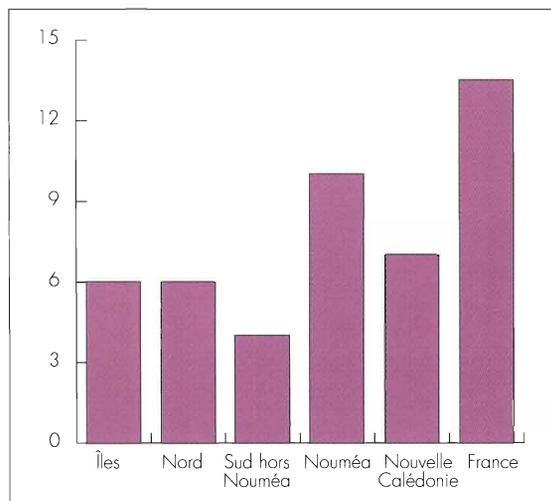


Il existe des disparités entre les habitants à l'intérieur même d'une commune, en fonction de leur mode d'habitat (cf. chapitre 3: La répartition de la population). Les tribus mélanésiennes se situent rarement à proximité des bourgs où est installé le médecin. Parmi elles, les Mélanésiens vivant sur la côte occidentale sont les plus éloignés des médecins (carte 12.3). Leur habitat en fond de vallée ou même en montagne et l'espacement des centres médicaux sur cette côte expliquent cette mauvaise accessibilité.

Parallèlement aux indicateurs de distance, la densité médicale permet aussi d'évaluer les disparités dans l'accès aux soins. On calcule généralement le nombre de médecins pour 10 000 habitants. On peut aussi ne retenir que les généralistes, pour mesurer l'encadrement médical de proximité.

La densité médicale est de 10 médecins généralistes pour 10 000 habitants à Nouméa en 1989, de 6 pour 10 000 dans la Province Nord et celle des Îles Loyauté et seulement de 4 pour 10 000 dans le reste de la Province Sud (fig. 12.1). À titre de comparaison, la densité médicale en généralistes était de 13,6 pour 10 000 habitants en France.

Fig. 12.1. Nombre de médecins pour 10 000 habitants



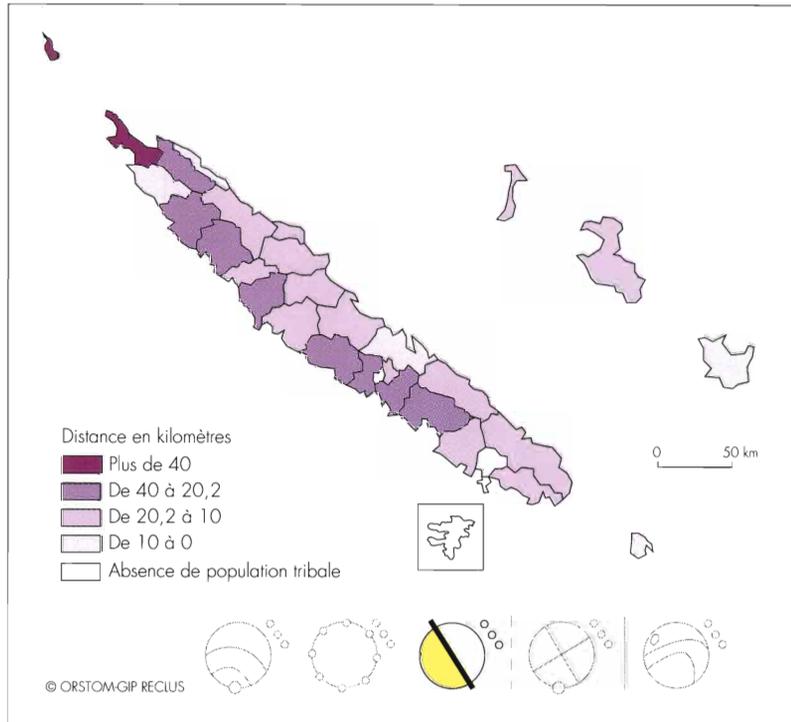
L'utilisation du système de soins

Les différences dans l'utilisation du système public de soins ont tendance à s'estomper. À défaut de statistiques de morbidité hospitalière mentionnant le

Les différences sont encore plus flagrantes si l'on tient compte des médecins spécialistes qui exercent tous à Nouméa, tant du point de vue des disparités internes que par rapport à la France métropolitaine: les chiffres de généralistes et spécialistes de 1991 donnent une densité médicale de 26,6 pour 10 000 en France contre 14 pour la Nouvelle-Calédonie. Le nombre de médecins libéraux ayant sensiblement baissé ces dernières années (157 en 1987, 120 en 1991), la densité médicale s'en est ressentie.

12.3. Distance moyenne entre la population des tribus et le médecin le plus proche

Cette carte a été établie en calculant la moyenne des distances entre chaque tribu et le chef-lieu communal où se trouve le médecin, pondérée par sa population. Les tribus de la côte occidentale sont les plus éloignées du médecin à cause de l'habitat en fond de vallée ou sur les hauteurs.



12.4. Encadrement médical des circonscriptions médicales en 1990

La proximité de Nouméa explique la mauvaise desserte de la banlieue. L'hétérogénéité sociale du milieu urbain nécessite une enquête pour évaluer si cette proximité physique de l'offre de soins de Nouméa profite à toutes les communautés. Ainsi, ceux qui n'ont pas les moyens économiques, sociaux ou culturels d'accéder à l'offre de soins du chef-lieu territorial sont-ils pénalisés par la rareté de l'encadrement médical des centres médicaux de la banlieue?

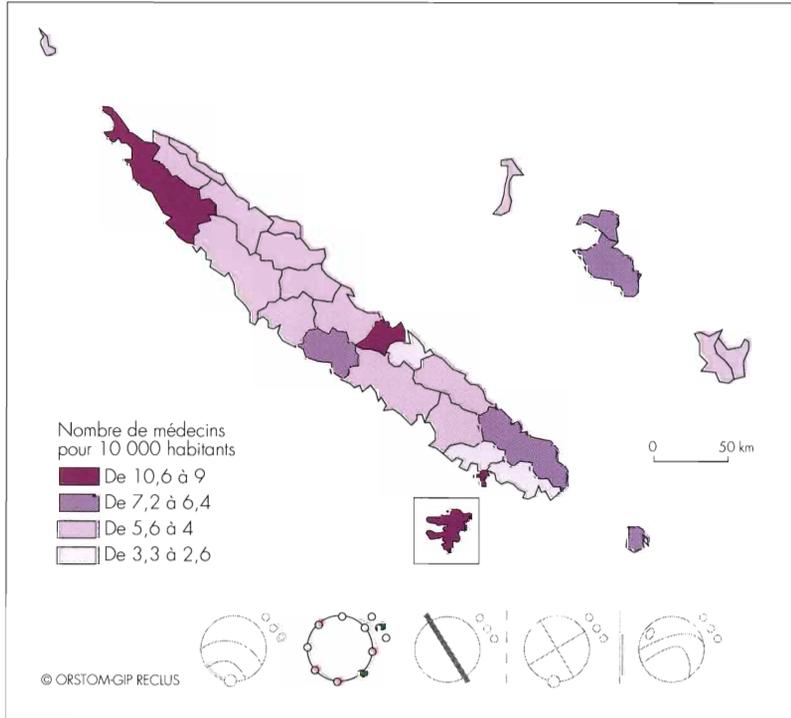


Fig. 12.2. Utilisation des services de maternité de Nouméa

Différence entre les naissances déclarées à la commune où elles se sont produites et les naissances enregistrées à la commune où réside la mère

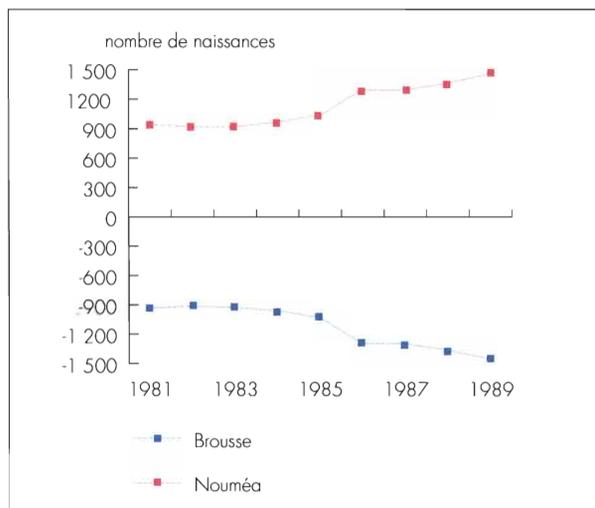
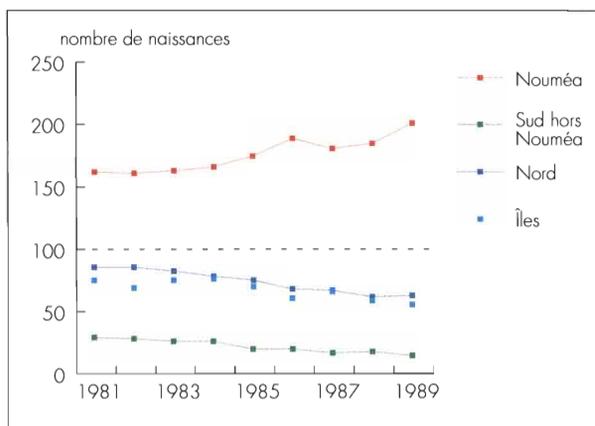


Fig. 12.3. Utilisation des services de maternité de Nouméa par province

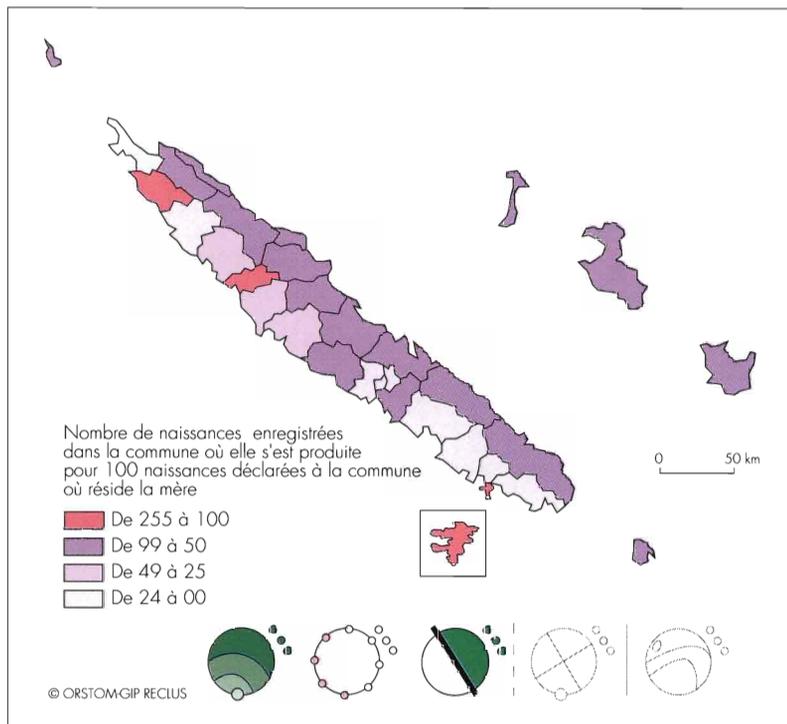
Nombre de naissances enregistrées dans la commune où elle se sont produites pour 100 naissances déclarées à la commune où réside la mère



domicile des patients, les données sur les naissances fournies par l'état civil illustrent parfaitement l'évolution de l'utilisation des services de soins. En effet, les naissances sont déclarées à la mairie de la commune où réside la mère et portent mention de la commune de naissance. Sur la figure 12.2, on remarque une évolution contraire, parfaitement symétrique, des courbes de Nouméa et de la «brousse». Au nombre des naissances de l'intérieur et des îles enregistrées en dehors de la commune où réside la mère correspond un nombre équivalent d'accouchements à Nouméa de mères n'y résidant pas. Il s'agit bien de l'attraction des services de maternité des hôpitaux et des cliniques de la ville. Le nombre de recours à la maternité stagne jusqu'en 1985 puis augmente de façon sensible. L'utilisation du système pour les soins de maternité, et sans doute pour la plupart des soins, diffère selon la localisation (fig. 12.3). En

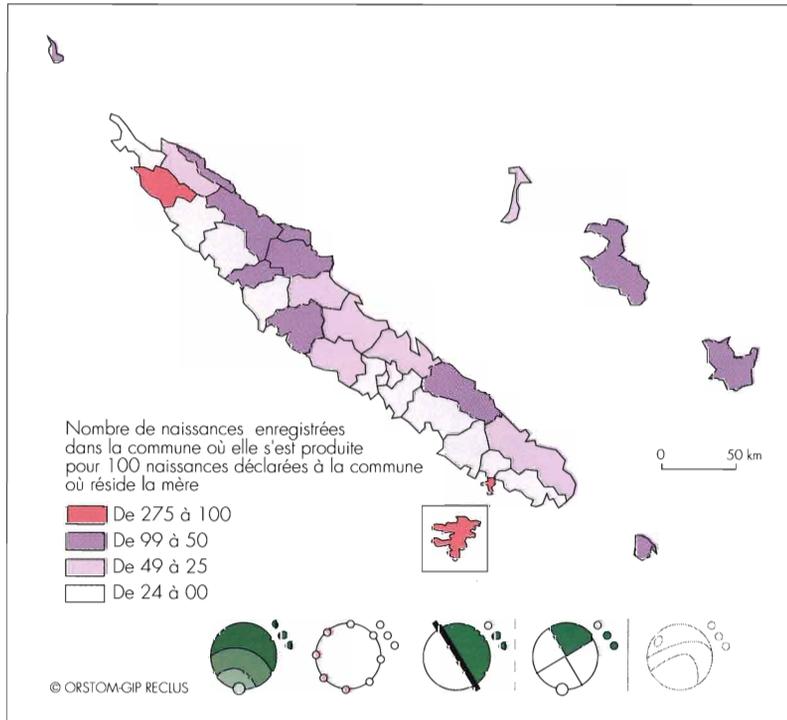
12.5. Utilisation des services de maternité en 1981

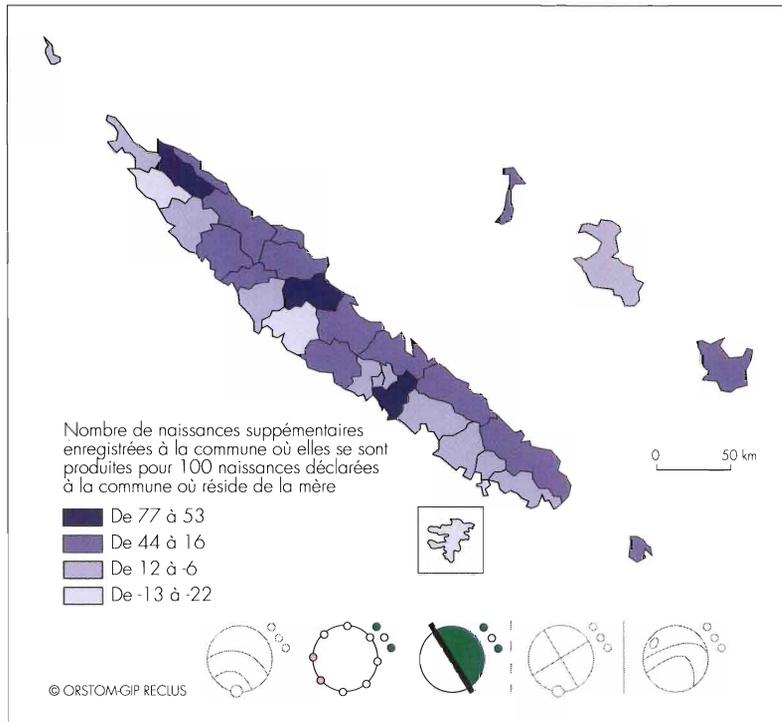
À défaut des données de morbidité hospitalière prenant en compte le domicile des patients, cette carte permet d'évaluer l'utilisation des services de maternité. Dans la première classe (255 à 100), les naissances enregistrées dans la commune où elle se sont produites sont plus nombreuses que les naissances déclarées dans la commune de résidence. Il s'agit des communes attractives qui disposent d'un service de maternité. Les trois autres classes renseignent sur la capacité des communes à résister à l'attractivité des communes de la première classe: plus la trame est intense, plus les accouchements à domicile sont fréquents.



12.6. Utilisation des services de maternité en 1989

En 1989, une partie des communes de la côte orientale résiste moins bien à l'attractivité des services de maternité. Il en est de même des bourgs dépourvus de maternité (La Foa, Bourail et Koné) qui retiennent moins leurs futures mères.





12.7. Évolution dans l'utilisation des services de maternité (1981-1989)

Toutes les communes qui, en 1981, résistaient bien à l'attractivité des services de maternité enregistrent moins de naissances sur place. L'île de Lifou résiste mieux à cette tendance générale.

1989, les mères des provinces Nord (37% des naissances enregistrées hors de la commune où réside la mère en 1989) et Îles Loyauté (44%) utilisent moins la maternité que celles de la province Sud (85%).

Les cartes 12.5 et 12.6 illustrent le phénomène à l'échelle communale, bien que l'attractivité des bourgs dépourvus de service de maternité perturbe sans doute le phénomène. De même, les services de maternité de Nouméa exercent une attraction sur tout le territoire, y compris la zone d'attraction du CHP de Koumac.

Pour désengorger le CHT Gaston Bourret et accroître l'accessibilité et l'utilisation du système de soins, on envisage la création d'hôpitaux ruraux. Le CHT (devenu CHP, Centre Hospitalier Provincial) de Koumac a été créé pour desservir une population d'environ 14 000 habitants au nord de la Grande Terre. Le futur hôpital de Poindimié devrait prochainement desservir théoriquement le nord-est de la Grande Terre. Cependant, si l'idée de ces petits hôpitaux de brousse est justifiée, sa mise en œuvre pose des problèmes difficiles: après dix années de service, le taux d'occupation des lits (40 lits au total) du CHP de Koumac ne dépasse pas 50%. Les responsables évoquent des problèmes d'équipement, la faible densité des populations desservies, l'insuffisance et la démotivation du personnel, etc.

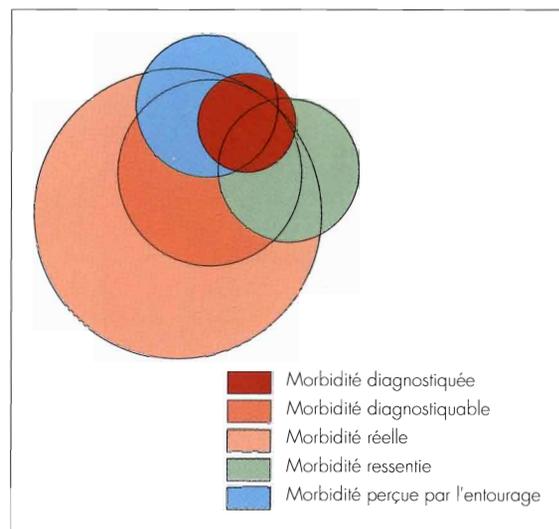
Seule une analyse des données hospitalières prenant en compte le domicile des malades (consultations et hospitalisations) aurait permis de comparer l'aire de desserte théorique de l'hôpital et son attraction réelle, de mesurer la part de la population qui va consulter ailleurs et de comprendre les raisons de sa désaffection. L'utilité d'une telle connaissance est évidente, à la fois pour réajuster l'offre du CHP déjà existant et pour aider à prendre une décision sur la mise en place et le fonctionnement du futur hôpital de la côte orientale.

12.2. La morbidité et la mortalité de la population

On distingue généralement la morbidité diagnostiquée de la morbidité réelle. La première peut être analysée si on dispose de statistiques fournies par les différentes structures du système de soins. En revanche, la morbidité réelle ne peut s'appréhender que par enquêtes auprès de la population. La figure 12.4 propose une visualisation de différentes expressions de la morbidité qui montre que les statistiques de morbidité issues du système de soins ne représentent qu'une partie de la morbidité réelle.

À l'inverse, les statistiques issues des certificats médicaux de décès apparaissent proches de la mortalité réelle du Territoire (91% des décès enregistrés par les bureaux de l'État Civil des mairies). Toutefois, on peut émettre la même réserve vis-à-vis des statistiques de mortalité issues de l'État Civil que vis-à-vis des statistiques sur tous les autres événements démographiques: en dépit de la caution de l'ITSEE, on ne peut être certain que les événements concernant les communautés mélanésiennes régies par le statut juridique de droit particulier soient tous enregistrés.

Fig. 12.4. Différentes expressions de la morbidité



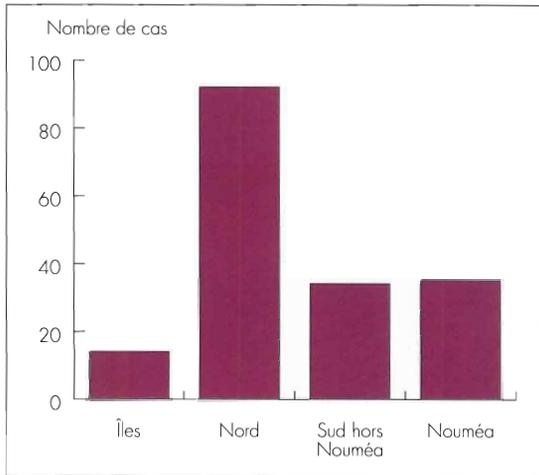


Fig. 12.5. Cas de lèpre cumulés entre 1983 et 1991

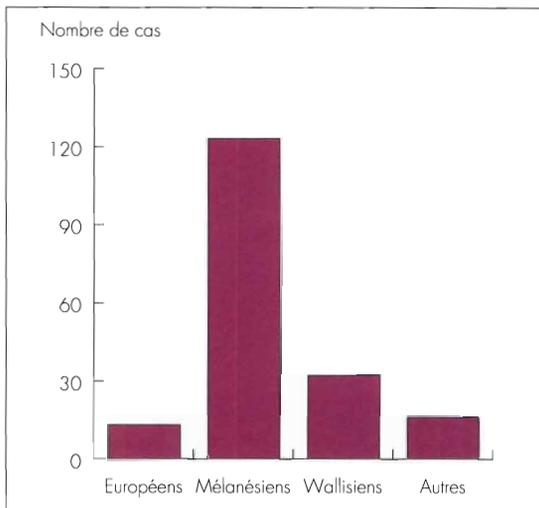


Fig. 12.6. Nouveaux cas de tuberculoses déclarés par ethnie en 1991

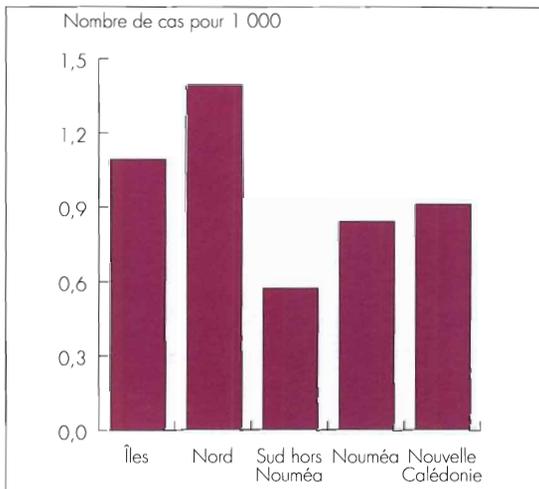
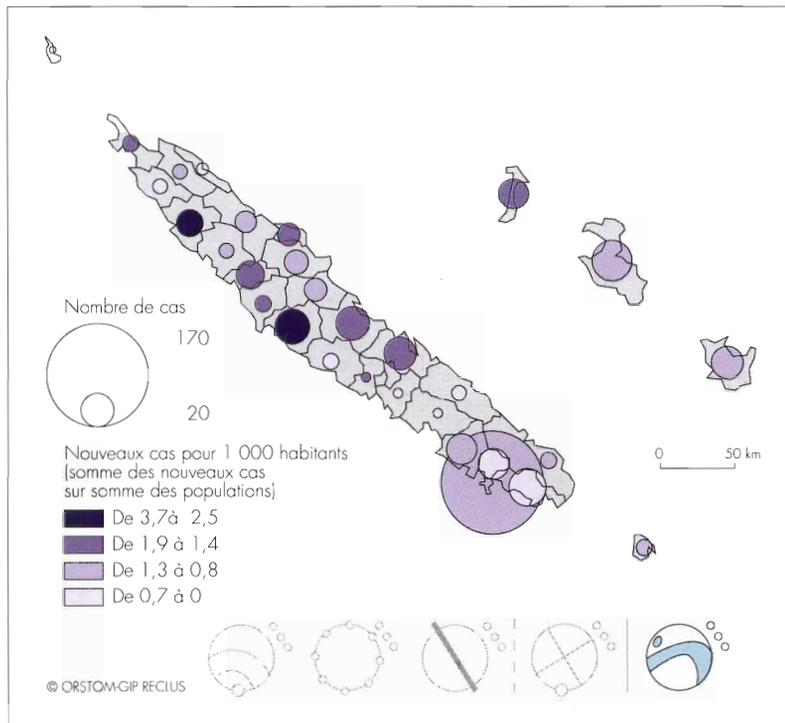


Fig. 12.7. Incidence de la tuberculose en 1989, 1990 et 1991
(somme des cas divisée par le total des populations pour chaque année)

12.8. Nouveaux cas de tuberculoses: somme des nouveaux cas de 1989 à 1991 (enregistrés au domicile des malades)

Les cas de tuberculoses les plus fréquents se situent en ville, mais les taux d'incidences les plus élevés se rencontrent dans les communes minières.



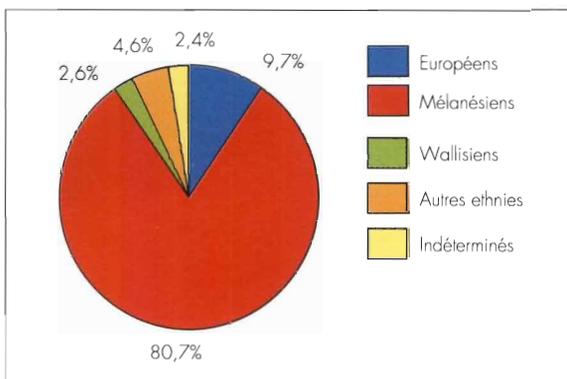
La morbidité diagnostiquée

Les communautés mélanésienne sont les plus exposées aux maladies infectieuses et parasitaires. Ainsi, 81% des cas de lèpre diagnostiqués entre 1983 et 1991 concernaient des Mélanésiens. La plupart résident dans la province Nord (fig. 12.5). Les dépistages de tuberculose montrent aussi une surreprésentation des Mélanésiens avec 67% des cas diagnostiqués en 1991, alors que la population mélanésienne représente 45% de la population du territoire (fig. 12.6). La répartition géographique de la tuberculose (toutes tuberculoses confondues) confirme qu'elle touche principalement l'ethnie mélanésienne, et l'incidence de la tuberculose est particulièrement élevée dans la province Nord, avec un taux de 1,4‰ pour les années 1989 à 1991 (fig. 12.7), suivie de la province des Îles Loyauté, avec 1,1‰.

Les maladies sexuellement transmissibles (fig. 12.8) constituent une autre illustration de l'environnement défavorable dans lequel vivent la plupart des tribus chap. 14). Malgré les lacunes du fichier des maladies à déclaration obligatoire, notamment la sous-estimation des MST à Nouméa, les 81% des cas diagnostiqués en 1990 et 1991 sont suffisamment importants pour prendre au sérieux l'incidence

Fig. 12.8. Distribution par ethnie des MST

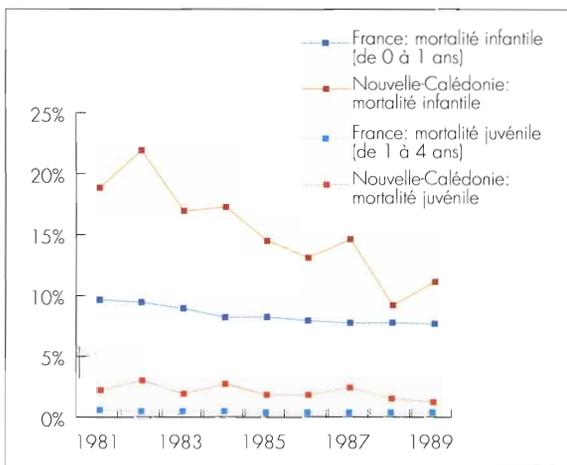
(2 081 patients ayant contracté une ou plusieurs maladies sexuellement transmissibles en 1990 et 1991)



Type des MST

chlamydiae	970 cas
gonococcies	615 cas
syphilis	548 cas
autres maladies vénériennes	343 cas
total	2 476 cas

Fig. 12.9. Évolution de la mortalité infantile et de la mortalité juvénile en France et en Nouvelle-Calédonie



élevée des MST chez les Mélanésiens.

Des disparités aussi importantes dans la morbidité infectieuse et parasitaire diagnostiquée plaident pour la mise en place de moyens de collecte de données susceptibles de fournir une image de la morbidité enregistrée plus proche de la morbidité réelle.

La mortalité

Comparée à celle de la France métropolitaine, le taux brut de mortalité de la Nouvelle-Calédonie semble peu élevé (5,9 ‰ contre 9,4‰ en 1989). Mais il s'agit là d'un effet de structure, puisque la population calédonienne est très jeune. En fait, si la Nouvelle-Calédonie avait une pyramide des âges identique à celle de la France, son taux de mortalité standardisé serait de 13,6 ‰.

La comparaison tranche d'âge par tranche d'âge fait apparaître des taux calédoniens toujours supérieurs à ceux de la métropole. Les différences les plus importantes se rencontrent dans les tranches d'âges les plus jeunes.

En ce qui concerne la mortalité infantile (enfants de moins d'un an), le taux français est passé de 9,7 ‰ à 7,7‰ entre 1981 et 1989 (fig. 12.9). La Nouvelle-Calédonie a connu une remarquable amélioration de sa mortalité infantile, qui est passé de 19‰ en 1981 à 13‰ en 1989. C'est un gain substantiel, même si la courbe présente un profil heurté. Les fluctuations de la courbe de la population juvénile (enfants de un à quatre ans) confirment à la fois le retard de la Nouvelle-Calédonie par rapport à la métropole et les progrès réalisés depuis dix ans.

12.3. L'aide sociale et médicale

En 1989, la Nouvelle-Calédonie n'était toujours pas dotée d'un système de protection sociale homogène. Les salariés bénéficient de la couverture de la CAFAT (Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie et Dépendances), qui fait office de caisse d'allocations familiales, d'assurance maladie, de chômage et de retraite. Les non-salariés (professions libérales, artisans, commerçants, etc.) doivent souscrire une assurance personnelle. Pour le reste de la population, il est prévu un système d'aide médicale gratuite (AMG).

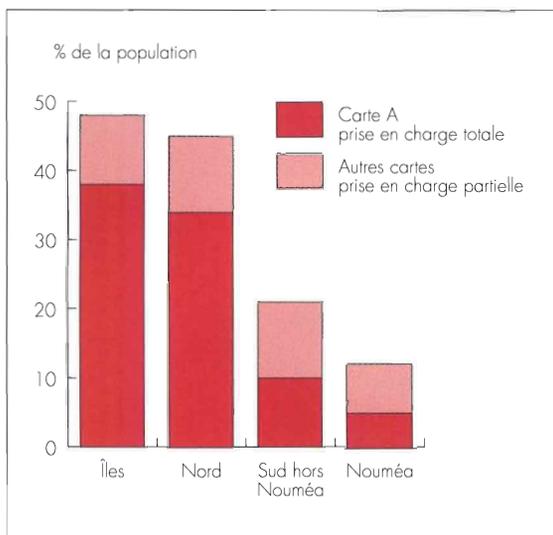
L'AMG, avec d'autres prestations sociales comme les allocations vieillesse, l'aide à l'enfance, aux handicapés, etc. forment un ensemble d'aides sociales qui constituent une certaine forme de redistribution des revenus et dont l'analyse révèle l'ampleur des disparités socio-économiques.

Une grande partie de la population mélanésienne, en particulier celle résidant dans la zone d'économie vivrière, est la principale bénéficiaire de la solidarité qui s'exprime par le biais de l'aide sociale. En effet, ne disposant que rarement de revenus monétaires, elle ne peut participer aux ressources du système de protection sociale. Sans les dispositions de l'aide médicale gratuite et les différents revenus sociaux de redistribution, elle serait largement exclue du système d'aide sociale et médicale.

L'aide médicale gratuite

L'AMG a longtemps été dispensée uniquement par les centres médicaux de l'intérieur et des îles. L'ouverture de la médecine libérale aux bénéficiaires de l'AMG n'a rien remis en cause.

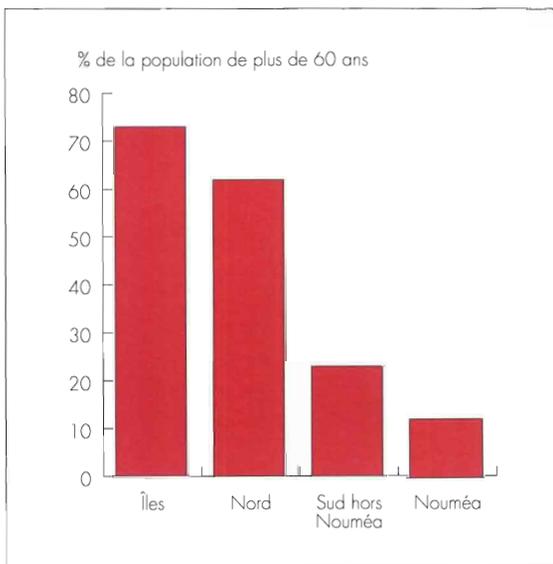
Fig. 12.10. Bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite en 1991



Les bénéficiaires sont nombreux dans la province Nord et la province des Îles Loyauté (fig. 12.10). Parmi eux, le régime de la carte A (donnant droit à une prise en charge totale des frais médicaux) est majoritaire (plus de 80 % des bénéficiaires de l'AMG). En revanche, les habitants de la province Sud et de Nouméa bénéficient moins de l'AMG, et parmi ceux qui y ont recours, la moitié ou plus ne relève pas du régime de la carte A.

L'aide aux personnes âgées et aux infirmes

Fig. 12.11. Proportion de personnes âgées bénéficiant d'une allocation vieillesse en 1991

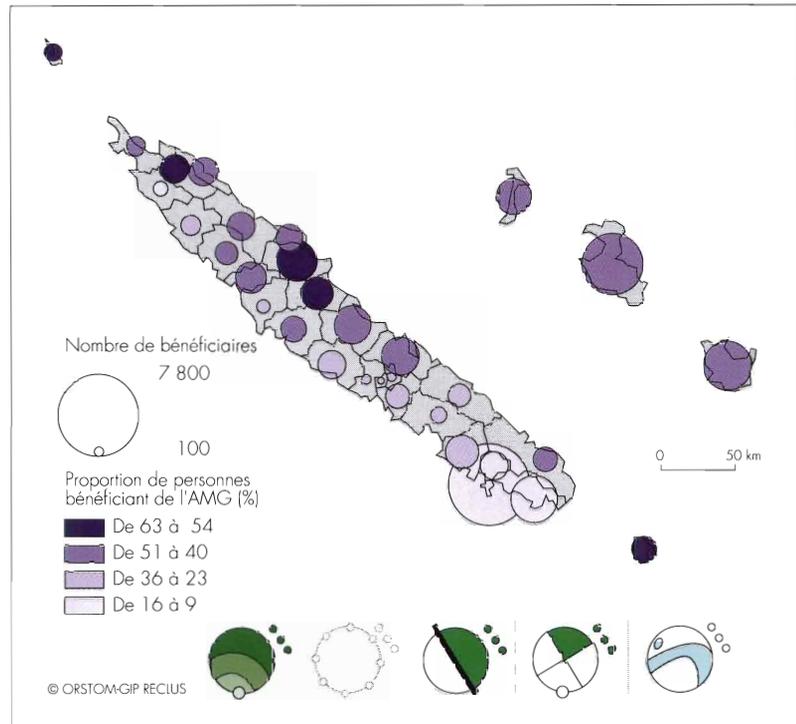


L'aide aux personnes âgées est particulièrement importante aux Îles Loyauté et dans la province Nord (fig. 12.11). Dans certaines communes des Îles et du nord de la côte orientale, plus des trois quarts des personnes âgées perçoivent une allocation (carte 12.10). En revanche, la proportion tombe à moins du tiers dans la plupart des communes urbaines de la côte occidentale.

En se reportant à la carte 3.7 (chapitre 3: structures démographiques), on observe que les personnes âgées sont nombreuses dans la zone

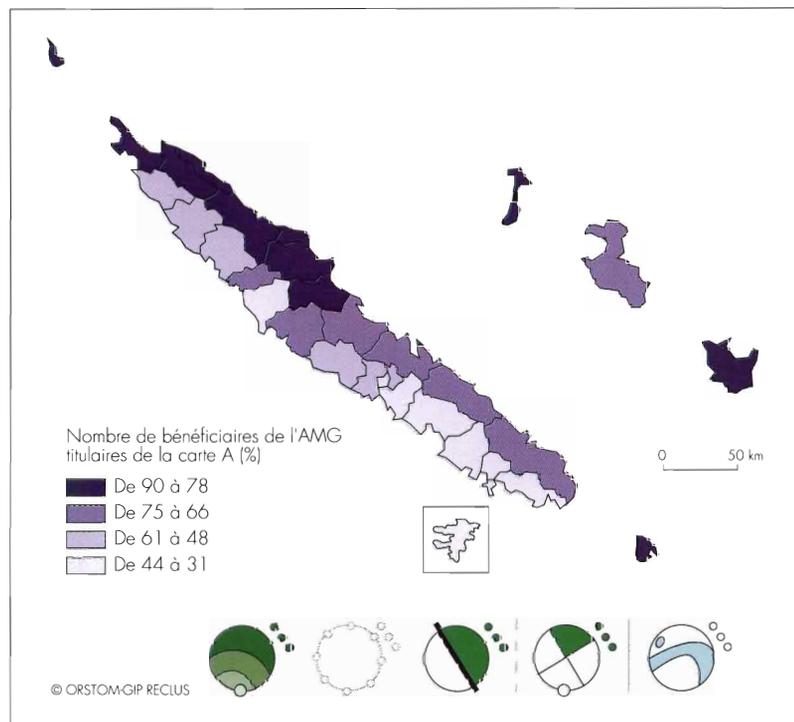
12.9. Bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite

Nord-est de la Grande Terre, arc minier et Îles dépendantes, les trois espaces de peuplement mélanésien, ont massivement recours à l'Aide Médicale Gratuite. En revanche, la côte occidentale, disposant d'autres régimes d'assurance maladie, y fait moins appel.



12.10. Population relevant du régime de la carte A (prise en charge médicale totale)

Parmi ceux qui bénéficient de l'AMG, les titulaires de la carte A, qui donne droit à une prise en charge totale, se situent également sur les trois espaces de peuplement mélanésiens.

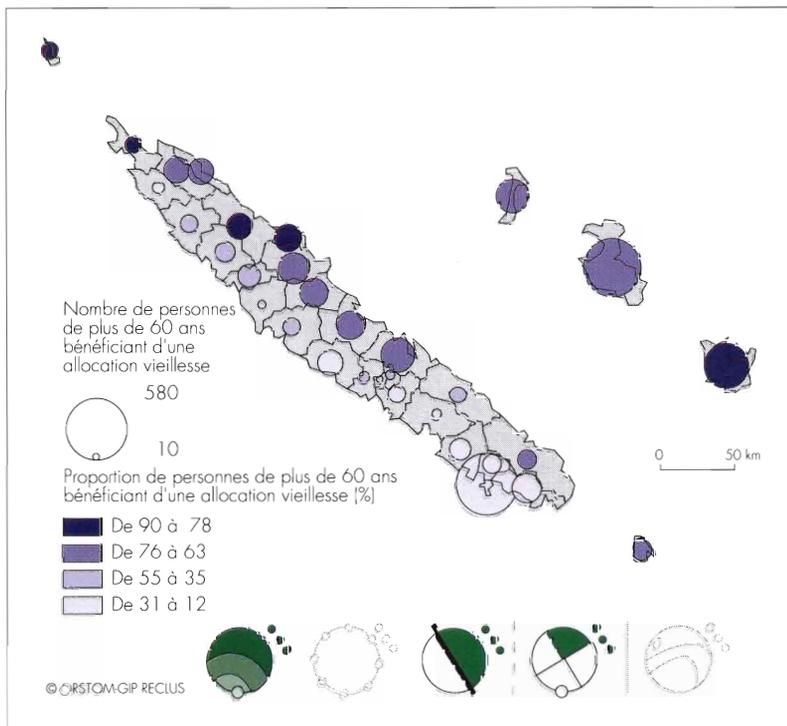


rurale européenne, en particulier dans les communes rurales proches des bourgs de la côte occidentale.

La carte 12.11, qui montre la répartition de l'aide aux handicapés, montre une orientation similaire de l'aide sociale, en dépit d'une tendance à la concentration des handicapés en milieu urbain: la ville, avec ses aménagements spéciaux et ses concentrations commerciales et administratives, se révèle mieux adaptée que le milieu rural à la vie quotidienne des handicapés.

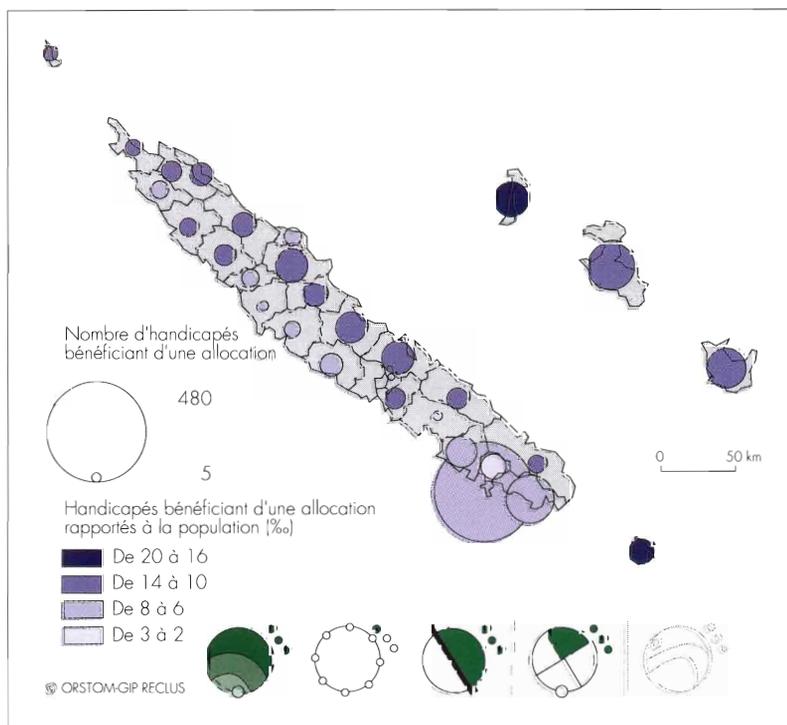
12.11. Personnes âgées bénéficiant d'une aide en 1990

La répartition de l'aide aux personnes âgées ressemble à celle de l'aide médicale gratuite: habitants de la côte orientale et des îles périphériques en sont les principaux bénéficiaires.



12.12. Handicapés bénéficiant d'une aide en 1990

À défaut de la répartition des handicapés par commune, le nombre des handicapés aidés a été rapporté à la population communale, ce qui suppose une proportion de handicapés identique dans chaque commune. Cette approximation permet néanmoins de relativiser le poids de Nouméa.



13. Le logement et l'équipement des ménages

Expression tout autant de réalités économiques que d'«arts de vivre» différents, l'habitat en Nouvelle-Calédonie reflète la diversité ethnoculturelle de ses habitants. On peut mesurer et comparer les niveaux d'équipement des logements ou des ménages; pour d'autres critères, comme le type de construction ou les matériaux entrant dans la fabrication des habitations, on ne peut séparer l'appréciation matérielle de son contexte culturel. Certes, une hiérarchie existe entre les appartements de luxe donnant sur une marina de Nouméa et la modeste case d'un paysan mélanésien. Cependant, à l'intérieur d'une tribu, une case de bonne facture peut se révéler plus salubre et plus résistante aux intempéries que certaines constructions en matériaux «modernes». Par ailleurs, du fait du récent renouveau culturel mélanésien, la case est remise à l'honneur, en tant qu'élément symbolique central dans l'univers du Kanak, d'où une reprise de la construction de ce type d'habitation. Pour mesurer les conditions de logement des Néo-Calédoniens, il est plus juste de se référer à un environnement global que de s'attacher à tel ou tel aspect.

De façon plus globale, on observe un engouement généralisé pour l'habitat individuel et la large diffusion de certains matériaux comme la tôle ondulée.

13.1. Les statuts d'occupation des logements

La Nouvelle-Calédonie est une terre de propriétaires: 63% des habitations appartiennent aux ménages qui y vivent (fig. 13.1). Les locations ne concernent que le quart des résidences, et 11% des logements sont occupés à titre gratuit.

La distribution par province montre une répartition particulière à chaque statut (fig. 13.2): la propriété est importante dans les Îles Loyauté et diminue à l'approche de Nouméa. En revanche, le parc locatif connaît une tendance spatiale inverse: il est important à Nouméa (53%), dépassant

Fig. 13.1. Mode d'occupation des résidences

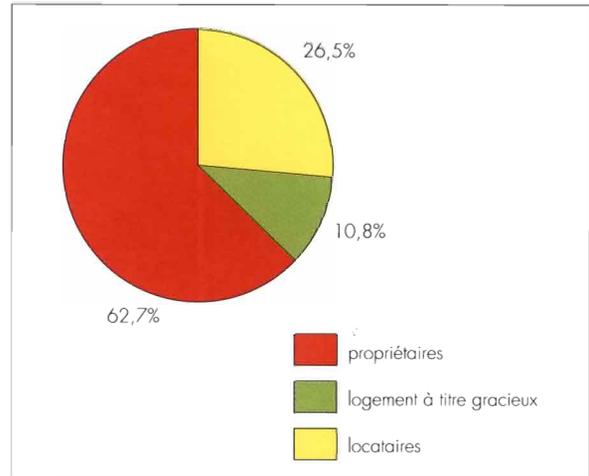
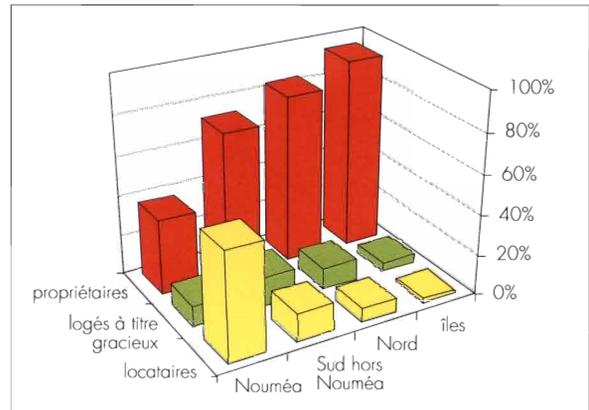
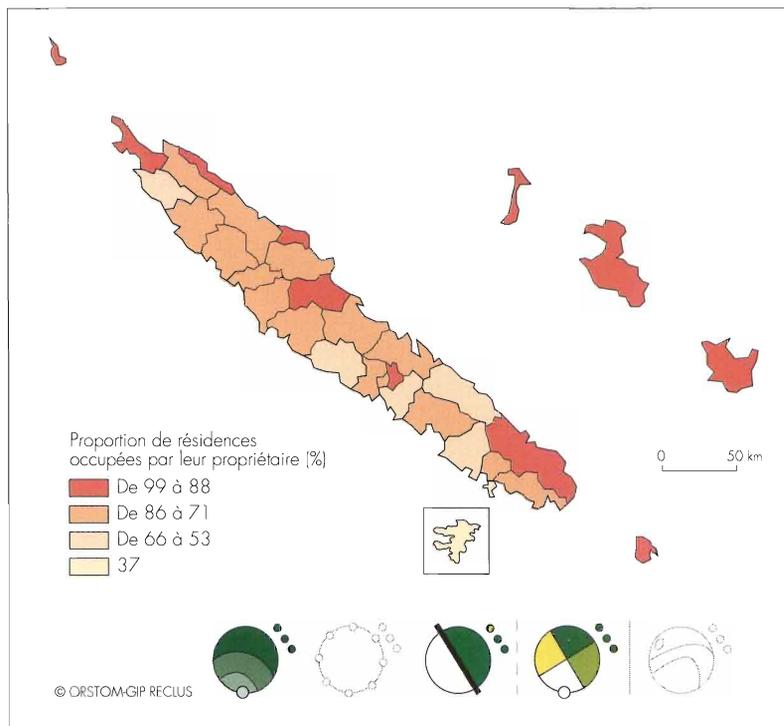


Fig. 13.2. Mode d'occupation des résidences par province

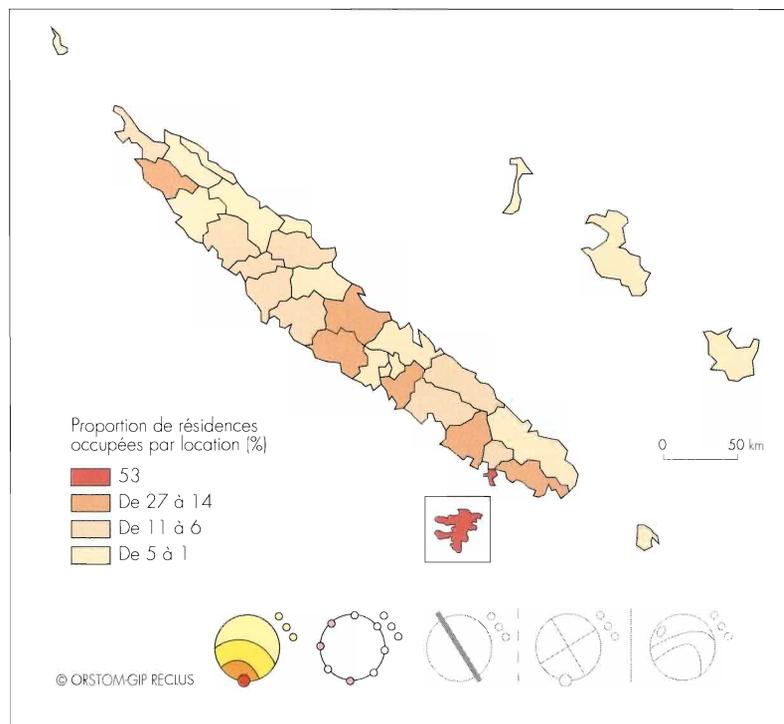


même largement le nombre d'appartements en propriété (37%) alors qu'il est quasi-inexistant dans les Îles. Quant aux logements occupés à titre gratuit, leur présence sur toute la Grande Terre traduit deux types de provenance. Il s'agit soit de logements mis à disposition de leurs employés par les compagnies minières, soit des logements pour fonctionnaires et assimilés. Concernant la propriété, il convient de distinguer la propriété privée individuelle issue du droit français et les différentes formes de propriété en cours dans les communautés mélanésienne (propriété clanique, tribale, etc.).



13.1. Résidences occupées par leur propriétaire

La propriété est le mode d'occupation des résidences le plus répandu. Propriétés individuelles européennes et propriétés coutumières mélanésiennes se mêlent sur cette carte.

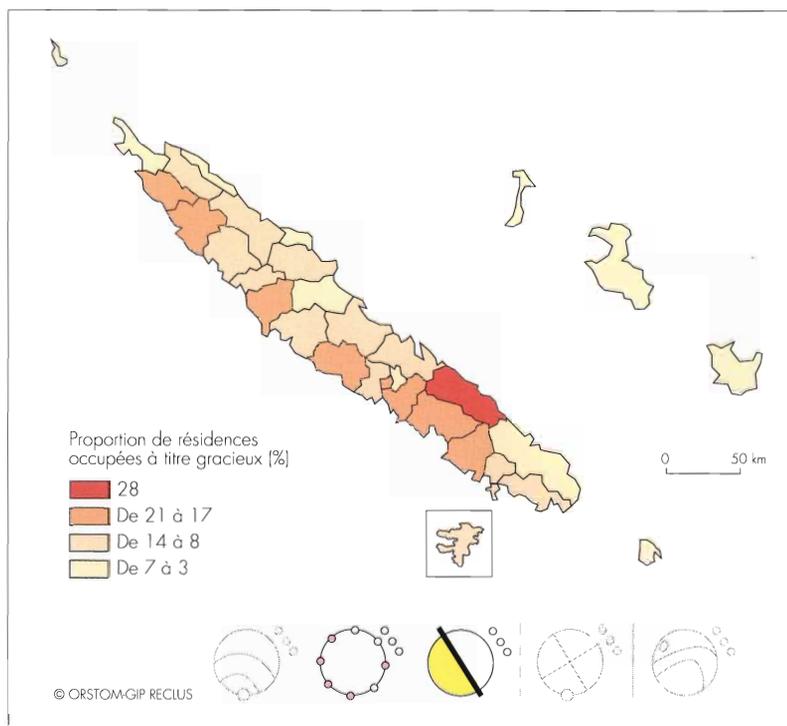


13.2. Résidences en location

La location se pratique dans les bourgs de la côte occidentale et surtout à Nouméa. C'est là que se concentre la population qui y a recours, le plus souvent récemment arrivée en Nouvelle-Calédonie.

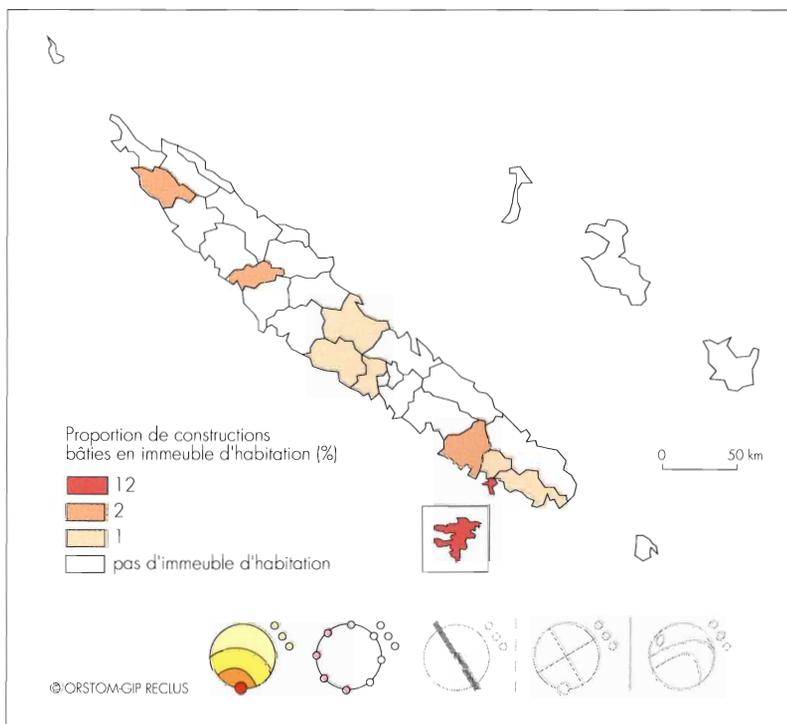
13.3. Résidences occupées à titre gracieux

Sociétés et administrations mettent parfois à titre gracieux des logements à disposition de leurs employés, à cause de l'insuffisance du parc locatif ou à titre d'encouragement. L'activité minière est encore visible (Thio, Kaala-Gomen). Mais ce type de logements est désormais plutôt concentré dans les bourgs de la côte occidentale.



13.4. Immeubles collectifs à usage d'habitation

Dans un pays où l'habitat individuel prédomine, les rares immeubles collectifs construits hors de Nouméa se situent dans les bourgs de la côte occidentale.



13.2. L'état du bâti

Types, matériaux et périodes de construction permettent d'apprécier l'état du bâti et de proposer une typologie de l'habitat.

Fig. 13.3. Type de construction

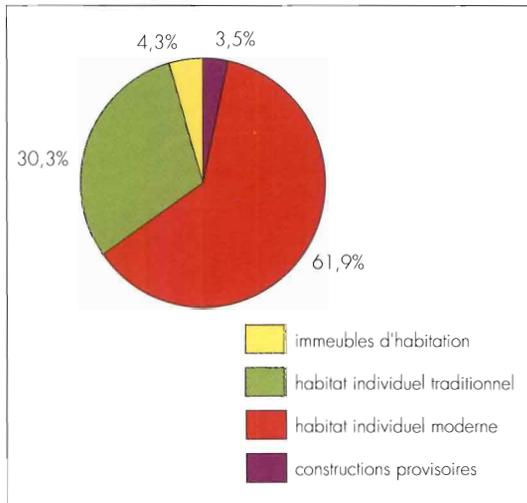
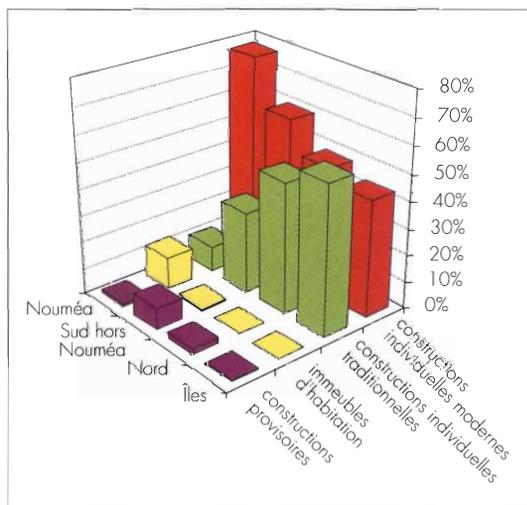


Fig. 13.4. Type de construction par province

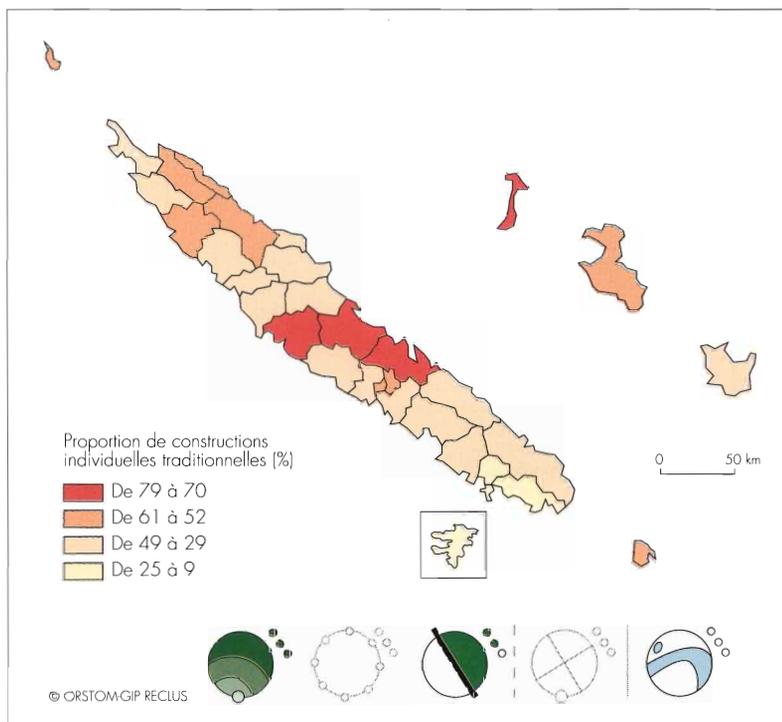


La figure 13.3 montre que le mode d'habitat individuel est largement dominant (92% des constructions). 62% de ces maisons sont en matériaux modernes alors que 30% sont de facture traditionnelle. La répartition des constructions par province révèle deux gradients inverses: plus on se rapproche de Nouméa, plus il y a de constructions modernes et moins on trouve de constructions traditionnelles (fig. 13.4). Les immeubles d'habitation restent concentrés en ville, tandis que l'habitat précaire semble être l'apanage de la Province Sud.

Les matériaux les plus répandus sont la tôle ondulée pour les toits avec 77% (fig. 13.5), les parpaings pour les murs avec 62% (fig. 13.7), le béton pour le sol avec 87% (fig. 13.9). La répartition par province montre d'importantes disparités. Si la tôle ondulée est présente partout, les toits en végétaux sont répandus dans les Îles et au Nord, alors que les toits de tuiles ou en terrasse ne se rencontrent guère en dehors de Nouméa (fig. 13.6).

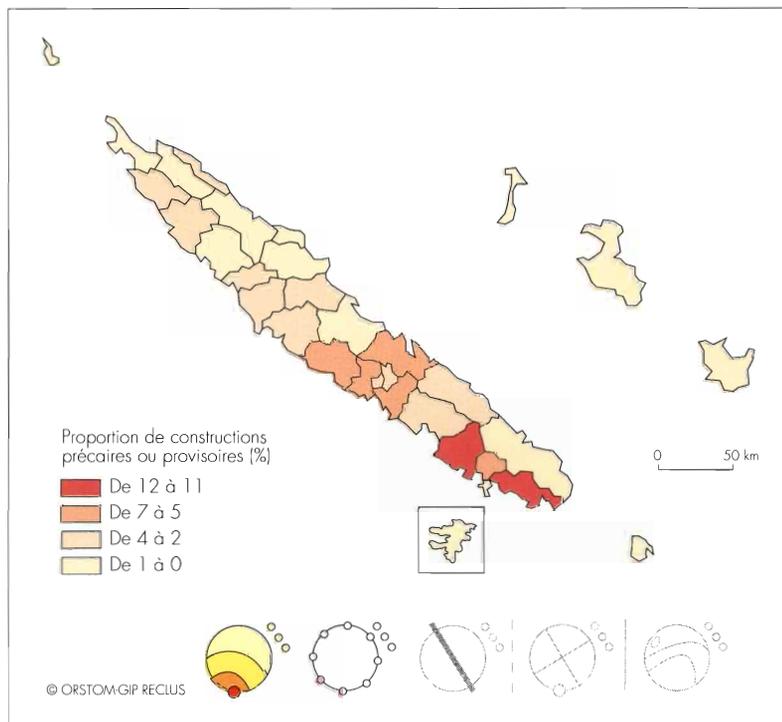
13.5. Constructions individuelles traditionnelles

L'habitat traditionnel mélanésien connaît trois implantations. Il abonde sur certaines communes de l'arc minier ainsi que sur les plus septentrionales des Îles Loyauté. Il est également très présent au nord-est de la Grande Terre et sur les îles périphériques, ce qui démontre son caractère essentiellement rural.



13.6. Constructions provisoires et habitat de fortune

L'habitat précaire s'étale sur l'espace péri-urbain de l'agglomération de Nouméa. La carte distingue une banlieue «pauvre» (Païta et Mont-Dore) d'une autre qui l'est moins (Dumbéa). Elle révèle aussi une deuxième zone d'habitat précaire autour des bourgs de la Foa et de Bourail et, débordant sur l'autre côte, à Canala.



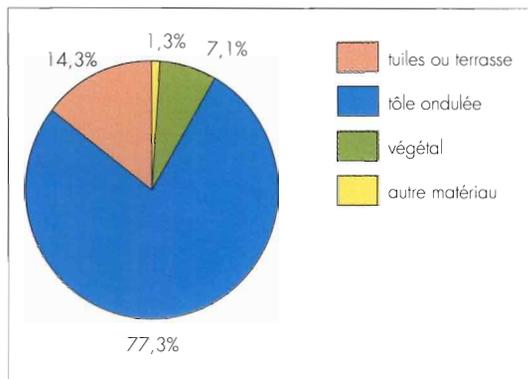


Fig. 13.5. Nature des toitures

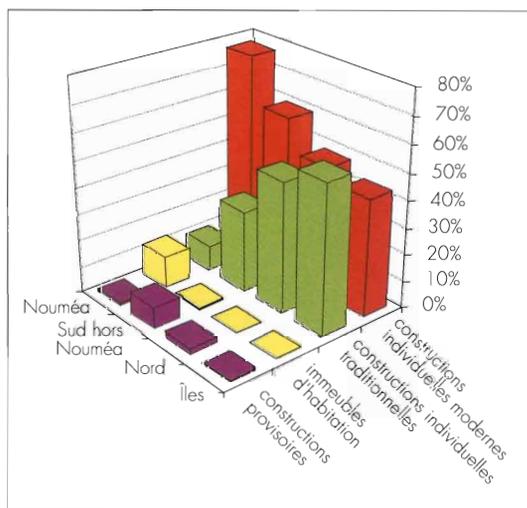


Fig. 13.6. Nature des toitures par province

Les matériaux utilisés dans la construction des murs obéissent aux mêmes règles de répartition: plus on se rapproche de Nouméa, plus on utilise des matériaux en dur et moins on se sert des matériaux végétaux (fig. 13.8). De même, les planchers en terre battue abondent dans les îles et diminuent à l'approche de Nouméa (fig. 13.10).

La fragilité des matériaux utilisés dans les constructions traditionnelles et la courte histoire coloniale n'ont pu léguer un patrimoine architectural important. Moins de 20% des constructions datent d'avant 1960 (fig. 13.11). La période 1961-1975 correspond à l'expansion économique de l'industrie du nickel, qui a laissé nombre de constructions, surtout à Nouméa (fig. 13.12). Dans les périodes suivantes, le chef-lieu territorial se distingue par un ralentissement relatif dans la construction, alors qu'ailleurs, en particulier dans les Îles et dans la banlieue de Nouméa, le rythme reste soutenu. Retour en tribu, migration

Fig. 13.7. Matériau de construction des murs

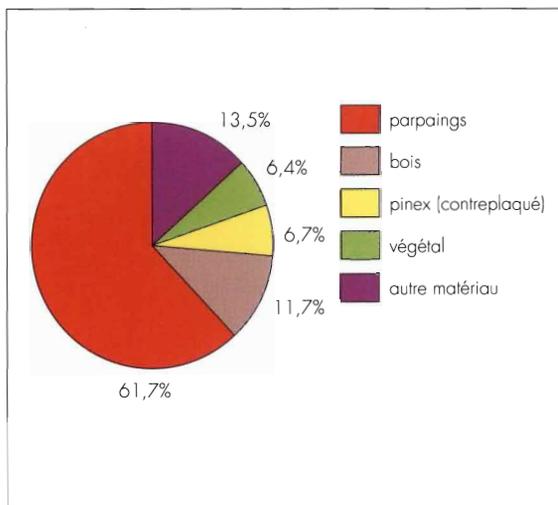


Fig. 13.8. Matériau de construction des murs par province

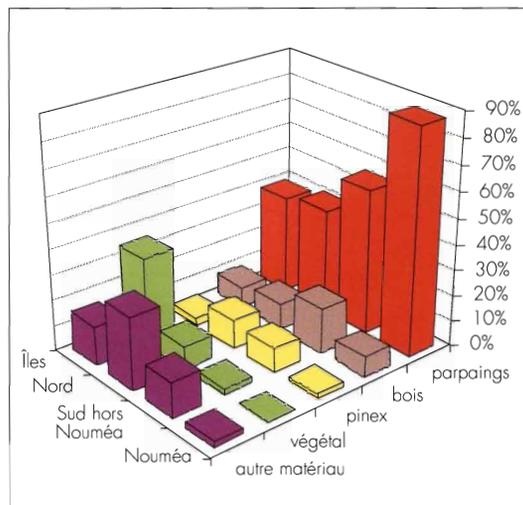


Fig. 13.9. Matériau de construction du plancher

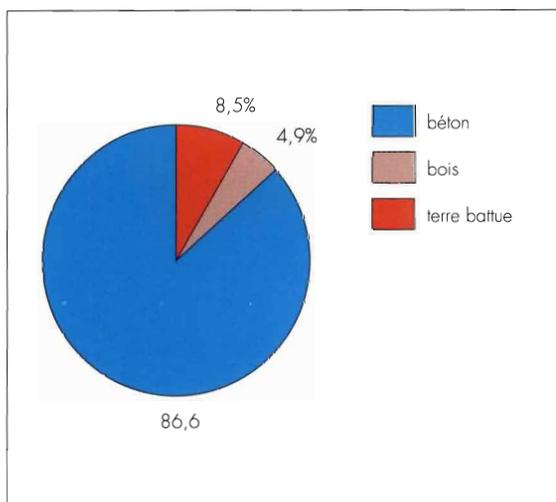


Fig. 13.10. Matériau de construction du plancher par province

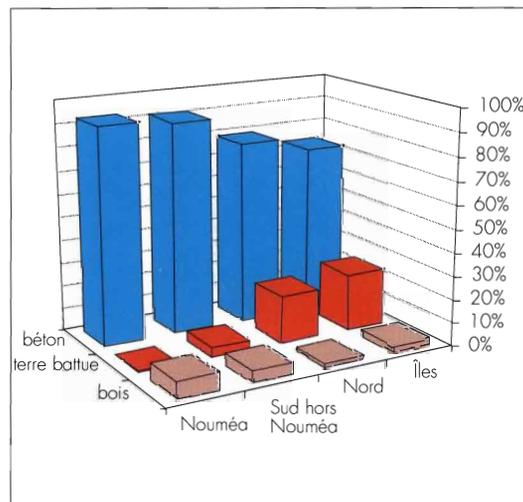


Fig. 13.11. Période de construction

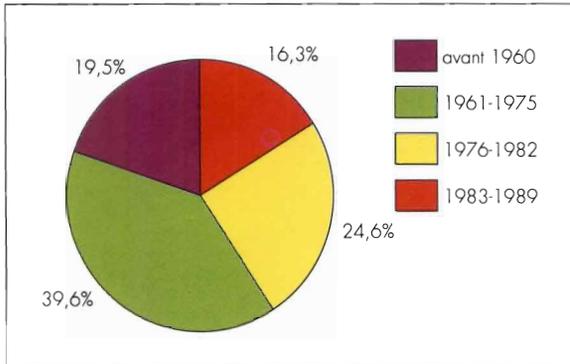
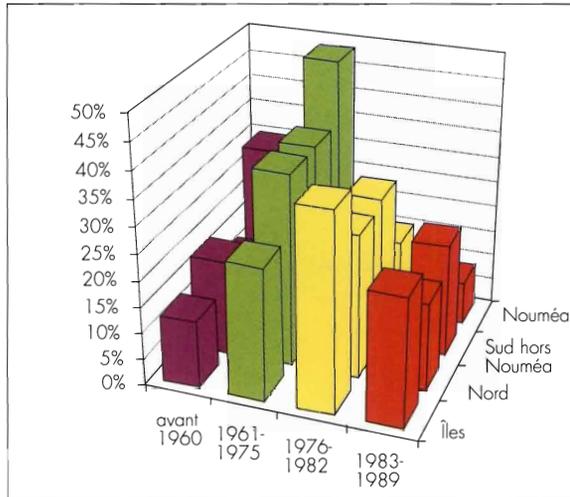


Fig. 13.12. Période de construction par province



vers la banlieue et expansion démographique expliquent cette extension de la construction en dépit d'un tassement économique généralisé.

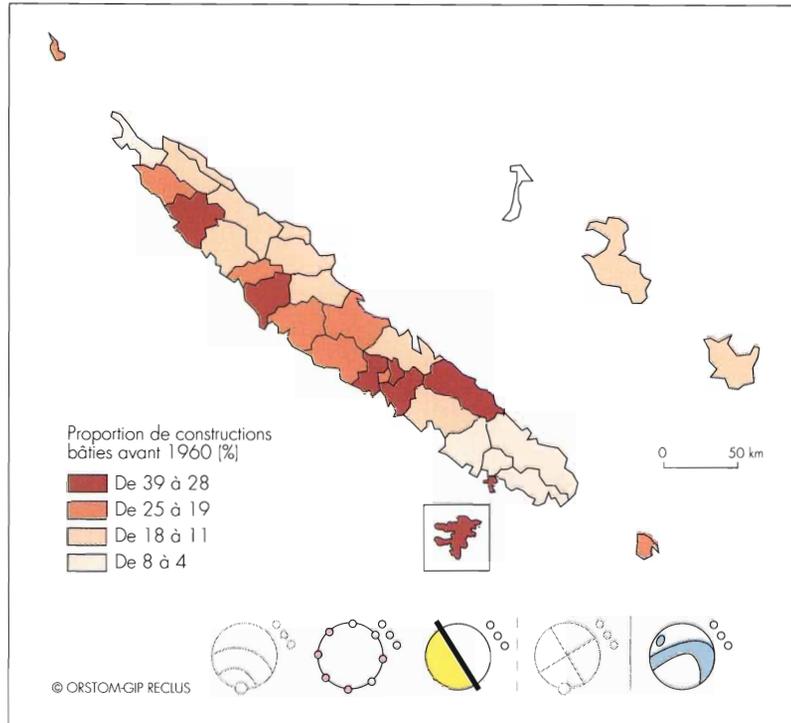
La typologie suivante propose une synthèse sur l'état du bâti :

- les immeubles collectifs se localisent uniquement à Nouméa, et sont donc faciles à équiper en réseaux de toutes sortes ;
- les constructions individuelles modernes se répartissent dans le Sud-Ouest autour de Nouméa, dans les bourgs (La Foa, Bourail, Koné, Koumac et Poindimié), mais aussi dans certaines communes mélanésiennes (région de Houaïlou et Ponérihouen, Yaté et l'île de Maré). Leur équipement s'avère également de bon niveau grâce à la densité de l'habitat ;

- les préfabriqués font suite à l'essor de l'activité d'extraction du nickel, qui a fait surgir de véritables villages miniers. Les écoles ont fait aussi appel à ce type de construction ;
- l'habitat traditionnel mélanésien a évolué. La case traditionnelle en matériau entièrement végétal subit un recul dans les décennies 1970 et 1980, au profit de constructions à base de matériaux modernes, comme le ciment ou la tôle ondulée. La localisation de cet habitat dans les îles et au nord-ouest de la Grande Terre épouse celle des communautés rurales mélanésiennes ;
- l'habitat précaire est essentiellement de caractère périurbain. L'attraction de Nouméa s'exerce sur toute la Nouvelle-Calédonie et au-delà des mers sur les

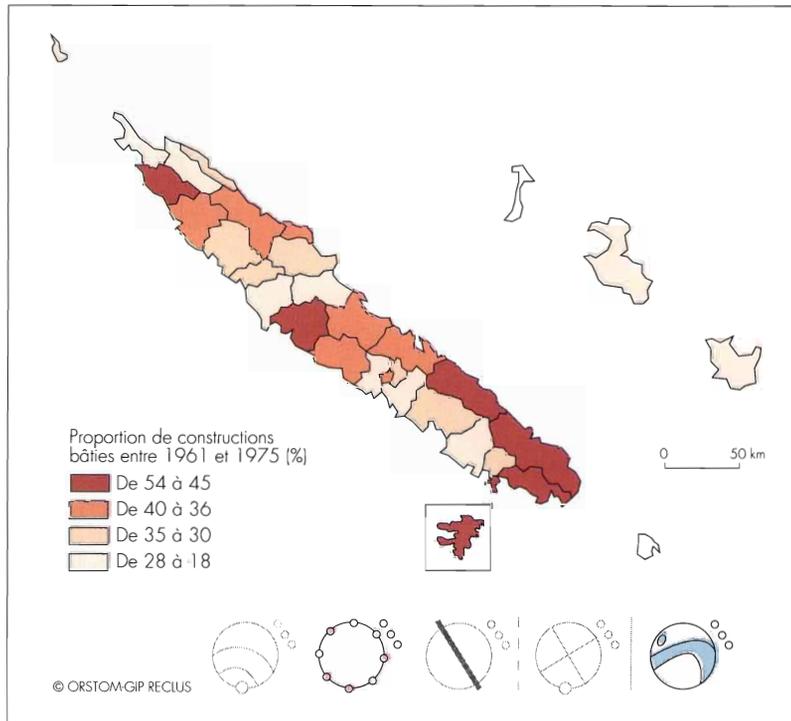
13.7. Logements construits avant 1960

Les bâtiments les plus anciens se rencontrent sur les trois espaces de plus ancienne pénétration coloniale: Nouméa, les centres de colonisation rurale et les bourgs relais de la côte occidentale (La Foa, Bourail, Pouembout, Koné, Koumac), enfin les plus anciens villages miniers (Thio, Houailou, Poya-Népoui, Kaala-Gomen).

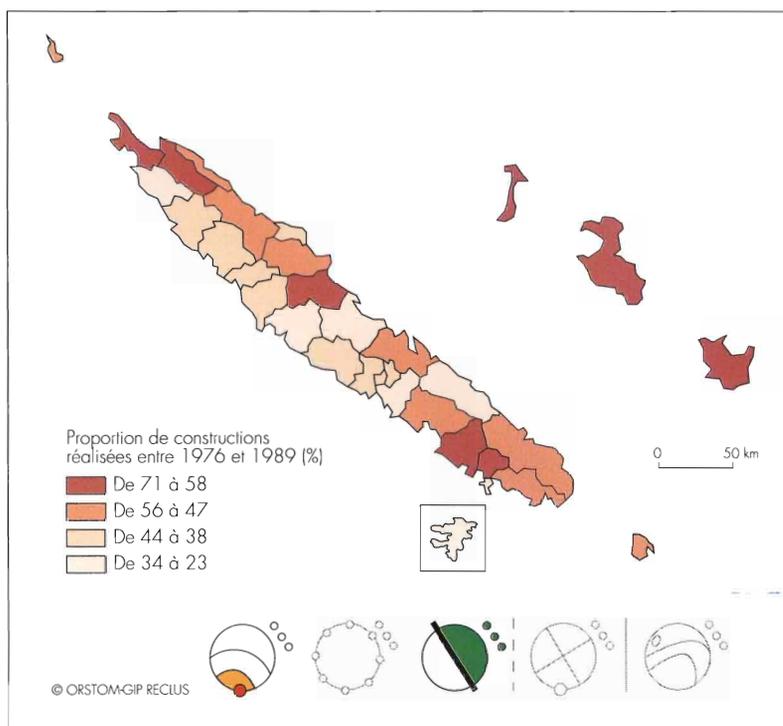


13.8. Logements construits entre 1961 et 1975

Lors de la période d'expansion de l'activité d'extraction et de traitement du nickel, les constructions ont été réalisées essentiellement sur l'arc minier et dans les agglomérations d'encadrement (Nouméa, Bourail, Koumac).



territoires polynésiens francophones (Wallis-et-Futuna, Polynésie française). Le développement des bidonvilles sur les franges urbaines n'est pas un fait récent mais s'est sans doute accentué du fait de la double crise économique et politique. La politique de l'habitat social mise en œuvre par les autorités locales semble trop tardive et trop timide pour enrayer le phénomène. Au contraire, l'offre appelant la demande, tout habitat précaire abandonné est aussitôt occupé par de nouveaux candidats à l'habitat social, en provenance de brousse ou de l'extérieur.

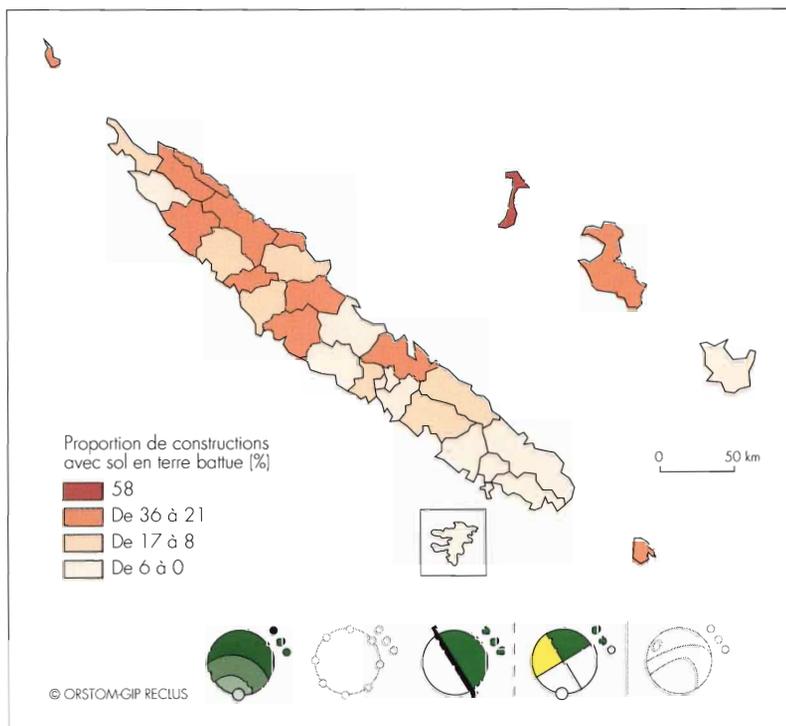


13.9. Logements construits entre 1976 et 1989

Conséquence de la double crise économique et politique, cette carte traduit un double mouvement. Les ethnies allochtones quittent les centres miniers et les bourgs relais pour refluer vers la périphérie de Nouméa. Les retours en tribu et l'expansion démographique des Kanak donnent un nouvel élan à la construction dans les îles Loyauté et dans le nord-est de la Grande Terre.

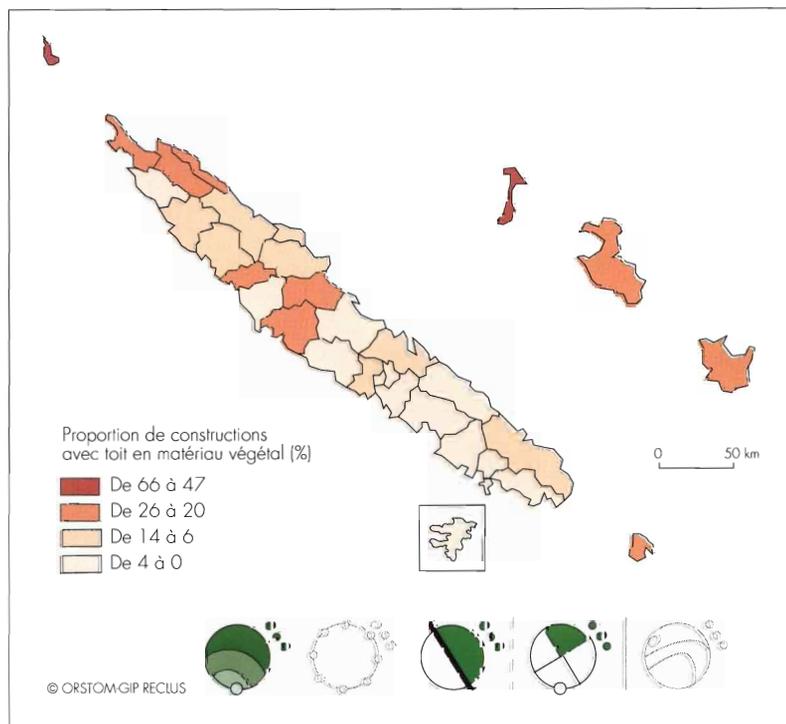
13.10. Sols en terre battue

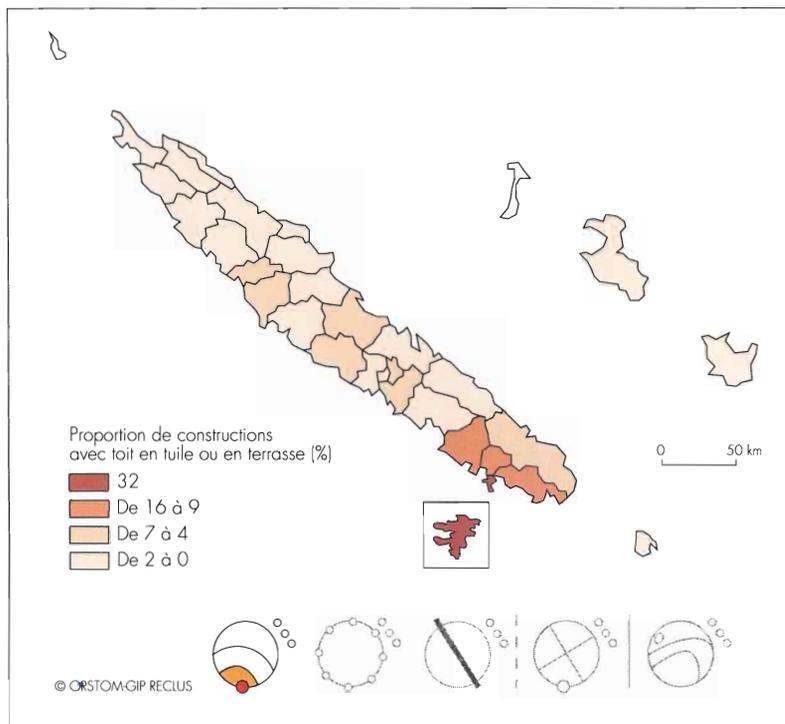
Du point de vue strict de l'hygiène, le sol en terre battue est la plus mauvaise solution par rapport à un plancher en bois ou une dalle de béton. De tels sols sont abondants dans le nord-est de la Grande Terre, sur la plupart des îles dépendantes, et dans des communes où se trouvent de nombreuses tribus (Kaala-Gomen, Koné, Poya et Canala).



13.11. Toits en matériaux végétaux

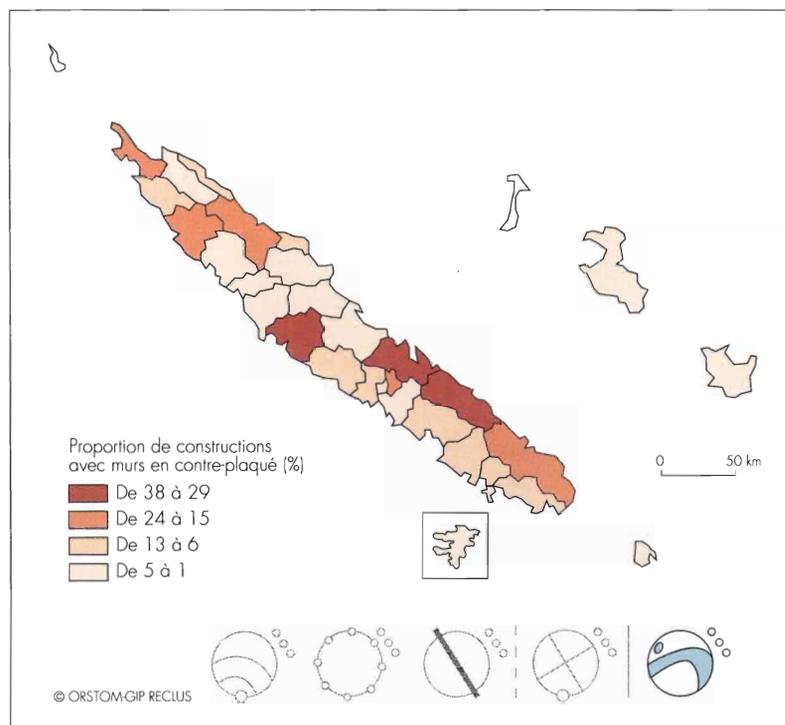
La répartition des toits en matériaux végétaux ressemble à celle des planchers en terre battue. Cependant, l'équation «case égale sol en terre battue» n'est pas réalisée entièrement, d'où des différences sensibles dans le détail entre les deux cartes. De plus en plus de cases traditionnelles reposent sur des chapes de béton.





13.12. Toits en tuiles ou en terrasse

La tôle ondulée régnant en maîtresse sur tout le territoire, les matériaux plus onéreux comme les tuiles sont rares en dehors de Nouméa et de sa banlieue.



13.13. Murs en contre-plaqué ou en pinex

Caractéristiques des habitations préfabriquées, les murs en contre-plaqué ou en «pinex» sont abondants à proximité des lieux d'extraction du nickel (arc minier, Kaala-Gomen, Poum).

13.3. Niveau de confort des résidences

L'équipement des résidences en réseaux de toutes sortes (électricité, adduction d'eau, évacuation des eaux usées), entre dans la définition du niveau de confort des résidences avec les équipements domestiques. À l'échelle du territoire, les déficits sont à peu près partout du même ordre. En effet, 16% de la population s'éclairent encore à la lampe Coleman ou à la lampe à pétrole (fig. 13.13); 12% ne disposent pas d'eau courante et 14% ne sont pas connectés à un collecteur d'eaux usées (fig. 13.15), tandis que 15% doivent se passer de W-C. Dans le détail des provinces (fig. 13.14, 13.15 et 13.17), on remarque que le niveau d'équipements va en décroissant de Nouméa vers les îles périphériques. La situation des Îles Loyauté est même préoccupante puisque 43% de sa population s'éclairent «à la bougie», 67% ne disposent pas d'eau courante et 58% n'ont pas de W-C. L'équipement des résidences est donc un indicateur hautement discriminant entre:

- Nouméa *intra-muros*, qui dispose des meilleurs niveaux d'équipement (entre 95 et 99% pour chaque type d'équipement);
- le reste de la province Sud, bien électrifiée et bien desservie en eau courante, mais possédant moins de W-C à l'intérieur des logements et moins de connexion à un réseau d'égouts;

Fig. 13.13. Mode d'éclairage des résidences

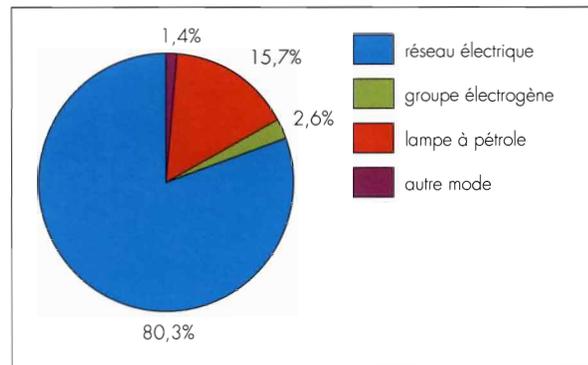
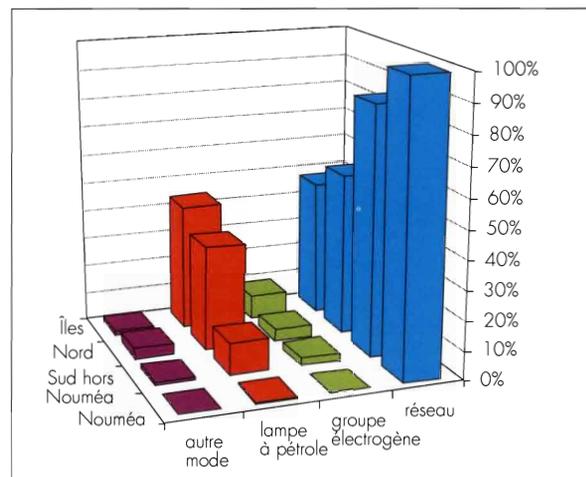


Fig. 13.14. Mode d'éclairage des résidences par province



13.15. Proportion de la population disposant d'eau courante et raccordées à un réseau d'évacuation des eaux usées

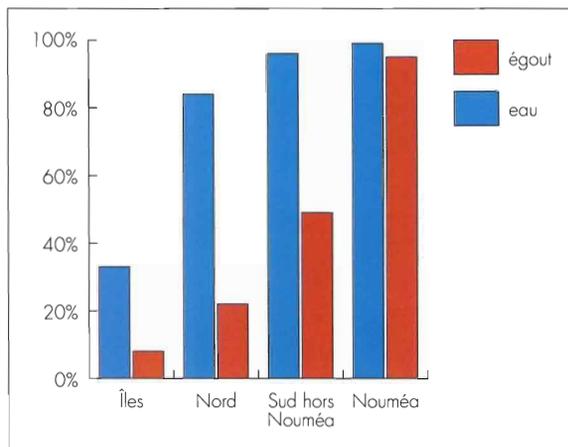


Fig. 13.16. Équipement des résidences en lieux d'aisance
(% de la population concernée)

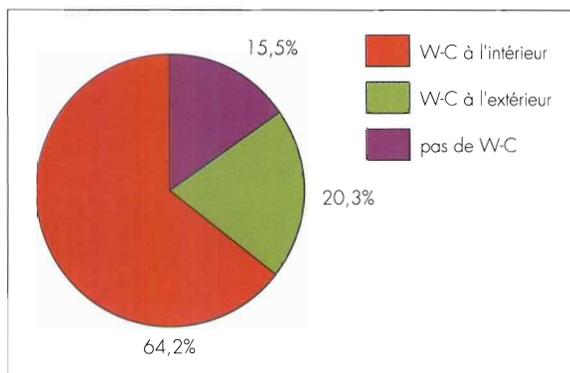
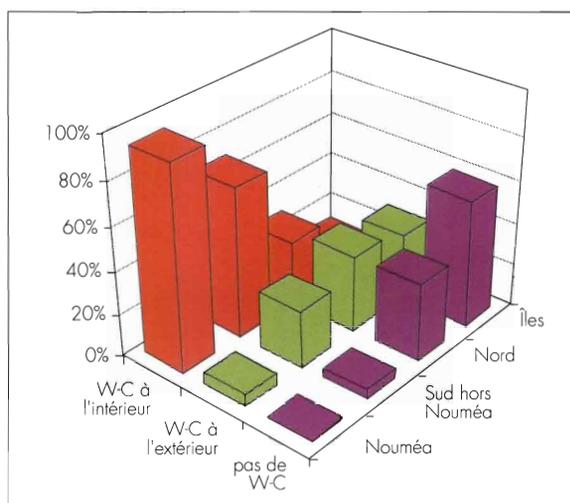
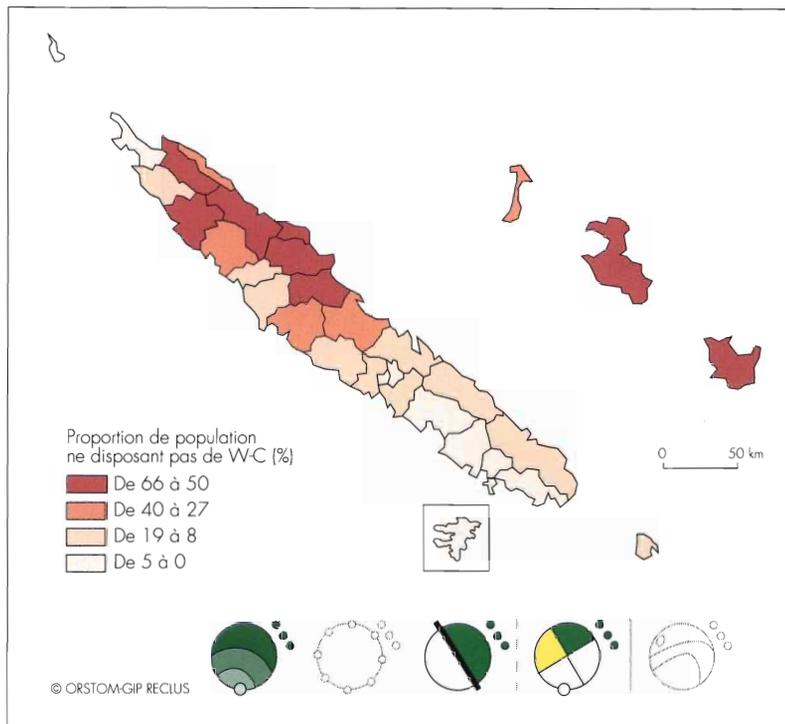


Fig. 13.17. Équipement des résidences en lieux d'aisance par province
(% de la population concernée)



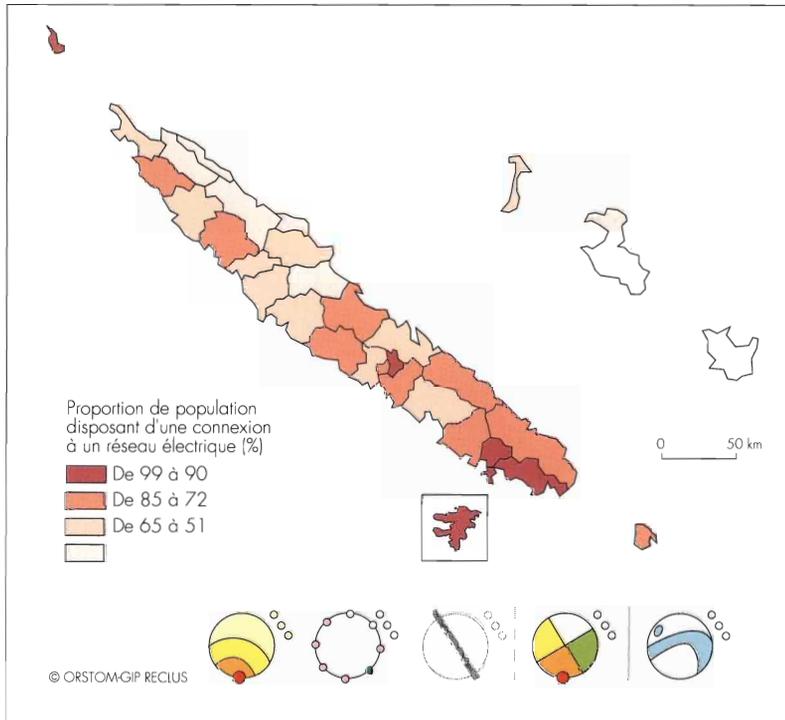
13.14. Résidences dépourvues de W-C

L'absence de W-C caractérise les logements des Îles Loyauté et du nord-est de la Grande Terre. La zone rurale mélanésienne est ici nettement délimitée. On perçoit une dissymétrie entre le nord et le sud de la Grande Terre. Les résidences équipées de lieux d'aisance sont caractéristiques du secteur européen: agglomération de Nouméa, bourgs de la côte occidentale et communes rurales de la même côte.



13.15. Résidences raccordées au réseau électrique

Les avantages se cumulent. L'électrification concerne l'agglomération de Nouméa et les bourgs de la côte occidentale. Du côté mélanésien, les communes de l'arc minier bénéficient des installations nécessaires au fonctionnement de l'industrie. Houailou profite de la présence d'une centrale thermique installée à l'origine pour une fonderie de nickel. De même, Yaté bénéficie de la présence de la centrale hydraulique installée sur le territoire communal. L'électrification des îles périphériques (Îles Bélep et Île des Pins) semble bien réalisée malgré leur isolement alors que les Îles Loyauté et nord-est de la Grande Terre restent encore à l'écart du processus d'électrification.



- la province Nord, qui soutient la comparaison pour les adductions d'eau (84%), mais pas du tout pour l'électrification, ni pour la présence de lieux d'aisance, ni pour le raccordement à un collecteur des eaux usées;
- la province des Îles Loyauté, qui connaît des problèmes graves pour les quatre types d'équipement.

Fig. 13.18. Équipement domestique des résidences (% de la population concernée)

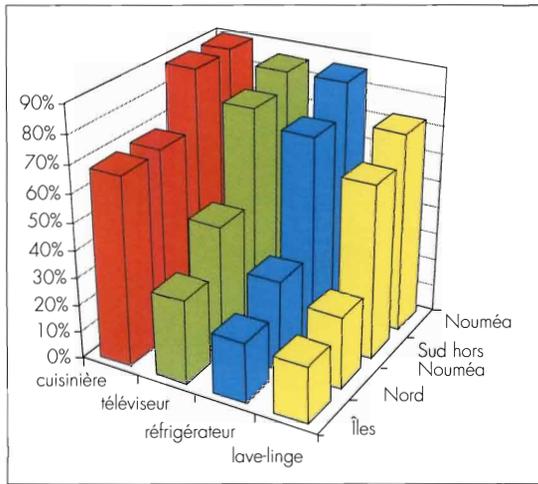
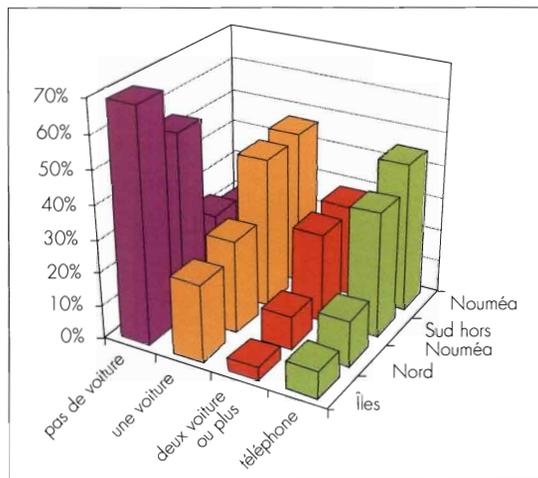


Fig. 13.19. Équipement domestique des résidences par province (% de la population concernée)



13.4. L'équipement des ménages

En plus des équipements propres des résidences (eau, électricité, évacuation), les ménages peuvent aussi se doter de matériel ménager. Il existe certainement des corrélations entre équipement des résidences et équipement des ménages, car les niveaux sont essentiellement fonction des revenus. Cependant, en dehors des disparités prévisibles entre les provinces, on observe des différences sensibles en fonction du type d'équipement.

En ce qui concerne les équipements proprement domestiques, on a retenu trois équipements de confort: le réfrigérateur, la cuisinière et le lave-linge. Au tournant des années 1990, ils font sans doute partie de l'équipement de base de chaque famille française. La télévision a été ajoutée à la liste à cause du rôle primordial pris par cet équipement de loisir. Selon la

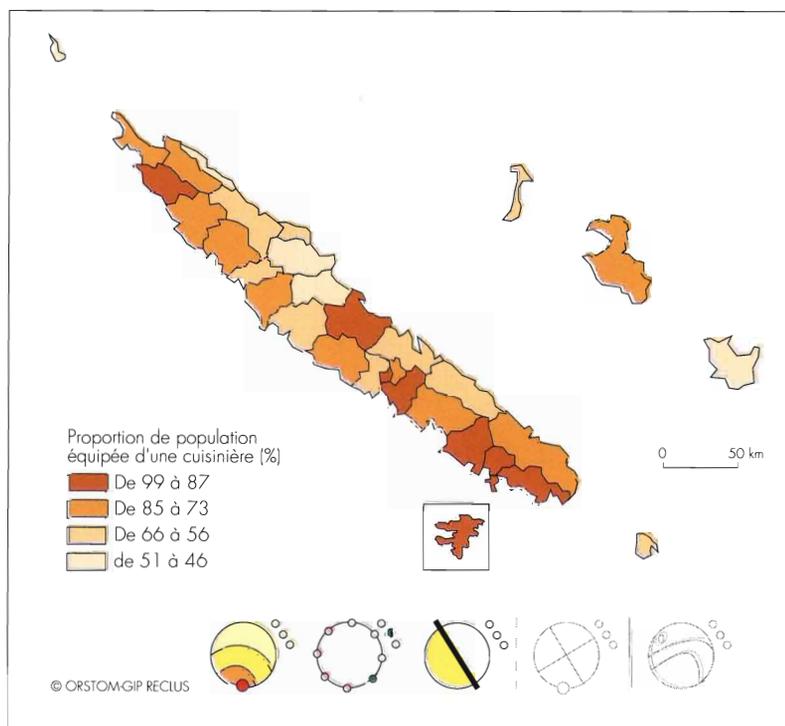
figure 13.18, il existe un net clivage concernant le niveau des équipements ménagers entre la province Sud, Nouméa comprise, et les deux autres provinces. En effet, les taux d'équipement se situent entre 74 et 90% de la population à Nouméa et dans le Sud. Dans le Nord et aux Îles, les taux sont nettement plus bas.

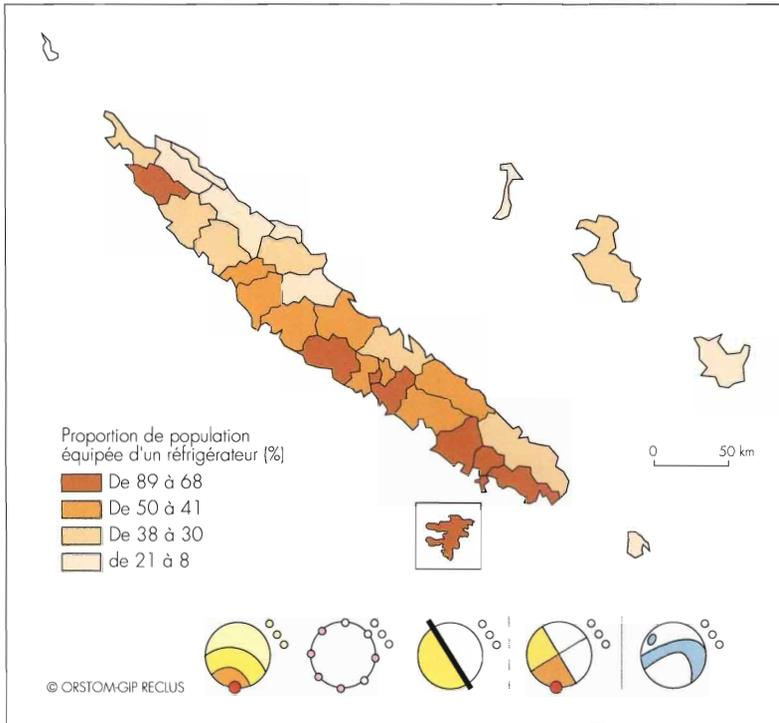
Dans le détail, on note que la province Nord est un peu mieux dotée en téléviseurs que les Îles, et que la cuisinière semble être l'équipement le mieux partagé puisque les taux bien qu'inférieurs dans le Nord et les Îles, s'y situent tout de même à 68 et 69%.

De même que pour les équipements domestiques, les téléphones sont inégalement répartis. Nombreux à Nouméa et dans le Sud, ils sont rares dans le Nord et aux Îles. Pour ce qui est des automobiles, les disparités de niveaux d'équipement accentuent les inégalités spatiales déjà constatées. 69% de la population des Îles Loyauté n'est pas motorisée (fig. 13.19). Cette proportion descend à 55% pour la province Nord et à moins de 25% pour le Sud, Nouméa comprise. On retrouve le même clivage, entre le Nord et les Îles d'une part et le Sud et Nouméa d'autre part, pour les ménages disposant de plus d'un véhicule.

13.16. Ménages équipés d'une cuisinière

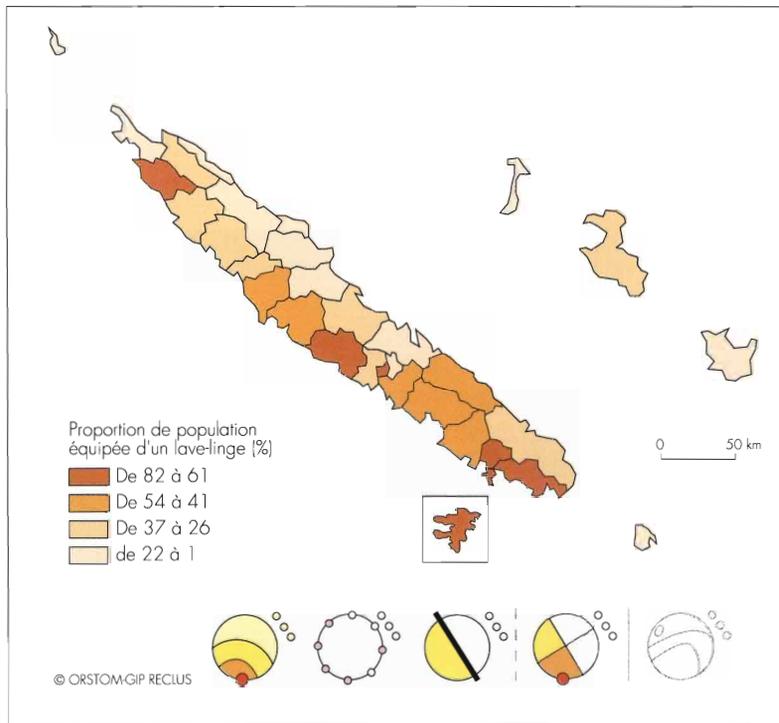
En dépit de certaines inégalités dans sa répartition, la cuisinière est l'équipement ménager le mieux partagé. Elle est cependant peu répandue sur les îles dépendantes (à l'exception de Lifou) et l'ensemble de la côte orientale (à l'exception de Houaïlou et de Yaté).





13.17. Ménages équipés d'un réfrigérateur

Le réfrigérateur est fréquent dans l'ensemble du sud-ouest (englobant les bourgs) et dans certaines communes minières.

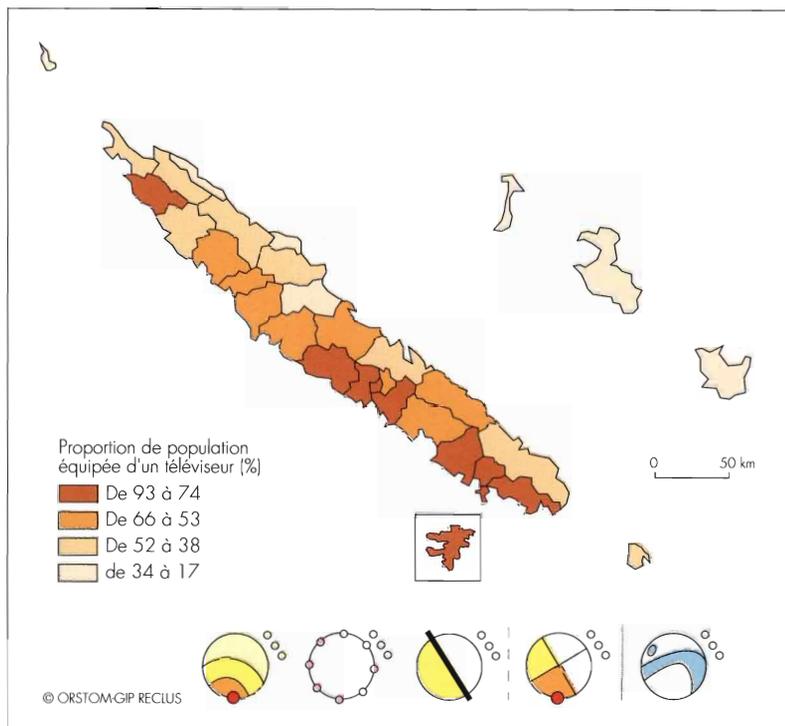


13.18. Ménages équipés d'un lave-linge

L'aire de répartition du lave-linge est la même que celle du réfrigérateur avec cependant un renforcement de sa présence relative en milieu urbain (agglomération de Nouméa et bourgs).

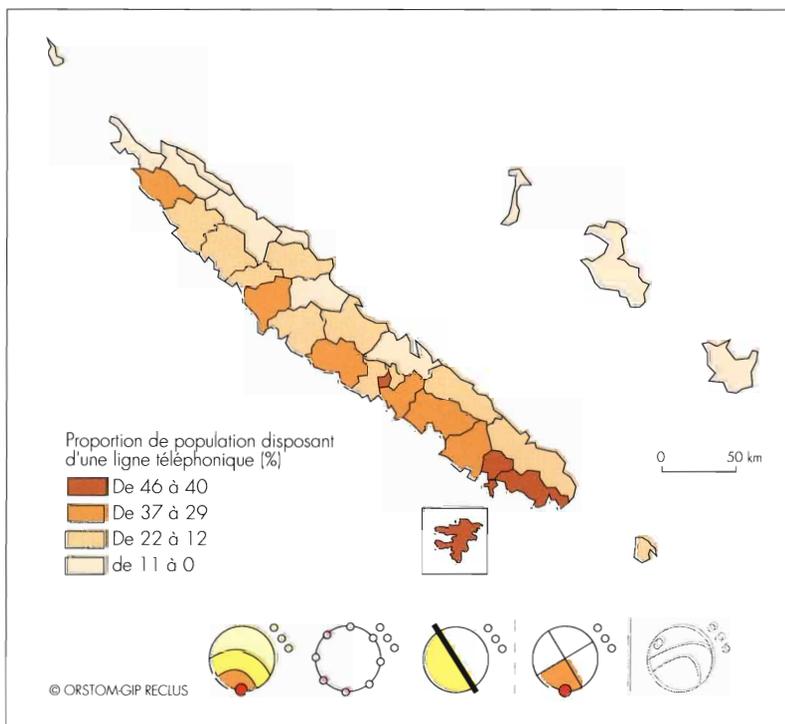
13.19. Ménages équipés d'un téléviseur

Agglomération de Nouméa, bourg-relais, villages miniers, de même que le réfrigérateur, le poste de télévision est un équipement très répandu dans les résidences situées sur la zone de l'économie marchande.



13.20. Ménages disposant d'une ligne téléphonique

Le téléphone reste encore un privilège de la société urbaine (le grand Nouméa et les grands bourgs) et de quelques communautés rurales à majorité européenne (Farino, Pouembout).



13.5. Les dimensions socio-économique et culturelle de l'habitat: une synthèse

Si les diversités socioculturelles introduisent une certaine variété dans les manières d'habiter, les inégalités socio-économiques expliquent les grandes disparités dans le niveau du confort des résidences et dans l'équipement des ménages. Ces disparités sont marquées et renvoient aux grandes structures territoriales.

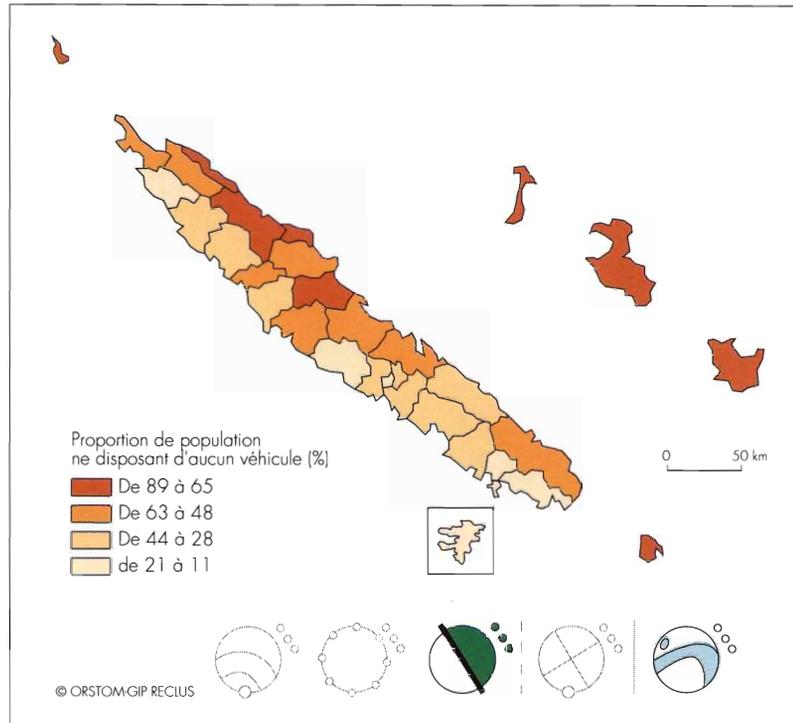
- Les habitants des Îles Loyauté et du nord-est de la Grande Terre sont sans doute les plus mal lotis. Tous les indicateurs d'équipement des résidences ou des ménages sont au plus bas. Ces régions sont très mal desservies en réseaux (eau, électricité, évacuations). Les ménages sont les plus isolés (faible motorisation et rareté du téléphone), et les plus mal dotés en équipements domestiques;
- les zones minières connaissent des situations diverses. Les habitants des tribus sont aussi mal équipés que ceux du Nord-Est et des Îles Loyauté. En revanche, les villages miniers bénéficient d'un certain niveau d'équipement. L'électrification est assez bien réalisée et le couple télévision-réfrigérateur est présent dans la plupart des résidences;
- l'habitat rural européen de la côte occidentale bénéficie en général d'un bon niveau d'équipement domestique de confort ou de loisir.

Les bourgs-relais disposent d'un niveau d'équipement quasi équivalent au chef-lieu territorial, tant en réseaux collectifs qu'en équipements individuels domestiques;

- le sud-ouest de la Grande Terre cumule un haut niveau de confort des résidences grâce à la densité des réseaux divers (électricité, eau courante, évacuation, etc.), et aux meilleurs niveaux d'équipement des ménages. Cette situation privilégiée d'ensemble ne saurait occulter des inégalités intra-urbaines dans l'agglomération de Nouméa. Si la ville elle-même se révèle exceptionnellement bien placée sur le plan de la densité des réseaux comme sur celui de l'équipement des ménages, la banlieue montre une hétérogénéité symptomatique. Les résidences de bon standing voisinent avec l'habitat précaire, tandis que le développement des bidonvilles de certains secteurs périurbains semble difficilement enrayable en dépit de la mise en place d'une politique d'habitat social. Cette promiscuité est préoccupante pour l'avenir du territoire et les confrontations habituelles entre les communautés rurales mélanésiennes et la société industrielle et urbaine risquent de se doubler d'affrontements en milieu urbain issus des inégalités économiques qui s'y développent.

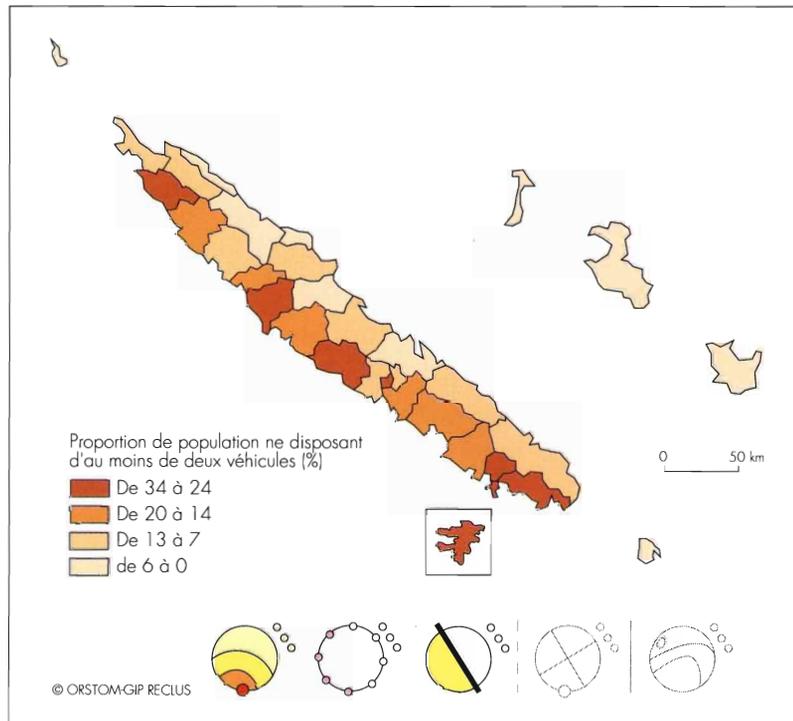
13.21. Ménages ne disposant d'aucun véhicule en 1989

On retrouve encore les aires peuplées par les communautés rurales mélanésiennes: îles dépendantes, nord de la côte orientale et arc minier. Les communautés les plus éloignées des centres urbains sont aussi les plus mal motorisées.



13.24. Ménages disposant d'au moins deux véhicules

Il existe une corrélation entre le fait de posséder plusieurs véhicules par ménage et la disposition d'une ligne téléphonique (grand Nouméa, bourgs et communautés rurales de la côte occidentale).



14. Les équipements et les pratiques culturelles

Élaboré il y a une dizaine d'années, le rapport Coulon (Coulon M., 1981) dénonçait la rareté des équipements socioculturels, l'absence de politique adoptée et le danger d'appauvrissement des pratiques culturelles en Nouvelle-Calédonie. Depuis lors, les choses ont évolué: la conservation des patrimoines culturels a fait l'objet d'une attention particulière, les manifestations culturelles et artistiques se multiplient, le soutien financier des pouvoirs publics aux associations (culturelles, sportives ou de loisirs) s'accroît.

14.1. Les équipements socioculturels et sportifs

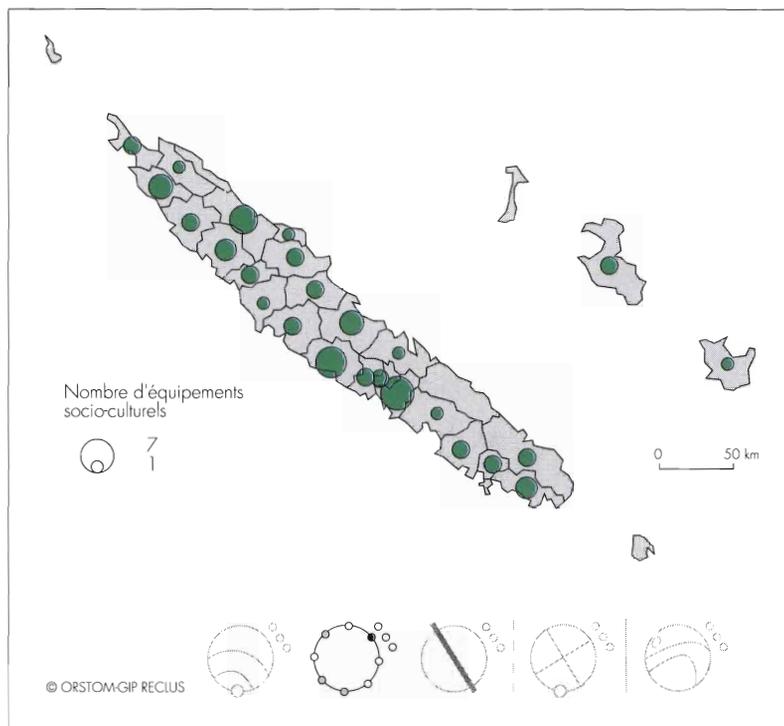
Pendant des décennies, les équipements socioculturels et sportifs ont été le privilège de Nouméa. Puis les principaux bourgs s'en sont dotés, ce qui a eu pour conséquence de rendre leur accès plus facile pour les populations de l'intérieur. Cependant ces efforts se sont heurtés à deux difficultés. D'une part, la faible densité de population de l'intérieur et la dispersion des implantations humaines ont rendu difficiles la mise en place et l'utilisation des installations. D'autre part, l'inadéquation entre les décisions politiques et les attentes de populations mélanésiennes a soulevé de nombreuses difficultés, comme en témoignent les critiques formulées à l'encontre des «centres culturels kanak» successifs. Une analyse des disparités culturelles du territoire sur la base des informations fournies par l'inventaire communal de 1989 (cartes 14.1 et 14.2) s'avère très décevante: on ne retrouve au mieux que quelques grands traits de l'organisation administrative.

14.2. Culture, société et types de comportements culturels

Pourtant, la culture ne se résume pas à une ligne budgétaire. Elle est l'un des moyens par lesquels les groupes affirment leur existence et leurs différences au sein de la même société. Sur un territoire où certaines communautés

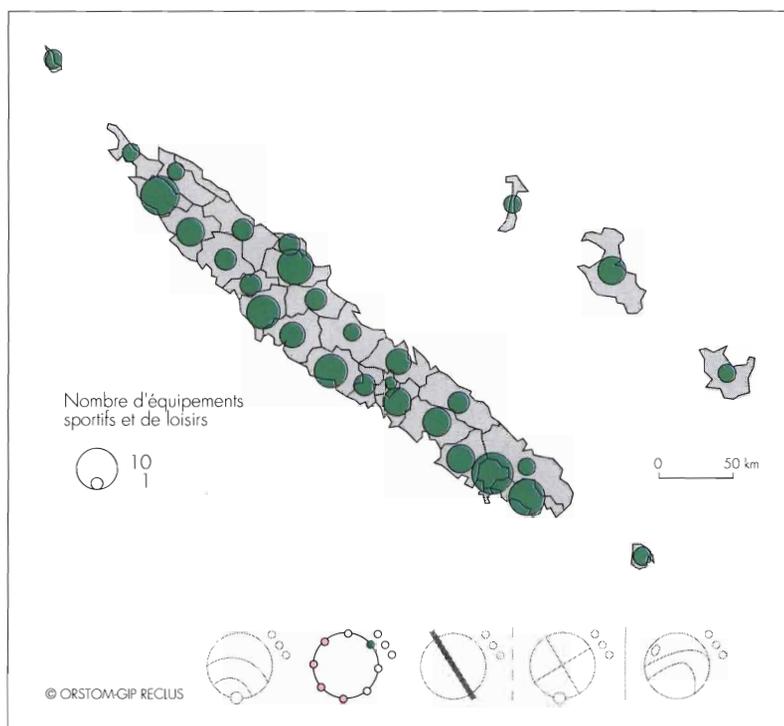
14.1. Équipements socioculturels en 1989 (hors de Nouméa)

Les bourgs de la côte occidentale (La Foa, Bourail et Koumac) sont relativement bien équipés en cinémas, bibliothèques, salles de spectacles, centres sociaux, etc. Sur la côte au vent, Hienghène se distingue, peut-être grâce à l'action de son maire, important élu FLNKS. En revanche, la banlieue de Nouméa est relativement mal pourvue.



14.2. Équipements sportifs et de loisir en 1989 (hors de Nouméa)

Les équipements sportifs et de loisir se sont également généralisés dans toutes les communes de l'intérieur et des îles. La principale différence réside dans la banlieue de Nouméa, mieux dotée en équipements sportifs qu'en équipements socioculturels.



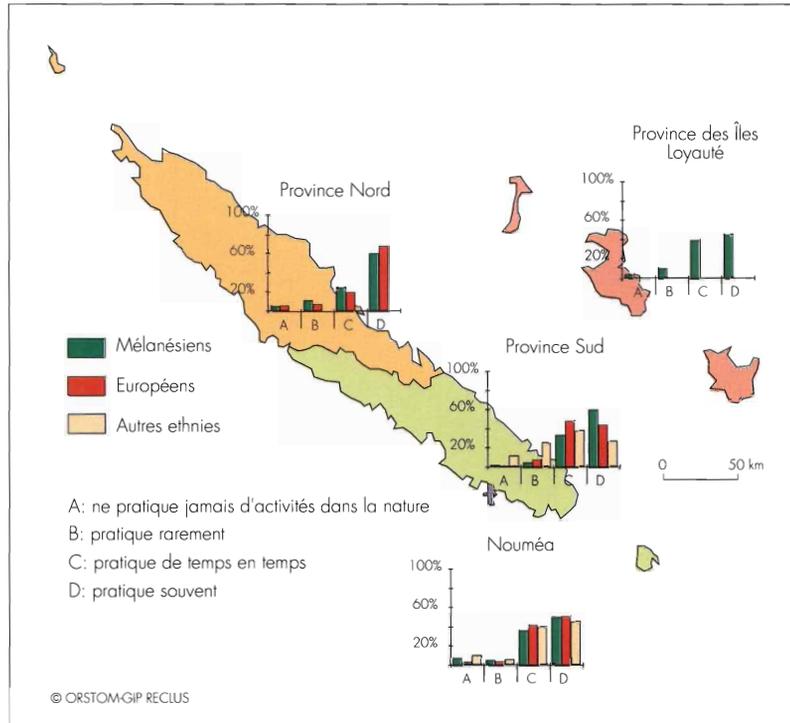
redoutent qu'une intégration sans nuance à la société urbaine et européenne ne leur fasse perdre leur identité, les activités culturelles sont un moyen efficace de renforcer les liens que chaque membre entretient avec le reste du groupe. Vue sous cet angle, la culture en Nouvelle-Calédonie devrait se traduire par une grande diversité de pratiques.

Pour aborder cette richesse supposée, l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK), créée par la loi référendaire de 1988, a entrepris au début de l'année 1992 une enquête sur les pratiques culturelles en Nouvelle-Calédonie. C'est la première enquête de ce type réalisée sur l'ensemble du territoire (celle qu'avait menée M. Coulon en 1981 se limitait à Nouméa). Elle porte sur l'équipement de 420 ménages et les pratiques individuelles de chacune des 1 100 personnes qui les composent. Cet échantillon, fondé sur le recensement de la population de 1989, est représentatif de l'ensemble de la population du territoire et respecte la proportion des ethnies, des catégories socioprofessionnelles, des tranches d'âge, des sexes, et, dans une certaine mesure, les localisations géographiques. Malheureusement, cette dernière caractéristique ne peut être prise en compte à l'échelle communale, les effectifs étant trop faibles sur le plan statistique. C'est pourquoi on a opté pour une analyse des résultats de l'enquête par province, en distinguant Nouméa du reste de la province Sud, et cela malgré le caractère discutable du découpage provincial. Ce choix permet d'éviter les écueils d'ordre statistique et les effectifs suffisamment élevés que fournit le regroupement provincial permettent d'examiner l'effet de l'appartenance ethnique, dont l'importance a été maintes fois soulignée.

Le questionnaire conçu par l'ADCK comprend 70 questions, proposant souvent de nombreuses possibilités de réponse. Il aborde des domaines aussi divers que les pratiques culturelles «traditionnelles» (possession d'un champ d'ignames, connaissance d'une langue vernaculaire), les pratiques artistiques (musique, danse), les violons d'Ingres (jardinage), le sport, les loisirs (lecture), la consommation (achat de livre, fréquentation des magasins), les équipements individuels, les médias (radio, télévision), etc. Pour le traitement informatique, il a parfois fallu regrouper certaines réponses, toujours pour obtenir des effectifs suffisants. Un traitement multivarié a permis de dégager cinq types de comportements culturels, définis en fonction de l'opposition entre un type «européen urbain» et un type «mélanésien rural». Entre ces extrêmes, des nuances sont introduites par des traits culturels particuliers aux communautés allochtones minoritaires, auxquels s'ajoutent l'urbanisation qui provoque l'apparition d'un type de comportement urbain non-européen et la rencontre de la tradition avec

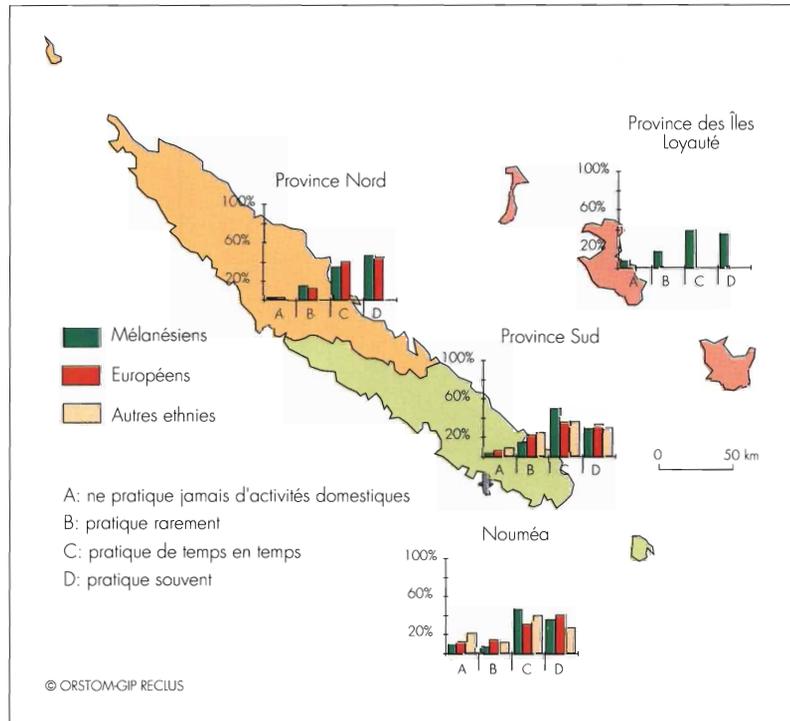
14.3. Activités de plein air

La rubrique «sorties dans la nature» recouvre des réalités socio-économiques fort différentes (pêche et chasse, plaisance, sorties familiales dans un parc, etc.). Mais elle traduit un comportement répandu sur tout le territoire. On décèle toutefois des différences entre la ville et la campagne. Les sorties sont très pratiquées par Européens et Mélanésiens du Nord (respectivement 68% et 60%). À Nouméa, les proportions sont sensiblement inférieures (entre 45% et 52%). Seules, les «autres ethnies» de la banlieue de Nouméa semblent moins apprécier les sorties dans la nature.



14.4. Activités domestiques

Les activités telles que le bricolage ou la couture se pratiquent partout au même niveau (entre 30 et 40% de «souvent»; entre 30 et 60% de «de temps en temps»). Seuls, les «autres ethnies» de Nouméa montrent peu d'engouement avec seulement 22% de «souvent».



la modernité chez les Mélanésiens. Enfin, on observe des pratiques qui ne sont caractérisées ni par la province de résidence, ni par l'ethnie d'origine.

Certaines réponses relèvent d'un seul type. Par exemple, les pratiques culturelles «traditionnelles» renvoient à des modes d'expression, des comportements sociaux individuels ou collectifs particuliers à certains groupes ethniques. C'est le cas pour le «comportement kanak traditionnel» dont les traits essentiels sont la pratique de la danse, la fréquence des visites aux parents, l'expression quotidienne dans une langue traditionnelle, la possession d'un champ d'ignames.

D'autres réponses, comme celles relatives aux pratiques artistiques, sont liées à plusieurs types car elles traduisent des motivations de nature plus complexe. Par exemple, en milieu mélanésien, la sculpture fait partie de la tradition car le sculpteur est l'héritier d'un mode d'expression qu'il perpétue; on ne peut sans doute pas faire la même analyse pour un Européen... La recherche d'un épanouissement individuel par la pratique de violons d'Ingres est une dimension importante de la culture. Enfin la possession de moyens financiers nécessaires à l'acquisition d'un bien ou d'un équipement peut être plus discriminante que tout autre trait social. La pratique de l'écriture ne demande qu'un investissement minime, à la portée de beaucoup de bourses (achat de papier et de crayon), mais la photographie, le cinéma ou la vidéo nécessitent des revenus bien plus élevés.

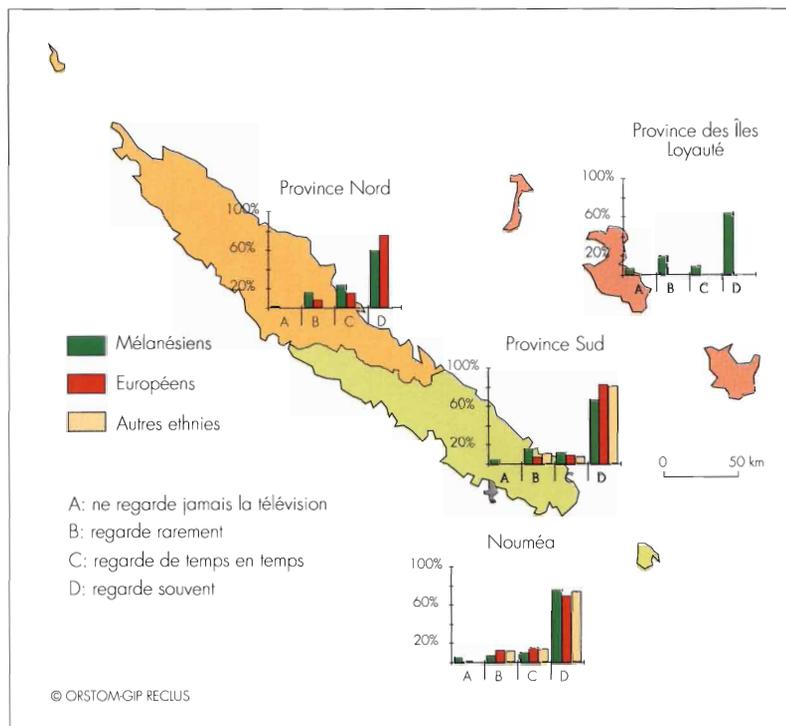
14.3. Un comportement commun aux Calédoniens

Au-delà de traits culturels spécifiques fortement marqués, qui différencient les groupes sociaux de Nouvelle-Calédonie, ceux-ci présentent des traits communs. Sans aller jusqu'à parler d'un «art de vivre» local, on note un engouement généralisé pour les sorties dans la nature, le sport et les activités liées à la maison (bricolage, couture). Ce double besoin d'activité «en pleine nature» et «à la maison» constitue sans doute un caractère original du mode de vie local. Les repères familiaux ou claniques en sortent renforcés, et la beauté des paysages de l'île tropicale (lagon, massifs montagneux) offre une échappatoire aux genres de vie de «sous-préfecture» ou tribaux, ressentis parfois comme étriqués.

Sur un autre plan, la radio et la télévision opèrent leur œuvre d'uniformisation des comportements: en dépit des différences d'équipement ménager, une partie croissante de Calédoniens utilisent la radio et la télévision et y consacrent une part croissante de leur temps libre.

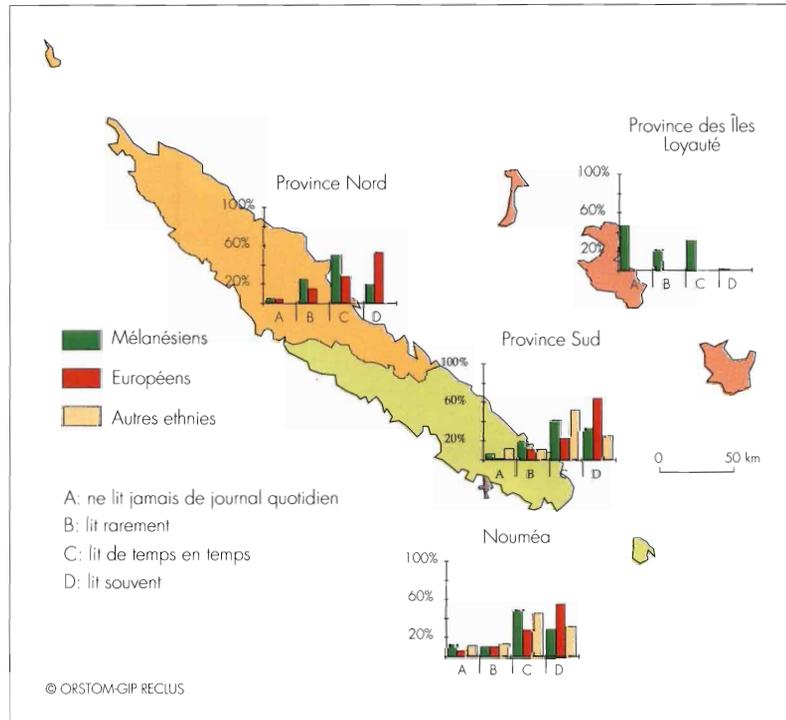
14.5. Utilisation de la télévision

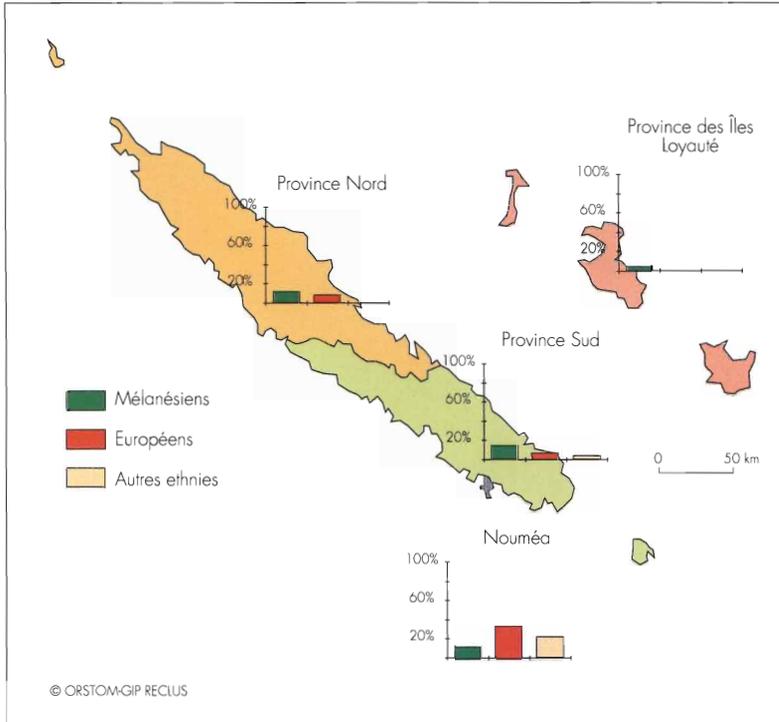
Plus encore que la radio, la télévision constitue une activité «culturelle» quotidienne: 72% des Calédoniens la regardent tous les soirs. On observe une différence de comportement à l'intérieur de l'ethnie mélanésienne: les Kanak de Nouméa sont les spectateurs les plus assidus du petit écran (76% la regardent tous les soirs) alors que ceux de l'intérieur et des îles la regardent moins; différence de mode de vie, sans doute, mais aussi différence dans l'équipement des ménages.



14.6. Lecture d'un journal quotidien

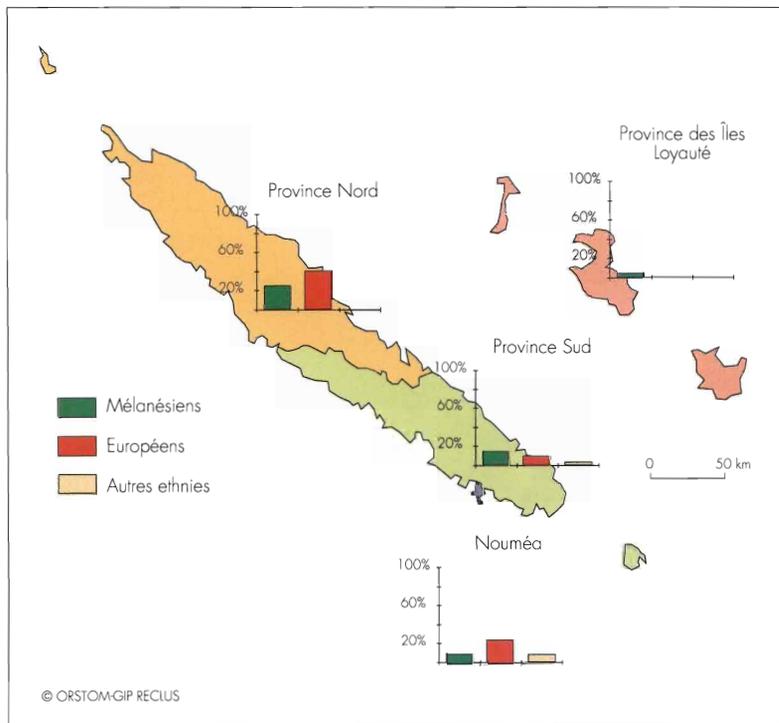
La presse écrite tient une place importante dans la vie des Européens. Qu'il s'agisse du quotidien local ou des revues en provenance de métropole, l'Européen est un lecteur régulier. Mais, si les non-Européens sont moins fidèles, ils constituent néanmoins des contingents importants de lecteurs occasionnels. Les habitants des Îles Loyauté se distinguent par leur désintérêt pour la presse écrite: ils sont plus de 50% à ne jamais ouvrir un journal.





14.7. Pratique d'un art plastique

Les arts plastiques sont des violons d'Ingres typiquement urbains. Les Européens de Nouméa sont ceux qui s'y adonnent le plus.

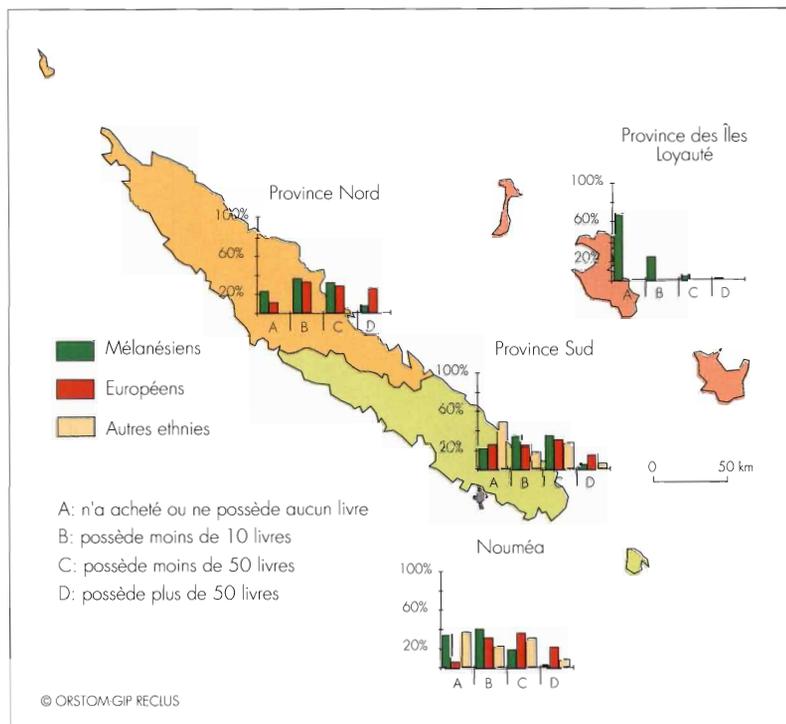


14.8. Pratique de la photographie ou du cinéma

La pratique de la photographie est mieux distribuée que celle des arts plastiques. Le plus fort engouement s'observe chez les Européens du Nord.

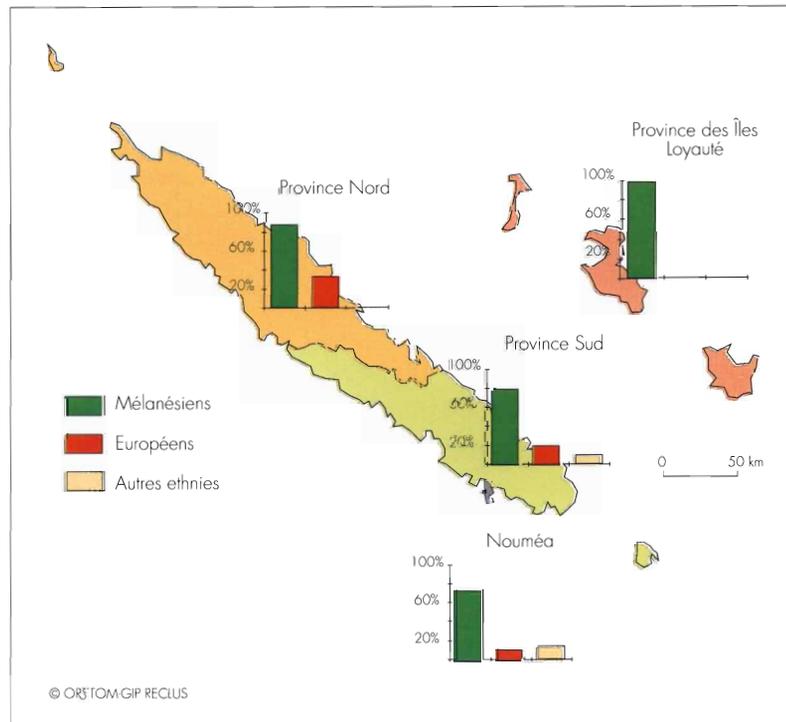
14.9. Possession de livres

Posséder une bibliothèque semble être un comportement typiquement européen. L'écart le plus important est à Nouméa où 35% des Mélanésiens et 38% des ethnies minoritaires ne possèdent aucun livre contre seulement 7% des Européens. Cependant, ils sont 49% parmi les minorités ethniques du Sud à ne posséder aucun livre, et 69% des Kanak dans les Îles Loyauté. C'est une situation prévisible parmi les classes sociales les plus défavorisées de la banlieue de Nouméa.



14.10. Pratique d'une ou de plusieurs langues vernaculaires

Les linguistes dénombrent, dans l'archipel calédonien, 28 langues, fort différentes les unes des autres, elles-mêmes subdivisées en de nombreux dialectes. La pratique de ces parlers, en dépit du nombre restreint de locuteurs, reste encore extrêmement vivace: 85% des Mélanésiens continuent à parler quotidiennement une ou plusieurs langues vernaculaires. Il existe un gradient entre les Îles (100%) et Nouméa (73%), tandis que la province Nord (88%) et la province Sud (80%) occupent des positions intermédiaires. Quant aux ethnies allochtones, leur pratique d'une langue kanak semble dépendre de leur proximité avec les communautés rurales autochtones.



14.4. Le comportement urbain européen

Le comportement des Européens de Nouméa se distingue par trois traits majeurs. Ils entretiennent un rapport suivi avec les médias écrits en lisant régulièrement quotidiens, hebdomadaires et mensuels. Ils s'adonnent volontiers à un violon d'Ingres (arts plastiques, photographie ou vidéographie). Enfin, ils possèdent en grande quantité livres, cassettes, disques, etc. La consommation de biens culturels tient donc une place très importante dans leur vie.

14.5. Tradition et modernité chez les Kanak

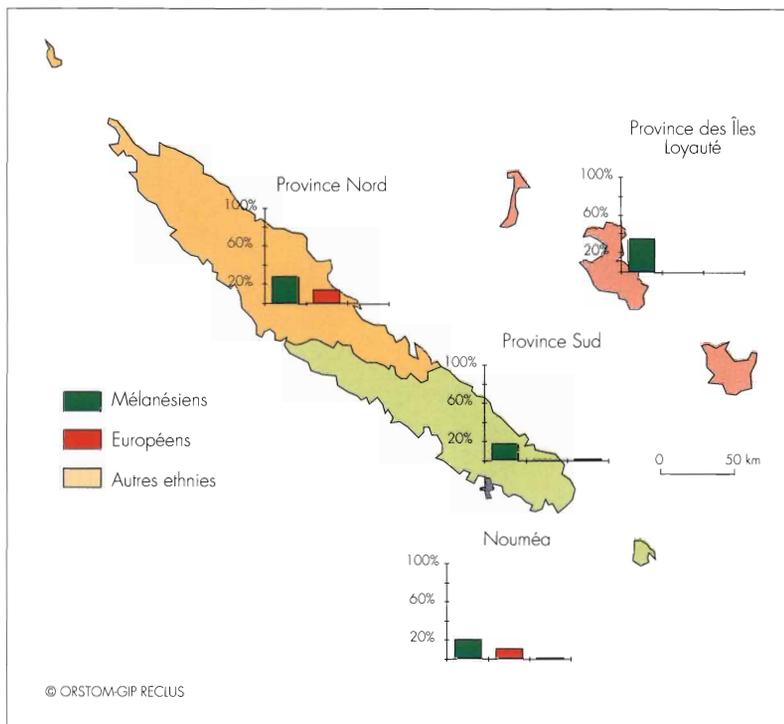
Il existe sans conteste un type de comportement mélanésien «traditionnel». Il se manifeste dans toutes les tribus et certains traits se retrouvent même chez les Mélanésiens urbanisés. Mais c'est dans les Îles Loyauté qu'on en trouve l'expression la plus marquée. Ainsi, la pratique d'une ou de plusieurs langues vernaculaires, l'appartenance à une association, l'entretien d'un jardin ou la possession d'un champ d'ignames, la danse, la visite aux parents sont autant d'expressions de la tradition. La pratique massive des langues vernaculaires et du plurilinguisme est sans doute l'aspect le plus significatif de cette tradition. Autour de ces langues préservées s'est organisé le renouveau culturel mélanésien et le redéploiement d'activités collectives comme la danse. Un autre aspect de la tradition mélanésienne est l'attachement à la terre: en dépit de leur urbanisation croissante, les Mélanésiens sont encore nombreux à posséder un champ d'ignames, possession parfois purement symbolique pour ceux qui, loin de leur tribu, ne peuvent le cultiver.

Adopter un comportement de type traditionnel ne signifie pas obligatoirement un repli sur soi. Confrontées de plus en plus à la société industrielle et urbaine, les communautés mélanésiennes ont adopté des comportements culturels assez étrangers à leur tradition, en les adaptant à leurs propres représentations. Certaines de ces pratiques sont individuelles, d'autres collectives, exprimant ainsi le besoin d'«être ensemble», dont témoignent des rassemblements comme les soirées culturelles, les concerts, les matches de football ou de cricket.

En dépit de leurs difficultés à dominer la langue française, nombreux sont les Mélanésiens adeptes de lecture, d'écriture et même de poésie. La jeunesse est prise d'un engouement pour la musique, tout en oubliant les instruments utilisés par ses ancêtres.

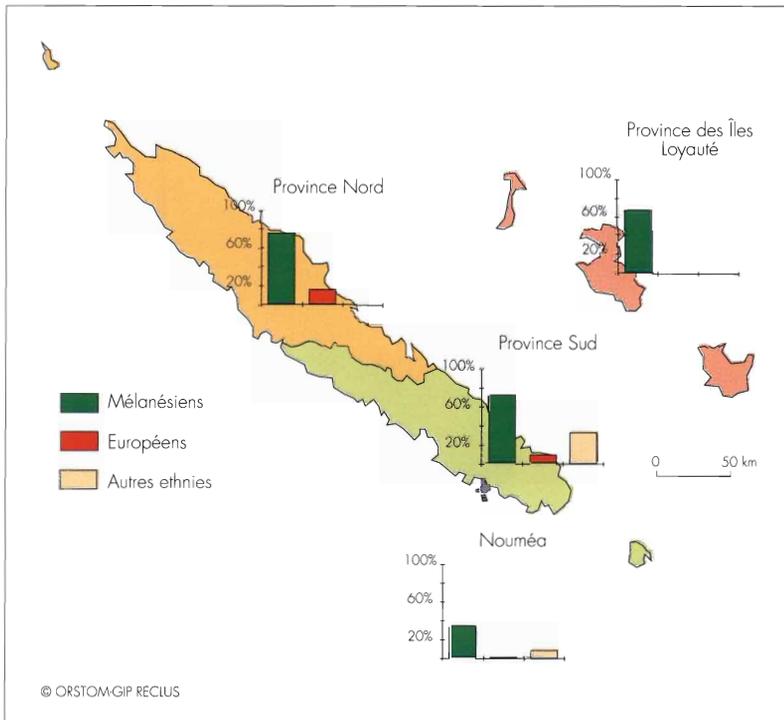
14.11. Pratique de la danse

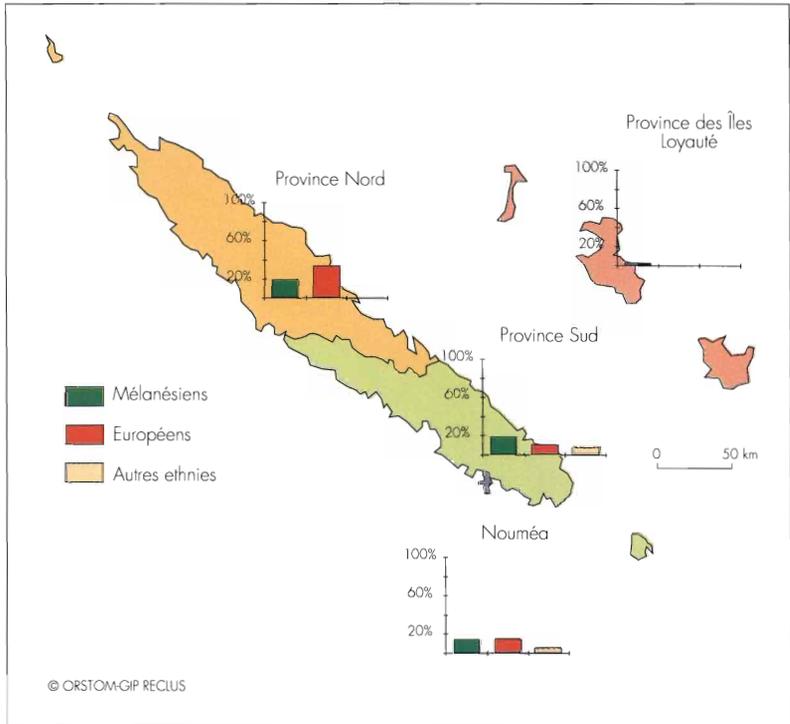
La pratique de la danse est répandue dans les communautés mélanésiennes. Il s'agit de danses traditionnelles, activité qui connaît un regain d'intérêt chez les jeunes en milieu rural. En effet, c'est dans les Îles (34%) et au Nord (28%) que cette activité est la plus pratiquée. En milieu urbain, cette activité connaît moins de succès (19% à Nouméa et 17% dans le reste de la province Sud).



14.12. Possession d'un champ d'ignames

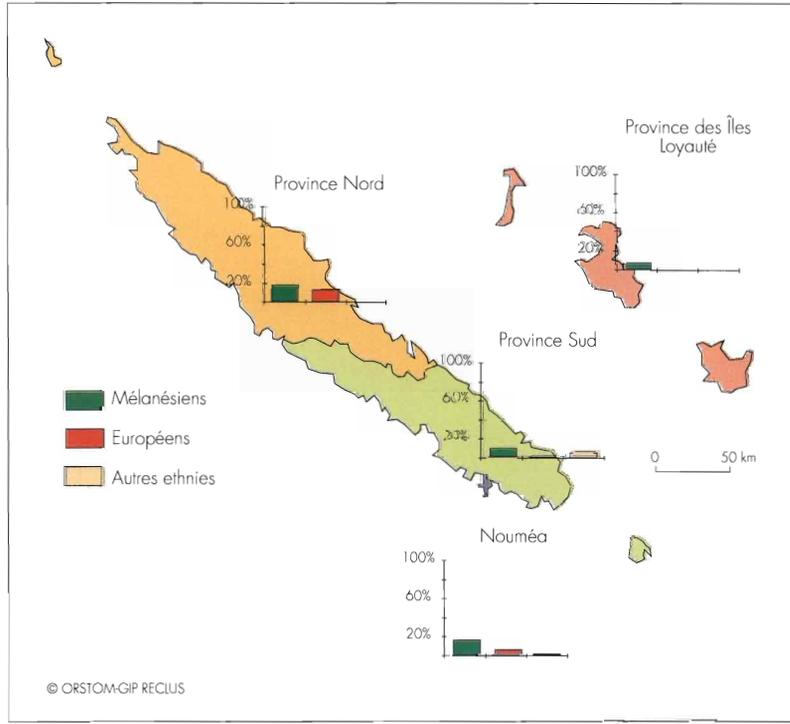
Les multiples usages de la terre dans les communautés mélanésiennes transparaissent à travers la pratique du jardinage ou la possession d'un champ d'ignames. Valeur d'usage ou fonction identitaire, les Mélanésien s'y retrouvent. La possession d'un champ d'ignames est un phénomène répandu dans les Îles comme sur la Grande Terre, à l'exception de Nouméa. Ces valeurs sont aussi partagées par des non-mélanésien. Ainsi, 33% des «autres ethnies» possèdent un champ d'ignames dans la province Sud. Il s'agit en majorité des ethnies océaniques allochtones, originaires des Îles Wallis-et-Futuna (les Asiatiques préférant une implantation plus urbaine), qui expriment par là une certaine affinité culturelle.





14.13. Pratique de l'écriture ou de la poésie

Les Européens du Nord, fort discrets sur leurs comportements culturels, sont 30% à déclarer pratiquer l'écriture ou la poésie, activité pourtant plutôt élitiste. Ce résultat aussi inattendu qu'exceptionnel ne doit pas cacher les nombreux adeptes mélanésiens de la province Nord (19%), mais aussi de Nouméa (13%) et de la province Sud, où ils sont les plus nombreux (18%). En revanche, ces occupations ne rencontrent aucun succès auprès des habitants des Îles Loyauté.

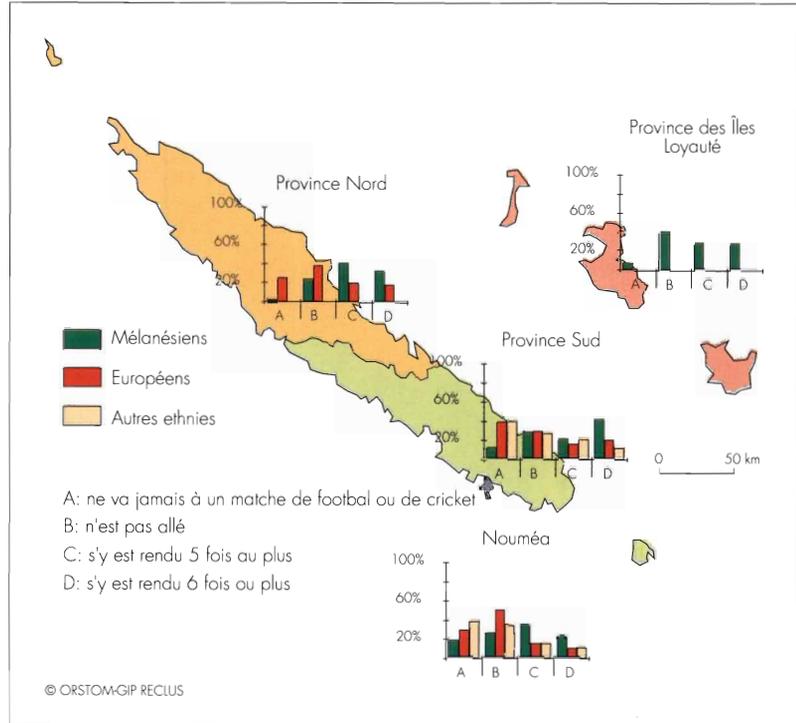


14.14. Pratique de la musique

La pratique de la musique est encore moins développée que la pratique de l'écriture. Elle ne semble intéresser que les Mélanésiens de Nouméa et ceux de la province Nord. Cette carte témoigne d'un engouement récent de la jeunesse mélanésienne pour la pratique de la musique.

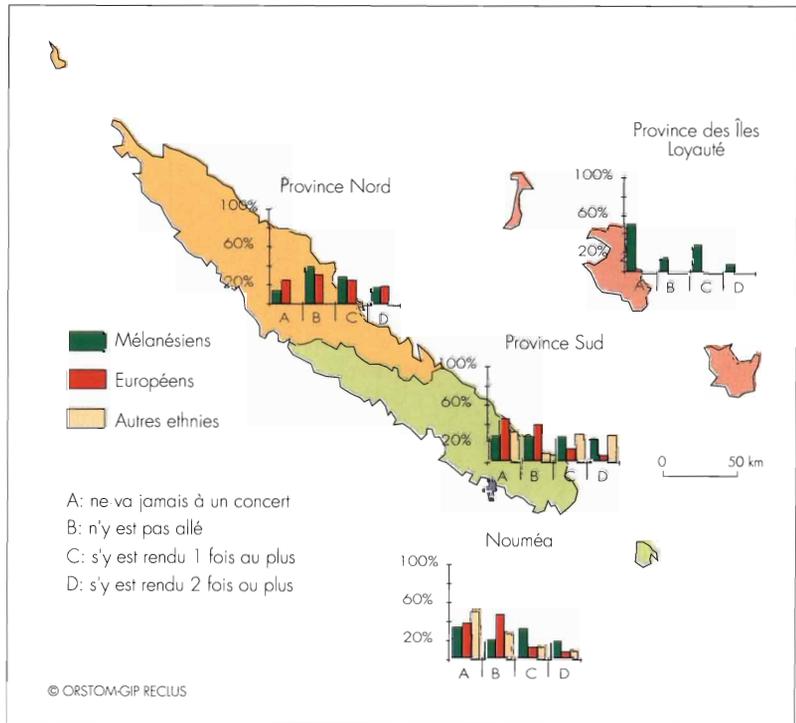
14.15. Participation à une manifestation sportive

Les matches de football ou de cricket sont pour les Mélanésiens autant d'occasions de se retrouver régulièrement toutes les fins de semaine. Ils sont toutefois moins nombreux à le faire à Nouméa qu'à l'intérieur ou dans les Îles.



14.16. Fréquentation d'un lieu de concert

Un effort important a été consenti, ces dernières années, pour l'organisation de concerts et notamment de festivals de musique en dehors de Nouméa. Ce sont les jeunes Mélanésiens qui semblent les plus attirés par ce genre de manifestations. Les gens des Îles, du fait de leur isolement, sont moins nombreux à assister aux spectacles de musique. On remarque que les jeunes des ethnies minoritaires des banlieues sont aussi attirés par les concerts.



Ces activités artistiques se rattachent à un besoin d'affirmation de spécificités culturelles. Ainsi, les livres d'auteurs mélanésiens (quand ils parviennent à être édités) ou les thèmes de la production musicale traduisent-ils une véritable expression kanak.

14.6. Le comportement urbain non-européen

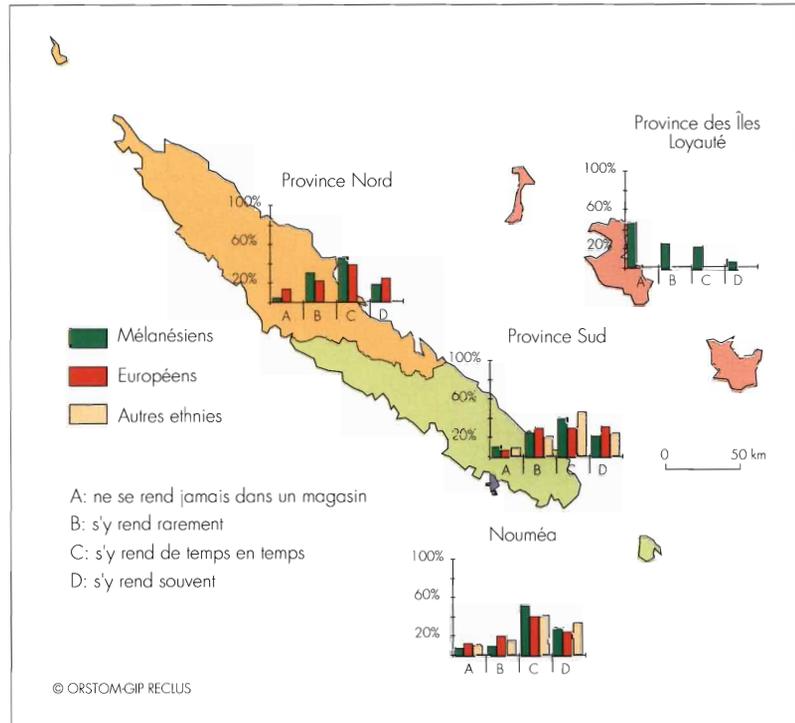
L'urbanisation d'une partie croissante des Mélanésiens et la présence de minorités ethniques ont créé un type urbain non-européen. Il est moins clairement défini que les deux précédents, mais on peut distinguer deux caractéristiques principales. L'attrait pour le mode de vie urbain s'exprime à travers la recherche d'une espèce d'utopie du bonheur par la consommation avec une fréquentation assidue de galeries marchandes ou l'espoir d'un enrichissement immédiat par le gain aux jeux. L'appartenance à une association, la fréquentation d'un lieu de concert ou la participation à une soirée culturelle complètent ce type de consommation culturelle.

14.7. Y a-t-il un comportement «caldoche»?

On peut s'étonner de ne pas voir figurer dans cette typologie un comportement particulier à ces Néo-Calédoniens, installés de longue date sur le territoire et communément appelés «Caldoches». Ils devraient se distinguer des autres Européens, arrivés récemment et n'ayant aucune attache locale. On leur reconnaît habituellement un genre de vie rural et des modes d'expression empruntés aux cultures occidentale et océanienne. L'absence dans les résultats de l'enquête d'un tel comportement spécifiquement «caldoche» peut s'expliquer de deux manières. Elle peut résulter des limites que se sont assignées les responsables de l'enquête à l'ADCK: malgré ses qualités, l'enquête n'a pu couvrir toute la variété des communautés qui cohabitent sur le territoire. Comment appréhender l'aspect culturel de manifestations populaires comme le rodéo de Bourail ou la fête de la pomme de terre à La Foa? Sur un autre plan, il faut bien reconnaître qu'il existe un problème d'identification de cette communauté. L'enquête n'a pas prévu, *a priori*, une ventilation des Européens en «Caldoches» (calédoniens de souche) ou «Zoreilles» (Européens récemment arrivés). Comment peut-on définir la communauté caldoche? Selon un sentiment d'appartenance culturelle ou en fonction d'une date d'arrivée sur le Territoire?

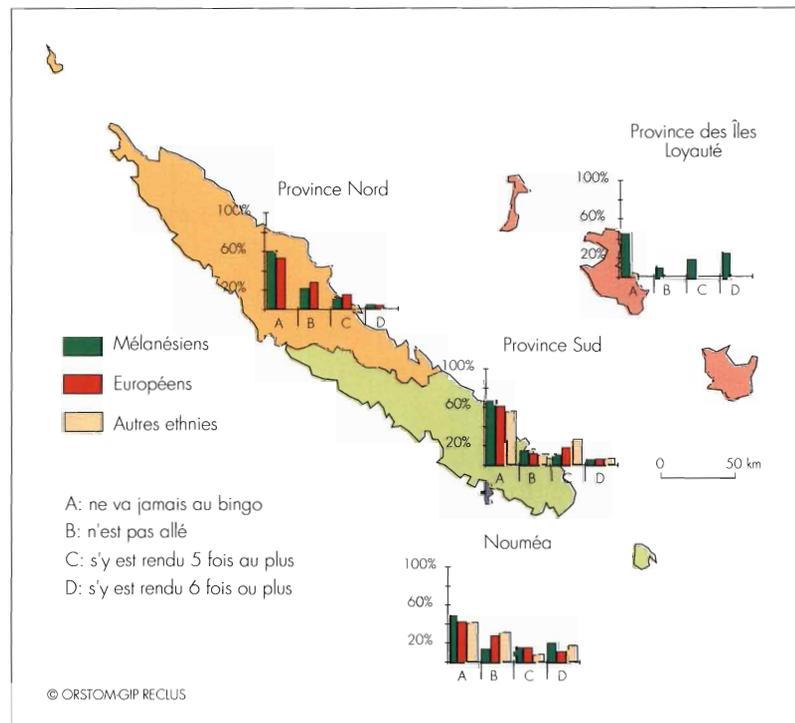
14.17. Fréquentation des magasins

L'équipement commercial, concentré à Nouméa, induit un gradient de fréquentation des magasins entre cette ville et les communes de l'intérieur moins bien dotées.



14.18. Fréquentation du bingo

Le bingo connaît un certain engouement dans les îles Loyauté, ou les femmes se réunissent volontiers pour jouer y dans le cadre d'une organisation tribale. À Nouméa, un établissement de bingo attire essentiellement les classes sociales défavorisées. Les Mélanésiens et les «autres ethnies» de Nouméa partagent le même engouement pour le bingo, alors qu'en banlieue, il rencontre surtout du succès auprès des minorités ethniques.



Si l'on ne perçoit pas de véritable comportement caldoche, cela peut être aussi dû à une crise que traverse cette communauté: les Océaniens d'origine européenne se sont largement urbanisés, surtout dans les deux dernières décennies, ce qui les met en porte-à-faux par rapport à leurs références culturelles rurales. Mais il s'agit aussi d'une crise politique. Au cours des 150 ans de relations souvent houleuses, Mélanésiens et Européens se sont influencés mutuellement. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, ils se sont même retrouvés dans une même expression politique (au sein du parti de l'Union Calédonienne) exprimant une communauté d'intérêt qui n'a pas survécu aux revendications «kanak et socialistes». Les «Caldoches» n'ont donc pu développer une véritable personnalité calédonienne et ont dû se raccrocher aux valeurs occidentales. Cette hypothèse est renforcée par l'observation du comportement des Européens de la province Nord, mêlé de traits «mélanésiens modernes» (fréquentation des expositions, des concerts, pratique de la musique, de l'écriture et de la poésie) et de caractéristiques propres aux Européens de Nouméa (lecture assidue de la presse écrite, pratique de la photographie).

14.8. Le rôle des équipements socioculturels, sportifs et de loisirs

Que l'on aborde le thème de la culture par les équipements socioculturels ou par les pratiques, on n'observe pas la même répartition. L'espace rural mélanésien est assez mal équipé, mais c'est là qu'abondent des pratiques culturelles de toute sorte. La banlieue de Nouméa souffre aussi de sous-équipement et ses habitants doivent se rendre dans la ville pour satisfaire leurs attentes. Pourtant, ces banlieues sont le théâtre d'importantes manifestations culturelles. Dans le monde mélanésien, les pratiques culturelles traditionnelles collectives ne requièrent que des installations réduites pour la danse, le chant choral, etc. Une maison commune ou, à défaut, un temple suffisent. Les équipements socioculturels, y compris ceux qui leur sont directement destinés ne répondent pas réellement à leurs besoins. L'équipement socioculturel apparaît ainsi comme un très mauvais capteur de l'activité culturelle; l'enquête de l'ADCK comble heureusement cette lacune.

Conclusion

Les structures spatiales de la Nouvelle-Calédonie, héritées de la colonisation, sont étonnamment résistantes, en dépit des mutations et des bouleversements économiques, sociaux et politiques intenses qu'a subis le territoire depuis une quarantaine d'années. Pourtant, cette puissante organisation spatiale apparaît menacée par une certaine fragilité: les événements (qui ont bouleversé profondément le paysage politique et économique), la crise économique (qui a remis en cause l'existence de nombreux centres miniers), la crise politique (qui a contribué à vider les campagnes) ont provoqué un mouvement de repli des allochtones vers le sud-ouest de la Grande Terre. En revanche, les Mélanésiens poursuivent leur reconquête territoriale: on perçoit de mieux en mieux l'apparition d'un clivage territorial entre, d'une part, le quart sud-ouest, de Nouméa à Bourail, contrôlé économiquement et politiquement par les Européens «loyalistes», et, d'autre part, la côte orientale administrée par les partisans de l'indépendance, dont l'influence s'exerce aussi sur les importantes minorités allochtones du nord-ouest de la Grande Terre.

Le rééquilibrage territorial voulu par les accords de Matignon soulève plus de contradictions qu'il n'en résout. La principale cause du déséquilibre étant l'importance du pôle nouméen, les décideurs mobilisent beaucoup d'énergie et de moyens pour trouver des solutions susceptibles d'arrêter l'hémorragie qui vide l'intérieur et les îles au profit de Nouméa. La seule façon de contrebalancer son action d'attraction de façon efficace serait probablement de créer un autre pôle lui-même capable d'engendrer sa propre zone mais les prévisions les plus optimistes prévoient, à terme, une agglomération de 20 000 habitants dans la province Nord.

Par ailleurs, on attend de l'entreprise de rééquilibrage qu'elle profite en premier lieu à l'ethnie mélanésienne. Or, la logique de pôle est étrangère à la mentalité des communautés mélanésiennes, qui organisent leurs relations en réseau. Pour elles, le rééquilibrage doit se réaliser à toutes les échelles, c'est-à-dire entre Nouméa et le reste du territoire, mais aussi entre toutes les mailles de ce territoire. La tendance, pour les élus de la province Nord, est à la dissémination des équipements collectifs et des infrastructures. Ce qui est considéré d'un côté comme un saupoudrage inefficace, si l'on s'en tient à une logique de pôle de développement, est vu de l'autre comme une répartition harmonieuse, garante d'un développement sans conflit.

Le développement économique soulève aussi son cortège d'interrogations. En raison de l'étroitesse du marché intérieur et des aléas d'une mono-activité extractive, les efforts se portent sur l'implantation d'un appareil de production ouvert sur l'extérieur. Le projet industrialo-portuaire de la province Nord résulte d'une telle approche. Dans l'esprit de ses promoteurs, il contribuerait à la fois au rééquilibrage territorial et au développement économique. La réalisation d'un tel projet signifierait que l'on livre bataille sur un plan de compétitivité économique mondiale, ce qui bousculerait les mentalités sclérosées par une économie de comptoir, soutenue par les transferts massifs de l'État français, et se heurterait aux partisans d'une conversion progressive et mesurée des Mélanésiens à l'économie de marché.

On assiste, au sein des communautés mélanésiennes de l'intérieur et des îles, à une double stratégie de développement. L'élite politique et administrative s'est rapidement adaptée à l'exercice du pouvoir et à la gestion des affaires. Ses réussites les plus spectaculaires sont la reprise en main de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) par la province Nord, et le rachat de l'un des plus grands complexes hôteliers et de loisir de Nouméa. Parallèlement, des initiatives locales de développement «en brousse» sont encouragées. L'organisation de la production et de la distribution (GIE, coopératives), l'amélioration des conditions de vie en tribu, le développement de l'artisanat de service, etc., sont autant de tentatives pour dynamiser l'intérieur. Les minorités allochtones du Nord se sont pas en reste en jouant la carte de leur maintien. Mais ne risque-t-on pas, à terme, de voir le divorce s'installer progressivement entre une élite absorbée par la gestion des affaires et des communautés confrontées aux problèmes quotidiens de la vie en tribu?

Qu'il s'agisse de «rééquilibrage» ou de développement économique, la nouvelle dynamique créée par les accords de Matignon se joue à court terme, elle est un délai supplémentaire que se sont octroyé les signataires avant de faire un choix de société fondamental. Mais chaque partie campe sur des positions difficiles à concilier, les enjeux diffèrent d'une communauté à l'autre et les stratégies paraissent souvent contradictoires.

La bataille des Mélanésiens pour obtenir une reconnaissance extérieure semble gagnée. Mais les gains économiques, sociaux et politiques ont mis à jour des forces centrifuges qui doivent être maîtrisées pour éviter toute explosion. Ainsi, les terres récupérées font l'objet de litiges claniques répétées qui paralysent tout effort de mise en valeur. L'émergence d'un pouvoir politico-administratif, fraîchement conquis par la jeune génération, entre en conflit avec le pouvoir traditionnel coutumier. Les enjeux qui opposent parfois les

Mélanésien entre eux sont multiples: sur le plan économique, mener de front un apprentissage de la compétition économique tout en préservant l'identité culturelle du groupe; sur le plan politique, trouver un moyen de régulation entre le pouvoir politique et le pouvoir coutumier. Plus généralement, il s'agit de la sempiternelle tentative de conciliation entre «tradition et modernité», navigation à haut risque tant abondent les écueils et les embûches.

De leur côté, les Européens de Calédonie ont à la fois le souci de sauvegarder un système économique qui leur procure un bon niveau de vie et de promouvoir un régime politique qui leur garantisse un maintien durable sur le territoire. À plus ou moins long terme, un problème d'identité se posera à cette communauté qui a pris racine sur l'archipel, et dont le modèle de référence se trouve loin dans l'espace et dans le temps.

Pour l'État français, l'enjeu est la réussite d'une décolonisation qui passe par la préservation et le développement de ces cultures océaniques originales et de ces communautés, qu'il a contribué à faire cohabiter.

Face à ces multiples chantiers, que la Nouvelle-Calédonie mène de front, il est apparu nécessaire de disposer d'un outil de référence et d'analyse rapidement mobilisable. C'est cet objectif qui a guidé la réalisation de cet atlas: on a opté pour une cartographie simple qui expose des faits mesurables et mesurés, tout en proposant des pistes d'interprétation. L'atlas interactif et informatique, réalisé grâce au logiciel Choroscope (voir l'annexe en fin de volume), invite le lecteur à prolonger la lecture de cet ouvrage par sa propre exploration de l'espace économique, social et culturel néo-calédonien.

Bibliographie

- ANTHEAUME B. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 38: Emploi et activités en 1976. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 2 p.
- ANTHEAUME B. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 39: Les productions du secteur rural. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 2 p.
- ANTHEAUME B., BONNEMAISON J. (1988). *Atlas des îles et des États du Pacifique Sud*. Paris/Montpellier: Publisud/RECLUS, 128 p.
- BONNEMAISON J., FAGES J., ROUX J.-C. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 26: Migrations. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 2 p.
- BRUNET R. (1980). «La composition des modèles dans l'analyse spatiale». *L'Espace géographique*, tome IX, n° 4, p. 253-265.
- CAUVIN C., REYMOND H., SERRADJ A. (1987). *Discretisation et représentation cartographique*. Montpellier: RECLUS, coll. «RECLUS modes d'emploi», 115 p.
- CHRISTNACHT A. (1987). «La Nouvelle-Calédonie». *Notes et études documentaires*. Paris: La Documentation Française, n° 4 839, 143 p.
- COULON M. (1981). *L'action culturelle en Nouvelle-Calédonie*, Rapport publié avec le concours du Fonds d'intervention culturel, du Secrétariat d'État au DOM-TOM, du Conseil du gouvernement, du Secrétariat général, du Service de la statistique et de la Fédération des œuvres laïques. Nouméa, 195 p.
- DIRECTION DE L'ÉCONOMIE RURALE (1991). *L'année agricole 1989*. Rapport. Nouméa, 230 p. + annexes.
- DOUMENGE J.-P. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 33: L'espace foncier mélanésien. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 4 p.
- DOUMENGE J.-P. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 35: L'habitat rural mélanésien. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 2 p.
- DOUMENGE J.-P., SAUSSOL A. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 52: Les centres urbains secondaires. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 2 p.
- DUBOIS J.-P. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 45: Communications et transports. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 2 p.
- DUMAS O. (1990). «L'activité en Nouvelle-Calédonie». *Notes et documents*, ITSEE. Nouméa, n° 59, 75 p.
- DUPON J.-F. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 25: Densité de la population. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 2 p.
- DUPON J.-F. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 42: Domaine minier, mines et métallurgie, situation contemporaine. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 2 p.
- FAURE J.-L. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 43: Autres activités économiques. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 2 p.
- INSEE (1991-1992). *Tableaux de l'Économie Française*, «Chapitre 3: Santé», Paris, p. 34-40.
-

- INSEE/ITSEE (1989). «Images de la population de la Nouvelle-Calédonie». Principaux résultats du recensement de 1989, *INSEE résultats, Démographie Société*. Nouméa: ITSEE, n° 24, 54 p.
- INSPECTION TERRITORIALE DE LA SANTÉ (1991). *État de santé en Nouvelle-Calédonie*. Rapport n° 7, Nouméa, 105 p.
- ITSEE (1990). État-Civil, 1981-1989. *Notes et Documents*, Nouméa, n° 58, 149 p.
- ITSEE (1991). *Espace*, 1988,1989,1990, Nouméa, fascicule 12 p.
- LENORMAND M.-H. (1977). «L'évolution politique des autochtones de la Nouvelle-Calédonie». *Journal de la Société des Océanistes*, Musée de l'homme, p. 245-295.
- MAPOU L. (1991). *Perceptions et pratiques de l'espace foncier chez les Kanak de Yaté, Nouvelle-Calédonie*. Mémoire de DEA: «Géographie des espaces tropicaux», Université de Bordeaux III, 99 p.
- MCTAGGART W.D. (1959). «Présentes migrations des autochtones au sein de l'archipel calédonien». *Études mélanésiennes* n° 14-17, Nouméa, p. 43-47.
- PALOMBO P. (1987). *La santé en Nouvelle-Calédonie: évolutions, réflexions sur le système*. Mémoire de fin d'assistanat, École nationale de santé publique, Rennes, 169 p.
- PILLON P. (1989). «Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien». In: *Nouvelle-Calédonie. Essais sur le nationalisme et la dépendance*. Paris: L'Harmattan, p. 159-181.
- PINAULT R., DAVELUY C. (1986). *La planification de la santé. Concepts, méthodes, stratégies*. Montréal: Éditions Agence d'ARC, 480 p.
- RIVIERRE J.-C. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 19: Linguistique. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 2 p.
- SAUSSOL A. (1979). *L'Héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien*. Paris: Société des Océanistes, 493 p.
- SAUSSOL A. (1981). *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 36: L'espace rural européen. Cadre foncier. Paris/Nouméa: ORSTOM, notice 4 p.
- SAUSSOL A. (1984). «Systèmes de production et types d'organisation spatiale induits par les formes de colonisation rurale en Nouvelle-Calédonie». *Journal de la société des Océanistes*, t.XL, n° 78, Paris, p. 5-15.
- SAUSSOL A. (1986). «Du front pionnier à la réforme: colonisation et problèmes fonciers en Nouvelle-Calédonie (1953-1985)». *Les Cahiers d'Outre-mer*, vol.XXXIX, Bordeaux, p. 275-312.
- SERVICE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE, *Rapports d'activité*, 1977-1989. Nouméa: SME, 62 p.
- SPENCER M., WARD A., CONNELL J. (1989). *Nouvelle-Calédonie. Essais sur le nationalisme et la dépendance*. Paris: L'Harmattan, 304 p.
- TROMPAS J. (1989). *Mission d'évaluation du dispositif Jeunes Stagiaires pour le Développement*. Nouméa: Direction du travail de Nouvelle-Calédonie, 34 p. mult.
- WAGINO M. (1991). *Le H du Nord — La stratégie d'aménagement de la Province Nord (Nouvelle-Calédonie)*. Mémoire de DEA: «Géographie des espaces tropicaux», Université de Bordeaux III, 74 p.
- WARD A. (1982). *Land and politics in New Caledonia*. Australian National University. 80 p.
- WASHETINE C. (1991). *Les Kanak dans l'espace scolaire calédonien. L'itinéraire d'une minorité: le cas des bacheliers*. Mémoire de DEA: «Géographie des espaces tropicaux», Université de Bordeaux III, 74 p.

Sources des cartes et des figures

Introduction

Tableaux 1, 2 et 3. Sources: INSEE, Tableaux de l'économie française, 1990; ITSEE, Tableaux de l'économie calédonienne, 1990; Antheaume B., Bonnemaïson J., *Atlas des îles et États du Pacifique Sud*, 1988
Carte 0.1. Sources: *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, (planche 1, Dubois J.-P.), 1981

Chapitre 1

Figure 1.1. Sources: Panouillères T. *Mappemonde*, «La Nouvelle-Calédonie, modèle d'île», 1986
Figure 1.2. Sources: Antheaume B., Bonnemaïson J., *Atlas des îles et États du Pacifique Sud*, 1988
Cartes 1.1. Sources: Antheaume B., Bonnemaïson J., *Atlas des îles et États du Pacifique Sud*, 1988
Carte 1.3. Sources: ITSEE, *Inventaire tribal*, 1991

Chapitre 2

Figures 2.1 à 2.3. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989
Cartes 2.1 à 2.6. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989

Chapitre 3

Figures 3.1 à 3.8. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989; État Civil 1981-1989, 1990
Cartes 3.1 à 3.14. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989; État Civil 1981-1989, 1990

Chapitre 4

Figures 4.1 à 4.4. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989
Cartes 4.1 à 4.10. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989

Chapitre 5

Figures 5.1 à 5.7. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989
Cartes 5.1 à 5.7. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989

Chapitre 6

Figures 6.1 à 6.3. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989
Figures 6.4 à 6.8. Sources: Direction du travail, fichier des bacheliers kanak, fichiers des Jeunes Stagiaires pour le Développement, 1989
Figures 6.9 et 6.10. Sources: Agence pour l'emploi, fichiers des DDM et des DEFM, 1989
Cartes 6.1 à 6.4. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989
Cartes 6.5 et 6.6. Sources: Direction du travail, fichier des bacheliers kanak, fichiers des JSD, 1989
Carte 6.7. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989
Cartes 6.8 et 6.11. Sources: Agence pour l'emploi, fichiers des demandes du mois (DDM) et des demandes en fin de mois (DEFM), 1989

Chapitre 7

Carte 7.1. Sources: ORSTOM, *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, (planche 45, Dubois J.-P.), 1981; Service des travaux publics, 1989
Carte 7.2. Sources: Wagino M., *Le H du Nord, stratégie de développement de la Province Nord*, 1991
Carte 7.3. Sources: ITSEE, 1989; Air Calédonie, 1989
Carte 7.4. Sources: ITSEE, *Inventaire communal*, 1990
Carte 7.5. Sources: ITSEE, RIDET, 1991; Service des Contributions, 1991
Carte 7.6. Sources: Haut-Commissariat de Nouvelle-Calédonie, 1991

Chapitre 8

Figures 8.1 à 8.10. Sources: ITSEE, RGA de Nouvelle-Calédonie, 1991

Cartes 8.1 à 8.16. Sources: ITSEE, RGA de Nouvelle-Calédonie, 1991

Chapitre 9

Figures 9.1 à 9.8. Sources: ADRAF, *Enquête sur les projets de développement en milieu rural*, 1989

Cartes 9.1 à 9.8. Sources: ADRAF, *Enquête sur les projets de développement en milieu rural*, 1989

Chapitre 10

Figure 10.1. Sources: ITSEE, *Comptes économiques*, 1989

Figure 10.2. Sources: Service des mines et de l'énergie, rapport d'activité, 1989

Figure 10.3. Sources: GIE Destination Nouvelle-Calédonie, rapport d'activité, 1990

Figures 10.4. et 10.5. Sources: Service territorial de la marine marchande et des pêches maritimes, rapports d'activité, 1988, 1989

Carte 10.1. Sources: ORSTOM, *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, (planche 41, Antheaume B.), 1981

Cartes 10.2 à 10.4. Sources: Service des mines et de l'énergie, rapports d'activité, 1988, 1989, 1990

Carte 10.5 à 10.10. Sources: ITSEE, *Inventaire communal*, 1990

Carte 10.11. Sources: Service territorial de la marine marchande et des pêches maritimes, rapport d'activité, 1989

Chapitre 11

Figures 11.1 à 11.4. Sources: Archives Territoriales; bibliothèque Bernheim, archives des journaux *La France Australe* et *Les Nouvelles Calédoniennes*; bureau des élections, Haut-Commissariat

Cartes 10.1 à 10.18 Sources: Archives Territoriales; bibliothèque Bernheim, archives des journaux *La France Australe* et *Les Nouvelles Calédoniennes*; bureau des élections, Haut-Commissariat

Chapitre 12

Figure 12.1. Sources: DTASS, 1990

Figures 12.2. et 12.3. Sources: ITSEE, État Civil 1981-1989, 1990

Figure 12.4. Sources: Pinault R., Daveluy C., *La planification de la Santé*, 1986

Figure 12.5. à 12.8. Sources: DTASS, *État de Santé en Nouvelle-Calédonie*, 1992

Figures 12.9. Sources: ITSEE, État Civil 1981-1989, 1990; INSEE, Annuaire statistique de la France, 1990

Figure 12.10. et 12.11. Sources: DTASS, 1990

Carte 12.1. Sources: DTASS, 1990

Carte 12.2 et 12.3. Sources: ITSEE, *Inventaire tribal*, 1990

Carte 12.4. Sources: DTASS, 1990

Carte 12.5 à 12.7. Sources: ITSEE, État Civil 1981-1989, 1990

Carte 12.8. Sources: DTASS, *État de Santé en Nouvelle-Calédonie*, 1992

Carte 12.9 à 12.12. Sources: DTASS, 1990

Chapitre 13

Figures 13.1 à 13.19. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989

Cartes 13.1 à 13.22. Sources: ITSEE, RGP de Nouvelle-Calédonie de 1989

Chapitre 14

Cartes 14.1 à 14.12. Sources, ADCK, *Enquête sur les comportements culturels en Nouvelle-Calédonie*, 1991

Annexe

L'Atlas Interactif RECLUS de la Nouvelle-Calédonie: une «choroscopie» à la carte.

L'idée d'«Atlas Interactif» est née du rôle d'«organisateur d'idées» que joue désormais le micro-ordinateur: il est maintenant courant de voir cette machine occuper une place privilégiée sur les bureaux des chercheurs, des cadres ou des élus territoriaux, elle forme désormais l'un des chaînons indispensables du réseau d'information des décideurs. Ces derniers cherchent de plus en plus à intégrer l'évaluation des territoires dans leurs stratégies de développement. Les nombreuses publications sur l'«état» du Monde, de la France, du Tiers-Monde, etc., et les succès de librairie remportés par les atlas stratégiques, politiques ou régionaux révèlent un véritable engouement pour les travaux de référence, où statistiques, images et textes concourent à la mise en relation d'informations autrefois éparses et souvent difficiles à rassembler.

En concevant le logiciel Choroscope (du grec *khora*, contrée, et *skopein*, examiner), on a tenté d'élaborer un type d'atlas informatique qui, tout en conservant la logique de fonctionnement des logiciels de cartomatique, tant pour le fond de carte que pour la matrice des données statistiques, offre à l'utilisateur non cartographe quelques possibilités de «navigation» ou, plus exactement d'«exploration» pour découvrir, de proche en proche, des éléments de réponse aux questions qu'il se pose. L'atlas traditionnel sur papier est donc complété par une version «choroscopique» qui en étend son utilisation, sans pour autant en abandonner la forme et les objectifs.

Le Choroscope propose deux méthodes d'exploration des cartes d'un atlas: la cartographie univariée et la cartographie croisée. À cela s'ajoute pour l'utilisateur la possibilité d'analyser les cartes par comparaison avec une unité spatiale de référence (fig. 1).

Cartographie simple (univariée)

Elle répond au type de question classique: «quelle est la répartition d'un phénomène dans l'espace?» (fig. 2). Chaque utilisateur, en fonction de son aire d'action ou de ses centres d'intérêt, peut confectionner les documents qui le concernent et analyser la répartition du thème qu'il aborde. Deux modes de représentation sont disponibles: par des plages de couleurs (carte choroplèthe) exprimant des ratios, des rapports ou des typologies (carte 1.a: cf. chapitre 4;

Fig. 1. Schéma de fonctionnement du choroscope

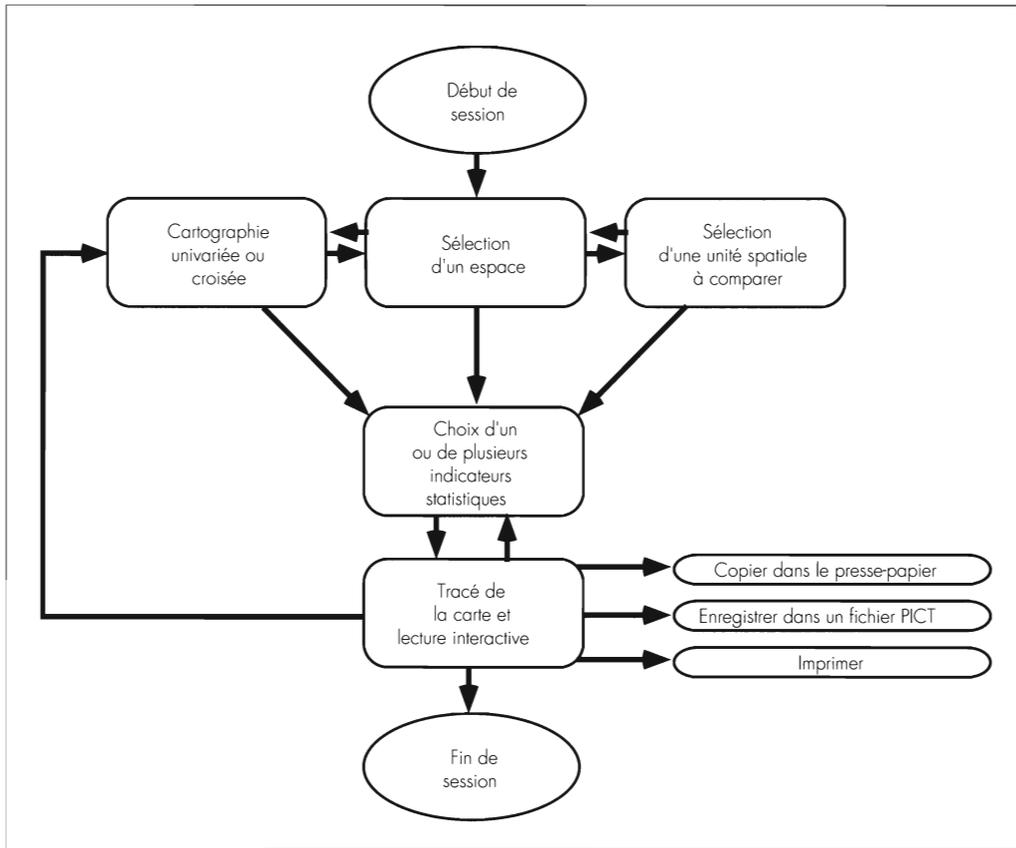
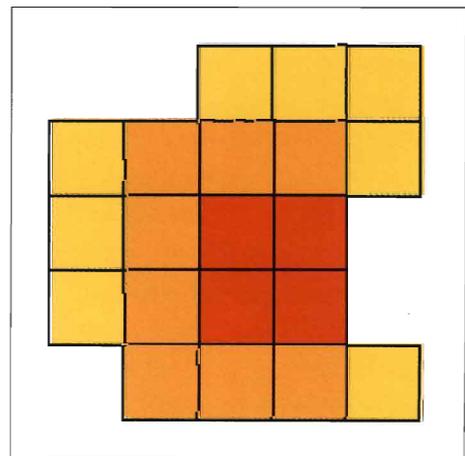


Fig. 2. Quelle est la répartition d'un phénomène dans l'espace?

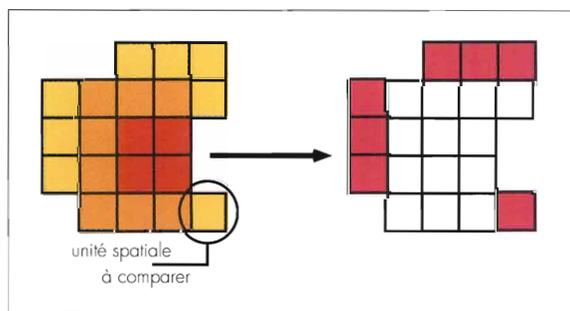


et 1.c: cf. chapitre 3), par cercles (carte en symboles proportionnels) exprimant des quantités absolues (carte 1.b: cf. chapitre 2), ou bien encore la combinaison des deux (carte 1.d).

La maille administrative utilisée pour construire des cartes statistiques est presque toujours composée de plusieurs niveaux hiérarchiques: provinces et communes en Nouvelle-Calédonie. En sélectionnant un niveau d'étude, l'utilisateur demande un «zoom» dans la hiérarchie des espaces emboîtés formée par les différentes mailles administratives, politiques ou, plus simplement, statistiques. À tout moment, au cours d'une session d'utilisation, il demeure possible soit de remonter dans la hiérarchie, c'est-à-dire d'étudier l'ensemble du Territoire, soit de la descendre pour examiner une province particulière «à la loupe».

Toujours dans le domaine de la cartographie univariée, le Choroscope offre un second mode d'interrogation qui le distingue des autres systèmes de cartographie. Il répond à des questions formulées de la manière suivante: «où sont localisées les unités spatiales semblables à telle unité spatiale particulière choisie comme référence?» (fig. 3).

Fig. 3. Où sont localisées les unités spatiales semblables à telle unité spatiale particulière, choisie comme référence?



On n'affiche que la classe d'appartenance de l'unité spatiale choisie comme référence. Cette option rend systématique une méthode courante de lecture des cartes thématiques: la séparation des classes. On reconnaît ainsi les espaces «frères» de celui choisi comme référence.

Cartographie croisée (bi- ou multivariée)

Les techniques d'analyse des données offrent des outils puissants, mais d'une utilisation délicate, pour l'étude des relations entretenues par plusieurs indicateurs. Elles constituent aujourd'hui l'instrumentation de base d'une grande partie de la recherche géographique. Mais à côté de ces techniques relativement complexes, le décideur doit disposer de procédés simples et robustes pour confirmer ou infirmer l'existence de relations. Ainsi, aux concepts de «corrélation statistique» ou «d'autocorrélation spatiale», on peut substituer, au

moins en première approche, la notion de «co-occurrence géographique» en cherchant si, lorsqu'un indicateur prend des valeurs élevées, un ou plusieurs autres indicateurs apparaissent systématiquement élevés (ou faibles), ce qui permet de détecter une relation entre eux. Cela revient à faire des croisements successifs de plusieurs cartes, que l'ordinateur facilite, rend plus efficaces et plus sûrs.

Le Choroscope offre deux possibilités de cartographie croisée. En premier lieu, il permet de sélectionner une ou plusieurs classes sur plusieurs indicateurs statistiques et d'en visualiser la combinaison par superposition. C'est donc d'une forme d'«algèbre des cartes» qu'il s'agit, ayant comme opérateurs «ou» pour sélectionner les classes, et «et» pour exprimer leurs co-occurrences spatiales (fig. 4). Cette cartographie croisée est d'une utilisation plus délicate que la cartographie univariée. Elle exige de l'utilisateur qu'il formule quelques hypothèses d'interprétation. Bien souvent, les décideurs ont une excellente idée des mécanismes de genèse et d'évolution des phénomènes qu'ils tentent de maîtriser: le Choroscope

est un outil supplémentaire à leur disposition pour confirmer (ou infirmer) leurs problématiques, souvent a-spatiales, et les amener à rendre à l'espace le rôle qui lui revient dans la définition des stratégies d'action.

Fig. 4. Cartographie croisée

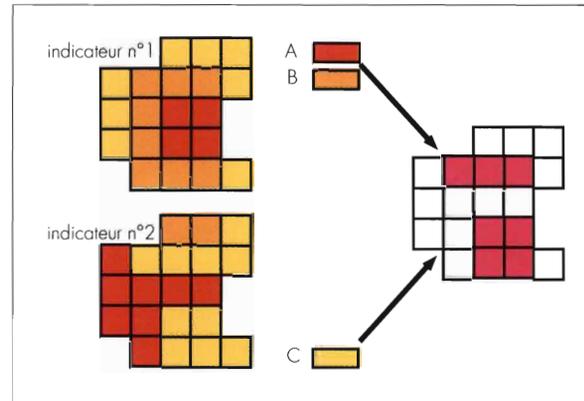
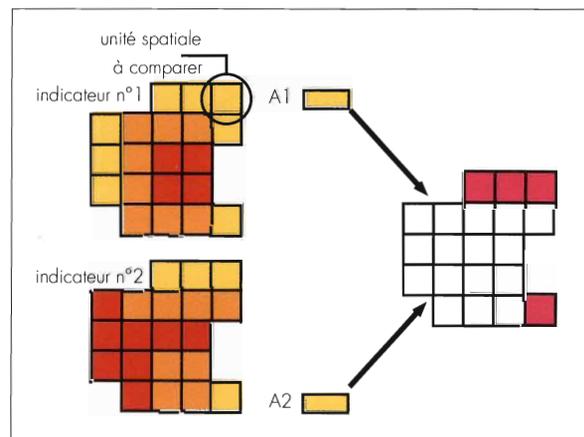


Fig. 5. Cartographie des ressemblances croisées



La cartographie croisée, permettant d'étudier des combinaisons de cartes, peut aussi être utilisée pour comparer une unité spatiale particulière, en fonction de caractéristiques multiples, à toutes les autres. La carte obtenue, du même type que la précédente, est, de ce fait, une carte de «ressemblances croisées» (fig. 5).

Aspects informatiques

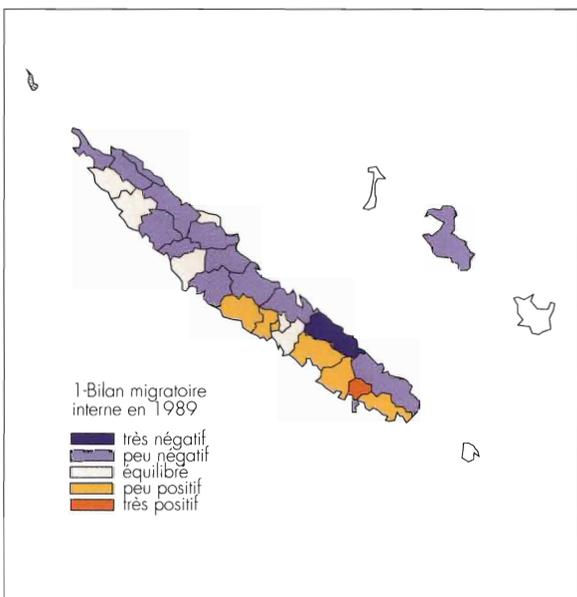
Les Atlas Interactifs RECLUS fonctionnent sur les micro-ordinateurs Apple Macintosh équipés d'un écran couleur et IBM PC ou compatibles dotés d'une carte graphique, d'une souris et d'un moniteur VGA (avec ou sans Windows).

Le maniement du Choroscope est des plus simples: après le lancement du programme (par un double clic sur l'icône de l'application sur Macintosh, ou l'entrée de la commande *Choro* sur PC), le logiciel affiche fenêtres et barre de menus déroulants.

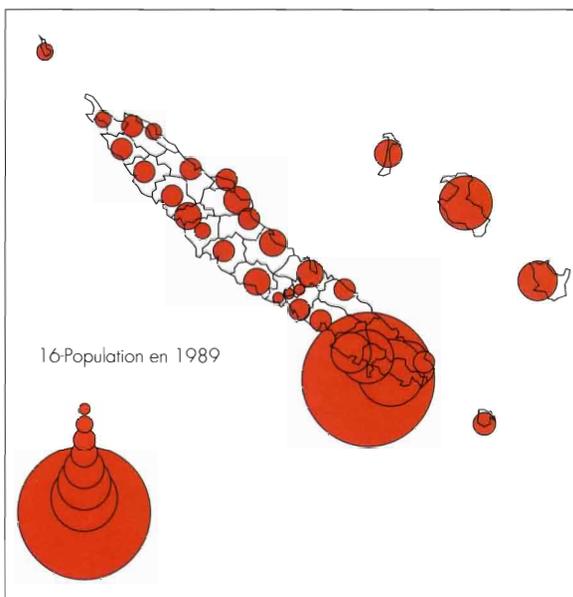
On trouve, sur la droite, la fenêtre des indicateurs. Dotée d'un ascenseur, elle permet de sélectionner le ou les indicateurs à représenter. La partie inférieure de cette fenêtre permet aussi de choisir les classes à prendre en compte pour une cartographie croisée (un clic sur chaque caisson valide le choix qui s'affiche alors sur la carte).

Toute la partie gauche de l'écran est destinée à l'affichage de la carte. Un clic sur la carte provoque l'affichage du nom de l'unité spatiale ainsi désignée. La barre supérieure de l'écran comprend cinq menus. *FICHIER* permet d'enregistrer la carte en format *Pict* ou de l'imprimer. *EDITION* assure le traditionnel *COPIER* sur Macintosh. *CARTOGRAPHIE* est le menu central du Choroscope; il permet de choisir le mode de cartographie (simple ou croisée), avec ou sans comparaison, et éventuellement de sélectionner un sous-espace (ici, une des provinces de la Nouvelle-Calédonie). *FENETRE* rend active la fenêtre désignée; noter la présence d'une fenêtre *COMMENTAIRE* ou s'affiche un texte correspondant à l'indicateur sélectionné (sources, faits importants, etc.) et d'une fenêtre *LISTE DES NOMS* où l'on peut sélectionner une unité spatiale par son nom, pour la localiser sur la carte. Le dernier menu, *TEXTE*, permet de modifier l'affichage des textes dans les fenêtres en choisissant une police de caractères, sa taille, etc. Cette description correspond à la version pour Macintosh; elle est très peu différente de la version pour IBM PC ou compatibles.

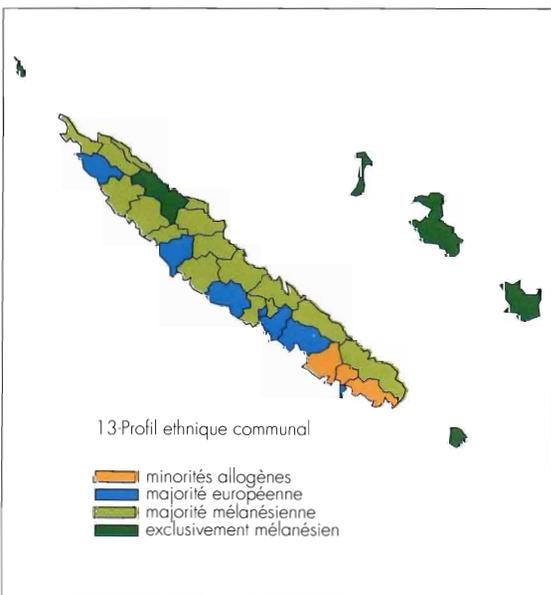
1a. Bilan migratoire interne (1983-1989).
Chap. 4: Les migrations



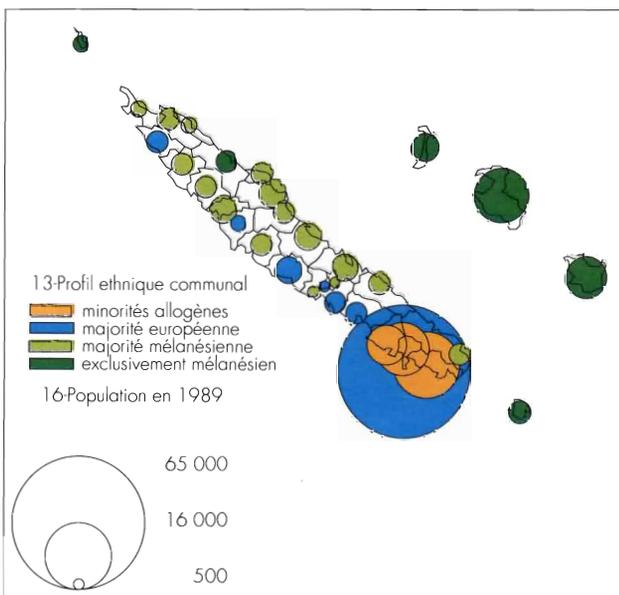
1b. Population des communes en 1989.
Chap. 2: Répartition de la population



1c. Profil ethnique communal.
Chap. 3: Les structures démographiques



1d. Population des communes et profil ethnique communal



Commentaires des figures

Figure 1. Schéma de fonctionnement du Choroscope.

Le début de session commence par le chargement du logiciel (commande *CHORO* sur PC et compatibles, double clic sur l'icône de l'application). On peut alors choisir le mode de cartographie (univariée par défaut), sélectionner un espace (par défaut, celui couvert par l'ensemble de l'atlas) et une unité spatiale à comparer (par défaut, aucune). Après le choix par l'utilisateur d'un ou de plusieurs indicateurs statistiques (en fonction du mode de cartographie précédemment retenu), le logiciel affiche la carte, sur laquelle apparaissent les noms des unités spatiales sélectionnées à l'aide de la souris. Cette carte peut être copiée dans le presse-papier (pour être collée ensuite dans un rapport, par exemple), enregistrée dans un fichier *pict* (pour être modifié avec un logiciel de dessin), ou imprimée. La session se poursuit soit par le choix de nouveaux indicateurs statistiques, soit par celui d'un autre mode de cartographie, d'un autre espace ou d'une autre unité spatiale à comparer.

Figure 2. Quelle est la répartition d'un phénomène dans l'espace?

Il s'agit simplement de l'affichage du type de carte figurant dans tous les atlas thématiques. L'intensité du phénomène, évaluée par un rapport (densité de population, taux d'activité, etc.), est représentée par une carte choroplèthe, où l'on attribue à chaque unité spatiale (ici des carreaux) une trame ou une couleur correspondant à la classe de valeurs à laquelle elle appartient.

Figure 3. Où sont localisées les unités spatiales semblables à telle unité spatiale particulière, choisie comme référence?

L'unité spatiale à comparer aux autres (unité de référence) est tout d'abord sélectionnée, puis le Choroscope affiche toutes les unités de la carte qui appartiennent à la même classe.

Figure 4. Cartographie croisée.

Sur la carte d'un premier indicateur, deux classes sont sélectionnées (A ou B); sur un second indicateur, une seule classe (C) est retenue. Le Choroscope affiche les unités spatiales correspondant à la combinaison (A ou B) et C.

Figure 5. Cartographie des ressemblances croisées.

Sur la carte d'un premier indicateur, la classe de l'unité spatiale à comparer est sélectionnée (A1); sur un second indicateur, la classe de l'unité spatiale à comparer est aussi sélectionnée (A2). Le Choroscope affiche les unités spatiales correspondant à la combinaison A1 et A2.

LA NOUVELLE- CALÉDONIE AU TOURNANT DES ANNÉES 1990 UN ÉTAT DES LIEUX

Cet ouvrage, publié au milieu de la période de 10 ans séparant la signature des accords de Matignon du référendum d'autodétermination, tente de présenter un état des déséquilibres qui affectent la Nouvelle-Calédonie fondé sur l'analyse des données officielles les plus récentes (recensements démographique et agricole, inventaire communal), ainsi que sur l'exploitation de fichiers administratifs (santé, aide sociale, élections, etc.) ou d'enquêtes (aménagement rural, pratiques culturelles). Il expose, sous la forme de cartes et de graphiques originaux, un «état des lieux» au tournant des années 1990, indispensable à qui souhaite évaluer les résultats de la politique de rééquilibrage.

Louis Arréghini est géographe, allocataire de recherche de l'ORSTOM. Il a séjourné deux ans en Nouvelle-Calédonie (1990-1991) pour y constituer, en coopération avec les producteurs d'informations économiques et sociales, l'ensemble de données le plus complet jamais rassemblé sur les communes du Territoire.

Philippe Waniez est géographe, spécialiste de l'analyse spatiale, chargé de recherche de l'ORSTOM à la Maison de la Géographie de Montpellier. Il a effectué de nombreuses missions sur le Territoire.

Prix : 220 F
Imprimé en France
ISBN 2-11-002987-0
ISSN 0999-0089
DF 52951-6



LA DOCUMENTATION FRANCAISE
29-31, quai Voltaire - 75344 Paris Cedex 07
Tél. : (1) 40 15 70 00
Télex : 204826 DOCFRAN PARIS